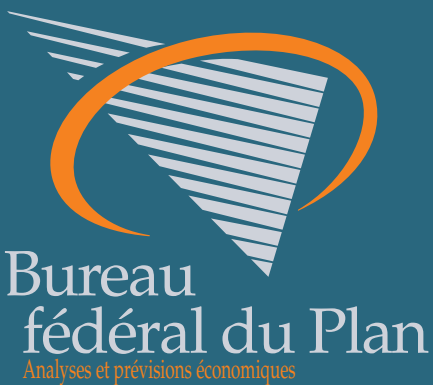


PERSPECTIVES

Perspectives économiques 2018-2023

Juin 2018



.be

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de "budget économique". Le BFP publie en printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec Statbel (auparavant la Direction générale Statistique), des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2018/7433/18

PERSPECTIVES



Perspectives
économiques
2018-2023

Juin 2018

Contributions

Cette publication a été réalisée par les membres de la Direction générale du BFP :

Coordination générale assurée par Michel Englert, Delphine Bassilière, Igor Lebrun et Filip Vanhorebeek.

Ont contribué : Ingrid Bracke, Bart De Ketelbutter, Frédérique Denil, Greet De Vil, Ludovic Dobbelaere, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy, Vanessa Lutgen, Luc Masure, Hendrik Nevejan, Michel Saintrain, Bertrand Scholtus, Peter Stockman, Patrick Van Brusselen, Marie Vandresse, Peter Willemé.

Traduction : Christelle Castelain, Ben Dragon, Miguel Louis et Patricia Van Brussel

Cellule informatique : Geert Bryon, Adinda De Saeger et Dominique Van Der Wal

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Table des matières

1. Synthèse	1
2. Évolutions macroéconomiques	9
2.1. Environnement international	9
2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes	13
2.3. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	25
2.4. Prix et coûts	30
3. Le marché du travail	33
3.1. Démographie et offre de travail	33
3.2. Coût du travail et part du travail dans la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises	38
3.3. Emploi	45
3.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre	54
4. Finances publiques	59
4.1. Ensemble des administrations publiques	59
4.2. Pouvoir fédéral	62
4.3. Sécurité sociale	67
4.4. Communautés et régions	74
4.5. Pouvoirs locaux	83
5. Annexes	87
5.1. Principales hypothèses de la projection	89
5.2. Résultats macroéconomiques	93
5.3. Comptes sectoriels	99
5.4. Finances publiques	104
5.5. Résultats par branche d'activité	113

Liste des encadrés

ENCADRÉ 1 -	Méthodologie de l'élaboration des hypothèses relatives à l'environnement international	11
ENCADRÉ 2 -	Mesures relatives au coût du travail prises en compte dans les Perspectives	41
ENCADRÉ 3 -	Déterminants macroéconomiques des salaires bruts nominaux sur la période 2019-2023	43
ENCADRÉ 4 -	Facteurs pris en compte communs à plusieurs entités fédérées	74
ENCADRÉ 5 -	Investissements publics	84

1. Synthèse

Évolutions macroéconomiques

Une croissance soutenue de l'économie mondiale sur toute la période.

La croissance de l'économie mondiale s'est accélérée en 2017 pour atteindre 3,8 % (contre 3,2 % en 2016) sous l'impulsion d'une reprise des investissements dans les économies avancées et d'une consommation des ménages plus dynamique dans les pays émergents. Avec la poursuite de la politique monétaire accommodante en Europe et une politique budgétaire expansive menée par l'administration américaine, l'affermissement de la croissance du PIB mondial devrait se confirmer cette année et l'année prochaine pour atteindre annuellement 3,9 %. À partir de 2020, la croissance économique mondiale devrait légèrement fléchir.

Après un grand cru en 2017, la croissance dans la zone euro devrait progressivement ralentir.

La zone euro a enregistré une croissance économique de 2,4 % en 2017, soit sa meilleure performance des dix dernières années. Les indicateurs avancés récents suggèrent toutefois que le sommet conjoncturel a maintenant été dépassé. Le PIB de la zone ne devrait dès lors plus croître que de 2,3 % cette année et de 1,9 % en 2019. Ces chiffres restent appréciables et s'expliquent par des évolutions qui demeurent favorables sur le marché du travail, alimentant ainsi le pouvoir d'achat des ménages, et par des taux d'utilisation des capacités de production industrielle élevés qui appellent des investissements d'expansion. Par la suite, la croissance économique dans la zone euro devrait s'effriter pour ne plus s'élever qu'à 1,4 % en 2023, bridée par le vieillissement de la population et des gains de productivité qui restent limités.

Un scénario international entouré de risques à la baisse.

Le scénario décrit ici est entouré de plusieurs risques à la baisse, notamment une détérioration des relations commerciales internationales, une forte hausse du prix du pétrole brut suite à des tensions géopolitiques et l'incertitude quant au résultat des négociations du Brexit. En outre, une importante détérioration du déficit budgétaire aux États-Unis ou les incertitudes politiques dans certains pays de la zone euro pourraient entraîner une nette hausse des taux d'intérêt de long terme. Cela pourrait miner la confiance des marchés financiers dans les pays lourdement endettés et raviver la crainte d'une nouvelle crise de l'euro.

La croissance du PIB belge présente sur la période 2018-2023 un profil similaire à celui de la zone euro, tout en lui restant inférieure.

En 2018, la croissance en volume du PIB belge serait proche de celle de 2017 (1,6 % contre 1,7 %) ; elle serait toutefois portée essentiellement par la progression de la demande intérieure (1,6 % contre 1,3 %) alors que les exportations nettes ne contribueraient plus à la croissance qu'à hauteur de 0,1 point de pour cent (contre 0,5 l'an dernier). En 2019 et 2020, la croissance du PIB serait stabilisée à 1,6 %. La contribution des exportations nettes à la croissance deviendrait toutefois légèrement négative mais serait compensée par une demande intérieure un peu plus dynamique. À partir de 2021, la croissance économique belge ralentirait progressivement, passant de 1,4 % en 2021 à 1,2 % en 2023. Sur l'ensemble de la période 2018-2023, la croissance moyenne serait toutefois en nette progression par rapport à la période 2012-2017 (1,5 % contre 1,1 %).

Progression soutenue du pouvoir d'achat et de la consommation des particuliers en 2018-2019 puis repli graduel.

En 2018 et 2019, la croissance du revenu disponible réel des particuliers (respectivement 1,8 % et 2,0 %) devrait être soutenue par les réductions additionnelles d'impôts accordées dans le cadre du « tax shift », la hausse des salaires réels et les créations d'emplois. La progression des dépenses de consommation des particuliers serait plus modeste (respectivement 1,6 % et 1,7 %), impliquant une remontée du taux d'épargne. En l'absence de nouvelles mesures de baisse des prélèvements obligatoires et malgré une progression significativement positive du salaire brut horaire réel, la croissance du revenu disponible réel devrait graduellement ralentir pour retomber à 1,0 % en 2023. Les dépenses de consommation connaîtraient un profil analogue, quoique légèrement moins prononcé, de sorte que le taux d'épargne devrait enregistrer un léger recul dès 2020.

La dynamique des investissements des entreprises soutient le cycle économique, tandis que la croissance réelle des investissements en logements reste limitée...

La croissance du volume des investissements des entreprises s'élèverait à 3,2 % tant en 2018 qu'en 2019. Ensuite, cette croissance ralentirait pour atteindre 2,3 % en 2023. Cette bonne dynamique s'explique essentiellement par des taux d'utilisation des capacités de production industrielle élevés, des perspectives de débouchés favorables et un taux de rentabilité important. La croissance en volume des investissements en logements se limiterait à 0,5 % cette année mais, portés par des conditions de crédit toujours attrayantes et par une évolution favorable du pouvoir d'achat, ces investissements progresseraient de 1,1 % en 2019. Cette croissance plus soutenue devrait se confirmer en 2020-2021 (1,2 % par an) pour retomber ensuite à 0,8 % en 2023, parallèlement à la remontée des taux d'intérêt à long terme.

...alors que les investissements des administrations publiques présentent de fortes variations.

Les investissements de tous les sous-secteurs publics, mais en particulier ceux des pouvoirs locaux en cette année d'élections communales, devraient afficher une progression réelle très soutenue en 2018, portant la croissance pour l'ensemble des administrations publiques à 10,6 %. Malgré un net recul des investissements des pouvoirs locaux, le taux de croissance des investissements publics en volume ne serait que légèrement négatif en 2019 (-0,6 %) et redeviendrait même positif en 2020 (4,5 %), en raison principalement d'importants investissements du pouvoir fédéral dans la Défense (en 2019 et 2020) et des communautés et régions (en particulier le projet Oosterweel en Flandre à partir de 2020). Par contrecoup, le volume de l'ensemble des investissements publics stagnerait en moyenne sur la période 2021-2022, puis rebondirait fortement en 2023 (7,6 %) sous l'impulsion de nouveaux investissements des pouvoirs locaux, en prévision des élections communales de 2024, et de la Défense.

En l'absence de nouvelles mesures, la croissance de la consommation publique s'accélère légèrement à partir de 2021.

La consommation publique en volume devrait augmenter de 1,0 % en 2018, sous l'impulsion essentiellement de la progression des dépenses de soins de santé et des achats nets de biens et services. En 2019 et 2020, la croissance de la consommation publique serait quasiment identique avant de remonter à 1,2 % à partir de 2021. Cette légère accélération serait portée par une croissance un peu plus forte des dépenses de soins de santé mais également des rémunérations du secteur des administrations publiques. Notons l'importante modification, au fil des ans, de la structure de la consommation publique. Ainsi, la part des dépenses de soins de santé, qui ne s'élevait encore qu'à 28,5 % en 2000, a atteint 33,9 % en 2016 et devrait poursuivre sa progression pour atteindre 35,7 % en 2023. À l'inverse, la part des rémunérations publiques se contracte, passant de 53,4 % en 2000 à 52,8 % en 2016 et à 51,4 % en 2023.

La contribution à la croissance économique des exportations nettes est négative à partir de 2019.

En 2018, la croissance des débouchés extérieurs de la Belgique devrait atteindre, comme l'an dernier, environ 5,0 % alors que l'appréciation du taux de change effectif de l'euro et la croissance plus soutenue des salaires affecteraient la compétitivité de l'économie belge. Dans ce contexte, les exportations en volume devraient progresser de 4,4 %, ce qui implique, en combinaison avec une croissance identique des importations, une contribution des exportations nettes à la croissance économique légèrement positive puisque la valeur des exportations excède celle des importations. À partir de 2019, les marchés extérieurs pertinents pour la Belgique verraient leur taux de croissance diminuer graduellement, passant de 4,3 % en 2019 à 3,6 % en 2023. Cette évolution, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à l'augmentation des coûts salariaux par unité produite, se solderait par une croissance des exportations belges de biens et services de 4,0 % en 2019 qui tomberait à 3,3 % en 2023. Les importations devraient atteindre un rythme de progression très légèrement supérieur ; dès lors, les exportations nettes auraient une contribution à la croissance économique négative entre 2019 et 2023.

L'inflation atteint encore 2 % en 2018, mais se stabilise ensuite à 1,7 %.

L'inflation, mesurée comme le taux de croissance en glissement annuel de l'indice national des prix à la consommation, s'est accélérée au cours des derniers mois suite à la hausse des prix de l'énergie. En 2018, le prix du pétrole exprimé en euro devrait être coté, sur base annuelle, 30 % au-dessus de son niveau de 2017, de sorte que l'inflation cette année (2,0 %) serait à peine plus faible qu'en 2017 (2,1 %), année également marquée par une forte hausse des prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente augmente dans une mesure très limitée depuis 2017. La disparition des effets de la politique de modération salariale menée au cours de la période 2014-2016 a effectivement pour conséquence une accélération de la croissance salariale, mais les conséquences de celle-ci sur l'inflation sous-jacente sont freinées par l'appréciation (réelle) du taux de change de l'euro. En 2019, l'inflation retomberait à 1,7 % suite à la stabilisation du prix du pétrole. À partir de 2020, l'inflation sous-jacente serait pratiquement stabilisée tout comme l'évolution des coûts salariaux unitaires, alors que le prix du pétrole augmenterait graduellement. Dans ces conditions, l'inflation sur la période 2020-2023 s'élèverait en moyenne à 1,7 % par an.

La baisse tendancielle de l'intensité en énergie du PIB se prolonge et les émissions de gaz à effet de serre continuent à diminuer.

La consommation finale d'énergie devrait croître en moyenne de 0,3 % par an sur la période 2018-2023 alors que les émissions de gaz à effet de serre passeraient de 117,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2016 à 113,3 millions de tonnes en 2023. Ce résultat s'explique en grande partie par la baisse des émissions de CO₂ d'origine énergétique à la suite des modifications structurelles intervenues dans la consommation d'énergie en faveur de produits moins polluants et d'énergies renouvelables. Les émissions de CO₂ d'origine non énergétique seraient également en repli, tout comme les émissions de CH₄, de N₂O et de gaz fluorés.

Marché du travail

La croissance de l'offre de travail en net ralentissement à partir de 2021 et même à l'arrêt en fin de période.

Au cours de la période 2018-2023, l'augmentation de la population d'âge actif (15-64 ans) devrait être nettement ralentie par rapport à la période 2012-2017 (+29 000 personnes contre +89 000). En fin de période de projection, la population d'âge actif en vient même à légèrement reculer, le solde migratoire (toujours positif) n'arrivant plus à contrebalancer l'évolution naturelle négative de la population d'âge actif, qui résulte du

vieillesse des cohortes du baby-boom. Grâce à la progression du taux d'activité, la population active devrait malgré tout croître de 80 000 personnes sur la période 2018-2023. La tendance à une participation plus faible dans les classes d'âge inférieures et moyennes s'affaiblit, tandis que les mesures sur les fins de carrière dopent la participation dans les classes d'âge supérieures (55-64 ans). Dès lors, l'augmentation de la population active se maintient encore quelque peu durant la période 2018-2020 (en moyenne +19 000 personnes par an), mais plonge ensuite véritablement et devient même légèrement négative en 2023 parce que les changements démographiques présentent une contribution toujours plus négative et que l'impact des mesures sur les fins de carrière atteint sa vitesse de croisière.

Remontée graduelle du coût du travail...

Après avoir augmenté de 0,4 % en 2017, le salaire horaire brut avant indexation dans le secteur des entreprises devrait croître de 0,7 % en 2018, conformément à la hausse maximale convenue dans le cadre du dernier accord interprofessionnel. Étant donné les baisses de charges salariales additionnelles accordées dans le cadre de la seconde phase du « tax shift » et l'indexation, la hausse du coût horaire nominal du travail devrait s'élever à 1,9 % en 2018. Par la suite, la croissance du salaire horaire brut avant indexation devrait s'accélérer pour passer de 0,8 % en 2019 à 1,0 % en moyenne sur la période 2020-2023. En conséquence, et compte tenu des subventions salariales ciblées additionnelles via des réductions sur le précompte professionnel à verser, la progression du coût horaire nominal du travail serait donc, dans un premier temps, encore limitée (2,4 % en 2019 et 2,0 % en 2020), mais devrait ensuite monter à 2,7 % en moyenne sur 2021-2023. La part du coût du travail dans la valeur ajoutée des entreprises, qui s'élevait en moyenne à 64 % dans les années quatre-vingt, est tombée à 58,6 % en 2016 mais devrait se redresser progressivement pour atteindre 60,3 % à l'horizon 2023.

...qui, combinée au ralentissement de l'activité économique dans le secteur privé, explique le recul des créations d'emplois à l'horizon 2023.

Soutenu par la croissance de la valeur ajoutée dans le secteur privé et des gains de productivité qui restent limités, l'emploi intérieur devrait continuer à croître en 2018 (+60 000 personnes) presque aussi rapidement qu'en 2017 (+65 000). La progression de l'emploi en 2019-2020 (+46 000 par an) serait en net ralentissement par l'effet conjugué de la remontée des gains de productivité et du tassement de l'activité économique marchande. La croissance de l'emploi faiblirait encore plus durant la seconde moitié de la période de projection (seulement +30 000 personnes en 2023), suite au ralentissement de l'activité économique et, dans une moindre mesure, à la remontée des gains de productivité, qui est elle-même fortement influencée par l'évolution du coût salarial. Le taux d'emploi¹ grimpe de 68,5 % en 2017 à 70,4 % en 2020, ce qui est sensiblement en deçà de l'objectif de 73,2 % fixé par la Belgique à cet horizon, pour finalement atteindre 71,9 % en 2023.

Des destructions d'emplois qui se réduisent dans l'industrie manufacturière et embellie dans la construction.

Sur l'ensemble de la période 2018-2023, l'emploi intérieur augmenterait de 249 000 personnes, soit une hausse plus importante que celle enregistrée au cours des six dernières années (+188 000 personnes). Toutefois, l'accroissement de l'emploi dans les services marchands (+225 000 personnes) serait à peine plus élevé que durant la période 2012-2017 (+215 000 personnes). La progression de l'emploi dans les services marchands est à nouveau principalement alimentée par les nombreuses créations d'emplois dans les branches 'santé et action sociale' et 'autres services marchands' (+191 000 personnes pour ces deux branches ensemble), tandis que les branches 'commerce et horeca' (+20 000 personnes) et 'transports et communication' (+6 000 personnes) enregistrent de meilleures performances qu'au cours des six dernières années. Le nombre d'emplois titres-services augmenterait encore (+13 000 personnes) mais de façon nettement ralentie par rapport au passé récent. Les plus grandes différences avec les six années écoulées se situent dans les branches d'activité industrielle. Alors

1. Selon le concept 'UE2020' (source : enquête sur les forces de travail, classe d'âge 20-64 ans).

que, sur la période 2012-2017, près de 41 000 emplois ont été perdus dans l'industrie manufacturière, une perte limitée à 17 000 emplois devrait être enregistrée d'ici à 2023. Dans le secteur de la construction, 24 000 emplois supplémentaires devraient être créés sur la période 2018-2023, surtout au début de celle-ci quand les créations d'emplois seraient soutenues par les réductions ciblées additionnelles sur le précompte professionnel. Dans les services non marchands, l'emploi continuerait à progresser (+15 000) mais de façon plus limitée qu'au cours des six dernières années.

Le taux de chômage enregistre un net recul et s'affiche en 2023 à un niveau qui n'a plus été atteint depuis la seconde moitié des années 70.

Le nombre de chômeurs a reculé de 99 000 unités au cours des trois dernières années ; ce repli devrait s'accélérer de manière importante (-46 000 personnes) cette année, porté par le caractère intensif en main-d'œuvre de la croissance dans le secteur marchand et une augmentation plus faible de la population active. La baisse du chômage serait réduite de moitié sur la période 2019-2020 (-25 000 personnes par an), la croissance de l'emploi s'essouffant alors que celle de la population active est robuste. Par la suite, la croissance de l'emploi continue à faiblir mais celle de la population active également, de sorte que la baisse du chômage reste quasiment inchangée (-24 000 personnes par an). Ainsi, le taux de chômage passerait de 10,4 % en 2017 à 9,5 % en 2018 pour finalement atteindre 7,2 % en 2023, soit le niveau le plus bas atteint depuis la seconde moitié des années 70.

Finances publiques

Le déficit public est stable en 2018 après une nette amélioration en 2017, mais se creuse à politique inchangée dès 2019.

Le déficit des administrations publiques considérées dans leur ensemble se monte à 1,0 % du PIB en 2018, stable par rapport à 2017 et en nette amélioration par rapport à 2016. Contrairement au solde nominal, le solde structurel (hors effets du cycle et hors mesures ponctuelles et glissement) se détériore en 2018, reflétant notamment l'impact du volet additionnel du « tax shift », la hausse des investissements des pouvoirs locaux en année électorale et la remontée substantielle de la contribution au budget européen après une année 2017 exceptionnellement basse. En 2019, le déficit s'accroît à 1,4 % du PIB à politique inchangée, puis oscille autour de 1,7 % du PIB les années suivantes, tout comme le solde structurel. La poursuite du mouvement de résorption du déficit entamé ces dernières années en vue de satisfaire aux exigences du pacte de stabilité et de croissance européen nécessiterait donc des mesures budgétaires additionnelles.

Poursuite de la décrue du taux d'endettement.

La décrue du taux d'endettement entamée en 2015 se poursuit. Il passerait sous la barre des 100 % du PIB en 2021. La baisse a été particulièrement marquée en 2017 grâce au net recul du déficit public et à la vente par l'État fédéral d'une partie de sa participation dans BNP Paribas. Par la suite, la baisse se poursuit à un rythme ralenti compte tenu de l'affaiblissement du solde primaire, de la remontée des taux d'intérêt, d'une croissance moindre du PIB nominal (qui est le dénominateur du ratio), de divers facteurs financiers au niveau du pouvoir fédéral et des prêts octroyés par la Communauté flamande dans le cadre de la politique du logement.

Réduction spectaculaire du déficit du pouvoir fédéral en 2017-2018, mais détérioration par la suite...

Sur les deux années 2017 et 2018, le déficit du pouvoir fédéral se sera réduit de plus de 2 % du PIB. À l'effet des mesures de consolidation budgétaire et au repli des dépenses liées à la crise de l'asile et des charges d'intérêts se sont ajoutés des facteurs favorables non récurrents de grande ampleur. Citons en particulier la hausse

de la part de l'impôt des sociétés liquidée par voie de versements anticipés en 2017 et 2018 et la ponction en 2018 sur les dotations aux régions dans le cadre du passage au régime définitif de la loi spéciale de financement. Vu la partie non récurrente de cette amélioration, le déficit du pouvoir fédéral se creuse à nouveau par la suite à politique inchangée, à 1,6 % du PIB en 2019 et plus de 2 % du PIB à l'horizon de la projection. Cette détérioration reflète également la mise en œuvre en 2019 d'un volet supplémentaire du « tax shift » ayant trait à l'impôt des personnes physiques, l'arrivée à son terme en 2019 du programme pluriannuel d'économies, l'accroissement du financement alternatif de la sécurité sociale en compensation du « tax shift » lié aux cotisations sociales et la hausse en fin de période des charges d'intérêts.

... alors que, sous les hypothèses techniques retenues, la sécurité sociale enregistre un surplus dès 2019.

La sécurité sociale, proche de l'équilibre en 2017-2018, dégage un surplus budgétaire à moyen terme (jusqu'à 0,5 % du PIB après cinq ans) sous l'hypothèse technique que ses dotations d'équilibre reçues du pouvoir fédéral restent constantes en termes réels à leur niveau fixé pour 2018. Dans un contexte où la sécurité sociale est largement immunisée des effets des baisses de cotisations liées au « tax shift », ce surplus annuel découle des hausses du financement alternatif des soins de santé et du financement alternatif basé sur le précompte mobilier (les recettes du précompte mobilier étant en croissance à moyen terme) ainsi que des implications favorables du dynamisme du marché du travail sur les recettes de cotisations sociales et les dépenses de chômage. Ces facteurs positifs, relevant en partie de mécanismes de financement internes aux administrations publiques, font plus que compenser la hausse des dépenses de pensions, d'indemnités de maladie-invalidité et de soins de santé.

Un léger déficit persiste à moyen terme dans les communautés et régions.

En léger surplus en 2017, le compte du sous-secteur des communautés et régions voit réapparaître un déficit en 2018, qui se stabilise à moyen terme à environ 0,15 % du PIB. Il résulte notamment de la réduction de l'assiette des additionnels régionaux à l'impôt des personnes physiques et de la révision à la baisse de ces mêmes additionnels suite au passage au régime définitif de la loi spéciale de financement. Les finances de ce sous-secteur sont également affectées par l'évolution des investissements dans les bâtiments scolaires, dans la sécurité et dans la mobilité à Bruxelles et pour le projet Oosterweel. Dans ce contexte, la poursuite supposée des tendances restrictives imprimées à l'évolution générale des dépenses ces dernières années, à l'exception notable des dépenses de santé, explique la relative stabilité du déficit à moyen terme.

Le compte des pouvoirs locaux reste à l'équilibre ou en léger surplus.

Dans les hypothèses de la projection, le compte des pouvoirs locaux reste à l'équilibre ou en léger surplus, l'érosion de la recette des additionnels à l'impôt des personnes physiques induite par le « tax shift » fédéral étant compensée par la prolongation des tendances restrictives des dernières années en matière de dépenses. En particulier, le repli tendanciel du taux d'investissement, qui semble se manifester sous la présente législation issue des élections de 2012, est conservé dans ces Perspectives, bien qu'il soit entouré d'incertitudes.

Les " Perspectives économiques 2018-2023 " ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles au 8 juin 2018.

TABLEAU 1 - Principaux résultats des Perspectives économiques 2018-2023

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne	
								2012-2017	2018-2023
Croissance économique et ses composantes (en termes réels, sauf mention contraire) (*)									
- Dépenses de consommation finale privée	1,3	1,6	1,7	1,6	1,5	1,3	1,1	1,0	1,5
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,3	1,0	0,8	0,9	1,2	1,2	1,2	0,8	1,1
- Formation brute de capital fixe	0,7	3,3	2,4	2,9	2,5	1,6	2,5	1,9	2,6
. Entreprises	0,7	3,2	3,2	3,2	2,8	2,5	2,3	2,6	2,9
. Administrations publiques	1,5	10,6	-0,6	4,5	3,1	-3,0	7,6	0,2	3,7
. Logements	0,3	0,5	1,1	1,3	1,1	1,0	0,8	0,9	1,0
- Variations de stocks (contribution à la croissance du PIB)	0,1	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
- Demande intérieure totale	1,3	1,6	1,7	1,7	1,6	1,4	1,5	1,1	1,6
- Exportations de biens et services	4,9	4,4	4,0	3,7	3,5	3,3	3,3	3,7	3,7
- Importations de biens et services	4,4	4,4	4,2	3,9	3,7	3,4	3,6	3,8	3,8
- Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB)	0,5	0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,3	-0,0	-0,1
- PIB	1,7	1,6	1,6	1,6	1,4	1,3	1,2	1,1	1,5
- PIB à prix courants	3,3	3,2	3,2	3,1	3,0	3,0	2,8	2,4	3,0
- Revenu national brut réel par tête	-0,5	0,7	1,2	1,0	0,9	0,8	0,7	0,4	0,9
Prix et taux d'intérêt (*)									
- Indice national des prix à la consommation	2,1	2,0	1,7	1,6	1,7	1,7	1,7	1,5	1,7
- Indice santé	1,8	1,6	1,7	1,6	1,7	1,7	1,7	1,5	1,7
- Termes de l'échange	-1,3	-0,4	0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	0,1	-0,2
- Déflateur du PIB	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,6	1,6	1,3	1,6
- Taux d'intérêt à long terme nominal (10 ans, niveau)	0,7	0,8	1,1	1,6	2,2	2,7	3,2	1,5	1,9
- Taux d'intérêt à court terme nominal (3 mois, niveau)	-0,7	-0,6	-0,4	0,2	0,9	1,5	2,1	-0,2	0,6
Emploi, chômage et productivité									
- Population active, définition BFP									
. en milliers	5358,1	5371,8	5393,0	5414,7	5430,0	5438,9	5438,2	5305,5	5414,4
. différence, en milliers	26,4	13,7	21,2	21,8	15,3	8,9	-0,7	19,4	13,4
. variation en %	0,5	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	-0,0	0,4	0,2
- Emploi total									
. en milliers	4723,3	4783,1	4829,6	4875,3	4910,4	4941,7	4972,0	4606,1	4885,3
. différence, en milliers	65,3	59,8	46,6	45,7	35,1	31,2	30,3	31,3	41,5
. variation en %	1,4	1,3	1,0	0,9	0,7	0,6	0,6	0,7	0,9
- Taux d'emploi, concept EU2020 (a)	68,5	69,2	69,8	70,4	70,9	71,4	71,9	67,5	70,6
- Chômage total, définition BFP									
. en milliers	557,4	511,4	486,0	462,0	442,2	419,9	388,8	621,4	451,7
. différence, en milliers	-38,9	-46,1	-25,4	-23,9	-19,8	-22,3	-31,0	-11,7	-28,1
- Taux de chômage, définition BFP	10,4	9,5	9,0	8,5	8,1	7,7	7,2	11,7	8,3
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) (*)	0,1	0,3	0,5	0,6	0,7	0,8	0,7	0,4	0,6
Revenus									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) (*)	-0,1	0,5	0,9	0,8	1,1	1,1	1,0	0,3	0,9
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) (*)	1,6	1,7	1,9	1,7	2,0	2,0	1,9	1,0	1,9
- Part salariale (branches d'activité marchande) (b)	58,8	59,1	59,1	59,3	59,7	60,0	60,3	60,0	59,6
- Taux de rentabilité des entreprises (c)	43,6	43,3	43,3	43,3	43,1	42,9	42,7	41,8	43,1
- Revenu disponible réel des particuliers (*)	1,3	1,8	2,0	1,4	1,3	1,1	1,0	0,5	1,4
- Taux d'épargne des particuliers	11,2	11,3	11,5	11,4	11,2	11,0	10,9	12,0	11,2

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne	
								2012- 2017	2018- 2023
Finances publiques									
- Solde de financement									
. en milliards d'euros	-4,2	-4,5	-6,6	-8,1	-8,6	-8,4	-9,5	-11,0	-7,6
. en % du PIB	-1,0	-1,0	-1,4	-1,7	-1,7	-1,7	-1,8	-2,7	-1,5
dont (niveaux de pouvoir) :									
- Pouvoir fédéral	-1,3	-0,5	-1,6	-1,8	-2,0	-2,0	-2,2	-2,3	-1,7
- Sécurité sociale	0,1	-0,0	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,0	0,3
- Communautés et régions	0,1	-0,4	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,3	-0,2
- Pouvoirs locaux	0,1	-0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	-0,1	0,0
- Solde structurel	-0,9	-1,4	-1,6	-1,7	-1,8	-1,7	-1,8	-2,2	-1,7
- Dette									
. en % du PIB	103,4	102,1	101,0	100,2	99,5	98,6	98,0	105,4	99,9
Balance extérieure									
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	-2,9	-4,7	-4,6	-5,6	-6,6	-6,8	-8,4	0,8	-6,1
. en % du PIB	-0,7	-1,0	-1,0	-1,2	-1,3	-1,3	-1,6	0,2	-1,2
Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre									
Consommation finale d'énergie (*)	-0,1	-0,4	0,8	0,4	0,3	0,4	0,2	0,7	0,3
Émissions de gaz à effet de serre (d)	118,8	115,4	114,5	113,5	112,9	112,5	113,3	117,9	113,7

(*) Taux de croissance en %

(a) Selon le concept UE2020 (source : enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans)

(b) Part du coût du travail y compris les indépendants en % de la valeur ajoutée

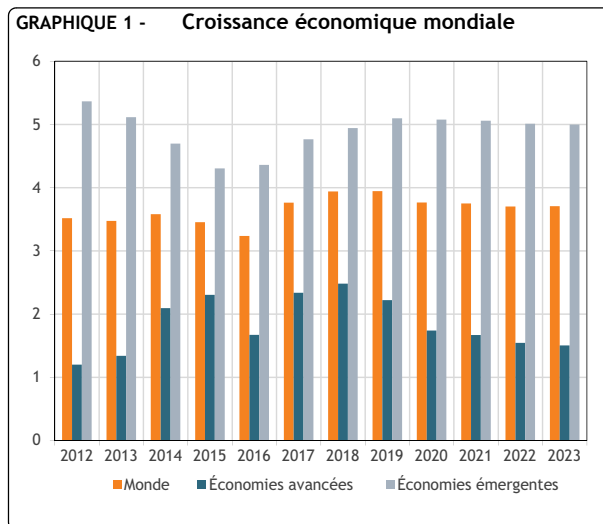
(c) Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de leur valeur ajoutée

(d) En millions de tonnes d'équivalent CO₂

2. Évolutions macroéconomiques

2.1. Environnement international

Croissance régulière de l'économie mondiale.

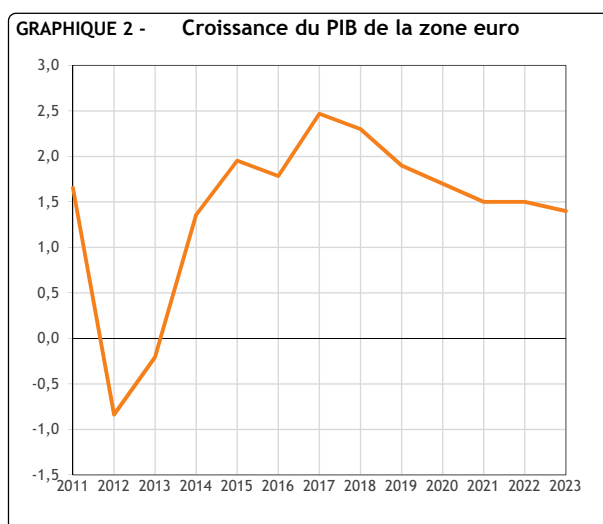


La croissance de l'économie mondiale est passée de 3,2 % en 2016 à 3,8 % en 2017. Cette accélération de la croissance a surtout été soutenue par le redressement des investissements dans les économies avancées et par une consommation privée plus dynamique dans les pays émergents. Cette année et l'année prochaine, la croissance du PIB mondial devrait encore augmenter légèrement (pour atteindre 3,9 %), à la faveur de la politique monétaire encore souple en Europe et de la politique budgétaire expansive aux États-Unis.

À partir de 2020, la croissance économique mondiale s'essoufflerait légèrement (pour atteindre 3,7 % en 2023), en raison d'un ralentissement de la crois-

sance dans la plupart des pays avancés. Leur croissance potentielle est freinée par le vieillissement de la population ; ce n'est que partiellement compensé par une reprise limitée de la productivité totale des facteurs. En revanche, les pays émergents maintiendraient leur rythme de croissance actuel (environ 5 %).

Zone euro : ralentissement progressif de la croissance après une excellente année 2017.



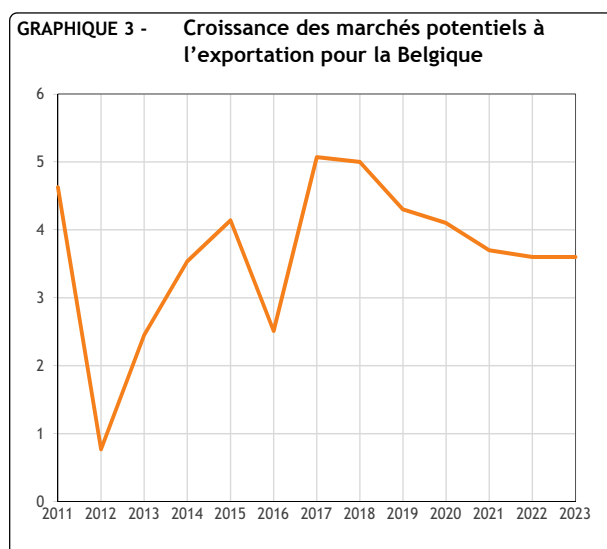
La croissance économique de la zone euro s'est montrée étonnamment dynamique en 2017 (2,4 %) et ce grâce à la hausse de la croissance mondiale, à l'atténuation des incertitudes politiques quant à l'avenir de la zone euro, à la souplesse de la politique monétaire et à une croissance vigoureuse de l'emploi. Le recul récent de divers indicateurs de confiance laisse toutefois penser que le sommet du cycle conjoncturel actuel a été atteint. Pour 2018 et 2019, on s'attend dès lors à une croissance moins robuste de, respectivement, 2,3 % et 1,9 %. Toutefois, la situation favorable sur le marché du travail soutient le pouvoir d'achat des ménages et le taux élevé d'utilisation des capacités de production industrielle témoigne d'un besoin d'investissements d'expansion.

Durant la période 2020-2023, la croissance économique de la zone euro continuerait de ralentir pour s'établir à 1,5 % en moyenne, en ligne avec sa croissance potentielle.

États-Unis : la politique budgétaire expansive soutient la croissance du PIB à court terme.

La croissance de l'économie américaine s'est accélérée pour atteindre 2,3 % en 2017, à la faveur, surtout, d'une reprise des investissements des entreprises et des exportations profitant de la dépréciation du dollar et d'une hausse de la demande extérieure. Grâce à des réductions d'impôts considérables et à une hausse des dépenses publiques, la croissance du PIB devrait encore progresser en 2018 et 2019. À partir de 2020, l'effet de cette impulsion budgétaire sur la croissance économique devrait se dissiper et la croissance du PIB devrait fléchir à 1,4 % à moyen terme.

La croissance des marchés potentiels à l'exportation recule à moyen terme.



La croissance des marchés potentiels à l'exportation belges s'est sensiblement accélérée en 2017 (5,1 %), suite à la hausse des échanges mondiaux. Le rebond s'est surtout manifesté dans les pays émergents, notamment en Chine et en Europe de l'Est. Pour 2018, on s'attend à une croissance presque aussi soutenue des marchés à l'exportation, sous l'impulsion d'une hausse marquée de la croissance de l'économie américaine et de celle des pays émergents. Dans le contexte d'un affaiblissement progressif de la croissance des économies avancées, la croissance des marchés potentiels à l'exportation belges devrait ralentir à 3,6 % à moyen terme.

TABLEAU 2 - Environnement international et indicateurs financiers
taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2012-2017	2018-2023
Marchés potentiels à l'exportation pour la Belgique	5,1	5,0	4,3	4,1	3,7	3,6	3,6	3,1	4,0
PIB zone euro	2,4	2,3	1,9	1,7	1,5	1,5	1,4	1,1	1,7
PIB États-Unis	2,3	2,8	2,6	1,9	1,7	1,5	1,4	2,2	2,0
Prix mondiaux à l'importation, biens et services hors énergie en EUR	0,3	-3,4	0,5	2,0	2,0	2,0	2,0	1,8	0,9
Prix du baril (Brent, USD)	54,3	75,3	75,2	78,8	82,6	86,6	90,7	78,3	81,5
Prix du baril (Brent, EUR)	48,1	62,6	61,7	64,6	67,7	71,0	74,4	63,0	67,0
Taux de change : EUR en USD (x 100)	113,0	120,3	121,9	121,9	121,9	121,9	121,9	121,5	121,7
Taux d'intérêt nominaux de court terme (Interbancaire à 3 mois)									
Zone euro	-0,3	-0,3	-0,2	0,5	1,1	1,7	2,4	0,1	0,9
États-Unis	1,3	2,3	2,9	2,9	2,8	2,8	2,7	0,5	2,7
Taux d'intérêt nominaux de long terme (10 ans)									
Zone euro	1,0	1,1	1,4	1,9	2,5	3,0	3,5	1,7	2,2
États-Unis	2,3	3,0	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2	2,2	3,2
Taux d'intérêt belges									
Court terme (certificats de trésorerie à 3 mois)	-0,7	-0,6	-0,4	0,2	0,9	1,5	2,1	-0,2	0,6
Long terme (OLO 10 ans)	0,7	0,8	1,1	1,6	2,2	2,7	3,2	1,5	1,9

ENCADRÉ 1 - Méthodologie de l'élaboration des hypothèses relatives à l'environnement international

L'environnement international des perspectives de moyen terme repose sur un ensemble d'hypothèses provenant de différentes sources.

En ce qui concerne les années 2018 et 2019, les perspectives de croissance économique des partenaires commerciaux de la Belgique sont essentiellement basées sur les prévisions de printemps de la Commission européenne¹, lesquelles ont été adaptées sur la base du Consensus Economics de mai 2018. Pour la période 2020-2023, les présentes Perspectives sont basées sur le scénario du FMI d'avril 2018 ("World Economic Outlook")².

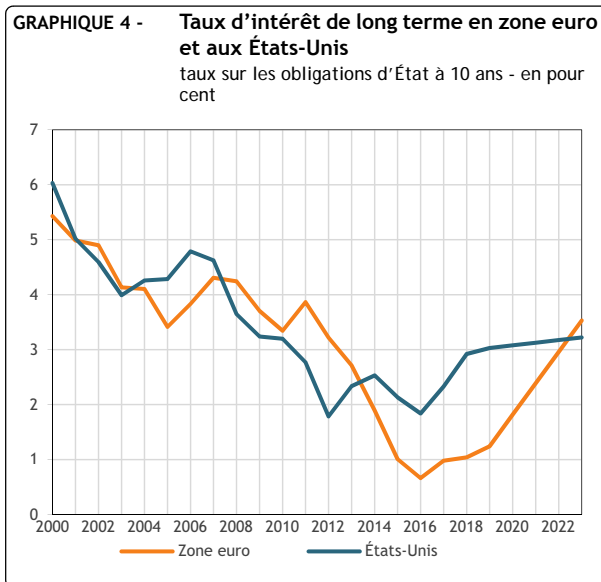
Les hypothèses relatives aux cours du pétrole, taux de change et taux d'intérêt en 2018 et 2019 sont basées sur les cotations sur les marchés à terme de fin mai 2018. À partir de 2020, les hypothèses techniques suivantes sont posées :

- Le prix du Brent évolue conformément au scénario de référence de la Commission européenne élaboré dans le cadre des perspectives énergétiques, d'émissions de GES et de transport à l'horizon 2050³. Cela implique une augmentation du prix du Brent jusqu'à 91 dollars en 2023 (par rapport à 75 dollars en 2018 et 2019), ce qui correspond à une hausse de près de 5 % par an à partir de 2020.
- À partir de 2020, les taux de change se stabilisent à leur niveau de 2019.
- Les taux d'intérêt à trois mois évoluent progressivement pour atteindre, à moyen terme, des valeurs d'équilibre fondées sur la règle de Taylor (qui tient compte de l'output gap et de l'inflation prévus).
- Les taux d'intérêt nominaux sur les obligations d'État à dix ans de la zone euro et des États-Unis se normalisent progressivement pour approcher à moyen terme la croissance nominale du PIB.

1. Commission européenne, 2018, « European Economic Forecast Spring 2018 », Institutional Paper 077, mai, URL : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/ip077_en.pdf
2. Fonds monétaire international (FMI), 2018, « World Economic Outlook : Cyclical Upswing, Structural Change », Washington, DC, avril, URL : <http://www.imf.org/en/publications/weo/issues/2018/03/20/~media/Files/Publications/WEO/2018/April/text.ashx?la=en>
3. Commission européenne, 2016, « EU Reference Scenario 2016. Energy, transport and GHG emissions. Trends to 2050 », juillet, URL : https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/ref2016_report_final-web.pdf

Taux d'intérêt

Actuellement, le taux de refinancement de la BCE se situe à un niveau plancher (0 %). Un relèvement de ce taux semble peu probable à court terme, et ce même si le montant mensuel net d'achat d'obligations d'État et d'autres actifs a déjà été réduit de 80 à 30 milliards d'euros. À partir de 2020, on s'attend à ce que le taux de court terme dans la zone euro (Euribor) se redresse progressivement pour atteindre 2,4 % en 2023 (voir encadré). La Banque centrale américaine a déjà relevé son taux directeur de 150 points de base (jusqu'à 1,75 %). Les marchés anticipent de nouvelles hausses de taux dans le courant de cette année et de l'année prochaine. En 2023, le taux américain de court terme s'établirait à 2,7 %.



Compte tenu de la croissance économique robuste, des tensions croissantes sur le marché du travail, de la poursuite de la normalisation de la politique monétaire et d'un net accroissement du déficit budgétaire à court terme, le taux d'intérêt américain à 10 ans devrait augmenter pour atteindre 3 % en 2018, puis progressivement 3,2 % à moyen terme. En revanche, le taux d'intérêt moyen à 10 ans de la zone euro resterait faible à court terme, vu les perspectives de croissance moins favorables et la politique monétaire encore très souple qui en résulte. À moyen terme, on prévoit néanmoins une normalisation progressive du taux d'intérêt moyen à 10 ans de la zone euro qui atteindrait 3,5 %.

Risques et incertitudes

Le scénario décrit ici est entouré de plusieurs risques. Les conflits et entraves de nature commerciale pourraient freiner la croissance de l'économie mondiale et saper la confiance des consommateurs et des entreprises¹. En outre, il existe un risque de forte hausse du prix du pétrole brut suite à des tensions géopolitiques et le résultat des négociations du Brexit reste incertain. Enfin, une importante détérioration du déficit budgétaire aux États-Unis ou les incertitudes politiques dans certains pays de la zone euro pourraient entraîner une nette hausse des taux d'intérêt de long terme. Cela pourrait miner la confiance des marchés financiers dans les pays lourdement endettés et raviver la crainte d'une nouvelle crise de l'euro.

1. Selon une simulation du FMI, une hausse mondiale du protectionnisme sous la forme de taxes à l'importation et d'une augmentation généralisée de 10 % des prix à l'importation déboucherait, après cinq ans, sur un recul de 1,75 % du PIB mondial et une baisse de 15 % des échanges mondiaux. International Monetary Fund (IMF), 2016, "World Economic Outlook: Subdued Demand Symptoms and Remedies", Washington, DC, October, URL: <http://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2016/12/31/Subdued-Demand-Symptoms-and-Remedies>.

2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes

2.2.1. Évaluation de la croissance potentielle

Une croissance potentielle légèrement supérieure à celle mesurée depuis le début de la crise financière...

La croissance potentielle devrait atteindre 1,4 % en moyenne sur la période de projection. Cela représente une évolution moyenne légèrement supérieure à celle estimée pour la période 2009-2017 (1,2 %) mais bien loin de celle estimée pour la période précédant la crise financière.

... soutenue par une modeste reprise des gains structurels de productivité...

Le recul historique de la croissance potentielle est attribuable à la baisse structurelle des gains de productivité du travail. Ainsi, alors que ceux-ci s'élevaient encore à 1,8 % dans les années nonante, ils ne représentent plus que 0,5 % sur la période depuis la crise financière. Le repli des gains de productivité s'explique par une contribution plus faible aussi bien de l'intensité en capital, soit la progression du stock de capital par heure travaillée, que de la productivité totale des facteurs. D'après la projection, les gains de productivité se redresseraient progressivement, atteignant en fin de période un rythme de l'ordre de 0,8 %. La contribution de l'intensité capitaliste retrouverait ainsi son niveau d'avant-crise alors que la contribution de la productivité totale des facteurs resterait en deçà.

TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants
taux de croissance annuel moyen en pour cent

	1990-1999	2000-2008	2009-2017	2018-2023
PIB effectif	2,2	2,2	1,0	1,5
PIB potentiel	2,4	2,0	1,2	1,4
Contributions :				
- Productivité horaire structurelle	1,8	1,2	0,5	0,7
dont :				
intensité capitaliste	0,6	0,3	0,1	0,3
productivité totale des facteurs	1,2	0,9	0,3	0,4
- Emploi potentiel (en heures)	0,6	0,8	0,7	0,7
dont :				
population en âge de travailler (15-74 ans)	0,3	0,4	0,6	0,3
taux d'activité	0,5	0,5	-0,1	-0,1
taux de chômage non-inflationniste	-0,1	0,1	0,3	0,5
durée du travail	-0,1	-0,1	-0,1	0,0

... alors que la croissance de l'emploi potentiel serait en léger recul entre 2018 et 2023.

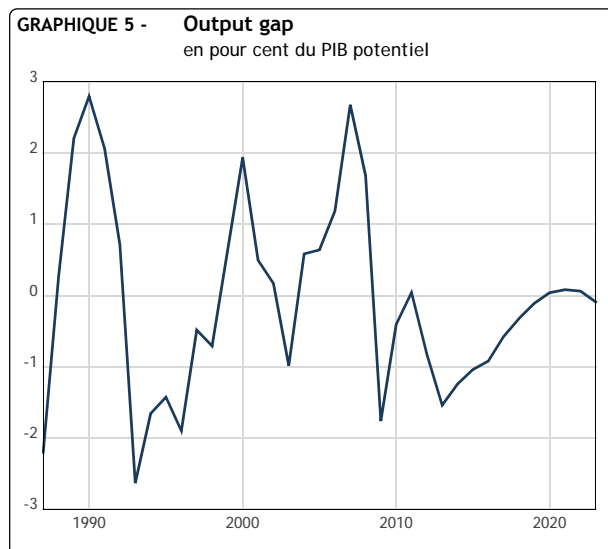
Dans les années 2000, la croissance de l'emploi potentiel a été relativement stable. Ses composantes ont cependant connu des évolutions divergentes. Alors que la contribution de la population d'âge actif¹ et celle du taux de chômage non-inflationniste étaient en hausse, la contribution du taux d'activité s'est fortement érodée. Sur la période récente, la croissance de l'emploi potentiel s'est cependant montrée plus volatile², en raison principalement de l'évolution de la population en âge de travailler.

1. Suivant les règles de la méthode de référence de l'Union européenne pour le calcul du PIB potentiel, la population d'âge actif est définie par la classe d'âge des 15-74 ans. Dans le chapitre 3, les analyses sur les déterminants de l'offre sont, elles, basées sur la classe d'âge 15-64, ce qui peut affecter les conclusions.

2. Elle est ainsi passée de 0,9 % en 2011 à 0,5 % en 2014, pour atteindre à nouveau 0,9 % en 2017.

Au cours de la période de projection, la croissance de l'emploi potentiel devrait progressivement s'affaiblir, pour atteindre 0,6 % en 2023 (contre 0,9 % en 2017). Cette trajectoire serait guidée par la baisse de la contribution de la population d'âge actif, et ce malgré l'évolution légèrement plus favorable de la contribution du taux de chômage non inflationniste¹.

L'output gap se refermerait en 2020.



D'après la mesure de l'output gap, soit l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier, l'économie belge aurait atteint son dernier pic conjoncturel en 2007, les deux précédents datant du début de chaque décennie. La crise de 2009 a entraîné l'écart de production brutalement en territoire négatif mais la reprise de 2010-2011 a ramené l'économie belge proche d'un état conjoncturellement neutre. La stagnation du PIB en 2012-2013 a tiré l'output gap vers un nouveau point bas. Il se résorberait progressivement depuis lors, se refermant en 2020 pour se maintenir ensuite proche de zéro.

2.2.2. Évolution du produit intérieur brut en volume

En 2017, la croissance du PIB belge en volume s'est élevée à 1,7 %, en accélération par rapport à l'année précédente (1,5 %). Elle a été largement portée par les exportations nettes, dont la contribution à la croissance économique a atteint 0,5 point de pourcentage (contre -0,6 point de pourcentage en 2016). La contribution de la demande intérieure, par contre, a été sensiblement moindre en 2017, principalement en raison du ralentissement de la croissance des investissements des entreprises et, dans une moindre mesure, des dépenses de consommation des particuliers. En 2018, 2019 et 2020, la croissance du PIB belge en volume serait stabilisée à 1,6 %. Au cours de ces trois années, la contribution des exportations nettes à la croissance serait quasiment nulle (-0,1 point de pourcentage en moyenne). La croissance de la demande intérieure, mais également la composition de cette dernière, serait très semblable au cours de ces trois années. À partir de 2021, la croissance économique belge ralentirait progressivement, pour atteindre 1,2 % en 2023. Ce profil de décélération graduelle serait également celui de toutes les composantes de la demande intérieure, à l'exception des dépenses publiques (consommation et investissements). La contribution des exportations nettes, pour sa part, serait légèrement négative (hormis un pic à -0,3 point de pourcentage en 2023²). Au cours de la période 2021-2023, en moyenne, la croissance économique belge (1,3 %) serait légèrement inférieure à sa croissance potentielle (1,4 %, cf. section 2.2.1) ainsi qu'à la croissance économique de la zone euro (1,5 %).

2.2.3. Exportations et importations

En 2017, contribution largement positive des exportations nettes en volume à la croissance économique ; importante perte de termes de l'échange.

Soutenue par l'accélération de la croissance du PIB mondial et des échanges mondiaux, la croissance des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique a doublé, passant de 2,5 % en 2016 à 5,1 % en 2017.

1. La contribution du taux d'activité resterait pratiquement constante.
2. En raison de l'augmentation des importations d'électricité et de gaz naturel, suite à la fermeture de deux centrales nucléaires belges, cf. section 2.2.3.

En 2016, l'augmentation de 7,5 % du volume des exportations belges avait été nettement supérieure à la croissance des débouchés extérieurs. Cela s'explique notamment par l'évolution favorable de la compétitivité sous l'effet des mesures gouvernementales visant à limiter le coût du travail. En outre, la croissance des exportations (et également des importations) avait été dopée par la réorganisation d'une entreprise internationale opérant sur le marché belge¹. Si la croissance des exportations a été faible au cours des trois premiers trimestres de 2017, elle a néanmoins atteint 4,9 % sur base annuelle grâce à un effet de report favorable. La perte de parts de marché à l'exportation est dès lors restée limitée.

La croissance des importations s'est, elle aussi, sensiblement ralentie en 2017 (4,4 %), après une année 2016 (8,4 %) dopée par le même élément exceptionnel que celui prévalant pour les exportations (cf. ci-dessus). En outre, la croissance de la demande intérieure et celle de la demande finale² ont été nettement moins soutenues en 2017. Au total, les exportations nettes en volume ont apporté une contribution de 0,5 point de pourcentage à la croissance économique (contre -0,6 en 2016).

Tant les prix à l'importation que les prix à l'exportation belges exprimés en euros sont repartis à la hausse en 2017 et ce, surtout suite à la remontée des prix du pétrole sur le marché international. L'énergie pesant davantage dans les prix à l'importation, il en a résulté d'importantes pertes de termes de l'échange (-1,3 %).

Le solde des opérations courantes avec le reste du monde, exprimé en % du PIB, est devenu négatif en 2017, passant de 0,1 % en 2016 à -0,7 % en 2017 : outre la baisse des revenus nets de la propriété du reste du monde, l'effet négatif de la perte de termes de l'échange a plus que compensé l'effet de la contribution positive du volume des exportations nettes.

Nouvelle perte de termes de l'échange en 2018.

En dépit d'une nouvelle accélération de la croissance de l'activité économique mondiale en 2018, la croissance des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique devrait être stabilisée (5,0 %). En effet, l'accélération de la croissance mondiale est, dans une large mesure, attribuable aux économies émergentes, tandis que la croissance économique de la zone euro – qui est la destination de plus de la moitié des exportations belges – ralentit très légèrement.

L'appréciation du taux de change effectif de l'euro et la croissance plus soutenue des salaires affecteraient la compétitivité de l'économie belge en 2018 ; la croissance des exportations ralentirait ainsi à 4,4 % en 2018 et la perte de parts de marché à l'exportation serait plus marquée (0,6 point de pourcentage) qu'en 2017.

Malgré l'accélération de la croissance de la demande intérieure, la croissance de la demande finale serait, elle, stabilisée en 2018, et ce en raison de la décélération des exportations. Dans son sillage, la croissance des importations devrait, elle aussi, se stabiliser (4,4 %). Puisque les importations et les exportations évoluent quasiment au même rythme en 2018, la contribution des exportations nettes en volume à la croissance économique serait de 0,1 point de pourcentage, en net repli par rapport à 2017.

L'année 2018 serait à nouveau caractérisée par des pertes de termes de l'échange (-0,4 %), certes moins importantes que celles encourues en 2017. La nouvelle nette hausse des prix du pétrole, quelque peu amortie par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain, devrait en effet entraîner une progression des prix à l'importation belges plus marquée que celle des prix à l'exportation.

Le solde des opérations courantes avec le reste du monde enregistrerait un nouveau repli en 2018, pour atteindre -1,0 % du PIB, principalement en raison de la détérioration des termes de l'échange.

1. Concrètement, la Belgique est passée du statut de pays de transit (les flux de biens et services n'étant alors pas enregistrés comme des importations et exportations) à celui de plaque tournante pour les achats et les ventes de produits de cette entreprise. Ces opérations d'achat et de vente sont comptabilisées comme des flux d'importations et d'exportations.

2. Définie comme la somme de la demande intérieure et des exportations.

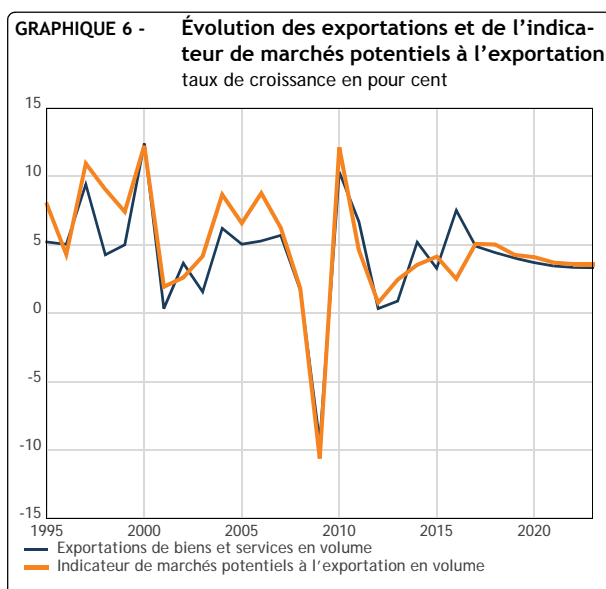
Ralentissement de la croissance des marchés potentiels à l'exportation et des exportations en 2019.

Parallèlement au ralentissement de la croissance de l'économie de la zone euro, tant la progression des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique que celle des exportations belges ralentiraient en 2019, pour atteindre, respectivement, 4,3 % et 4,0 %. Une légère perte de parts de marché à l'exportation serait donc enregistrée.

En raison d'une demande intérieure dont la croissance est quasiment stabilisée, le ralentissement de la croissance des importations serait un peu moins marqué (4,2 %) que celui des exportations. Les exportations nettes en volume contribuent dès lors légèrement négativement à la croissance économique (-0,1 point de pourcentage).

Dans un contexte de stabilisation du prix du Brent en dollars et de légère appréciation du taux de change euro-dollar, de très faibles gains de termes de l'échange devraient être de mise en 2019 (+0,1 %). Ces derniers devraient permettre au solde des opérations courantes avec le reste du monde de se stabiliser en 2019 (-1,0 % du PIB).

Contribution légèrement négative des exportations nettes à la croissance au cours de la période 2020-2023.



Au cours de la période 2020-2023, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique progresseraient à un rythme annuel moyen de 3,7 %, inférieur à celui enregistré au cours du passé récent (4,3 % en moyenne pour la période 2010-2016) et bien davantage encore à celui enregistré, en moyenne, avant l'éclatement de la crise financière (7,0 % en moyenne pour la période 1995-2007).

Cette progression des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à l'augmentation des coûts salariaux par unité produite¹ (1,9 % par an en moyenne au cours de la période 2020-2023) se solderait par une croissance du volume des exportations belges de 3,5 % par an en moyenne (contre 4,9 % au cours de la période 2010-2016 et 5,3 % au cours de la période 1995-2007). Des

pertes de parts de marché de l'ordre de 0,3 point de pourcentage par an en moyenne seraient dès lors enregistrées à partir de 2020, nettement inférieures toutefois à celles enregistrées durant les années qui ont précédé la crise (1,7 point de pourcentage au cours de la période 1995-2007) (cf. graphique 6).

Sous l'impulsion d'une demande finale qui évoluerait selon une croissance annuelle moyenne de 2,5 %, les importations devraient atteindre un rythme de progression (3,6 % en moyenne au cours de la période 2020-2023) légèrement supérieur à celui des exportations. Les exportations nettes exprimées en volume contribueraient ainsi de manière légèrement négative (-0,2 point de pourcentage en moyenne) à la croissance économique à moyen terme.

1. La formation des salaires, à partir de 2019, est modélisée sur base des déterminants que la théorie économique retient classiquement, selon laquelle l'évolution des salaires bruts nominaux serait fonction de la productivité nominale du travail, du taux de chômage et du coin salarial (voir chapitre 3). L'évolution des coûts salariaux par unité produite est influencée à la baisse par les mesures visant à limiter le coût du facteur travail (réductions de cotisations sociales patronales).

Signalons qu'en 2023, la croissance des importations s'accélère quelque peu en raison de l'augmentation des importations d'électricité et de gaz naturel, avec pour conséquence une contribution des exportations nettes en volume à la croissance plus négative (-0,3 point de pourcentage, contre -0,1 point de pourcentage en moyenne au cours des années 2020 à 2022). L'augmentation des importations d'électricité et de gaz naturel (ces dernières afin d'accroître la production domestique d'électricité au moyen de centrales au gaz naturel) permet en effet de pallier la baisse d'électricité générée par les centrales nucléaires belges, en raison de l'arrêt de la production de deux d'entre elles fin 2022 - début 2023¹, conformément au calendrier défini dans la loi du 28 juin 2015.

Les termes de l'échange devraient être quelque peu dégradés, à hauteur de -0,2 % par an, à partir de 2020, reflétant l'hypothèse de hausse du prix du pétrole prise en compte (cf. section 2.1). Le solde des opérations courantes avec le reste du monde serait en recul, passant de -1,0 % du PIB en 2019 à -1,3 % en 2022 et à -1,6 % en 2023.

2.2.4. Dépenses de consommation finale des particuliers²

En 2017, progression à un rythme semblable du pouvoir d'achat des particuliers et de leurs dépenses de consommation.

En 2017, la croissance du revenu disponible réel des particuliers a continué de se redresser : après avoir été systématiquement négative au cours des années 2010 à 2012 et à peine positive (0,4 % par an en moyenne) au cours des années 2013 à 2015, elle a atteint 0,9 % en 2016 et 1,3 % en 2017. L'année dernière, le pouvoir d'achat des particuliers a été soutenu par les nombreuses créations nettes d'emplois, la croissance un peu plus dynamique du salaire brut horaire réel et le retour à une croissance réelle positive des revenus nets de la propriété perçus par les particuliers, après huit années consécutives de croissance négative. En outre, les effets négatifs d'un certain nombre de mesures sur le pouvoir d'achat (comme le saut d'index) se sont dissipés. La forte hausse des prix pétroliers a toutefois empêché l'indexation des salaires dans le secteur privé (1,5 %) de progresser aussi rapidement que l'inflation (2,1 %).

Dans ce contexte, les dépenses de consommation des particuliers exprimées en volume ont progressé au même rythme (1,3 %) que leur pouvoir d'achat, induisant une stabilisation de leur taux d'épargne³ (11,2 % en 2016 et 2017, cf. graphique 7). Notons que depuis 2010, le taux d'épargne des particuliers s'est constamment contracté, dégringolant de 17,7 % en 2009 à 11,2 % en 2016. Cette période a toutefois coïncidé avec une période de très faible progression du revenu disponible réel des particuliers (0,3 % par an en moyenne entre 2009 et 2016), particulièrement peu, voire pas du tout, soutenu par ses composantes "salaires" (période de modération, voire de blocage, salarial(e)) et "revenus nets de la propriété" (baisse continue des taux d'intérêt). Le taux d'épargne a alors joué son rôle d'"amortisseur" des dépenses de consommation afin que celles-ci ne doivent pas autant fluctuer que le pouvoir d'achat.

En 2018 et 2019, accélération de la croissance du pouvoir d'achat des particuliers, qui s'accompagne d'un redressement de leur taux d'épargne.

Tant en 2018 qu'en 2019, la croissance du revenu disponible réel des particuliers devrait s'accélérer et atteindre des niveaux particulièrement élevés au regard du passé récent, soit respectivement 1,8 % et 2,0 %. Au cours de ces deux années, outre l'accélération de la croissance de la masse salariale perçue par les ménages (résultant surtout de l'accélération de la croissance du salaire brut horaire réel, le rythme de créations nettes d'emplois étant ralenti), c'est principalement la croissance réelle négative de l'impôt sur le revenu des ménages qui ren-

1. Doel 3 en octobre 2022 et Tihange 2 en février 2023.

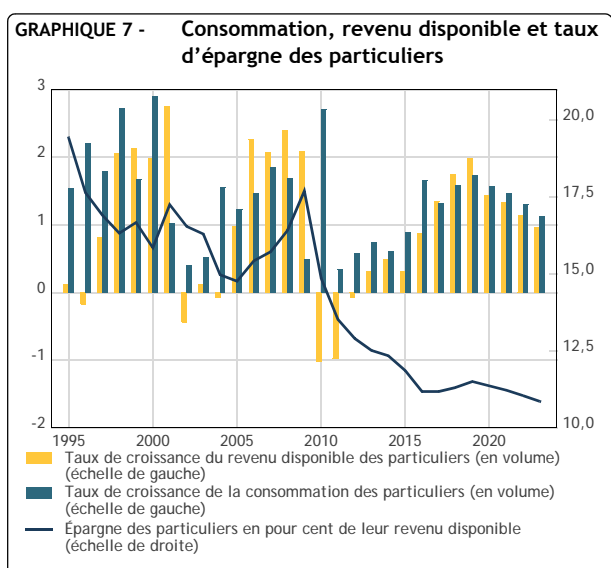
2. Ménages et ISBL au service des ménages.

3. Épargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.

force la croissance du pouvoir d'achat des particuliers. Cette dernière résulte de l'entrée en vigueur de nouvelles mesures décidées dans le cadre de la deuxième phase du « tax shift » (cf. chapitre 4). La sensible hausse des prix de l'énergie prévue pour 2018 pénalise toutefois encore cette année les salaires et allocations perçus par les particuliers dont l'indexation devrait demeurer inférieure à l'inflation ; en 2019, par contre, dans la foulée de la quasi-stabilisation des prix de l'énergie, cet effet pénalisant devrait disparaître.

La progression relativement soutenue de leur pouvoir d'achat devrait permettre aux particuliers de, simultanément, maintenir une croissance élevée de leurs dépenses de consommation (1,6 % en 2018 et 1,7 % en 2019) et de recommencer, pour la première fois depuis 2009, à augmenter leur taux d'épargne. Ce dernier gagnerait ainsi 0,3 point de pourcentage en deux ans, pour s'établir à 11,5 % en 2019.

Au cours de la période 2020-2023, ralentissement progressif tant de la croissance du revenu disponible réel des particuliers que de celle de leurs dépenses de consommation. Léger recul de leur taux d'épargne à moyen terme.



Au cours de la période 2020-2023, la croissance du revenu disponible réel des particuliers atteindrait, en moyenne, 1,2 % par an (en ralentissement graduel, de 1,4 % en 2020 à 1,0 % en 2023), en ligne avec celle de leurs dépenses de consommation qui s'élèverait, en moyenne, à 1,4 % par an (également en ralentissement graduel, de 1,6 % en 2020 à 1,1 % en 2023). Le taux d'épargne des particuliers serait ainsi en légère baisse, passant de 11,4 % en 2020 à 10,9 % en 2023.

Ces moyennes de période sont davantage semblables à celles observées avant la crise financière qu'à celles observées dans un passé récent. Ainsi, au cours de la période 1995-2008, la croissance annuelle moyenne du revenu disponible réel des particu-

liers a atteint 1,2 % et celle de leurs dépenses de consommation 1,6 % (contre, respectivement, 0,3 % et 1,0 % par an en moyenne au cours de la période 2009-2016).

Sur l'ensemble de la période 2020-2023, la croissance du pouvoir d'achat des particuliers serait portée par une progression significativement positive du salaire brut horaire réel dans le secteur marchand (1,0 % en moyenne) qui, combinée à une augmentation de 0,7 %, en moyenne, de l'emploi, permettrait au total des salaires¹ perçus par les ménages de progresser, en termes réels, de 1,5 % en moyenne. Les revenus nets de la propriété, eux, afficheraient une croissance réelle moyenne de 2,0 % tandis que les prestations sociales perçues par les ménages progresseraient, en termes réels, de 1,8 %. Dans le même temps, exprimés en termes réels, les impôts sur le revenu à charge des ménages seraient en hausse de 3,3 % par an en moyenne (contre -1,3 % par an en moyenne au cours de la période 2018-2019). Le retour à un taux de croissance réelle positif des impôts sur le revenu des ménages traduit l'absence de mesures supplémentaires de baisse des prélèvements obligatoires et explique en grande partie le ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat des particuliers à partir de 2020. Le ralentissement du rythme des créations nettes d'emplois ainsi que celui de la croissance des revenus nets de la propriété jouent également un rôle.

1. Le chapitre 3 présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

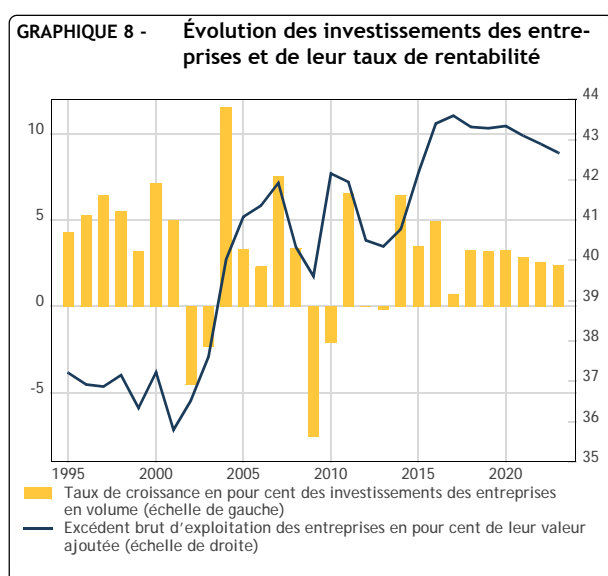
2.2.5. Investissements des entreprises¹

Parallèlement à la remontée des taux d'intérêt de long terme et à la baisse de leur taux de rentabilité, ralentissement progressif de la croissance des investissements des entreprises à moyen terme.

En 2017, la croissance en volume des investissements des entreprises s'est limitée à 0,7 %. Ce chiffre a toutefois été fortement influencé à la baisse par le contrecoup de plusieurs achats importants de biens d'investissement réalisés en 2016 par de grandes entreprises multinationales. Ces achats n'ont eu aucun impact sur la croissance économique vu qu'il s'agissait d'importations. Abstraction faite de ces achats, les investissements réalisés en 2017 ont été nettement plus dynamiques (croissance de plus de 5 %).

Cette croissance – hors éléments exceptionnels – soutenue s'explique par plusieurs facteurs. Le taux d'utilisation des capacités de production industrielle se situe, depuis plusieurs années déjà, au-dessus de sa moyenne de long terme ; dès lors, les investissements des entreprises visent non seulement à remplacer les biens d'équipement amortis, mais également à accroître les capacités de production. En outre, la faiblesse des taux d'intérêt et les conditions d'octroi de crédit qui sont de mise depuis plusieurs années déjà favorisent les investissements. Enfin, le taux de rentabilité des entreprises² a augmenté depuis 2014, suite notamment au saut d'index, au gel des salaires bruts horaires avant indexation de 2014-2015 et à la diminution des coûts du travail en 2016. Le faible niveau des prix de l'énergie au cours de la période 2015-2016 a également contribué à renflouer les marges des entreprises.

Même s'il devrait quelque peu se dégrader par rapport aux années précédentes, le climat d'investissement devrait rester largement favorable au cours de la période 2018-2020. Ainsi, bien qu'en légère hausse, les taux d'intérêt de long terme demeureront à des niveaux historiquement bas. Le taux de rentabilité des entreprises ne serait, certes, plus en progression mais néanmoins stabilisé à un niveau historiquement élevé. Enfin, les perspectives de débouchés, tant sur le plan intérieur qu'extérieur, sont favorables. Dans ce contexte, la croissance en volume des investissements des entreprises devrait rester supérieure à 3 % (3,2 % en 2018, 2019 et 2020).



Au cours de la période 2021-2023, cette croissance serait un peu moins dynamique (2,6 % en moyenne) et ralentirait progressivement pour atteindre 2,3 % en 2023 (cf. graphique 8). Ce ralentissement interviendrait dans un contexte de ralentissement des perspectives de croissance économique (et donc des débouchés), de remontée progressive des taux d'intérêt de long terme et de recul du taux de rentabilité des entreprises (en raison de la progression nettement plus dynamique des salaires).

Le taux d'investissement des entreprises³ serait constamment en hausse durant la période de pro-

1. Les investissements des entreprises sont ici définis comme l'ensemble des investissements déduction faite des investissements du secteur public et des investissements en logements des ménages.
2. Défini comme l'excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises exprimée à prix courants.
3. Défini comme les investissements des entreprises en pour cent du PIB exprimés à prix courants. Le taux d'investissement des entreprises s'élevait, en moyenne, à 14,5 % dans les années nonante et à 14,9 % dans les années deux mille ainsi que dans la première moitié des années deux mille dix.

jection, passant de 16,0 % en 2017 à 17,1 % en 2023, ce qui, dans une perspective historique, constitue un niveau très élevé.

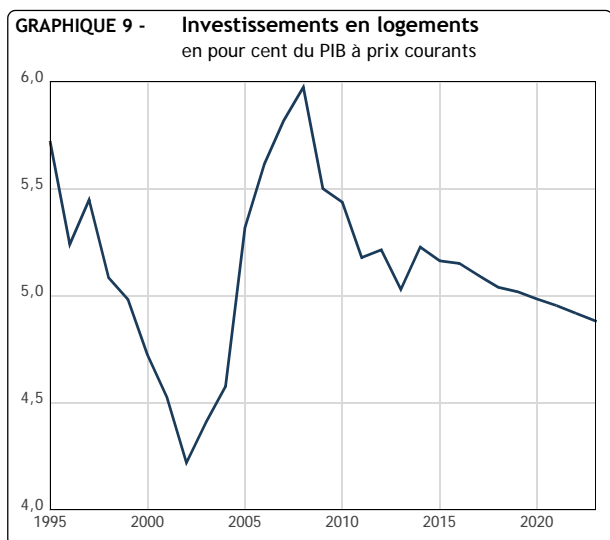
Notons enfin qu'en raison de l'arrêt programmé – conformément à la loi du 28 juin 2015 – de deux centrales nucléaires fin 2022 - début 2023, des investissements visant à réaliser le démantèlement de ces centrales sont pris en compte dans la présente projection : ces investissements, attribués à la branche d'activité "énergie", sont de l'ordre de 195 millions d'euros (exprimés en prix de 2010) en 2023¹. Comme autorisé par le SEC 2010², nous supposons un amortissement intégral immédiat de ces investissements, de sorte que le stock de capital net de l'économie ne soit pas affecté.

2.2.6. Investissements en logements

Croissance des investissements en logements en volume quasiment atone en 2017 et 2018, un peu plus dynamique par la suite.

La croissance en volume des investissements en logements des ménages a été quasiment nulle en 2017 (0,3 %), et ce malgré le niveau demeurant très bas des taux hypothécaires (tant en termes nominaux que réels) et l'accélération du pouvoir d'achat des particuliers. Cette stagnation intervient cependant après une année 2016 particulièrement dynamique (2,6 %). En 2017, un certain nombre de primes pour investissements économeurs d'énergie ont été diminuées et les normes d'efficacité énergétique (en Flandre) ont été progressivement durcies, ce qui est susceptible d'avoir entraîné l'anticipation d'un certain nombre de projets, au détriment de l'année 2017.

La croissance en volume des investissements en logements se limiterait à 0,5 % cette année mais soutenus par des conditions de financement toujours attrayantes et par une évolution favorable du pouvoir d'achat, ces investissements progresseraient de 1,1 % en 2019. Cette croissance plus soutenue devrait se confirmer en 2020-2021 (1,2 % par an) pour retomber ensuite à 0,8 % en 2023, parallèlement à la remontée des taux d'intérêt de long terme.



La part nominale des investissements en logements en pour cent du PIB serait en (légère) baisse au cours de la période de projection : elle passerait de 5,1 % en 2017 à 4,9 % en 2023 (cf. graphique 9).

1. Ce calcul repose sur une estimation du coût total du démantèlement des centrales nucléaires réalisé par l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) dans son rapport publié en 2018 ("Quatrième rapport d'inventaire des passifs nucléaires de l'ONDRAF à sa tutelle (période 2013-2017)", 2018). Ce coût total s'élèverait ainsi à 15,1 Mia d'euros (prix de 2015). En l'absence d'informations plus précises, nous avons supposé que le démantèlement s'étalerait sur vingt-cinq ans et que le coût serait réparti de manière uniforme au cours de chacune de ces vingt-cinq années, tout en tenant compte du pourcentage de la capacité de production totale progressivement mise à l'arrêt (ainsi, en 2023, seules deux centrales nucléaires devraient être arrêtées, lesquelles représentent un tiers de la production nucléaire belge totale).

2. Cf. chapitre 5 du "Manual on the changes between ESA 95 and ESA 2010", Eurostat, 2014 édition.

2.2.7. Investissements des administrations publiques

Le profil d'évolution des investissements publics est largement déterminé par le cycle des élections communales, le calendrier des investissements en infrastructures initiés par les communautés et régions ainsi que par les investissements de la Défense.

En 2017, la croissance du total des investissements des administrations publiques en volume s'est élevée à 1,5 %¹. Ce chiffre résulte principalement d'une croissance assez dynamique des investissements des pouvoirs locaux (11,9 %) à l'approche des élections communales de 2018, compensée partiellement par un net recul des investissements des communautés et régions (-3,7 %). Ce dernier s'explique surtout par la finalisation en 2016 d'une grande partie des nouveaux bâtiments scolaires construits dans le cadre de "Scholen van morgen" en Région flamande².

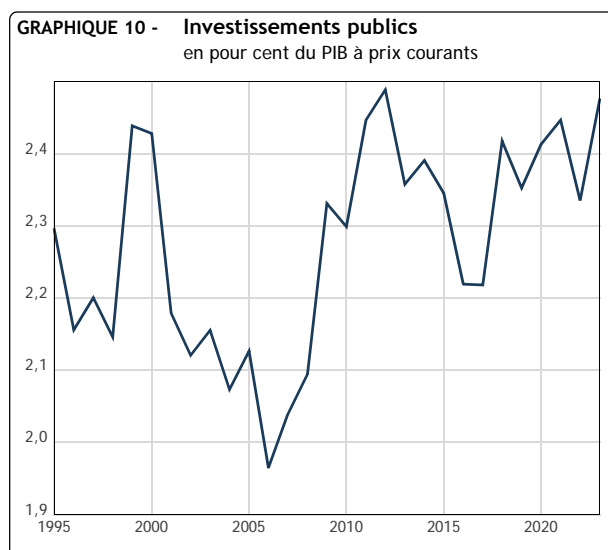
Cette année, les investissements des différents sous-secteurs publics devraient afficher une nette augmentation, portant la croissance en volume de l'ensemble des investissements publics à 10,6 %. Ainsi, en cette année d'élections communales et conformément à ce qui a été observé par le passé, les pouvoirs locaux devraient intensifier leurs dépenses d'investissements (+22,5 % en termes réels). Du côté des communautés et régions, ce sont principalement la Région bruxelloise (investissements dans le domaine de la mobilité et de la sécurité), la Communauté française (investissements dans les fonds des bâtiments scolaires) et la Région wallonne qui alimenteraient la croissance de ce sous-secteur public (5,0 %).

Les années 2019 et 2020 seraient toutes deux caractérisées par un net recul des investissements des pouvoirs locaux (respectivement -11,3 et -6,2 % en termes réels), suite aux élections communales de 2018. Le relais serait toutefois pris par le pouvoir fédéral en 2019 (+22,2 %) et, en 2020, par les communautés et régions (+9,1 %) et le pouvoir fédéral (+11,1 %), de sorte que la croissance réelle du total des investissements publics ne serait que légèrement négative en 2019 (-0,6 %) et même positive en 2020 (4,5 %). D'importants investissements de la Défense devraient en effet être comptabilisés au cours de la période 2019-2020 (entre autres les premières livraisons d'avions A400M) tandis qu'en 2020, plus de 500 millions devraient être investis par la Région flamande dans le cadre du projet visant à boucler le ring périphérique d'Anvers ("Oosterweel"). Ce montant d'investissement serait grosso modo maintenu constant jusqu'en 2023 (et, au-delà de l'horizon de la présente projection, jusqu'en 2025).

Sur l'ensemble de la période 2021-2022, la croissance annuelle moyenne du volume du total des investissements publics serait nulle, principalement en raison d'absence d'impulsion supplémentaire des investissements des communautés et régions et d'une croissance relativement modeste des investissements des pouvoirs locaux, et ce malgré la croissance soutenue des investissements de la Défense en renouvellement de l'équipement (avions A400M mais également matériel relevant du programme de vision stratégique). En 2023, les investissements publics repartiraient toutefois nettement à la hausse en prévision des élections communales de 2024, soutenant la croissance du total des investissements publics (7,6 %). Cette dernière serait également largement alimentée par de nouveaux investissements de la Défense (vision stratégique).

1. Notons que les présentes Perspectives reprennent, pour l'année 2017, les comptes publics publiés le 20 avril 2018 par l'ICN (publication sur NBB.Stat des tableaux établis pour la notification du déficit public et de la dette publique à la Commission européenne dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs). Pour les années antérieures, toutefois, nos Perspectives respectent les comptes nationaux détaillés publiés en octobre 2017 (ICN, Comptes nationaux 2016 Partie 2 - Comptes détaillés et tableaux, Octobre 2017). Il en résulte une possible rupture de série entre les niveaux de 2016 et ceux de 2017.

2. Davantage d'informations relatives aux investissements publics se retrouvent dans l'encadré "Investissements publics" du chapitre 4.



En moyenne au cours de la période 2014-2016, la part nominale belge des investissements publics dans le PIB a atteint 2,3 %, soit 0,3 point de pourcentage de moins que la part moyenne observée pour la zone euro. Le taux d'investissement public belge passerait de 2,2 % en 2017 à 2,4 % entre 2018 et 2021 ; il retomberait à 2,3 % en 2022 avant de remonter à 2,5 % en 2023 (cf. graphique 10).

2.2.8. Consommation publique

Croissance assez stable, d'environ 1 % chaque année, de la consommation publique en volume durant la période de projection.

En 2017, la croissance de la consommation publique en volume s'est élevée à 1,3 %, en nette accélération par rapport à la croissance observée au cours de la période 2014-2016 (croissance annuelle moyenne de 0,6 %). Cette progression a principalement été alimentée par une nette hausse des achats nets de biens et services (après une baisse sensible en 2016, largement attribuable à l'introduction de la redevance kilométrique pour les camions¹) et par la légère accélération de la croissance des dépenses publiques de soins de santé².

Cette année, le volume de la consommation publique devrait croître de 1,0 %, et ce alors que sa composante principale, les rémunérations du secteur des administrations publiques³, augmenterait faiblement (0,3 %), dans le sillage d'une croissance très légèrement positive de l'emploi public (0,1 %, cf. chapitre 3). Les dépenses de soins de santé, par contre, arboreraient une croissance davantage soutenue (2,1 % en volume) qu'au cours du passé récent (1,5 % en moyenne par an au cours de la période 2014-2016). Les achats nets de biens et services également afficheraient une progression plus soutenue (3,3 % en volume) que celle enregistrée au cours du passé récent (-11,5 % sur 2014-2016).

Au cours de la période 2019-2020, la croissance de la consommation publique en volume ralentirait légèrement (0,9 % par an en moyenne) par rapport à 2018, et ce en raison d'un net ralentissement de la croissance des achats nets de biens et services (-0,9 % par an en moyenne). La progression des rémunérations publiques et celle des dépenses publiques de soins de santé resteraient, pour leur part, semblables (respectivement, 0,3 % et 2,0 % par an en moyenne).

Au cours de la période 2021-2023, en l'absence de nouvelles mesures, les rémunérations publiques retrouveraient une progression un peu plus dynamique (0,5 % par an en moyenne), en ligne avec une légère augmentation de l'emploi public (0,3 % par an en moyenne). Les dépenses publiques de soins de santé, également, afficheraient une progression un peu plus soutenue (2,4 %). A contrario, la croissance des achats nets de biens et services redeviendrait négative (-1,0 % par an en moyenne). Au total, la consommation publique en volume

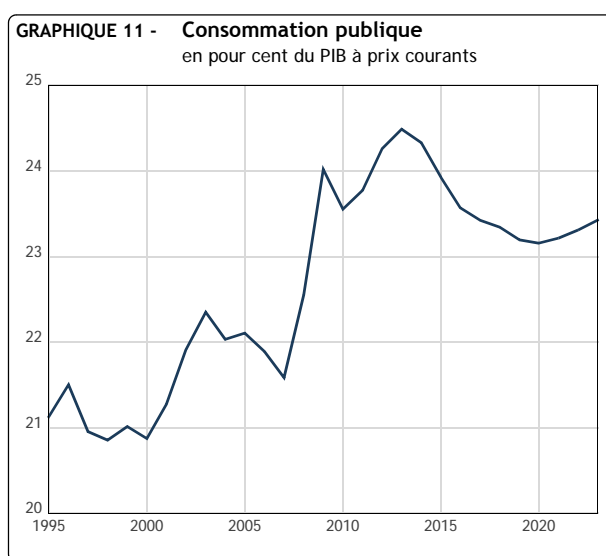
1. Celle-ci constitue une vente de services et réduit dès lors les achats nets de biens et services.

2. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses publiques de soins de santé.

3. Le terme "rémunérations du secteur des administrations publiques" doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations imputées, lesquelles recouvrent principalement les pensions des fonctionnaires statutaires).

progresserait de 1,2 % par an en moyenne, ce qui reste toutefois encore inférieur à la croissance observée en moyenne au cours de la période 2000-2016 (1,3 %).

Notons l'importante modification, au fil des ans, de la structure de la consommation publique. Ainsi, la part des dépenses de soins de santé, qui ne s'élevait encore qu'à 28,5 % en 2000, a atteint 33,9 % en 2016 et devrait poursuivre sa progression pour atteindre 35,7 % en 2023. À l'inverse, la part des rémunérations publiques se contracte, passant de 53,4 % en 2000 à 52,8 % en 2016 et à 51,4 % en 2023, alors que celle des achats nets de biens et services se stabilise à moyen terme (8,4 % en 2000, 4,5 % en 2016 et 4,3 % en 2023). La part de la consommation de capital fixe reste également stable dans le temps (autour de 9 à 10 %).



En moyenne au cours de la période 2014-2016, la part de la consommation publique dans le PIB de la Belgique (évaluée en termes nominaux) a atteint 23,9 %, soit 3,2 points de pourcentage de plus que la moyenne observée pour la zone euro. Cette part serait en baisse dans le cas belge, passant de 23,6 % en 2016 à 23,2 % en 2019, avant de remonter légèrement pour atteindre 23,4 % en 2023. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre 4.

2.2.9. Valeurs ajoutées brutes par branche d'activité

Stabilisation du poids des services marchands, de l'industrie manufacturière et des services non-marchands dans la valeur ajoutée totale à moyen terme.

D'après les premières estimations (encore provisoires) disponibles pour l'année 2017, il semble que la croissance de la valeur ajoutée totale belge en volume (1,7 %) aurait surtout été portée l'année passée par les branches "biens d'équipement", "autres services marchands", "transports et communication" et "santé et action sociale", toutes ayant crû à un rythme proche de 3 %. D'autres branches, par contre, auraient tiré la croissance de la valeur ajoutée totale en volume à la baisse, à savoir les branches "agriculture" (-8,1 %), "énergie" (-2,3 %), "crédit et assurances" (-1,5 %) et "biens intermédiaires" (-0,4 %), les deux dernières citées après avoir enregistré une croissance particulièrement dynamique en 2016 (respectivement 5,8 % et 3,3 %).

Au cours de la période 2018-2023, dans un contexte d'évolution globalement assez semblable, en moyenne, à celle de la période 2000-2015 de la croissance du PIB et de ses principales composantes, la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 1,5 % par an en moyenne (cf. tableau 4), soit 0,1 point de pourcentage de moins qu'au cours de la période 2000-2015. Notons que le ralentissement progressif de la croissance belge qui interviendrait au sein de la période de projection provient tant de la demande intérieure que des exportations, affectant dès lors tant les branches de l'industrie manufacturière, davantage orientées vers le marché extérieur que les branches de services marchands, davantage orientées vers le marché domestique.

Les branches de l'industrie¹ ainsi que l'agriculture progresseraient à un rythme semblable ou inférieur à cette moyenne de l'ensemble de l'économie, à l'exception cependant de la "construction" (1,9 %), tout comme au cours de la période 2000-2015, et des "biens d'équipement" (1,8 %)².

En ce qui concerne les services marchands, leur progression devrait être semblable ou supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie, à l'exception cependant de la branche "commerce et horeca" (1,3 %), tout comme cela avait déjà été le cas au cours de la période 2000-2015.

La croissance de la valeur ajoutée des services non marchands (0,9 %), lesquels regroupent principalement l'administration publique et l'enseignement, serait, elle, nettement inférieure à la croissance moyenne de la valeur ajoutée totale, et ce encore un peu plus que cela n'avait déjà été le cas au cours de la période 2000-2015.

Notons que les présentes Perspectives tiennent compte de la mise à l'arrêt de deux centrales nucléaires belges, comme prévu dans la loi du 28 juin 2015. Ceci a un impact négatif sur la valeur ajoutée de la branche d'activité "énergie" en 2023.

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée en volume ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. Au cours des vingt-trois dernières années, le poids économique des services marchands dans la valeur ajoutée nominale a nettement progressé, passant de 55,6 % en 1995 à 59,9 % en 2005 et à 62,3 % en 2017. À moyen terme, ce poids des services marchands serait stabilisé (62,3 % en 2023). La part nominale de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée s'est contractée de façon importante entre 1995 et 2017, passant de 20,2 % en 1995 à 17,1 % en 2005 et à 13,7 % en 2017. En projection, elle serait stabilisée, atteignant 13,6 % en 2023. Enfin, le poids des services non marchands est resté stable entre 1995 (14,0 %) et 2005 (14,1 %), avant d'augmenter à la fin des années 2010 (14,9 % en 2017) ; il serait, lui aussi, stabilisé à moyen terme (15,0 % en 2023).

L'évolution de l'emploi par branche d'activité est présentée au chapitre 3.

TABLEAU 4 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base
en pour cent

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2017	2023	2000-2015	2016-2017	2018-2023
Agriculture	1,4	0,9	0,7	0,7	0,9	-8,6	0,6
Énergie	3,5	3,1	3,1	3,3	2,6	-2,2	0,8
Industries manufacturières	20,2	17,1	13,7	13,6	1,2	1,0	1,4
- Biens intermédiaires	9,4	8,6	7,1	7,0	1,9	1,5	1,3
- Biens d'équipement	4,8	3,6	2,6	2,5	-1,2	2,9	1,8
- Biens de consommation	6,0	4,8	4,0	4,1	1,7	-1,1	1,5
Construction	5,3	4,9	5,3	5,1	2,5	0,8	1,9
Services marchands	55,6	59,9	62,3	62,3	1,7	1,8	1,6
- Transports et communication	7,9	8,0	6,7	6,4	2,1	0,1	1,4
- Commerce et horeca	13,6	15,2	14,0	13,4	1,1	0,5	1,3
- Crédit et assurances	6,1	5,6	6,1	5,8	0,5	2,1	1,5
- Santé et action sociale (hors titres-services)	6,0	6,5	7,5	8,0	1,0	2,6	1,6
- Autres services marchands (hors titres-services)	22,0	24,5	27,8	28,3	2,3	2,5	1,9
- Titres-services	0,0	0,0	0,3	0,3	-	3,0	2,0
Services non marchands	14,0	14,1	14,9	15,0	1,1	2,0	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1,6	1,5	1,5

1. Définie comme l'ensemble des branches de l'industrie manufacturière, l'"énergie" et la "construction".

2. Notons que la croissance annuelle moyenne 2000-2015 négative de la branche "biens d'équipement" (-1,2 %) avait été fortement tirée à la baisse par la croissance de la seule année 2009 (-25,4 %).

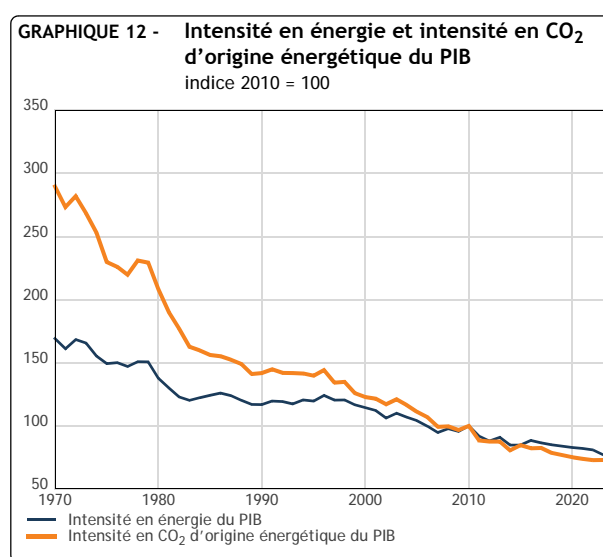
2.3. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

2.3.1. La consommation d'énergie et les émissions totales de CO₂ d'origine énergétique

Au cours de la période de projection, la consommation finale d'énergie¹ augmenterait de 0,3 % par an en moyenne pour atteindre 36,9 Mtep² en 2023. Dans le même temps, la consommation intérieure brute d'énergie³ diminuerait de 0,5 % par an en moyenne pour finalement s'établir à 55,5 Mtep en 2023. Les émissions de CO₂ d'origine énergétique qui y sont liées devraient enregistrer un recul de 0,6 % par an en moyenne grâce au mix énergétique favorable de la consommation intérieure brute d'énergie (moindre contribution des combustibles solides, contribution accrue des sources d'énergie renouvelables et disponibilité de l'énergie nucléaire). En 2023, les émissions s'élèveraient à 82,7 Mt, ce qui représente une baisse d'environ 20 % par rapport à 2005.

2.3.2. L'intensité énergétique et l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB

L'intensité énergétique⁴ et l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB devraient continuer à diminuer. Par le passé, les périodes caractérisées par une forte hausse du prix réel de l'énergie⁵ ont sensiblement réduit l'intensité énergétique du PIB (voir graphique 12). D'autres facteurs ont également joué un rôle dans la baisse de l'intensité énergétique, comme les progrès technologiques ou la restructuration de certains secteurs énergivores. Sur la période 1970-2023, l'intensité énergétique de l'économie devrait avoir diminué de moitié environ. L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB a diminué davantage (surtout dans les années 1970 et 1980) que l'intensité énergétique du PIB en raison de la restructuration de l'industrie (sidérurgie), de la mise en service de centrales nucléaires à la fin des années 1970 et plus récemment de la diminution progressive de la consommation de combustibles solides et liquides en faveur du gaz naturel et des énergies renouvelables.



2.3.3. La consommation finale d'énergie et les émissions de CO₂ d'origine énergétique par secteur

Industrie

La consommation d'énergie par l'industrie n'augmenterait que légèrement (jusqu'à 12,4 Mtep en 2023), notamment grâce à l'utilisation de technologies économisant l'énergie qui rejettent également moins d'émissions. Les accords sectoriels et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial à cet égard.

-
1. Consommation finale d'énergie : énergie livrée aux consommateurs finaux (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture).
 2. Mtep = million de tonnes d'équivalent pétrole = 41 868 térajoules.
 3. Consommation intérieure brute d'énergie : la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. On la calcule en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stocks et en soustrayant les exportations et les sorties maritimes.
 4. Il s'agit du rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en Mtep, et le PIB exprimé en volume.
 5. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs finaux d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.

Toutefois, les émissions de l'industrie diminueraient, notamment en raison du recours accru aux sources d'énergie renouvelables. Les plafonds d'émissions à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ devraient y contribuer¹. Les émissions atteindraient 16 Mt en 2023, soit une baisse d'environ 8 % par rapport à 2005.

Transport

La consommation d'énergie des transports diminuerait légèrement jusqu'à 10,2 Mtep en 2023 sous l'effet d'une hausse progressive des prix de l'énergie et de l'usage de véhicules moins énergivores.

Les émissions générées par le transport devraient également enregistrer une faible diminution jusqu'à 25,2 Mt en 2023, grâce notamment au renouvellement du parc automobile et à l'utilisation de biocarburants. Elles se situeraient un peu plus de 3 % en dessous du niveau de 2005.

Résidentiel et tertiaire

La consommation d'énergie des services et ménages ne devrait augmenter que très faiblement (jusqu'à 14,3 Mtep en 2023) notamment grâce à la rénovation du parc immobilier en Belgique (avec une meilleure isolation des bâtiments et des habitations), l'application de normes plus strictes pour les nouvelles constructions, l'installation de systèmes de chauffage plus performants et d'équipements électriques moins énergivores.

Les émissions émanant des services et ménages ne devraient augmenter que légèrement suite à la hausse limitée de la consommation totale d'énergie combinée à l'accroissement de la part des produits énergétiques à plus faible teneur en carbone. Elles représenteraient environ 26 Mt en 2023 (soit près de 17 % de moins qu'en 2005).

TABLEAU 5 - Évolution sectorielle de la consommation d'énergie
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuel moyen				Niveau (Mtep) 2023	Structure		
	1995-2005	2006-2011	2012-2017	2018-2023		2005	2016	2023
Production d'électricité	1,2	0,1	-2,7	-5,7	12,0			
Secteur de l'énergie ^a	0,0	-1,0	-2,1	-0,6	1,9			
Consommation finale d'énergie	0,7	-0,8	0,7	0,3	36,9	100,0	100,0	100,0
- Industrie	-0,2	-0,1	0,7	0,2	12,4	32,2	33,9	33,5
- Transports ^b	1,4	0,5	0,2	-0,3	10,2	27,2	28,8	27,7
- Résidentiel et tertiaire ^c	1,1	-2,3	0,9	0,7	14,3	40,6	37,3	38,8

a. Production d'électricité exclue.

b. Transport aérien inclus.

c. Agriculture incluse.

TABLEAU 6 - Évolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuel moyen				Niveau (Mt)		Taux de croissance 2005-2023	Structure	
	1995-2005	2006-2011	2012-2017	2018-2023	2005	2023		2005	2023
Production d'électricité	-0,7	-3,9	-1,6	-2,2	24,9	15,6	-37,2	24,0	18,9
Secteur de l'énergie ^a	-1,3	-1,6	-0,2	0,2	5,3	4,8	-9,0	5,1	5,9
Industrie	-0,4	-0,1	0,1	-1,4	17,4	16,0	-7,8	16,8	19,4
Transports ^b	1,3	-0,4	0,1	-0,2	26,1	25,2	-3,4	25,2	30,6
Résidentiel et tertiaire ^c	0,6	-4,2	0,7	0,5	30,9	25,7	-16,9	29,8	31,1
Écart statistique ^d	-0,1	27,5	2,9	0,0	-1,0	-4,9	-	-0,9	-5,9
Total ^e	-0,1	-2,9	-0,3	-0,6	103,7	82,6	-20,4	100,0	100,0

a. Production d'électricité exclue.

b. Transport aérien exclu.

c. Agriculture incluse.

d. L'écart statistique est l'écart entre les émissions calculées de manière endogène et les valeurs d'inventaire de mars 2018.

e. Émissions fugitives et autres émissions de CO₂ exclues.

1. Voir l'encadré 6 dans les *Perspectives économiques 2014-2019*, Bureau fédéral du Plan, juin 2014.

2.3.4. La production électrique

La structure du parc de production d'électricité est supposée évoluer comme suit ¹ :

- la contribution des centrales nucléaires à la production d'électricité diminuerait d'un peu plus de 47 % en 2021 à 45,9 % en 2022 et à 31,8 % en 2023, suite à la mise à l'arrêt de Doel 3 (en octobre 2022) et de Tihange 2 (en février 2023), comme prévu dans la loi du 28 juin 2015 ;
- la baisse de la production d'électricité par les centrales nucléaires serait en partie compensée par les centrales au gaz. La contribution du gaz naturel à la production d'électricité passerait ainsi de 20,5 % en 2022 à 28,4 % en 2023 ;
- la contribution des énergies renouvelables monterait en puissance, avec une production atteignant presque 27 TWh en 2023, contre près de 15 TWh en 2016. La part du renouvelable dans la production d'électricité atteindrait ainsi 35 % en 2023, contre environ 17 % en 2016 ;
- la contribution des combustibles solides disparaîtrait, et celle du pétrole deviendrait négligeable.

La production domestique d'électricité resterait quasiment stable durant la période 2018-2022 (+0,2 % par an en moyenne) mais en 2023, elle reculerait de 12,3 % (à 76 TWh) suite à la mise à l'arrêt mentionnée ci-dessus de deux centrales nucléaires. Dans le même temps, les importations nettes d'électricité, qui s'élevaient en moyenne à 6,3 TWh durant la période 2018-2022, grimperaient à 18,2 TWh en 2023.

La consommation d'énergie pour la production électrique diminuerait ainsi nettement à moyen terme, passant de 15,9 Mtep en 2021 à 15,4 Mtep en 2022 et à 12 Mtep en 2023.

2.3.5. La contribution des énergies renouvelables

La consommation intérieure brute d'énergie renouvelable est passée de 0,8 Mtep en 2005 à près de 3 Mtep en 2016, principalement grâce à la forte augmentation de la production d'électricité verte, mais également du fait de l'utilisation de biocarburants dans les transports, ainsi que de la biomasse pour les usages chaleur².

Selon les objectifs fixés dans le cadre du paquet européen Climat-Énergie, la Belgique doit atteindre une part de 13 % d'énergie renouvelable dans le total de la consommation finale brute d'énergie pour 2020. Selon nos Perspectives, cette part s'élèverait à 11 % en 2020 et à 12 % en 2023³.

En ce qui concerne les transports, la Belgique, à l'instar des autres États membres européens, a comme objectif une part de sources d'énergie renouvelables dans la consommation du secteur de minimum 10 % pour 2020⁴. Selon nos Perspectives, cette part s'élèverait à 5,6 % en 2020⁵.

2.3.6. Les émissions de CO₂ d'origine non énergétique et d'autres gaz à effet de serre

Le total des émissions de CO₂ d'origine non énergétique et d'autres gaz à effet de serre (GES) devrait diminuer de 1,3 % par an en moyenne au cours de la période de projection. En 2023, elles s'élèveraient à un peu plus de 30 Mt d'équivalent CO₂, ce qui représente une baisse d'environ 26 % par rapport à 2005. À cet égard, il faut

1. L'évolution de la structure du parc de production d'électricité est basée sur les calculs du Bureau fédéral du Plan réalisés sur la base du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress* de la Commission Nationale Climat (mars 2017) et de l'étude *"Le paysage énergétique belge à l'horizon 2050 - Perspectives à politique inchangée"* du Bureau fédéral du Plan (octobre 2017).

2. Source : base de données d'Eurostat, via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.

3. Pour calculer la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, nous nous basons sur la définition utilisée dans la Directive 2009/28/CE.

Pour les énergies renouvelables, on prend la somme de la production d'électricité verte (c'est-à-dire la production électrique à partir de sources d'énergie renouvelables), de la production de chaleur verte (c'est-à-dire l'utilisation de la biomasse pour la production de chaleur dans l'industrie, les services et le résidentiel et pour la production de chaleur des autoproducteurs (pour usage propre)) et des biocarburants pour le transport, exprimée en Mtep.

Pour la consommation finale brute d'énergie, on prend la consommation finale d'énergie, augmentée des pertes d'électricité sur le réseau et de la consommation d'électricité par les unités de production d'électricité, exprimée en Mtep.

4. Voir l'encadré 5 dans les *Perspectives économiques 2014-2019*, Bureau fédéral du Plan, juin 2014.

5. L'évolution des biocarburants se base sur l'arrêté royal du 21 juillet 2016 fixant les volumes nominaux minimaux de biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes d'essence mis annuellement à la consommation ainsi que sur la loi du 26 décembre 2015 relative aux volumes nominaux minimaux de biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants fossiles mis annuellement à la consommation.

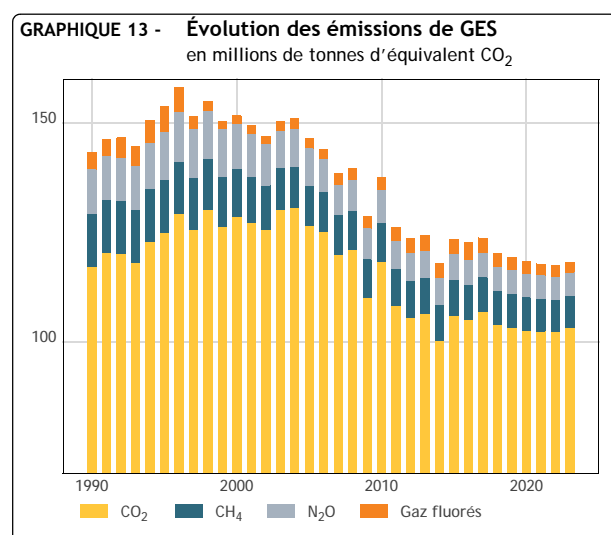
tenir compte d'une marge d'erreur importante qui s'explique par les incertitudes quant aux facteurs d'émissions et par les difficultés liées à la détermination des sources¹.

TABLEAU 7 - Évolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique et d'autres GES
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuel moyen			Taux de croissance
	2005	2016 ^a	2023	2006-2011	2012-2017	2018-2023	2023-2005
CO ₂ d'origine non énergétique	21,6	16,1	15,8	-4,1	-0,7	-0,4	-27,0
CH ₄	9,3	8,0	7,3	-1,4	-1,2	-1,5	-21,4
N ₂ O	8,5	5,7	5,3	-4,6	-1,9	-1,3	-37,7
Gaz fluorés	2,0	3,7	2,2	6,5	0,9	-5,9	7,4
Émissions totales de CO ₂ d'origine non énergétique et d'autres GES	41,4	33,6	30,5	-2,9	-0,9	-1,3	-26,2

a. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2018, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

2.3.7. Progrès réalisés par la Belgique par rapport aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du paquet Climat-Énergie



Le total des émissions de gaz à effet de serre devrait reculer, passant de 117,7 Mt d'équivalent CO₂ en 2016 à 112,5 Mt en 2022. Malgré une légère remontée à 113,3 Mt en 2023 (suite aux modifications dans la production d'électricité décrites à la sous-section 2.3.4), le niveau des émissions de 2023 est plus de 20 % inférieur à celui de 2005. Ce résultat s'explique surtout par la baisse des émissions de CO₂ d'origine énergétique suite à la modification structurelle de la consommation d'énergie en faveur d'énergies moins polluantes et renouvelables. Les émissions de CO₂ d'origine non énergétique, de CH₄, de N₂O et de gaz fluorés devraient également diminuer.

TABLEAU 8 - Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)				Taux de croissance annuel moyen	Taux de croissance		
	2005 ^a	2016 ^a	2020	2023	2018-2023	2016-2005	2020-2005	2023-2005
CO ₂ d'origine énergétique ^b	104,0	84,2	81,8	82,7	-0,6	-19,1	-21,3	-20,4
Autres GES	41,4	33,6	31,6	30,5	-1,3	-18,9	-23,5	-26,2
Émissions totales de GES ^c	145,4	117,7	113,5	113,3	-0,8	-19,0	-22,0	-22,1
ETS (scope 2013-2020) ^d	66,6	43,7	39,8	39,9	-1,5	-34,4	-40,2	-40,0
Non-ETS	78,8	74,1	73,7	73,3	-0,4	-6,0	-6,5	-7,0
Soutes internationales	28,8	26,1	29,4	31,7	2,8	-9,6	2,1	9,9
dont transport aérien	3,6	4,4	4,3	4,2	-0,5	22,5	20,4	18,0

a. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2018, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

b. Émissions fugitives et autres émissions de CO₂ incluses.

c. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

d. L'ETS scope 2008-2012 ne concerne que les émissions des installations qui sont reprises dans le Plan National d'allocation 2008-2012, alors que l'ETS scope 2013-2020 couvre également les émissions de certains processus industriels.

1. Notons que les évolutions pour les émissions de CH₄, de N₂O et de gaz fluorés reprises ici correspondent aux prévisions retenues dans le *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit., section 3.

Pour 2020, l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990 et à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 20 %. L'objectif gaz à effet de serre se décline différemment selon que les secteurs concernés participent au système européen d'échange de quotas d'émissions (secteurs ETS)¹ ou non (secteurs non-ETS)². Ainsi, on vise, au niveau européen, une baisse de 21 % des émissions pour les secteurs ETS et de 10 % des émissions pour les secteurs non-ETS sur la période 2005-2020.

En outre, l'Union européenne a défini des objectifs spécifiques pour chaque État membre dans le cadre de l'«Effort Sharing Decision» (ESD). En ce qui concerne la Belgique, l'objectif fixé à l'horizon 2020 pour les secteurs non-ETS est une baisse de 15 % des émissions par rapport à 2005. Il doit être atteint en suivant une trajectoire linéaire prévoyant des objectifs annuels (Annual Emission Allocations)³ (voir tableau 9). On notera que les surplus ou déficits annuels peuvent être transférés d'une année à l'autre (jusqu'en 2020).

TABLEAU 9 - Comparaison des émissions de GES des secteurs non-ETS avec la trajectoire de réduction linéaire pour la période 2013-2020
en millions de tonnes d'équivalent CO₂

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Trajectoire de réduction linéaire	78,4	76,9	75,3	73,8	72,5	71,1	69,7	68,2
Perspectives	74,5	70,2	72,9	74,1	75,0	74,0	73,9	73,7

Dans les présentes Perspectives, les émissions des secteurs non-ETS dépasseraient cette trajectoire de réduction linéaire à partir de 2016. Cumulé sur l'ensemble de la période 2013-2020, l'objectif ne serait pas atteint (à hauteur de 2,3 Mt d'équivalent CO₂ par rapport à la trajectoire de réduction).

1. Les secteurs qui participent au marché européen de permis d'émissions depuis 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallurgique, la chimie, le secteur des minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO₂ et N₂O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

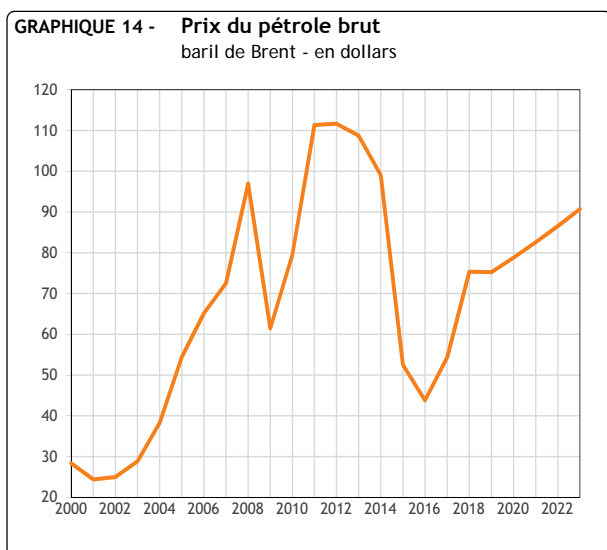
2. Il s'agit des secteurs suivants : la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non-résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.

3. Voir l'annexe 2 de la Décision de la Commission du 26 mars 2013 relative à la détermination des allocations annuelles de quotas d'émission des États membres pour la période 2013-2020 conformément à la décision n° 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil. Voir également l'annexe 2 de la Décision d'exécution de la Commission du 31 octobre 2013 relative aux adaptations des allocations annuelles de quotas d'émission des États membres pour la période 2013-2020 conformément à la décision n° 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil.

2.4. Prix et coûts

Au cours de la période 2013-2016, les prix du pétrole ont reculé d'année en année, ce qui a eu un effet baissier sur l'inflation. Toutefois, l'inflation s'est déjà accélérée en 2016 pour atteindre 2 %, essentiellement sous l'effet de plusieurs mesures. Même si l'effet haussier de ces mesures a largement disparu, l'inflation a atteint 2,1 % en 2017 suite à la hausse des prix de l'énergie. Cette tendance semble se poursuivre en 2018, ce qui se reflète dans une quasi-stabilisation de l'inflation (2 %). À partir de 2019, les prix à la consommation devraient afficher une croissance pratiquement stable de 1,7 % par an en moyenne.

En dépit d'une hausse des prix pétroliers, l'inflation en 2017 est restée quasiment stable par rapport à 2016.



Après avoir chuté de 112 dollars en 2012 à 44 dollars en 2016, le prix du baril de pétrole a augmenté jusqu'à atteindre 54 dollars en moyenne en 2017. Compte tenu de la faible appréciation de l'euro par rapport au dollar, la hausse en pour cent du prix du baril de Brent libellé en dollars (24 %) a été très similaire à celle du prix en euros (22 %). Les prix à la consommation des produits pétroliers ont donc largement contribué à l'inflation, qui a encore été renforcée par la hausse des prix de gros du gaz naturel et de l'électricité. L'impact sur l'inflation des mesures portant sur le prix de l'électricité (relèvement du taux de TVA de 6 % à 21 %, augmentation en Région flamande de la cotisation au Fonds de l'énergie et suppression des 'kWh gratuits' toujours en Région flamande) s'est encore fait légèrement sentir

en 2017, plusieurs mesures n'étant entrées en vigueur que dans le courant de 2016.

Grâce à la politique de modération salariale, le coût salarial par unité produite a reculé au cours de la période 2014-2016. Toutefois, il est reparti à la hausse à partir de 2017. La pression à la hausse qui en découle sur l'inflation sous-jacente est néanmoins freinée par l'appréciation du taux de change effectif de l'euro.

Compte tenu de la forte hausse des prix pétroliers, la progression de l'indice santé (1,8 %), qui ne tient pas compte de l'évolution du prix du tabac, des boissons alcoolisées, de l'essence et du diesel, a été plus faible en 2017 que l'inflation (2,1 %).

Cette année, les prix de l'énergie poursuivraient leur mouvement à la hausse et l'inflation atteindrait 2 %.

Au cours des premiers mois de 2018, le prix du baril de Brent a connu une évolution relativement stable entre 60 et 70 dollars. En avril et mai, il s'est approché des 80 dollars. Compte tenu des cotations sur les marchés à terme relevées à la fin mai, le prix du baril de pétrole exprimé en dollars devrait augmenter de 39 % sur base annuelle. La hausse en euros devrait néanmoins se limiter à 30 % en 2018, à la faveur de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. Tout comme en 2017, les prix de gros de l'électricité et du gaz naturel connaîtraient une évolution semblable à celle du prix du pétrole.

Après avoir légèrement et temporairement fléchi au cours des premiers mois de 2018, l'inflation sous-jacente repartirait à la hausse au cours du second semestre de l'année. En moyenne en 2018, l'inflation sous-jacente s'accélérait à peine tandis que l'inflation s'établirait à 2 % et que la croissance de l'indice santé se limiterait à 1,6 %.

En 2019, l'inflation ralentirait à 1,7 %...

Le ralentissement de l'inflation en 2019 s'explique surtout par la quasi-stabilisation des prix de l'énergie. Sur la base des cotations sur les marchés à terme, le prix du pétrole devrait, tout comme cette année, s'élever à 75 dollars en moyenne en 2019. L'euro s'apprécierait légèrement par rapport au dollar, si bien que les prix du pétrole en euros diminueraient légèrement. En 2019, les prix du gaz et de l'électricité sur les marchés internationaux devraient à peine s'écarter de leur niveau moyen de 2018. Par conséquent, tant l'inflation que la progression de l'indice santé seraient, en 2019, proches de l'inflation sous-jacente, qui atteindrait 1,7 %.

... et connaîtrait ensuite une évolution pratiquement stable.

Sur la période 2020-2023, la croissance de l'indice national des prix à la consommation (tout comme la croissance du déflateur de la consommation privée) serait pratiquement stable et s'élèverait à 1,7 % par an en moyenne. Cette tendance s'explique surtout par la stabilisation de la croissance du coût salarial par unité produite par rapport à 2019, qui se reflète dans l'évolution de l'inflation sous-jacente. Au cours de cette période, les prix à la consommation des produits énergétiques augmenteraient de 2,0 % par an en moyenne.

L'évolution du déflateur de la demande finale est surtout déterminée par la croissance des prix à l'importation.

La croissance moyenne du déflateur des dépenses finales s'est nettement ralentie au cours de la période 2011-2015 par rapport à la décennie précédente. Ce ralentissement s'explique surtout par la contribution plus limitée des prix à l'importation, mais aussi par une croissance plus faible des coûts salariaux et de l'excédent d'exploitation (c'est-à-dire les marges bénéficiaires). Au cours de la période 2016-2018, la croissance moyenne du déflateur de la demande finale devrait s'accélérer par rapport à la période 2011-2015 en raison de la contribution accrue des coûts d'importation. La contribution des coûts intérieurs durant ces deux périodes serait comparable, mais leur composition évoluerait : la contribution des coûts salariaux diminuerait tandis que celle de l'excédent brut d'exploitation augmenterait. Au cours de la période 2019-2023, la croissance moyenne du déflateur de la demande finale devrait s'accélérer sous la pression des prix à l'importation. La contribution moyenne des coûts intérieurs devrait se stabiliser : la contribution accrue des coûts salariaux serait compensée par une moindre contribution des marges bénéficiaires et des impôts indirects nets.

TABLEAU 10 - Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale
moyennes annuelles des contributions en point de pourcentage

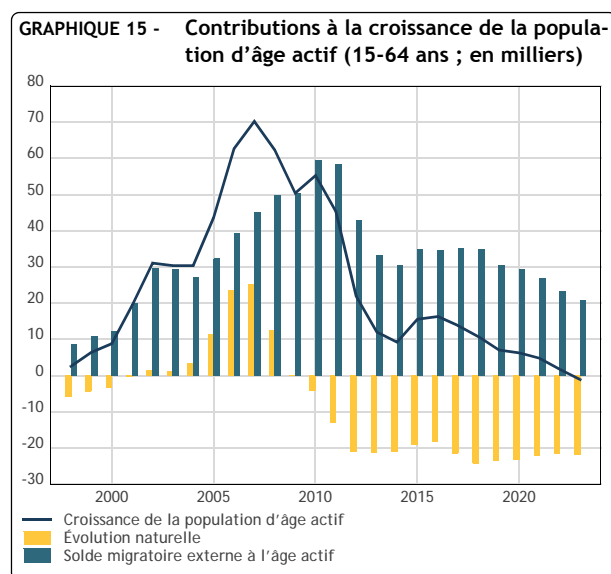
	2001-2010	2011-2015	2016-2018	2019-2023
Coûts intérieurs	1,1	0,8	0,8	0,8
a. Coûts salariaux	0,6	0,4	0,3	0,5
b. Impôts indirects nets	0,0	0,1	0,2	0,1
c. Excédent brut d'exploitation	0,5	0,3	0,4	0,3
Coûts d'importation	0,7	0,1	0,4	0,8
Déflateur de la demande finale	1,8	0,9	1,2	1,7

3. Le marché du travail

3.1. Démographie et offre de travail

La population d'âge actif plafonne en fin de période de projection ; la contribution démographique à la croissance de l'offre de travail devient négative à partir de 2019.

La croissance de la population d'âge actif s'est sensiblement ralentie entre 2010 (+55 300 personnes) et 2014 (+9 200 personnes ; graphique 15). D'une part, son évolution naturelle¹ a été négative durant cette période, principalement du fait de l'augmentation sensible de la taille des cohortes atteignant l'âge de 65 ans. D'autre part, le solde migratoire externe dans la population d'âge actif a fléchi, essentiellement en raison de la baisse sensible de l'immigration en provenance des pays non-membres de l'UE. L'évolution naturelle est restée largement négative au cours des trois dernières années. Cette tendance s'est encore légèrement accentuée l'an dernier, à nouveau parce qu'une cohorte plus importante a atteint le cap des 65 ans. Toutefois, le solde migratoire externe dans la population d'âge actif a de nouveau augmenté au cours de la période 2015-2016 sous l'effet d'une reprise de l'immigration en provenance des pays non-membres de l'UE. Et d'après les dernières Perspectives démographiques², il se maintient à ce niveau en 2017. En conséquence, la croissance de la population d'âge actif s'est accélérée pour atteindre environ 0,2 % (en moyenne +15 200 personnes par an) au cours de la période 2015-2017.



À moyen terme, la taille des cohortes (sortantes), âgées de 65 ans, continue à augmenter. À partir de 2019 en revanche, les cohortes (entrantes) qui atteignent l'âge de 15 ans augmentent également, suite à la hausse sensible des naissances au cours de la deuxième moitié des années 2000. Au final, l'évolution naturelle devient encore un peu plus négative en 2018, de sorte que, compte tenu d'un solde migratoire externe quasiment inchangé, l'accroissement de la population d'âge actif tombe à +10 700 personnes. À partir de 2019, l'évolution naturelle devient un peu moins négative, mais le solde migratoire externe devrait diminuer progressivement, avec pour effet une croissance de plus en plus lente de la population d'âge actif et même un léger recul en fin de période (-1 100 personnes en 2023).

Sur l'ensemble de la période 2018-2023 (voir tableau 12 en fin de section), la population d'âge actif augmente de 29 500 personnes, soit nettement moins rapidement qu'au cours des six dernières années (+88 800 personnes) et a fortiori des six années précédentes (+ 346 200 personnes). En outre, tant la part de la classe d'âge plus âgée (60-64 ans) que celle de la plus jeune (15-19 ans) augmentent en projection ; il s'agit précisément des groupes où les taux d'activité se situent le plus en deçà du taux moyen pour l'ensemble de la population d'âge

1. Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète "l'évolution naturelle" de la population, soit sa variation en l'absence de flux migratoires externes. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès parmi cette classe d'âge.
2. Perspectives démographiques 2017-2070. Population et ménages. BFP - DGS, février 2018. Les perspectives démographiques tiennent compte d'observations pour la population jusqu'au 1er janvier 2017 et d'observations pour les mouvements (naissances, décès, migrations internes et internationales) jusqu'en 2016.

actif. Cette évolution freine sensiblement la croissance du taux d'activité macroéconomique¹ (tableau 11, ligne 2A : en moyenne de 0,16 point de pourcentage par an), et ce de plus en plus nettement au fur et à mesure que l'on progresse dans la période de projection.

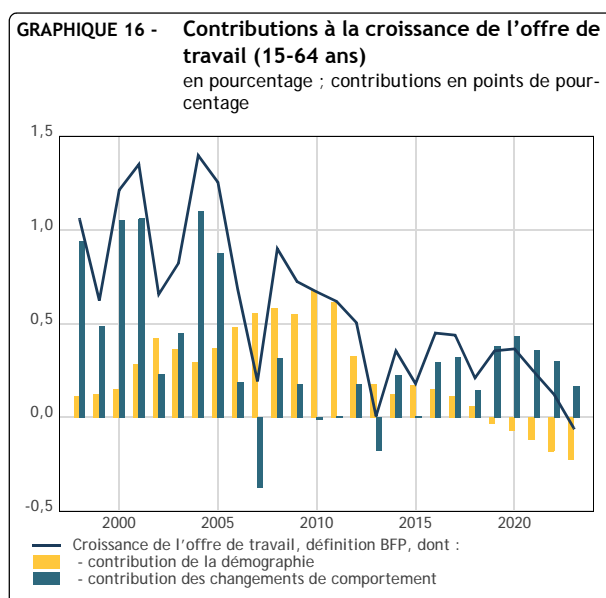
TABLEAU 11 - Déterminants de l'offre de travail (15 à 64 ans)¹
croissance annuelle en pour cent, contributions à la croissance annuelle en points de pourcentage

	2006-2011	2012-2017	2015	2016	2017	2018	2019-2022	2023	2018-2023
1. Croissance de la population d'âge actif	0,82	0,20	0,21	0,22	0,19	0,15	0,07	-0,02	0,07
2. Croissance du taux d'activité	-0,19	0,12	-0,03	0,23	0,25	0,06	0,20	-0,04	0,14
2A. Contribution de la démographie	-0,25	-0,03	-0,04	-0,08	-0,08	-0,09	-0,17	-0,21	-0,16
2B. Contribution du comportement d'offre	0,05	0,14	0,00	0,29	0,32	0,15	0,37	0,17	0,30
15-24 ans	-0,24	-0,15	-0,14	-0,06	-0,05	-0,08	-0,02	0,00	-0,03
25-49 ans ; femmes	0,01	0,00	-0,05	0,02	0,01	-0,02	0,00	0,00	0,00
25-49 ans ; hommes	-0,13	-0,07	-0,14	-0,05	-0,03	-0,09	-0,02	-0,01	-0,03
50-64 ans ; femmes	0,31	0,24	0,25	0,25	0,23	0,20	0,22	0,11	0,20
50-64 ans ; hommes	0,10	0,11	0,09	0,14	0,16	0,14	0,19	0,07	0,16
3. Croissance de l'offre de travail (=1+2)	0,63	0,32	0,18	0,45	0,44	0,21	0,27	-0,06	0,21
3A. Contribution de la démographie (=1+2A)	0,58	0,18	0,17	0,15	0,11	0,06	-0,10	-0,23	-0,09
3B. Contribution du comportement d'offre (=2B)	0,05	0,14	0,00	0,29	0,32	0,15	0,37	0,17	0,30

1. L'offre de travail équivaut à la population active telle que définie par le BFP (c'est-à-dire y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

La contribution démographique à la croissance de l'offre de travail atteint encore 0,06 point cette année, mais deviendrait négative à partir de l'année prochaine (-0,03 point) pour finalement chuter à -0,23 point en fin de période (graphique 16). Sur l'ensemble de la période de projection, la contribution de la démographie est nettement négative en moyenne (tableau 11, ligne 3A : -0,09 point par an), alors qu'elle atteignait encore 0,18 point par an au cours des six dernières années.

Depuis le milieu des années 2000, l'effet de la hausse des taux d'activité dans les classes plus âgées est annulé par la plus faible participation dans les autres classes d'âge.



Les changements dans le comportement d'offre² n'ont, en moyenne, guère contribué à la croissance de l'offre de travail au cours de la période 2006-2015 (0,05 point par an ; voir le graphique 16 et le tableau 11, ligne 3B). Les contributions fortement positives dans la classe d'âge des 50-64 ans (0,38 point par an) ont en effet été en grande partie compensées par les contributions négatives dans les autres classes (voir le graphique 17 et le tableau 11).

La forte baisse des taux d'activité dans les classes d'âge les plus jeunes (contribution moyenne à la croissance de l'offre de travail de -0,22 point par an sur la période 2006-2015) reflète partiellement la participation croissante des jeunes à l'enseignement supérieur. Cependant, les données par niveau

de formation tirées de l'enquête sur les forces de travail (EFT) montrent que la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la classe d'âge des 25-29 ans ne progresse plus que faiblement, ce qui semble indiquer

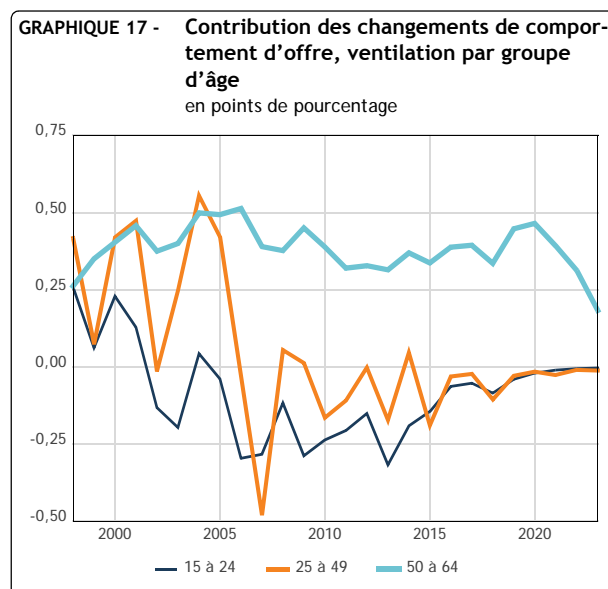
1. Rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).

2. Défini comme l'ensemble des changements des taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

un plafonnement de la part des jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. La baisse de la participation des jeunes au marché du travail semble donc s'expliquer davantage par l'augmentation de la durée effective des études supérieures. De plus, un nombre croissant de jeunes peu qualifiés décrochent du marché du travail (en témoigne la forte baisse du taux d'activité des jeunes âgés entre 20 et 24 ans faiblement qualifiés dans l'EFT). Les réformes du régime des allocations d'insertion (contrôles plus sévères de la recherche active d'un emploi par les personnes en période d'insertion professionnelle et les bénéficiaires d'une allocation d'insertion) semblent également avoir joué un rôle dans le recul de la participation au marché du travail (mesuré sur la base de données administratives).

Chez les hommes de la classe d'âge des 25-49 ans, la contribution de l'évolution des taux d'activité à la croissance de l'offre de travail a été nettement négative (-0,11 point par an) au cours de cette période, tandis que la contribution traditionnellement positive des femmes de cette classe d'âge a pris fin. Cette dernière tendance ne s'explique que partiellement par l'essoufflement progressif de la dynamique positive liée aux cohortes dans l'évolution des taux d'activité chez les femmes. Apparemment, les contrôles plus stricts de la recherche active d'un emploi par les chômeurs complets indemnisés et l'accès moins aisé aux allocations de chômage ont également fortement pesé sur l'évolution des taux d'activité dans cette classe d'âge (concept administratif). En témoigne l'effondrement de la contribution du groupe d'âge des 25-49 ans à la croissance de la population active en 2015 (-0,05 point chez les femmes ; -0,14 point chez les hommes), lorsqu'un grand groupe d'allocataires ont perdu leur droit à l'allocation d'insertion après avoir dépassé la durée maximale dans le régime. D'ailleurs, les chiffres de l'EFT montrent que, depuis l'année de crise 2009, le taux d'activité des personnes peu qualifiées a été nettement plus sous pression que celui des personnes moyennement qualifiées et – surtout – hautement qualifiées dans cette classe d'âge.

Depuis peu toutefois, l'évolution de la participation soutient la croissance de l'offre de travail de manière plus marquée...



Au cours des deux dernières années, les taux d'activité dans les classes plus âgées ont continué à augmenter sensiblement, surtout aux âges de 57 à 61 ans, sur lesquels les mesures de durcissement des conditions d'accès au RCC et à la pension anticipée ont le plus d'impact. Toutefois, la contribution de l'évolution de la participation dans la classe des 50-64 ans à la croissance de l'offre de travail (0,39 point tant en 2016 qu'en 2017) n'est pas plus élevée que la moyenne des dix dernières années. La contribution dans les autres classes d'âge est devenue nettement moins négative au cours de ces deux années (-0,09 point en 2016 et -0,07 point en 2017). Le fait que les mesures relatives aux allocations d'insertion et au contrôle de la recherche active d'un emploi par les chômeurs atteignent (ou aient atteint) leur vitesse de croisière joue un rôle à cet égard. De

plus, il convient de souligner que l'évolution des taux d'activité (et d'emploi) dans la classe des 15-24 ans a, dans un passé récent, été positivement influencée par l'accroissement sensible du travail d'étudiant après l'assouplissement de la législation en la matière. Le revers de la médaille est que, de ce fait, la tendance à entrer tardivement sur le marché du travail est encore quelque peu masquée dans les chiffres : si on fait abstraction de l'accroissement du travail d'étudiant, la baisse de la participation dans les classes d'âges inférieures apparaît encore plus clairement.

Pour cette année, les observations disponibles (profil trimestriel pour l'emploi en 2017 et chiffres du chômage jusqu'en mai 2018) semblent indiquer, de manière inattendue, une faible croissance de la population active. Compte tenu de la projection démographique, ces chiffres suggèrent une contribution bien moins élevée de l'évolution de la participation (0,15 point) qu'au cours des deux années précédentes (0,29 point en 2016 et 0,32 point en 2017). L'information actuellement disponible ne permet pas d'imputer ce ralentissement à des changements dans le comportement d'offre de tel ou tel groupe sociodémographique spécifique.

... ce qui compense le recul de la contribution démographique au cours de la première moitié de la période de projection, mais s'affaiblit dès lors que les mesures sur les fins de carrière atteignent progressivement leur vitesse de croisière...

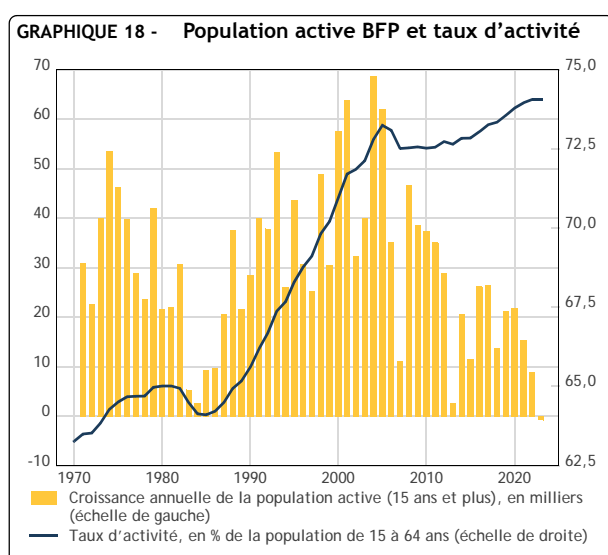
Pour le reste de la période de projection, nous maintenons l'hypothèse que, conformément à la tendance observée au cours des deux dernières années, l'évolution des taux d'activité dans les classes d'âge 15-24 ans et 25-49 ans ne contribuerait plus négativement à la croissance de l'offre de travail. Cette hypothèse s'appuie sur les deux arguments suivants. Premièrement, le taux de chômage baisse fortement en projection (voir section 3.4) si bien que les perspectives d'emploi s'améliorent sensiblement. Cette embellie devrait inciter les jeunes à ne plus différer davantage leur entrée sur le marché du travail. Deuxièmement, les contrôles renforcés de la recherche active d'un emploi et l'accès plus contraignant aux allocations de chômage ont abouti à l'exclusion de l'offre de travail (concept administratif) de groupes de chômeurs de longue durée qui de facto étaient déjà éloignés du marché du travail. Puisque la politique régionale en matière de placement présente davantage d'accents préventifs (accompagnement très actif des nouveaux demandeurs d'emploi) que curatifs (réinsertion sur le marché du travail de non-participants), l'on est probablement mieux à même désormais de mettre fin à la baisse de la participation pour les nouvelles cohortes qui entrent sur le marché du travail.

Dans les classes d'âge supérieures, les taux d'activité continueraient à augmenter sensiblement : en raison des effets de cohorte chez les femmes et des mesures sur les fins de carrière, leur contribution à la croissance de l'offre de travail grimperait à 0,46 point au cours de la période 2019-2020. Ensuite, elle se réduirait considérablement (jusqu'à 0,18 point en 2023) vu que les mesures sur les fins de carrière atteindront progressivement leur vitesse de croisière (en attendant le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans en 2025). Le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise, qui a déjà nettement baissé au cours des six dernières années (de 120 300 personnes en 2010 à 84 100 personnes en 2017), devrait encore diminuer de plus de la moitié pour ne plus représenter que 34 600 personnes en fin de période, dont environ un tiers répondrait à la condition de 'disponibilité adaptée' sur le marché du travail et serait ainsi intégré à l'offre de travail¹.

La contribution totale de l'ensemble des modifications de taux d'activité à la croissance de l'offre de travail grimperait à environ 0,4 point au cours des années 2019-2020, mais chuterait ensuite à 0,17 point en fin de période de projection. Sur l'ensemble de la période, la contribution annuelle moyenne des changements de comportement serait de 0,30 point, ce qui compense largement la contribution démographique négative si bien que la croissance moyenne de la population active s'élève à 0,21 % par an. Cette croissance est nettement plus faible qu'au cours des six dernières années (0,32 % par an) ; elle est cette fois exclusivement soutenue par les changements de taux d'activité et présente un profil en forte baisse.

1. Il est à remarquer que le démantèlement du régime des chômeurs âgés se poursuit (limitation des nouvelles entrées dans le statut) si bien qu'un glissement s'opère dans la population active (définition BFP) de non-demandeurs d'emploi à chômeurs devant à tout le moins répondre à une 'disponibilité adaptée' sur le marché du travail (voir section 3.4).

... de sorte que la population active n'augmente plus en fin de période de projection.



Cette année, la croissance de la population active se réduirait sensiblement par rapport aux deux dernières années (+13 700 personnes contre +26 200 personnes en 2016 et +26 400 personnes en 2017 ; graphique 18), mais elle s'accélérait de nouveau au cours de la période 2019-2020 (+21 500 personnes par an), dès lors que l'augmentation des taux d'activité compense largement la perte d'impulsions démographiques. Ensuite, la croissance de la population active baisse nettement étant donné que l'impact négatif de la démographie s'accroît et que les mesures de fin de carrière atteignent leur vitesse de croisière. La population active diminuerait même légèrement au cours de la dernière année de projection (-700 personnes). Le taux d'activité

macroéconomique a progressé de 72,8 % à 73,3 % ces deux dernières années. Il subit en projection les pressions à la baisse de l'évolution de la structure d'âge de la population d'âge actif, augmente néanmoins fortement au cours de la première moitié de la période de projection (jusqu'à 73,8 % en 2020) pour ensuite perdre de son élan et se stabiliser en fin de période (74,1 % au cours des années 2022-2023).

TABLEAU 12 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)
moyennes annuelles ; écarts en milliers

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	2011-2005	2017-2011	2023-2017	2011-2005	2017-2011	2023-2017
15-24 ans	60	-22	27	-42	-52	-12
25-49 ans	19	-29	-19	-26	-49	-27
50 ans et plus	268	139	22	272	218	120
Hommes	170	45	13	63	31	29
Femmes	176	44	16	141	85	51
Total	346	89	29	204	116	80

Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance cumulée de la population active représenterait quelque 80 100 personnes (tableau 12), soit un chiffre inférieur à celui enregistré au cours des six dernières années (116 100 personnes). L'offre de travail progresserait à nouveau plus fortement chez les femmes que chez les hommes et continuerait également à vieillir sous le double effet du vieillissement de la population d'âge actif et de l'augmentation des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures. La part des femmes dans la population active totale progresse de 46,8 % en 2017 à 47,0 % en 2023, celle de la classe des 50 ans et plus de 30,5 % à 32,2 %. L'âge moyen de la population active, qui avait déjà progressé de 38,4 ans en 1997 à 41,8 ans en 2017, atteindrait 42,2 ans en 2023.

3.2. Coût du travail et part du travail dans la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises

La politique fédérale et régionale du coût du travail à partir de 2016 ...

Après l'introduction de la première phase du « tax shift » fédéral en 2016-2017, la deuxième phase est mise en oeuvre en 2018 et la troisième en 2020 (voir encadré 2) : les charges salariales sont directement abaissées par le biais des taux faciaux, des réductions générales de cotisations patronales, des réductions groupes-cibles fédérales de cotisations patronales, de subventions du Maribel social et de subventions au travail de nuit et en équipe. Une partie de ces réductions de charges est financée par la suppression, via le précompte professionnel, de la subvention salariale générale pour les entreprises qui ne relèvent pas du Maribel social. La baisse de l'impôt des personnes physiques contribue également à modérer le coût du travail, mais de manière indirecte via le processus des négociations salariales.

Les baisses régionales de coût salarial s'inscrivent de plus en plus dans le cadre de décisions spécifiques (voir encadré 2). La nouvelle politique menée en Flandre depuis le troisième trimestre de 2016 (qui atteindra sa vitesse de croisière en 2019) s'oriente progressivement davantage vers les réductions groupes-cibles au profit des travailleurs âgés et des jeunes peu qualifiés, au détriment des autres réductions groupes-cibles et techniques. En Wallonie, la politique qui est menée depuis le troisième trimestre de 2017 (période transitoire jusqu'à la mi-2020) est progressivement orientée vers les réductions groupes-cibles pour les travailleurs âgés et les allocations d'activation pour les chômeurs de longue durée et les jeunes peu qualifiés, au détriment de la plupart des autres réductions groupes-cibles. Quant à la Région de Bruxelles-Capitale, elle a réduit le champ d'application de la réduction groupe-cible pour les travailleurs âgés à partir du quatrième trimestre 2016. En outre, elle a supprimé la plupart des autres réductions groupes-cibles et les a remplacées par de nouvelles activations au profit des chômeurs de longue durée et des travailleurs peu qualifiés.

... génère des conditions parafiscales stables pour les entreprises après 2018.

Le taux macroéconomique de subventions salariales augmente encore légèrement en 2019-2020 en raison de la subvention spécifique pour le travail en équipe dans le secteur de la construction, mais reste à peu près constant par la suite¹. Le taux implicite des cotisations patronales légales est stable à partir de 2018, parce que la baisse du taux facial en 2018 a un effet dominant par rapport à la réduction générale des cotisations patronales. La seule raison pour laquelle le taux macroéconomique des cotisations patronales continue quand même à diminuer après 2018 réside dans l'évolution du taux implicite des cotisations fictives. En effet, en raison d'une période de haute conjoncture et des limitations à l'accès dans le système des chômeurs avec complément d'entreprise, le poids dans la masse salariale des indemnités de licenciement et des primes de licenciement est en recul.

Faible croissance du coût réel du travail en 2017-2018...

Le coût horaire nominal du travail² dans le secteur des entreprises a augmenté de 1,9 % en 2017 et devrait progresser au même rythme en 2018 (tableau 13). Compte tenu des prix de la valeur ajoutée, le coût réel du travail augmentera de 0,2 % en 2017 et de 0,8 % en 2018. Conformément au maximum prévu pour ces deux années (à savoir 1,1 %) par l'AIP 2017-2018 et conformément aux contraintes plus strictes imposées par la nouvelle loi sur la compétitivité à la marge disponible pour les négociations salariales en comparaison avec la loi

1. Voir annexe statistique électronique des Perspectives économiques 2018-2023, tableau 'Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales'.

2. Le coût du travail se définit comme le salaire brut augmenté des cotisations patronales, déduction faite des réductions générales et ciblées de cotisations et des autres réductions de charges salariales au profit des employeurs. Le concept de coût du travail, utile pour le calcul économique des entreprises, ne correspond pas nécessairement au concept de coût salarial pour l'application de la loi relative à la norme salariale de 2017.

de 1996¹, les salaires bruts avant indexation ont augmenté de 0,4 % en 2017 (0,2 % de hausses salariales conventionnelles, 0,2 % de dérive salariale) et progresseront encore de 0,7 % en 2018 (dont 0,5 % de hausses salariales conventionnelles telles que mesurées par le SPF ETCS sur base annuelle au premier trimestre 2018). Nous supposons que l'évolution salariale en 2018 inclut la réintroduction à partir de juillet 2018 de la dégressivité du salaire minimum pour les nouveaux travailleurs de 18 à 20 ans².

...qui sera suivie d'une croissance solide du coût réel du travail à partir de 2019 ...

À partir de 2019, le coût horaire nominal du travail progresse de 2,5 % par an en moyenne, soit à un rythme supérieur à celui enregistré à la suite de l'application des normes salariales et/ou du blocage salarial au cours des années antérieures (à savoir 2,0 % en moyenne sur la période 1997-2018). Le coût horaire réel du travail augmente de 1,0 % en moyenne par an, soit plus rapidement que la croissance réelle de la productivité (0,7 % par an). La croissance annuelle moyenne des salaires bruts avant indexation s'établirait dès lors à 1,0 %.

En l'absence de projections relatives aux salaires perçus dans le secteur privé des trois pays de référence mentionnés dans la loi sur la compétitivité, l'évolution du coût du travail et, partant, des salaires bruts après 2018 se base sur les déterminants traditionnels (productivité, taux de chômage, fiscalité) de la théorie économique. À cet égard, on suppose que les mécanismes et les déterminants, qui ont guidé en moyenne la formation des salaires par le passé, continueront à jouer dans les grandes lignes dans le futur et que les restrictions que la loi salariale impose seront appliquées.

... sous l'effet des gains de productivité nominale et de la baisse du taux de chômage ...

La croissance de la productivité nominale et la baisse du taux de chômage expliquent dans une large mesure les hausses nominales des salaires bruts en projection (encadré 3, tableau 3a, lignes 1 et 2). L'indexation automatique (ligne 4) freine, dans un premier temps, la hausse de salaires bruts mais ensuite l'alimente de manière temporaire. L'impact des taux de cotisations patronales et de subventions salariales (lignes 5 et 8) varie mais reste marginal. La baisse du taux de l'impôt des personnes physiques (ligne 7) modère temporairement les salaires, tandis que la progression continue des taux de cotisations personnelles (ligne 6) pousse ceux-ci légèrement à la hausse. Au-delà de l'estimation de ces influences, l'évolution reflète aussi le retour progressif des salaires à leur équilibre (impact total, ligne 9).

... et atténuée à partir de 2020 du fait des dispositions de la loi de 2017 sur la compétitivité.

Vu l'évolution projetée de l'indice santé, les taux de cotisations patronales et de subventions salariales et l'écart entre les budgets 'Tax shift' et 'Pacte 2016', le taux de croissance économétrique des salaires bruts avant indexation a été corrigé à la baisse de 0,32 point de pourcentage en 2020 et de 0,02 ou 0,03 point de pourcentage par an à partir de 2021. Les autres restrictions de la loi de 2017 relative à la compétitivité, qui découlent de l'évolution du handicap salarial après 2018 ou de l'élimination du handicap salarial historique formé avant 1996, n'ont pas pu être prises en considération vu que leur impact n'est pas chiffré à ce stade.

1. Loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité ; Loi du 19 mars 2017 modifiant la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité.
2. Loi du 26 mars 2018 relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale, art. 18-22. L'effet sur le salaire brut est limité du fait que la dégressivité est partiellement compensée par une prime forfaitaire à charge de l'employeur.

TABLEAU 13 - Évolution du coût du travail, de sa composition et de ses déterminants macroéconomiques - secteur des entreprises y compris les entreprises de titres-services et les agences ALE
taux de croissance annuels moyens en pour cent, sauf indication contraire

	1986-2023	1986-1996 Avant la norme salariale	1997-2018 AIP ou décision gouverne- mentale	2017	2018	2019-2023
Coût horaire nominal du travail	2,76	4,46	1,97	1,89	1,88	2,51
Évolution imputable aux éléments suivants^a :						
- indexation	1,78	2,07	1,66	1,52	1,72	1,69
- salaires horaires bruts avant indexation	1,05	2,13	0,52	0,43	0,69	0,98
- taux parafiscal net	-0,09	0,20	-0,22	-0,07	-0,53	-0,17
* dont total des cotisations patronales à la sécurité sociale ^b	0,04	0,30	-0,06	-0,36	-0,48	-0,12
* dont subventions salariales ^c	-0,13	-0,10	-0,17	0,29	-0,05	-0,05
Évolution des déterminants de long terme^d						
- Productivité horaire du travail en termes réels	1,24	2,04	0,97	0,06	0,28	0,67
- Prix de la valeur ajoutée	1,73	2,45	1,43	1,71	1,08	1,47
- Taux de chômage BFP (niveau en %)	11,97	12,50	12,58	10,40	9,52	8,11
- Coin salarial ^e	-0,01	-0,28	0,11	0,28	-0,51	0,03
Composition des variations du coin salarial :						
- termes de l'échange internes ^f	0,10	-0,48	0,36	0,39	0,85	0,20
- impôts sur la demande de travail ^g	-0,09	0,20	-0,22	-0,07	-0,53	-0,17
- impôts sur l'offre de travail ^h	-0,02	-0,01	-0,03	-0,04	-0,83	-0,00
Coût horaire réel du facteur travailⁱ	1,01	1,96	0,54	0,17	0,79	1,02

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison des effets de second ordre.

b. Les cotisations légales, extralégales, fictives et pour pensions complémentaires. Les cotisations légales s'entendent déduction faite des réductions de cotisations patronales générales. Les réductions de cotisations patronales groupes cibles sont traitées en tant que subventions salariales conformément aux directives du SEC 2010. Les réductions générales englobent l'impact des baisses des taux faciaux dans le cadre du « tax shift » depuis 2016.

c. Ces subventions salariales sont de nature multiple et financées par différents niveaux de pouvoir (cf. annexe statistique électronique).

d. Dans les modèles de négociation salariale collective entre employeurs et travailleurs, le coût du travail nominal est déterminé par la productivité nominale du travail, le coin salarial (corrélation positive) et le taux de chômage (corrélation négative).

e. Rapport entre le coût du facteur travail (après déduction des subventions salariales) et le salaire net, corrigé pour tenir compte de l'évolution différente du déflateur de la valeur ajoutée et de l'indice des prix à la consommation.

f. Rapport entre l'indice des prix à la consommation et le déflateur de la valeur ajoutée.

g. Cotisations patronales (après réductions de cotisations patronales) déduction faite des subventions salariales.

h. Cotisations personnelles (après réductions de cotisations personnelles) et précompte professionnel.

i. Coût nominal du travail déflaté par le déflateur de la valeur ajoutée.

ENCADRÉ 2 - Mesures relatives au coût du travail prises en compte dans les Perspectives

La présente liste ne mentionne que les mesures dont les modalités sont suffisamment précises (réductions de cotisations patronales générales, subventions salariales sous la forme de réductions de précompte professionnel) ou clairement budgétisées (certaines subventions salariales prévues par les Régions wallonne et flamande et la Région de Bruxelles-Capitale). Pour le reste, nous supposons que les budgets prévus seront pleinement utilisés : les budgets libérés suite à la suppression progressive d'un certain nombre de réductions groupes-cibles sont autant que possible orientés vers les programmes de réduction de charges salariales. En ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, nous partons de l'hypothèse que les nouvelles réductions de charges salariales prendront la forme de nouveaux types d'activation.

Une série de réformes qui ont été annoncées par la Région de Bruxelles-Capitale (introduction de baisses de charges alternatives), par la Région wallonne (réformes dans les domaines des ateliers protégés, de SESAM et de la réduction groupe-cible 'article 60', réorganisation des aides à la promotion de l'emploi à partir de 2019 avec notamment la refonte en une seule mesure de la réduction groupe-cible des contractuels subventionnés et du subventionnement des salaires bruts des contractuels subventionnés) et par la Région flamande ('incitants à l'embauche de chômeurs de longue durée' en tant que subvention salariale alternative) n'ont pas été prises en compte.

Réductions générales de cotisations patronales

À partir du deuxième trimestre 2016, le « tax shift » réorganise progressivement sur plusieurs années les réductions structurelles de cotisations patronales dans les secteurs marchand et non marchand.

- Pour le secteur marchand et les ateliers protégés qui sont redevables de la cotisation de modération salariale, cette réorganisation s'opère par le biais des mesures suivantes : les réductions des taux faciaux de cotisations patronales (de l'ordre de 2,4 points de pourcentage en 2016 et de 5 points de pourcentage supplémentaires en 2018), la diminution (en 2016) et, finalement, la suppression (en 2018) de la réduction forfaitaire générale, la suppression des réductions spécifiques pour les hauts salaires (en 2018) et enfin le renforcement des réductions spécifiques pour les bas salaires (de manière progressive sur la période 2016-2019).
- Pour le secteur non marchand et les ateliers protégés qui ne sont pas redevables de la cotisation de modération salariale, cette réorganisation prévoit des hausses de la réduction forfaitaire générale et le renforcement des réductions spécifiques pour les bas salaires.

Réductions de cotisations patronales mutualisées (subvention Maribel social)

Augmentation de la retenue forfaitaire par travailleur y donnant droit en 2016, 2018, 2019 et 2020.

Réductions sur le précompte professionnel à verser

- À partir du deuxième trimestre 2016, les taux de subvention pour le travail de nuit et le travail en équipes sont relevés pour les activités ordinaires (de 15,6 à 22,8 % des salaires bruts concernés), pour le travail en continu (de 17,8 à 25 %) et davantage encore (de 15,6 à 25 %) pour les activités de haute technologie.
- À partir du deuxième trimestre 2016, la subvention salariale générale (1 % des salaires bruts) est supprimée pour la plupart des travailleurs salariés du secteur marchand. Les réductions supplémentaires pour les PME (0,12 % des salaires bruts, introduite en 2014), le renforcement des réductions supplémentaires pour les jeunes micro-entreprises (10 % à 20 % des salaires bruts, introduite en 2015) et celles pour le secteur non marchand (0,25 % des salaires bruts directement, 0,75 % par mutualisation) sont maintenus.
- À partir de 2017, suppression de toutes les réductions de précompte professionnel dans le cadre de la SNCB et d'INFRABEL (remplacée par une subvention générale d'exploitation).
- Majoration des taux de subvention du travail en équipes dans le secteur de la construction en 2018 (3 % des salaires bruts concernés - 100 millions € ex ante), en 2019 (6 %) et 2020 (18 %).
- Extension des subventions aux chercheurs pour certaines catégories de bacheliers (vitesse de croisière en 2021).

Suite encadré 2

Réductions fédérales de cotisations patronales pour les groupes cibles

La réduction groupe-cible 'premiers engagements' a été renforcée en 2016 (notamment l'exonération totale pour les premiers engagements, l'introduction de réductions pour le sixième engagement) et en 2017 (renforcements pour les quatrième à sixième engagements).

Réduction des charges salariales en Région flamande

La nouvelle politique menée en Flandre depuis le troisième trimestre de 2016 (qui atteindra sa vitesse de croisière en 2019) s'oriente progressivement davantage sur les réductions groupes-cibles au profit des travailleurs âgés et des jeunes peu qualifiés au détriment des autres réductions groupes-cibles et techniques visant à réduire le coût du travail :

- suppression de la 'prime à l'emploi 50+' (budget transféré au bénéfice de la réduction groupe-cible 'travailleurs âgés'), d'un certain nombre de réductions groupes-cibles (restructurations, catégorie générale des demandeurs d'emploi de longue durée), de toutes les activations dans le cadre de 'Activa' et du 'programme de transition' à l'exception de celles prévues dans le cadre de la mesure 'Économie d'insertion sociale' (SINE) ;
- renforcement progressif de la réduction groupe-cible 'travailleurs âgés' et intégration du groupe cible 'jeunes' dans une nouvelle réduction ciblée sur les jeunes peu qualifiés ;
- extension du champ d'application de l'exonération des cotisations personnelles légales dans le secteur de la marine marchande ;
- suppression immédiate (ONSSAPL) ou progressive (ONSS) des réductions groupes-cibles 'contractuels subventionnés'.

Réductions des charges salariales en Région de Bruxelles-Capitale

- À partir du quatrième trimestre 2016, durcissement des critères (âge et plafond salarial maximum) d'octroi des réductions ciblées sur les travailleurs âgés ;
- Suppression des autres réductions groupes-cibles, extension des activations.

Réduction des charges salariales en Région wallonne

En Wallonie, la politique qui est menée depuis le troisième trimestre de 2017 (et qui atteindra sa vitesse de croisière à la mi-2020) est progressivement orientée sur les réductions groupes-cibles pour les travailleurs âgés et les subventions d'activation pour les chômeurs de longue durée et les jeunes peu qualifiés, et ce au détriment de la plupart des autres subventions groupes-cibles. Nos calculs se fondent notamment sur les budgets en régime de croisière pour les nouvelles mesures ou pour le renforcement/la réforme des mesures existantes :

- renforcement de fait de la réduction groupe-cible 'travailleurs âgés' (durcissement des critères d'âge et de plafond salarial maximal, mais subventionnement accru du groupe-cible le plus âgé) ;
- suppression progressive des réductions groupes-cibles 'restructurations', 'demandeurs d'emploi de longue durée', 'tuteurs', 'employés de maison', 'jeunes travailleurs' ainsi que de la prime à l'emploi ;
- remplacement des activations dans le cadre d'Activa et du programme de transition par une mesure d'activation plus générale.

ENCADRÉ 3 - Déterminants macroéconomiques des salaires bruts nominaux sur la période 2019-2023

L'évolution des salaires horaires bruts sur la période 2019-2023 est estimée en deux étapes. Les résultats d'une équation économétrique salariale (étape 1 - tableau 3a) sont corrigés sur la base des dispositions de la nouvelle loi sur la compétitivité (étape 2 - tableau 3b).

Étape 1

Compte tenu des taux fiscaux et parafiscaux, l'interaction entre les salaires horaires bruts nominaux, la productivité horaire, le taux de chômage et les prix relatifs est intégrée dans une équation salariale. Cette interaction reflète également l'arbitrage entre croissance de la productivité et progression de l'emploi tout en tenant compte des conditions macroéconomiques et des politiques de coût du travail et de coût du capital. Le poids de ces déterminants dans la croissance des salaires horaires bruts nominaux peut être calculé ex post, mais on ne peut en déduire un lien causal de ces contributions à la croissance des salaires bruts nominaux.

La croissance nominale de la productivité (ligne 1) et la baisse continue du taux de chômage sur la période 2019-2023 (ligne 2) constituent la colonne vertébrale des salaires bruts nominaux. La progression de l'indice des prix à la consommation par rapport au déflateur de la valeur ajoutée (ligne 3) est à l'origine de hausses salariales continues mais modérées. La progression plus lente de l'indice santé par rapport à celle du déflateur de la valeur ajoutée (ligne 4) freine l'évolution des salaires bruts en 2019. Entre 2020 et 2022, la progression plus rapide de l'indice santé contribue largement aux salaires bruts et, en 2023, cet effet disparaît. L'incidence des taux implicites de cotisations patronales et de subventions salariales est faible et varie dans le temps (lignes 5 et 8). La baisse du taux implicite de l'IPP en 2019 est en partie captée, mais avec retard, par les employeurs et est convertie en baisses des salaires bruts et donc aussi en diminutions du coût du travail (ligne 7). À l'inverse, la hausse continue du taux implicite de cotisations personnelles (ligne 6) pousse, dans le cadre des négociations salariales, les salaires bruts à la hausse, mais cet effet est limité.

TABLEAU 3A - Composition du taux de croissance des salaires bruts nominaux avant correction sur base des dispositions de la loi salariale
contribution aux taux de croissance

	2019	2020	2021	2022	2023
1. Productivité nominale	1,62	2,19	2,40	2,42	2,26
2. Taux de chômage	0,30	0,38	0,37	0,31	0,26
3. Termes de l'échange internes	0,05	0,12	0,13	0,10	0,07
4. Indexation relative	-0,11	0,37	0,38	0,16	0,02
5. Taux implicite de cotisations patronales	-0,01	-0,03	0,00	0,07	0,10
6. Taux implicite de cotisations personnelles	0,04	0,06	0,04	0,02	0,02
7. Taux implicite de l'IPP	-0,22	-0,17	-0,07	0,01	0,05
8. Taux implicite de subventions salariales	0,01	0,04	-0,03	0,06	0,08
9. p.m. Error correction term (effet sur le taux de croissance du coût du travail nominal)	0,41	0,44	0,21	-0,00	-0,14

- Termes de l'échange internes : indice des prix à la consommation par rapport au déflateur de la valeur ajoutée ; Indexation relative : indice santé par rapport au déflateur de la valeur ajoutée.
- Les lignes 1 à 8 sont le résultat d'un exercice technique qui ne tient pas compte d'effets-retour macroéconomiques. Il s'ensuit que la somme de ces lignes ne correspond pas nécessairement à la somme des lignes "indexation" et "salaires horaires bruts avant indexation" du tableau 13. De plus, le tableau 13 concerne l'ensemble des entreprises alors qu'ici le secteur des titres-services et les ALE sont exclus.
- Les effets 1 à 8 captent quatre canaux via lesquels les effets des déterminants macroéconomiques influencent les salaires bruts : (1) la croissance d'équilibre à long terme des salaires, (2) la croissance passée des salaires, (3) l'écart de niveau entre les salaires à long terme et les salaires effectifs et (4) des incidences directes (seulement valable pour la variable d'indexation).
- Ligne 9 : effet de l'écart entre les niveaux effectif et d'équilibre du coût du travail sur le taux de croissance du coût du travail nominal (accélération ou décélération).

Suite encadré 3
Étape 2

La nouvelle loi sur la compétitivité limite la marge de négociations salariales à plusieurs égards. Une des limitations tient au fait que la part du budget du « tax shift » destinée aux réductions générales de cotisations patronales, qui s'ajoute au budget des réductions générales de cotisations patronales alloué dans le cadre du 'Pacte de compétitivité 2016', a été soustraite de la marge de négociation. Étant donné que cette limitation doit être considérée comme une correction sur le coût du travail, l'impact équivalent sur le taux de croissance du salaire brut avant indexation est calculé sur base des estimations de l'indexation salariale future et des taux de subvention salariale et de cotisations patronales.

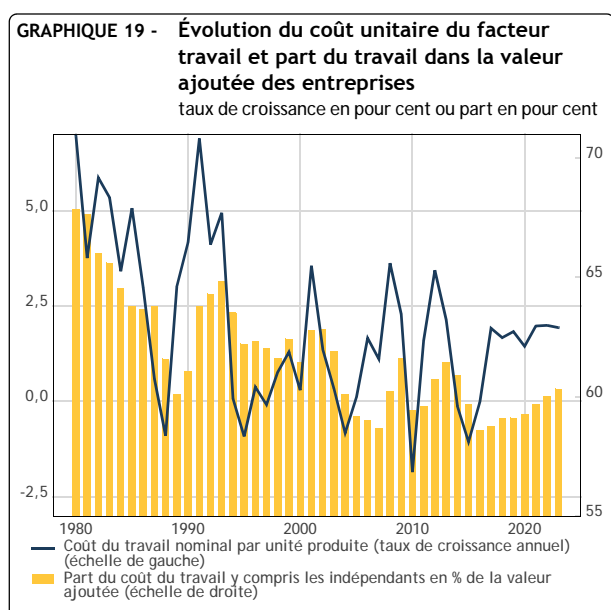
TABLEAU 3B - Correction des salaires bruts sur base des restrictions en matière de marge de négociation imposées par la loi salariale

	2019	2020	2021	2022	2023
Réductions des cotisations patronales soustraites de la marge de négociation suite au « tax shift » (millions)	317	634	179	177	180
Correction théorique du taux de croissance des salaires bruts en raison de la loi salariale (taux de croissance)	-0,16	-0,32	-0,03	-0,02	-0,02

Le coût nominal unitaire du facteur travail est proche de l'objectif d'inflation de la BCE de 2 %.

La hausse du coût nominal unitaire du travail (1,9 % en 2017, 1,7 % en 2018 et 1,8 % en moyenne sur la période 2019-2023) est proche de l'objectif d'inflation de la BCE qui est 'inférieur à, mais proche' de 2 %.

En moyenne une stabilisation de la part salariale sur la période de projection.



Après une hausse temporaire et – d'un point de vue historique – modeste à 61,5 % en 2013, la part du coût du facteur travail dans la valeur ajoutée des entreprises est retombée à 59,7 % en 2015. À titre de comparaison, la part salariale a reculé en passant de 63,8 % en moyenne dans les années 1980 à 62,8 % en moyenne dans les années 1990 puis à 60,6 % en moyenne dans les années 2001-2010.

À long terme, la part salariale reflète la mesure dans laquelle le travail et d'autres facteurs de production sont substituables en fonction du coût relatif du facteur travail et d'autres facteurs de production. Le pouvoir de négociation relatif des organisations de travailleurs est également un facteur déterminant pour la part salariale à long terme dans la mesure où les salaires sont négociés collec-

tivement et où le marché du travail n'est pas parfaitement concurrentiel. En revanche, les diminutions des charges salariales via des réductions de cotisations patronales ou des subventions salariales entraînent généralement une baisse immédiate et temporaire de la part salariale. Cet effet joue au cours de la période où les baisses de charges salariales sont introduites progressivement dans le cadre du « tax shift ». En effet, la part salariale continue à diminuer dans un premier temps (58,6 % en 2016), mais repart ensuite à la hausse pour atteindre 60,3 % en 2023, chiffre comparable à la moyenne observée au cours de la dernière décennie (60,6 %).

3.3. Emploi

La croissance dans les branches marchandes a été particulièrement intensive en main-d'œuvre au cours des deux dernières années ...

La croissance de la valeur ajoutée dans les branches marchandes a reculé en passant de 1,9 % en 2015 à 0,9 % en 2016 (tableau 14). Deux années consécutives de baisse sensible du coût réel du travail (voir section 3.2) ont toutefois contribué au net fléchissement de la productivité horaire en 2016 (-0,7 %), de sorte que la croissance du volume de travail s'est considérablement accélérée dans les branches marchandes (pour atteindre 1,6 %), malgré le ralentissement de la croissance économique. La croissance de l'emploi a été moins vigoureuse (elle passe à 1,5 %), vu que la durée du travail moyenne a quelque peu augmenté (+0,15 %).

L'an dernier, la croissance de la productivité horaire s'est redressée (portée à 0,1 %) à la faveur de l'embellie conjoncturelle et de la hausse du coût réel du travail. Malgré la croissance nettement plus forte de l'activité, l'accroissement du volume de travail s'est à peine accéléré (porté à 1,7 %), même si la croissance dans les branches marchandes est restée extrêmement intensive en main-d'œuvre d'un point de vue historique. L'emploi marchand a progressé de 1,6 %, la durée de travail moyenne poursuivant son évolution à la hausse (de 0,12 %).

TABLEAU 14 - Volume de travail et emploi dans les branches d'activité marchande
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981- 2008	2009- 2017	2018- 2023	2016	2017	2018	2019	2020- 2022	2023
Valeur ajoutée réelle	2,3	1,0	1,6	0,9	1,8	1,8	1,7	1,6	1,3
Productivité horaire du travail	1,9	0,4	0,6	-0,7	0,1	0,3	0,5	0,7	0,7
Volume de travail	0,4	0,5	1,0	1,6	1,7	1,5	1,2	0,8	0,6
Durée de travail moyenne	-0,3	-0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Emploi en nombre de personnes	0,7	0,7	1,0	1,5	1,6	1,5	1,2	0,9	0,7
p.m. Productivité du travail par tête	1,6	0,2	0,6	-0,5	0,2	0,3	0,5	0,7	0,6

... et s'est accompagnée d'une hausse de la durée de travail par tête ...

La durée de travail moyenne des indépendants est en baisse depuis un certain temps. Cette diminution avait été particulièrement marquée en 2015, mais elle s'est poursuivie, de manière plus modeste, au cours des deux dernières années (-0,06 % par an). L'accroissement de la durée de travail globale au cours de cette période est donc à mettre totalement à l'actif des salariés. Leur durée de travail moyenne a progressé de 0,22 % aussi bien en 2016 qu'en 2017.

Cette évolution est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, il convient de tenir compte des modifications apportées à la réglementation sur le crédit-temps. Depuis le milieu de l'année 2015, la suppression du crédit-temps sans motif et le nouveau relèvement de l'âge d'accès au crédit-temps de fin de carrière entraînent une baisse continue du nombre de personnes bénéficiant d'une allocation de crédit-temps à temps partiel (-32 400 personnes entre juin 2015 et mai 2018, presque un quart du nombre initial de bénéficiaires), ce qui n'a été compensé que de manière limitée par la hausse du nombre de personnes du secteur privé recourant au congé thématique à temps partiel (+5 900 bénéficiaires au cours de la même période). Au final, il en résulte un net effet à la hausse sur l'évolution de la durée de travail moyenne. Deuxièmement, le durcissement de la réglementation sur le chômage temporaire a sensiblement réduit le recours à ce régime depuis le second semestre 2016, ce qui accroît également la durée du travail. Troisièmement, la durée de travail moyenne a sensiblement crû dans le secteur horeca, notamment suite à l'augmentation du nombre de flexijobs. Par définition, les flexijobs sont des activités complémentaires qui n'ont aucun impact direct sur l'emploi en nombre de personnes, mais qui font augmenter la durée de travail moyenne par tête.

... et d'une amélioration notable de l'évolution de l'emploi dans les branches industrielles, ...

Après le repli conjoncturel en 2011-2012, la croissance de l'emploi est repartie à la hausse au milieu de l'année 2013 suite à la reprise vigoureuse du travail intérimaire, rapidement suivie d'un accroissement du nombre d'emplois dans les segments des services marchands les plus sensibles à la conjoncture (commerce et horeca ; entreposage et services auxiliaires de transport ; services aux entreprises). La croissance du travail intérimaire a légèrement ralenti ces deux dernières années, mais cela n'enlève rien au fait qu'à la fin de l'année dernière, il y avait 20 % de plus de travailleurs intérimaires que lors du pic historique précédent du deuxième trimestre 2011. Dans le commerce et – surtout – l'horeca, la croissance de l'emploi s'est ralentie l'année dernière, alors qu'elle a continué à progresser dans les services aux entreprises et – surtout – l'entreposage et les services auxiliaires de transport. Dans d'autres segments des services marchands, l'évolution de l'emploi ne s'explique que dans une mesure limitée par la conjoncture et on observe des pertes structurelles d'emplois (-2 700 emplois dans la branche 'crédit et assurances' au cours des deux dernières années) ou bien des gains structurels d'emplois (+26 500 emplois au cours de cette période dans la branche 'santé et action sociale' au sens large).

De manière globale, l'accroissement de l'emploi dans les services marchands en 2016 (+ 52 300 personnes) et 2017 (+ 55 500 personnes) n'a été que légèrement plus élevé qu'en 2015 (+ 49 400 personnes). Le basculement qui s'est opéré dans l'évolution de l'emploi au cours des deux dernières années a été bien plus marqué dans les branches industrielles (voir tableau 15). L'emploi dans ces branches avait continué à reculer de manière sensible durant la période 2014-2015 : -24 700 emplois dans l'industrie manufacturière et -5 500 emplois dans le secteur de la construction. Dans cette dernière branche, l'emploi salarié était sous pression en raison du recours toujours plus important à une main-d'œuvre détachée (qui n'est pas comptabilisée comme emploi dans les comptes nationaux mais comme une importation de services intermédiaires). Le nombre de salariés dans le secteur de la construction s'était même réduit de 8 800 personnes durant cette période, ce qui a été partiellement compensé par une hausse du nombre de travailleurs indépendants. Au cours du deuxième semestre 2015, on a toutefois constaté un ralentissement des pertes d'emploi dans les deux branches, et cette tendance s'est poursuivie au cours des deux dernières années. Dans le secteur de la construction, l'emploi s'est accru de 1 700 personnes en 2016 et 3 300 personnes en 2017 et, l'an dernier, on a enregistré pour la première fois depuis 2011 une hausse du nombre de salariés. Dans l'industrie manufacturière, l'emploi a progressé de 600 personnes en 2016 et 2 800 personnes en 2017, ce qui n'avait plus été le cas depuis 2011.

... tandis que la croissance du nombre de salariés a évolué au même rythme que celle du nombre d'indépendants.

En 2016, le nombre d'indépendants a de nouveau davantage progressé (1,6 % ; voir tableau 15) que celui des salariés (1,4 %) dans les branches marchandes, mais les rôles se sont inversés l'an dernier, et ce pour la première fois depuis 2011 (croissance de 1,7 % pour les salariés contre 1,4 % pour les indépendants). Le différentiel de croissance positif pour les salariés est toutefois moins marqué qu'au cours de périodes de haute conjoncture précédentes, ce qui confirme le caractère structurel du glissement qui s'opère dans l'emploi marchand en faveur du statut d'indépendant. Cette évolution semble surtout s'expliquer par la hausse sensible du nombre de travailleurs indépendants dans les soins de santé (professions paramédicales) et du nombre de travailleurs des services aux entreprises qui optent pour le statut d'indépendant.

De plus, le glissement constaté depuis des décennies au sein de l'emploi indépendant vers les personnes ayant le statut d'administrateur de société marque le pas ces quatre dernières années, leur part dans l'emploi indépendant total se stabilisant à un niveau à peine inférieur à 32 %. Dans les comptes nationaux, les administrateurs de société (à l'instar des travailleurs intérimaires chez les salariés) ne sont pas comptabilisés dans la branche où ils prestent leurs services, mais bien dans une sous-branche spécifique des services aux entreprises. L'évolution du nombre d'indépendants dans les différentes branches a donc été nettement biaisée par le passé (au détriment des branches 'commerce et horeca' et 'construction' et en faveur des 'autres services marchands'), mais elle reflète mieux la réalité sous-jacente à présent : une baisse structurelle dans l'agriculture et

le commerce, une hausse structurelle dans le secteur de la construction, les soins de santé et, surtout, les autres services marchands.

La croissance de l'emploi dans les branches marchandes en 2018 reste au niveau des deux années précédentes ...

Cette année, la croissance de la productivité horaire continue à augmenter légèrement (pour atteindre 0,3 %). La durée de travail des salariés continue à augmenter, en raison de la baisse continue du nombre de personnes faisant appel aux régimes subventionnés de réduction du temps de travail dans le secteur privé (crédit-temps plus congés thématiques : -6 400 personnes en moyennes annuelles). L'accroissement de la durée de travail des salariés est toutefois compensé par une nouvelle diminution de la durée de travail des indépendants. De plus, l'emploi salarié devrait de nouveau connaître une croissance plus vigoureuse que l'emploi indépendant (1,5 % contre 1,3 %), si bien que la part de l'emploi indépendant dans l'emploi marchand total devrait diminuer légèrement. Vu que les indépendants prestent en moyenne un nombre d'heures plus élevé, ce recul a un effet de composition négatif sur la durée de travail moyenne qui devrait finalement se stabiliser cette année. Avec une hausse stable de la valeur ajoutée (1,8 %), la croissance du volume de travail et celle de l'emploi en nombre de personnes dans les branches marchandes devraient tomber à 1,5 %.

... mais elle s'essouffle par la suite, d'abord à mesure que la croissance du coût salarial réel et celle de la productivité augmentent et ensuite à mesure également que la croissance de l'activité recule.

La croissance de l'activité dans le secteur marchand recule systématiquement dans la suite de la période de projection, de manière limitée dans un premier temps jusqu'à atteindre 1,7 % dans les années 2019-2020, puis de manière plus marquée pour s'établir à 1,3 % en fin de période (voir tableau 14). En moyenne, la valeur ajoutée dans le secteur marchand s'accroît de 1,6 % par an à moyen terme, soit nettement plus que depuis l'éclatement de la crise financière (seulement 1,0 % par an pendant la période 2009-2017), mais sensiblement moins qu'au cours des trois décennies qui l'ont précédée (croissance moyenne de 2,3 % par an).

Le durcissement de l'accès au crédit-temps – surtout le relèvement de l'âge d'accès aux emplois de fin de carrière – continue à réduire le nombre de personnes faisant appel aux régimes subventionnés de réduction du temps de travail dans le secteur privé : encore -18 900 personnes au cours des années 2019-2023, même si les effets de la réforme atteignent leur régime de croisière en fin de période. Le développement du travail à temps partiel dans le secteur marchand est donc freiné, ce qui entraîne une pression à la hausse sur l'évolution de la durée de travail moyenne des salariés. En revanche, la croissance de l'emploi titres-services serait toujours supérieure à celle de l'emploi marchand à moyen terme, ce qui pèse sur l'évolution de la durée de travail moyenne. En ce qui concerne la mesure relative à l'annualisation de la durée du travail prévue dans la loi sur le travail faisable et maniable, l'hypothèse selon laquelle son impact sur la durée de travail moyenne serait neutre est maintenue.

De plus, la durée de travail des indépendants continue à enregistrer une baisse tendancielle. Si les effets de composition sont neutres au cours de la période 2019-2020, période durant laquelle l'emploi salarié et l'emploi indépendant progresseraient de manière identique, par la suite ils accroîtront légèrement la durée du travail, car le recul de la croissance de l'activité a des conséquences relativement plus importantes pour la croissance de l'emploi salarié. En conséquence, la durée de travail moyenne connaîtrait une évolution légèrement négative dans le secteur marchand à partir de 2019, et cette tendance irait progressivement en s'amplifiant. Cependant, cette croissance négative serait limitée à -0,03 % par an en moyenne au cours des années 2019-2023, alors qu'on avait enregistré une croissance annuelle moyenne de -0,18 % depuis la crise financière.

La croissance de la productivité horaire continuerait à s'accélérer au cours de la période 2019-2021 (pour s'afficher à 0,8 % en 2021) à mesure que le coût horaire réel du travail augmente également (voir section 3.2), si

bien que la croissance de l'emploi diminuerait pratiquement de moitié au cours de cette période (passant de 1,5 % cette année à 0,8 % en 2021). La nette baisse du taux de chômage (voir section 3.4) continue à exercer une pression à la hausse sur l'évolution des salaires bruts après 2021, mais le coût horaire réel du travail n'augmente plus durant cette période. Dès lors, la croissance de la productivité horaire ne progresse plus au cours des deux dernières années de projection. L'affaiblissement de la croissance de l'activité entraîne toutefois un nouveau recul de la croissance de l'emploi qui passe à 0,7 % en fin de période, ce qui reste néanmoins en ligne avec la moyenne historique (voir tableau 14).

Au cours de la période de projection, la croissance moyenne de la productivité reste donc plutôt faible (0,6 % par an) d'un point de vue historique, mais s'accélère par rapport à la croissance moyenne enregistrée depuis l'éclatement de la crise financière (0,2 % par an au cours de la période 2009-2017), aussi bien parce que la croissance de la productivité horaire augmente que parce que la durée de travail moyenne diminue moins fortement. La croissance plus marquée de l'activité dans le secteur marchand ne profite donc que partiellement à la croissance de l'emploi (en moyenne 1,0 % de croissance par an, contre 0,7 % par an depuis 2008) qui, en outre, subit un net ralentissement.

Les services marchands restent le moteur de l'accroissement de l'emploi, mais l'augmentation du nombre d'emplois y diminue de moitié à mesure qu'on avance dans la période de projection,...

Au cours de la période 2018-2023, l'emploi dans les branches marchandes s'accroît de 234 200 personnes (tableau 15) ; le nombre d'indépendants augmente de 52 000 personnes et voit ainsi sa part dans l'emploi marchand continuer à croître (légèrement). Ce sont de nouveau les services marchands qui se taillent la part du lion des créations nettes d'emplois (+225 000 personnes), même s'ils enregistrent une diminution de moitié de la croissance de l'emploi à mesure qu'on avance dans la période de projection (croissance de 0,9 % en 2023 contre 1,9 % en 2017).

La progression de l'emploi dans les services marchands s'explique comme à l'accoutumée par les fortes hausses dans les branches 'santé et action sociale' et 'autres services marchands' (+190 500 personnes pour ces deux branches ensemble). Ces branches voient leur poids dans l'emploi intérieur augmenter de respectivement 12,6 % et 23,6 % en 2017 à 13,7 % et 24,5 % en 2023. Toutefois, la croissance de l'emploi s'accélère dans les soins de santé, mais ralentit dans les autres services marchands par rapport au passé récent (tableau 15). Dans la première de ces deux branches, cette évolution s'explique par la croissance moyenne plus vigoureuse de la valeur ajoutée (qui résulte elle-même de la nette progression des dépenses en soins de santé), tandis que, dans la seconde, la croissance de l'emploi a été exceptionnellement forte ces dernières années, car le travail intérimaire (qui, par convention, est intégralement repris dans cette branche) devance traditionnellement les autres formes d'emploi en cas de reprise conjoncturelle. De plus, la croissance de l'emploi dans les 'autres services marchands' diminue de manière non négligeable à moyen terme, parce que la croissance de la valeur ajoutée s'affaiblit progressivement sur la période de projection, alors que celle de la productivité augmente.

L'emploi titres-services atteint progressivement sa vitesse de croisière, si bien que la croissance dans ce régime diminue de plus de moitié par rapport aux six dernières années. Il n'empêche qu'un peu plus de 12 000 personnes supplémentaires pourraient travailler dans le cadre de ce régime. De plus, cette croissance ne serait plus préjudiciable au nombre de personnes qui effectuent des travaux ménagers pour le compte des particuliers : ce nombre augmente également à moyen terme (de 3 900 personnes).

Dans la branche 'crédit et assurances', on continuerait à enregistrer des pertes d'emplois (-3 600 personnes), qui seraient, il est vrai, moins nombreuses que dans un passé récent, tandis que dans les branches 'transports et communication' et 'commerce et horeca', le tournant positif de ces trois dernières années se poursuivrait au cours des premières années de la période de projection. Toutefois, le ralentissement de la croissance de l'activité marchande au cours de la deuxième moitié de la période de projection se fait nettement sentir dans ces

deux branches, de sorte que la croissance de l'emploi s'arrête (transports et communication) ou décroît fortement (commerce et horeca). À moyen terme, le nombre d'emplois dans ces deux branches devrait augmenter de respectivement 6 300 et 19 600 unités.

TABLEAU 15 - Emploi intérieur par branche et population active occupée
moyennes annuelles, en milliers de personnes, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels					Écarts		Niveau	
	2012-2017	2016	2017	2018	2018-2023	17-11	23-17	1980	2023
Agriculture	-0,8	-0,6	-1,6	0,1	0,2	-3	1	113	59
Industrie	-0,9	0,3	0,8	0,9	0,2	-44	9	1279	836
- Énergie	0,0	0,5	0,7	0,7	0,2	0	1	79	56
- Industries manufacturières	-1,3	0,1	0,6	0,1	-0,6	-41	-17	908	483
- Construction	-0,2	0,6	1,2	2,5	1,4	-3	24	292	296
Services marchands	1,3	1,8	1,9	1,7	1,2	215	225	1636	3202
- Transports et communication	-0,7	0,2	1,0	1,4	0,4	-12	6	295	281
- Commerce et horeca	0,1	0,4	0,8	1,0	0,4	4	20	670	760
- Crédit et assurances	-1,0	-1,3	-0,9	-0,9	-0,5	-8	-4	130	118
- Santé et action sociale ^a	1,9	2,3	2,3	2,5	2,3	63	87	209	681
- Autres services marchands ^b	2,3	3,2	3,0	2,2	1,5	142	103	332	1220
- Emplois titres-services et ALE	3,8	2,4	1,5	1,1	1,5	26	12	0	143
Services non marchands	0,4	0,4	0,5	0,2	0,3	20	15	744	874
- Administration publique et enseignement	0,5	0,4	0,5	0,1	0,2	24	11	676	834
- Services domestiques ^c	-1,9	-0,2	0,0	2,4	1,7	-5	4	68	40
Emploi intérieur	0,7	1,3	1,4	1,3	0,9	188	249	3772	4972
Branches d'activité marchande ^d , dont :	0,7	1,5	1,6	1,5	1,0	168	234	3028	4097
- Salariés	0,6	1,4	1,7	1,5	1,0	117	182	2424	3264
- Indépendants	1,1	1,6	1,4	1,3	1,1	51	52	604	834
Population active occupée	0,7	1,2	1,4	1,2	0,8	186	249	3832	5049
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	0,5	1,0	1,2	1,1	0,8	1,8	3,1	59,4	68,8

a. Hors emplois titres-services.

b. Hors emplois titres-services et emplois ALE.

c. Pour compte propre auprès des ménages.

d. Au sens large : toutes les branches, à l'exception des services non marchands au sens strict.

... tandis que la perte d'emplois - plutôt limitée - dans l'industrie manufacturière est plus que compensée par la forte progression de l'emploi dans la construction.

Soutenu par l'évolution particulièrement modérée des coûts salariaux réels, l'emploi manufacturier a légèrement augmenté ces deux dernières années et devrait se stabiliser cette année. Ensuite, la croissance de la productivité devrait s'intensifier et entraîner de nouvelles pertes d'emploi à moyen terme (-16 600 unités). Ces pertes seraient plus importantes au cours de la seconde moitié de la période de projection lorsque la croissance de la valeur ajoutée se réduit. Les pertes d'emploi seraient certes limitées par rapport à celles enregistrées durant la période qui a suivi l'année 2008, période où l'emploi manufacturier a subi le net revers de la double récession. Au final, le poids de l'industrie manufacturière dans l'emploi intérieur continue de baisser, passant de 10,6 % en 2017 à 9,7 % en 2023 (contre 30,9 % en 1970).

Dans le secteur de la construction, la croissance de l'emploi progresse sensiblement au cours de la première moitié de la période de projection, à mesure que la croissance de l'activité s'affermisse (jusqu'à 2 % par an en moyenne) et qu'elle devient plus intense en main-d'œuvre sous l'effet de nouvelles réductions de précompte professionnel au profit du travail en équipe (voir section 3.2). Par conséquent, l'emploi dans ce secteur augmenterait de 19 200 personnes sur la période 2018-2020. Au-delà de 2020, la croissance de l'activité y ralentit

quelque peu et – surtout – les mesures de réduction du coût du travail atteignent leur vitesse de croisière si bien que la progression de l'emploi fléchit nettement (+ 5 300 personnes sur la période 2021-2023).

L'emploi public continue d'augmenter mais son poids dans l'emploi intérieur recule.

Entre 2009 et 2016, l'emploi dans la branche 'administration publique et enseignement' s'est inscrit en hausse (+33 400 personnes). Celle-ci se situe dans les communautés et régions et les pouvoirs locaux : surtout dans l'enseignement (+35 200 personnes) et dans une moindre mesure dans l'administration. Au niveau du pouvoir fédéral, l'emploi a connu une baisse au sein de son administration et à la Défense. En 2017, l'emploi a progressé de 4 200 personnes, surtout en raison de la hausse particulièrement élevée dans l'enseignement. L'emploi a toutefois également légèrement augmenté dans l'administration des pouvoirs locaux et est resté relativement stable dans celle des communautés et régions. À l'échelon fédéral, l'emploi a continué de reculer aussi bien dans l'administration (-1 500) qu'à la Défense (-1 000), sous l'effet des restrictions imposées aux remplacements des départs naturels¹.

En 2018, l'emploi dans la branche 'administration publique et enseignement' devrait progresser de 1 100 personnes, et ce malgré la poursuite de la baisse dans le pouvoir fédéral et les mesures de réduction de personnel prises également dans l'administration des communautés et régions². En effet, l'emploi continuerait de progresser dans l'enseignement, compte tenu de l'évolution de la population scolaire et du "Pacte pour un enseignement d'excellence" en Communauté française³ (mais à un rythme moins soutenu qu'en 2017). En 2019, l'emploi connaîtrait une légère baisse due à une augmentation plus modérée dans l'enseignement (du fait d'une hausse de la population scolaire qui serait moins soutenue)⁴. Par contre, entre 2020 et 2023, l'emploi augmenterait de 2 500 personnes en moyenne par an, en l'absence de nouvelles mesures dans l'administration publique stricto sensu.

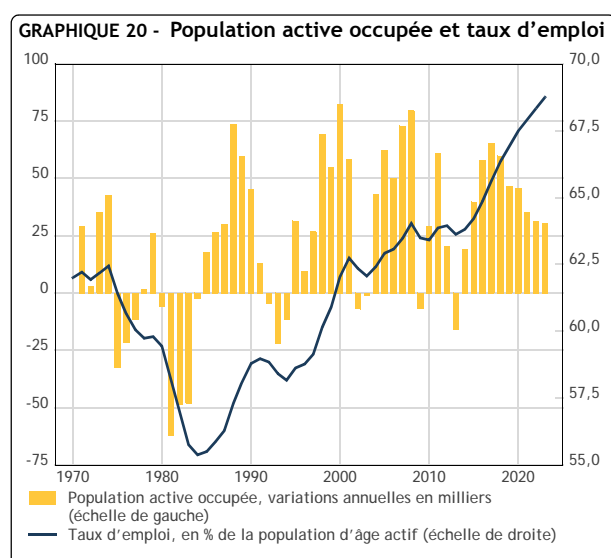
Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi dans la branche 'administration publique et enseignement' augmenterait de 10 600 personnes (+17 900 dans l'enseignement ; -3 100 dans l'administration publique stricto sensu ; -4 200 à la Défense). Comme sur les neuf dernières années, la part de la branche "administration publique et enseignement" dans l'emploi intérieur total baisserait en projection (de 17,7 % en 2009 à 17,4 % en 2017 jusque 16,8 % en 2023).

La croissance de la population active occupée faiblit ; le taux d'emploi continue d'augmenter sensiblement mais reste bien en deçà de l'objectif fixé au niveau européen.

Malgré la double récession de 2009 et 2010-2011, la population active occupée comptait 107 400 personnes de plus en 2014 qu'en 2008. Il convient toutefois de préciser que, vu que la population d'âge actif a sensiblement augmenté au cours de la même période, le taux d'emploi macroéconomique⁵ était, en 2014, inférieur à celui de 2008 (63,8 % contre 64 % ; graphique 20). Au cours des trois dernières années, l'accroissement de la population active occupée s'est considérablement accéléré (respectivement +39 800, +57 700 et +65 300 personnes), de sorte que le taux d'emploi a gagné près de deux points de pourcentage pour grimper à 65,6 %. Durant cette

1. Ces mesures d'économie ne concernent pas la police (qui fait partie de l'administration), où l'emploi a progressé en 2017.
 2. Notons que dans le cadre de la réforme des provinces en Flandre, quelques centaines de personnes sont transférées des pouvoirs locaux vers la Région.
 3. Les mesures liées au "Pacte pour un enseignement d'excellence" en Communauté française prévoient notamment une augmentation de l'encadrement dans l'enseignement maternel, des postes administratifs additionnels en soutien aux directions d'école, ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement pédagogique. Ainsi, ces mesures entraîneraient une augmentation de l'emploi de 3 200 unités sur la période 2017-2023.
 4. Notons par ailleurs que l'emploi de Famifed ainsi que celui des autres caisses primaires d'allocations familiales est transféré du sous-secteur des administrations de sécurité sociale vers la Communauté flamande, la Région wallonne et la Communauté germanophone en 2019 et vers la COCOM en 2020.
 5. Rapport entre la population active occupée totale et la population âgée de 15 à 64 ans ; chiffres administratifs.

période, la croissance de la population active occupée a été principalement soutenue par les branches marchandes mais également par l'emploi public qui a continué de progresser (+ 10 400 personnes en trois ans).



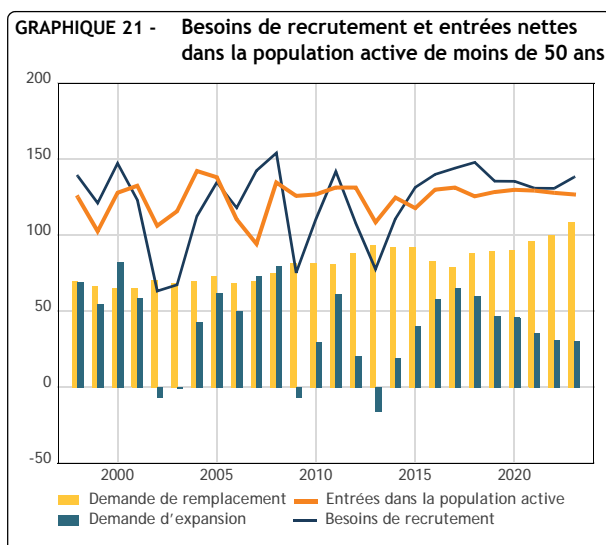
Cette année, la croissance de la population active occupée reste particulièrement soutenue (+59 800 personnes) mais l'emploi public y contribue à peine. Au cours des deux prochaines années, la croissance de l'emploi marchand diminue, rapidement en 2019 et à un rythme plus modéré en 2020. Étant donné que l'emploi public connaît une évolution opposée (légère diminution en 2019, faible augmentation en 2020), la population active occupée devrait progresser pratiquement au même rythme au cours de ces deux années (de plus de 46 000 personnes par an). Durant la seconde moitié de la période de projection, l'emploi public progresse modérément, mais le repli de l'activité dans le secteur marchand entraîne un nouveau ralentissement de la croissance de l'emploi marchand. La croissance

de la population active occupée continue alors de fléchir, jusqu'à 35 100 personnes en 2021 et 30 800 personnes en moyenne par an sur la période 2022-2023. À moyen terme, la population active occupée progresserait de 248 700 personnes, donc de 41 500 personnes en moyenne par an, soit à un rythme – même s'il est en recul – qui reste sensiblement plus élevé qu'au cours des six dernières années (+186 400 personnes).

Étant donné que la croissance de la population d'âge actif est très faible, cette progression de l'emploi s'accompagne d'un net accroissement du taux d'emploi macroéconomique, qui grimpe à un rythme avoisinant 0,6 point de pourcentage par an au cours de la première moitié de la période de projection et ensuite de 0,4 point par an pour finalement atteindre 68,8 % en 2023. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie UE2020¹, devrait aussi augmenter sensiblement à moyen terme et passer de 68,5 % en 2017 à 71,9 % en 2023. En dépit de la forte progression du taux d'emploi en début de période, le niveau atteint en 2020 (70,4 %) reste largement en deçà de l'objectif de 73,2 % fixé par la Belgique. Pour atteindre cet objectif, la croissance de l'emploi au cours des années 2018-2020 devrait plus que doubler par rapport à celle prévue dans les présentes Perspectives.

1. Uniquement la classe d'âge 20-64 ans ; mesuré sur la base de l'EFT (Enquête sur les forces de travail).

Dans les classes d'âge inférieures, les besoins en recrutement sont continuellement supérieurs aux entrées nettes dans la population active.



Les besoins futurs de recrutement qui s'adressent aux entrées nettes sur le marché du travail de personnes de moins de 50 ans (et aux chômeurs) sont non seulement déterminés par la progression de l'emploi (la "demande d'expansion" ou DE), mais aussi par les besoins de remplacement générés par les sorties nettes de travailleurs actifs occupés plus âgés (la "demande de remplacement" ou DR)¹. En pratique, les besoins de recrutement s'adressent principalement aux jeunes de moins de 30 ans, compte tenu des entrées nettes traditionnellement limitées dans la population active occupée âgée entre 30 et 49 ans.

Dans le graphique 21, les besoins de recrutement dans la classe d'âge 15-49 ans sont ventilés selon leurs déterminants (DE et DR) et sont comparés avec les entrées annuelles nettes dans la population active. La demande de remplacement est passée de 68 300 personnes en 2006 à 93 400 personnes en 2013 en raison de la densité sans cesse croissante des cohortes atteignant l'âge de sortie. Toutefois, les besoins de remplacement ont baissé au cours des quatre dernières années, faiblement sur la période 2014-2015, et plus rapidement sur la période 2016-2017 (jusqu'à 80 800 personnes par an). Le net recul du taux de chômage dans les classes d'âge plus élevées y a contribué (voir section 3.4). D'autre part, les mesures relatives aux fins de carrière ont également pesé sur les besoins de remplacement (par rapport à une situation sans mesures). En conséquence, les besoins de remplacement sont ex ante moins importants. Cependant, les mesures qui élargissent l'offre de travail stimulent également – mais avec un certain retard – la croissance globale de l'emploi, si bien que la demande d'expansion connaît une hausse plus soutenue qu'en l'absence de ces mesures. L'impact ex post de ces mesures sur les besoins de recrutement est ainsi atténué.

Au cours des quatre dernières années, les besoins d'expansion ont fortement augmenté sous l'effet de l'embellie conjoncturelle et des mesures de réduction du coût salarial, entraînant une hausse des besoins de recrutement de 77 700 personnes en 2013 à 144 300 personnes en 2017. Cette année, la demande d'expansion fléchit, contrairement à la demande de remplacement, qui grimpe à 88 300 personnes sous la pression démographique et malgré l'impact à la baisse des mesures de fin de carrière. Par conséquent, les besoins de recrutement atteignent un niveau record (148 000 personnes). Au cours des deux prochaines années, la demande de remplacement se maintiendrait au même niveau, mais la poursuite de la baisse de la demande d'expansion entraîne un recul des besoins de recrutement (à 135 700 personnes en moyenne par an). Ensuite, les mesures relatives aux fins de carrière arrivent en vitesse de croisière et la demande de remplacement augmente encore plus rapidement. Les effets de cette accélération sur les besoins de recrutement sont, dans un premier temps, encore compensés par la poursuite du recul de la demande d'expansion, mais lorsque cette dernière se stabilise en fin de période, les besoins de recrutement repartent à la hausse pour atteindre 138 400 personnes.

Depuis 2014, les besoins de recrutement dans la classe des 15-49 ans étaient plus élevés que les entrées nettes dans la population active. Au cours de ces dernières années, on a donc observé, dans cette classe d'âge, des sorties nettes du chômage, ce qui ne se produit habituellement qu'en périodes de haute conjoncture. Ce phénomène est allé de pair avec une diminution sensible du taux de chômage dans cette classe d'âge. En projec-

1. Pour une définition plus détaillée de ces concepts, nous renvoyons aux "Perspectives économiques 2012-2017" de mai 2012 (chapitre 4, section 4.5).

tion aussi, les besoins de recrutement (qui représentent en moyenne 136 600 personnes par an) sont continuellement plus élevés que les entrées nettes de jeunes dans la population active (en moyenne 128 200 personnes par an), lesquelles restent relativement stables. Dans ce scénario, le taux de chômage parmi les moins de 50 ans continue de baisser sensiblement (voir section 3.4).

3.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre

Les réformes du régime du chômage et la croissance intensive en main-d'œuvre ont fait chuter le chômage au cours des trois dernières années, ...

Le recul du chômage, qui s'est amorcé au deuxième trimestre 2014, s'est accéléré de façon remarquable dans le courant de l'année 2015. Cette année-là, le chômage selon la définition du BFP¹ a diminué de 28 200 personnes en moyenne annuelle. Cette baisse pouvait encore s'expliquer en partie par les réformes du régime des allocations d'insertion qui ont entraîné une diminution du nombre de bénéficiaires, combinées à un effet négatif important sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées (voir section 3.1). Ces deux dernières années (caractérisées par des baisses annuelles moyennes de 31 500 personnes en 2016 et de 38 900 personnes en 2017 ; tableau 16), la baisse trouve principalement son origine dans la croissance intensive en main-d'œuvre du secteur marchand, qui a été favorisée par les mesures prises pour réduire le coût du travail (voir sections 3.2 et 3.3). Alors que le chômage a donc baissé de 98 600 personnes en trois ans, le taux de chômage a fléchi de 12,4 % en 2014 à 10,4 % en 2017 (graphique 22).

TABLEAU 16 - Réserve de main-d'œuvre et chômage¹
moyennes annuelles, en milliers ; taux en pour cent

	Écart						Niveau	
	17-11	17-16	18-17	19-18	23-19	23-17	2017	2023
Offre potentielle de main-d'œuvre (1)	73	15	2	8	16	26	5455	5481
- Interruption de carrière à temps plein (2)	-5	-1	-1	0	1	1	20	20
- RCC - non demandeurs d'emploi (3)	-38	-11	-11	-13	-31	-55	77	22
Population active définition BFP (4)	116	26	14	21	45	80	5358	5438
- Population active occupée	186	65	60	47	142	249	4801	5049
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	-18	-27	-35	-16	-89	-139	526	387
* dont : 15 à 49 ans	-32	-23	-32	-16	-53	-101	386	285
* dont : 50 ans et plus	13	-5	-3	0	-35	-38	141	102
** dont : RCC (5bis)	3	1	2	2	1	5	7	13
- 'Chômeurs âgés' (6)	-52	-12	-11	-10	-8	-30	31	2
Chômage définition BFP (7) = (5)+(6)	-70	-39	-46	-25	-97	-169	557	389
- dont : avec allocation de chômage	-123	-32	-34	-22	-74	-130	385	254
- dont : sans allocation de chômage	52	-7	-12	-3	-23	-38	173	134
Réserve de main-d'œuvre (8) = (7)+(2)+(3)	-113	-51	-58	-38	-126	-223	654	431
p.m. RCC - total (3)+(5bis)	-35	-10	-9	-11	-30	-49	84	35
Taux de réserve de main-d'œuvre (8)/(1)	-2,3	-1,0	-1,1	-0,7	-2,3	-4,1	12,0	7,9
Taux de chômage définition BFP (7)/(4)	-1,6	-0,8	-0,9	-0,5	-1,9	-3,3	10,4	7,2

1. Dans ce tableau, l'offre potentielle de main-d'œuvre, la population active et la population active occupée englobent les personnes de 65 ans et plus.

... alors que la part des allocataires ONEM dans la réserve de main-d'œuvre a continué à diminuer et que celle des demandeurs d'emploi a continué à progresser.

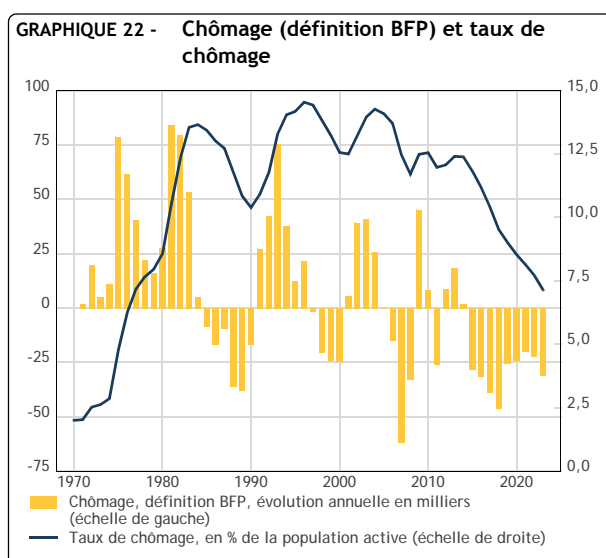
En outre, le nombre de bénéficiaires du chômage avec complément d'entreprise (RCC) a aussi encore sensiblement reculé (de 23 100 personnes) au cours des trois dernières années. Ce recul s'explique premièrement par la baisse de plus de la moitié des entrées dans le régime au cours de cette période en raison du durcissement des conditions d'accès (âge minimum d'accès et durée minimale de carrière). La forte hausse du nombre de sorties du régime depuis les années 2011-2012, à mesure que les cohortes toujours plus denses de bénéficiaires du RCC atteignent l'âge officiel de la pension, est le deuxième facteur explicatif. En outre, les nouveaux bénéficiaires devraient être soumis à des exigences plus strictes quant à la disponibilité pour le marché du tra-

1. Demandeurs d'emploi selon les sources administratives plus chômeurs âgés.

vail, mais il n'a guère été donné suite à cette intention jusqu'à présent, vu la large portée des dispositions transitoires. Le nombre de bénéficiaires du RCC qui répondent à une 'disponibilité adaptée' pour le marché du travail ne s'est accru que de 2 300 personnes au cours des trois dernières années, même si une certaine accélération a été observée au cours de l'année dernière. En revanche, le démantèlement du statut de 'chômeur âgé' (chômeurs complets indemnisés dispensés de l'obligation de rechercher un emploi via la dispense dite maximale) s'est poursuivi sans discontinuer (-27 300 personnes en trois ans). Les deux mesures entraînent ex ante un glissement des allocataires ONEM non demandeurs d'emploi vers les demandeurs d'emploi.

Compte tenu de la baisse du nombre de chômeurs avec complément d'entreprise, la réserve de main-d'œuvre¹ a diminué plus rapidement (-127 000 personnes) que le chômage au cours des trois dernières années. Au cours de cette période, le taux de réserve de main-d'œuvre² a fléchi de 14,4 % à 12 %. La composition de la réserve de main-d'œuvre a continué à évoluer au détriment des allocataires ONEM (sous l'effet de conditions toujours plus strictes imposées pour obtenir ou conserver des allocations de chômage) et en faveur des demandeurs d'emploi (suite aux exigences plus strictes concernant la disponibilité pour le marché du travail). Par conséquent, le nombre d'allocataires ONEM a baissé nettement plus sensiblement (-138 700 personnes) que le nombre de demandeurs d'emploi 'administratifs' (-71 300 personnes).

La baisse du chômage s'accélère encore cette année, diminue ensuite de moitié tout en restant substantielle ...



Cette année, la baisse du chômage selon la définition du BFP devrait encore s'accélérer (- 46 100 personnes) en raison d'une croissance toujours forte de la population active occupée et du ralentissement de la croissance de la population active. Par conséquent, le taux de chômage tomberait à 9,5 %. Au cours de la période 2019-2020, le rythme de la baisse du chômage se réduit de moitié (- 24 700 personnes par an), sous l'effet conjugué du fléchissement de la croissance de la population active occupée et de la légère accélération de la croissance de la population active. Le taux de chômage glisserait ainsi à 8,5 % en 2020. Au cours de la seconde moitié de la période de projection, la croissance de l'emploi continue de fléchir, ainsi que la croissance la population active, si bien que la baisse du chômage reste

pratiquement aussi soutenue (-24 400 personnes par an en moyenne) et que le taux de chômage tombe à 7,2 % en 2023. Ce niveau n'a plus jamais été atteint depuis la fin des années 1970. Toutefois, il faut également tenir compte du fait que, depuis lors, la notion de 'chômage administratif' est devenue de plus en plus stricte, en ce sens que la disponibilité effective pour le marché du travail est contrôlée de manière beaucoup plus sévère.

... alors que les régimes de sortie indemnisée continuent à perdre du terrain.

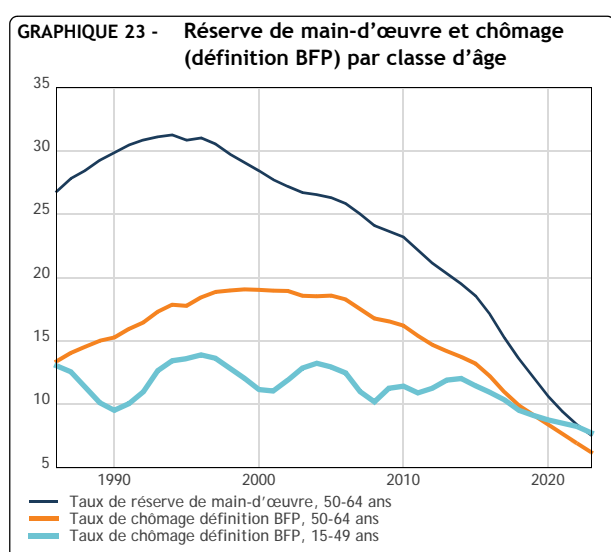
En l'espace de six ans, le chômage selon la définition du BFP diminue de 168 600 personnes, mais le recul de la réserve de main-d'œuvre administrative est de nouveau plus marqué (tableau 16 : -222 700 personnes). La baisse du nombre de personnes dans les régimes de sortie indemnisée se poursuit durant cette période. Du fait des politiques menées, les entrées annuelles dans le RCC demeurent aussi faibles en projection que le ni-

1. Réserve de main-d'œuvre : chômage selon la définition du BFP plus bénéficiaires du RCC non demandeurs d'emploi et personnes en interruption de carrière à temps plein.
2. Rapport entre la réserve de main-d'œuvre et l'offre potentielle de travail (réserve de main-d'œuvre plus population active occupée).

veau observé l’an dernier. Puisque les sorties du système ne se réduiraient pratiquement pas, le nombre de bénéficiaires du RCC continue à baisser nettement au cours de la première moitié de la période de projection (-31 000 personnes). Ensuite, des cohortes moins denses de bénéficiaires du RCC atteignent l’âge de la retraite de sorte que les sorties du régime diminuent et que la baisse du nombre de personnes dans le régime se tasse progressivement (-18 500 personnes au cours de la période 2021-2023). À moyen terme, le nombre de personnes dans le système devrait diminuer plus que de moitié (de 84 100 personnes en 2017 à 34 600 personnes en 2023). De plus, une part plus importante de nouveaux bénéficiaires du RCC devrait désormais répondre à une ‘disponibilité adaptée’ pour le marché du travail. Leur nombre devrait passer de 7 100 personnes en 2017 à 12 500 personnes en 2023 si bien qu’ils représenteraient environ un tiers du nombre total de bénéficiaires du RCC – lequel aura sensiblement baissé entretemps – en fin de période de projection.

Le nombre de chômeurs complets indemnisés âgés pouvant invoquer la dispense maximale continue également à reculer, parce que le durcissement de la réglementation atteint désormais aussi les personnes âgées entre 62 et 64 ans. Par conséquent, le régime des ‘chômeurs âgés’ disparaît pratiquement au cours de la première moitié de la période de projection (-25 800 personnes). Ensuite, seul un nombre limité d’exceptions à la disponibilité adaptée reste possible pour les personnes ayant une carrière longue. La part des régimes de fin de carrière anticipée avec octroi d’une allocation de l’ONEM dans la réserve de main-d’œuvre atteignait pratiquement 35 % au début des années 2000, avait baissé jusqu’à 17,6 % en 2017 et devrait tomber à 8,4 % en 2023.

Tant le taux de réserve de main-d’œuvre que le taux de chômage continuent de baisser régulièrement dans la classe d’âge 50-64 ans ...



Dans la classe d’âge 50-64 ans, la part de la population restant au moins potentiellement (donc y compris la sortie indemnisée) disponible pour le marché du travail s’est accrue de manière structurelle au cours des dernières décennies. Cette tendance était amorcée avec les effets de cohorte chez les femmes, s’était temporairement accentuée suite au relèvement progressif de l’âge légal de la pension pour les femmes de 60 à 65 ans et s’est plus récemment consolidée sous l’effet de mesures renforçant les conditions d’accès à la pension anticipée. Le taux de l’offre potentielle de main-d’œuvre dans cette classe d’âge a augmenté de 55,7 % en 1997 à 72,2 % en 2017.

De plus, la part de la réserve de main-d’œuvre dans l’offre potentielle de travail a diminué de moitié durant cette période (de 30,6 % en 1997 à 15,2 % en 2017 ; graphique 23). En effet, le démantèlement des régimes de sortie indemnisée ne s’est pas accompagné d’un accroissement proportionnel du nombre de demandeurs d’emploi. Alors que la part des bénéficiaires du RCC non demandeurs d’emploi et des chômeurs complets indemnisés dans l’offre potentielle de main-d’œuvre s’est considérablement réduite durant cette période (respectivement de 14,1 % à 4,7 % et de 12,5 % à 1,9 %), la part des demandeurs d’emploi administratifs n’a que faiblement progressé de 3,6 % en 1997 à 9,3 % en 2015 et a même fléchi au cours des deux dernières années (jusqu’à 8,5 % en 2017). Cela indique que les mesures sur les fins de carrière ont incité les travailleurs à rester plus longtemps au travail, ce qui a fortement contribué à la nette hausse du taux d’emploi (qui est passé de 38,6 % en 1997 à 61,2 % en 2017) dans la classe 50-64 ans.

Ces tendances se poursuivent à moyen terme. Les effets de cohorte chez les femmes et les réformes en matière de pension anticipée font croître la part des personnes de 50-64 ans qui restent potentiellement disponibles

pour le marché du travail, qui passe de 72,2 % en 2017 à 73,7 % en 2022. Au sein de l'offre potentielle de travail, les régimes de fin de carrière avec allocation de l'ONEM continuent à régresser : la part des chômeurs âgés passe de 1,9 % en 2017 à 0,1 % en 2023, et celle des bénéficiaires du RCC non demandeurs d'emploi de 4,7 % à 1,3 %. Cette dernière évolution s'explique non seulement par le durcissement des conditions d'accès, mais également par l'importance accrue de la 'disponibilité adaptée' pour une partie des nouveaux bénéficiaires. Ceci devrait, d'une part, décourager les nouvelles entrées et, d'autre part, favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RCC. Malgré le démantèlement systématique des régimes de fin de carrière avec octroi d'une allocation de l'ONEM, la part des demandeurs d'emploi 'administratifs' dans l'offre potentielle de travail continuerait de baisser à moyen terme (de 8,5 % à 6,0 %) et plus rapidement au cours de la seconde moitié de la période de projection, à mesure que les dispositions visant à limiter les sorties anticipées atteignent leur vitesse de croisière. En d'autres termes, le taux de réserve de main-d'œuvre continue à diminuer sensiblement dans cette classe d'âge (graphique 23 : de 15,2 % à 7,6 %). Le recul du taux de chômage selon la définition du BFP est quelque peu freiné par l'intégration progressive des bénéficiaires du RCC parmi les demandeurs d'emploi. Toutefois, à partir de 2020, il devient inférieur au taux de chômage des 15-49 ans. À moyen terme, le taux d'emploi dans les classes plus âgées continue à augmenter plus rapidement que le taux de l'offre potentielle de travail. Ainsi, il progresse de 61,2 % en 2017 à 68,1 % en 2023 dans la classe 50-64 ans et même de 51,6 % à 61,9 % dans la classe 55-64 ans (qui est ciblée par les mesures de fin de carrière), alors qu'il ne dépassait pas 25,7 % en 1997.

...alors que le taux de chômage dans la classe d'âge des 15-49 ans tombe nettement en dessous de son niveau le plus bas des dernières décennies.

Ex ante, l'augmentation de l'emploi dans les classes d'âge les plus élevées pousse le taux de chômage dans les autres classes d'âge à la hausse. Ex post, les mesures d'élargissement de l'offre de main-d'œuvre ont toutefois un effet positif sur l'emploi total compte tenu des pressions à la baisse qu'elles exercent sur l'évolution du coût salarial, ce qui en atténue l'impact sur le taux de chômage dans la classe d'âge 15-49 ans. Le taux de chômage dans cette classe a nettement diminué (de 12,0 % à 10,3 % ; graphique 23) au cours des trois dernières années. Cette baisse résulte de la forte croissance de l'emploi ainsi que de la dégradation continue du taux d'activité, qui s'explique à son tour, du moins partiellement, par les modifications apportées à la réglementation du chômage. Alors que les mesures visant à limiter l'accès aux allocations de chômage dans les classes plus âgées ont contribué à endiguer les sorties anticipées de l'emploi, elles ont conduit, dans les classes moins âgées, à ce que les personnes qui de facto étaient déjà éloignées du marché du travail ne soient concrètement plus comptées dans l'offre de travail mesurée sur la base de concepts administratifs. Cela est d'ailleurs confirmé par la résorption continue de l'écart entre les taux de chômage EFT (qui mesurent la disponibilité active pour le marché du travail) et les taux de chômage administratifs (qui sont fortement influencés par les règles déterminant le droit aux allocations) entre 2004 et 2015¹. Cette tendance a toutefois pris fin au cours des deux dernières années, ce qui laisse supposer que les effets des changements de la réglementation commencent maintenant à atteindre leur vitesse croisière.

La pression négative sur l'évolution des taux d'activité continuerait de fléchir au cours de la période de projection (section 3.1). Pendant la première moitié de la période de projection, l'évolution du taux de chômage dans la classe d'âge 15-49 ans est surtout influencée par le profil de la croissance globale de l'emploi (le taux de chômage baisse nettement en 2018 jusqu'à 9,5 %, puis à un rythme moins soutenu en 2019-2020 jusqu'à 8,8 %). À partir de 2021, la croissance globale de l'emploi s'affaiblit encore, mais pour les classes plus jeunes cette évolution est compensée par l'accroissement des besoins de recrutement requis pour remplacer les travailleurs âgés qui partent à la retraite (voir section 3.3). Par conséquent, la baisse du taux de chômage dans la classe d'âge 15-49 ans s'accélère même en fin de période. En 2023, il s'établit à 7,7 %, soit un niveau nettement inférieur à ceux enregistrés lors des périodes de reprise conjoncturelle des dernières décennies.

1. À l'exception, certes, de 2011 ; une modification de la formulation des questions a entraîné, cette année-là, une rupture à la baisse dans les séries EFT du chômage.

Il est vrai que cette baisse marquante se produit alors que la croissance de l'emploi est soutenue par une politique budgétaire qui, en l'absence de nouvelles mesures, peut être qualifiée d'expansive par rapport aux objectifs fixés (voir chapitre 4) ; de plus, l'évolution des salaires bruts ne tient compte des pénuries de main-d'œuvre que dans la mesure où l'impact de celles-ci est correctement approché via l'évolution du taux de chômage national et macroéconomique (section 3.2). Enfin, il convient d'indiquer que les hypothèses retenues pour l'évolution future des taux d'activité dans les classes d'âge 15-49 ans (voir section 3.1) sont plutôt prudentes, a fortiori compte tenu de la nette amélioration des perspectives du marché du travail.

4. Finances publiques

4.1. Ensemble des administrations publiques

a. Compte de l'ensemble des administrations publiques

Les administrations publiques considérées dans leur ensemble ont clôturé l'année 2017 sur un besoin de financement de 1,0 % du PIB, en nette amélioration par rapport à 2016. Pour 2018, la projection table sur une stabilité de ce déficit. En 2019, toutefois, à politique inchangée, il s'accroît à 1,4 % puis oscille à moyen terme autour de 1,7 % du PIB.

TABLEAU 17 - Compte de l'ensemble des administrations publiques
en pour cent du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations	
									2018	2019-2023
Recettes	50,7	51,4	51,4	50,5	50,5	50,5	50,7	51,0	-0,0	-0,4
Fiscales et parafiscales	43,8	44,4	44,3	43,5	43,4	43,7	43,9	44,1	-0,1	-0,2
Non fiscales	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,6	4,6	4,6	0,1	-0,2
Cotisations imputées	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	0,0	0,0
Dépenses	53,2	52,4	52,4	51,9	52,1	52,3	52,4	52,8	0,0	0,5
Dépenses primaires	50,3	49,9	50,1	49,8	50,1	50,3	50,4	50,8	0,2	0,7
Frais de fonctionnement et investissement	18,6	18,6	18,8	18,5	18,5	18,6	18,5	18,6	0,1	-0,1
Transferts non sociaux	6,5	6,1	6,2	6,2	6,4	6,3	6,3	6,2	0,1	0,0
Prestations sociales	25,2	25,1	25,1	25,1	25,3	25,4	25,7	25,9	0,0	0,8
Charges d'intérêts	2,9	2,5	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	-0,2	-0,2
Solde primaire	0,4	1,5	1,3	0,7	0,3	0,2	0,3	0,2	-0,2	-1,0
Solde de financement	-2,5	-1,0	-1,0	-1,4	-1,7	-1,7	-1,7	-1,8	-0,0	-0,8
Pouvoir fédéral	-2,6	-1,3	-0,5	-1,6	-1,8	-2,0	-2,0	-2,2	0,8	-1,7
Sécurité sociale	-0,1	0,1	-0,0	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	-0,1	0,5
Communautés et régions	0,0	0,1	-0,4	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,5	0,3
Pouvoirs locaux	0,2	0,1	-0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	-0,1	0,1

Sur les deux années 2017 et 2018, le déficit du pouvoir fédéral se sera réduit de façon spectaculaire, de plus de 2 % du PIB. À l'effet des mesures de consolidations budgétaires et au repli des dépenses liées à la crise de l'asile ainsi que des charges d'intérêts, se sont ajoutés des facteurs favorables non récurrents d'ampleur significative, soit liés à des contingences particulières indépendantes de l'action du gouvernement (en particulier, le niveau exceptionnellement bas des appels de fonds du budget européen en 2017), soit dont un contrecoup est à attendre dans les prochaines années (en particulier, la hausse de la part de l'ISoc liquidée par voie de versements anticipés en 2017 et 2018 qui aura une répercussion en rôles), soit dont la contrepartie est un creusement du déficit d'un autre niveau de pouvoir (en particulier, la ponction en 2018 sur les dotations aux Régions dans le cadre du passage au régime définitif de la loi spéciale de financement (LSF)). Vu la part non récurrente de l'amélioration en 2017-2018, le déficit du pouvoir fédéral se creuse à nouveau à moyen terme, d'autant qu'un ultime volet du « tax shift » IPP est encore mis en œuvre en 2019, que le programme pluriannuel d'économies mis sur pied au moment de la formation du gouvernement arrive à son terme en 2019, que le financement alternatif de la sécurité sociale s'accroît en compensation notamment des baisses additionnelles de cotisations sociales du « tax shift » et que les charges d'intérêts repartent à la hausse en fin de période.

La sécurité sociale, proche de l'équilibre en 2016-2018, dégage des surplus budgétaires à moyen terme (jusqu'à 0,5 % du PIB en fin de période) sous l'hypothèse technique que ses dotations d'équilibre reçues du pouvoir fédéral restent constantes en termes réels à leur niveau fixé pour 2018, ce qui est peu vraisemblable dans les conditions de cette projection mais relèvera de décisions du gouvernement dont il ne nous appartient pas de

préjuger. Ces surplus découlent, dans un contexte où la sécurité sociale est largement immunisée des effets du « tax shift » (cf. ci-dessus), des hausses du financement alternatif des soins de santé et du financement alternatif issu du précompte mobilier, ainsi que des retombées du dynamisme du marché du travail en termes de recettes de cotisations sociales et de moindres dépenses de chômage. Ces facteurs favorables font plus que compenser la hausse des dépenses de pensions, d'indemnités de maladie-invalidité et de soins de santé.

Le compte du sous-secteur des communautés et régions enregistre un léger surplus en 2017. Toutefois, le moyen terme de la projection est caractérisé par la persistance d'un léger déficit, de l'ordre de 0,15 % du PIB. Il résulte notamment de la réduction de l'assiette des additionnels régionaux à l'IPP du fait, d'une part, du passage au régime définitif de la LSF en 2018 et, d'autre part, des mesures fédérales de réduction de l'IPP dans le cadre du « tax shift ». De plus, la projection intègre les investissements prévus dans les bâtiments scolaires, dans la sécurité et la mobilité à Bruxelles et pour le projet Oosterweel. Dans ce contexte, l'hypothèse de la poursuite des tendances restrictives imprimées à l'évolution générale des dépenses ces dernières années, à l'exception notable des dépenses de santé, explique la relative stabilité du déficit à moyen terme.

Le compte des pouvoirs locaux enregistre un léger surplus en 2017, comme déjà depuis 2015. À moyen terme, il reste à l'équilibre ou en léger surplus : dans les hypothèses de la projection, la prolongation des tendances restrictives des dernières années en matière de dépenses compense l'érosion de la recette des additionnels à l'IPP induite par le « tax shift » fédéral. En particulier, un repli tendancier des investissements en pour cent du PIB (nonobstant leur cycle électoral) semble se manifester sous la présente législature issue des élections de 2012, vraisemblablement lié à une intervention renforcée des pouvoirs de tutelle dans un contexte de resserrement des contraintes budgétaires. Cet infléchissement est conservé en projection, bien qu'il soit entouré d'incertitudes à moyen terme.

b. Solde structurel

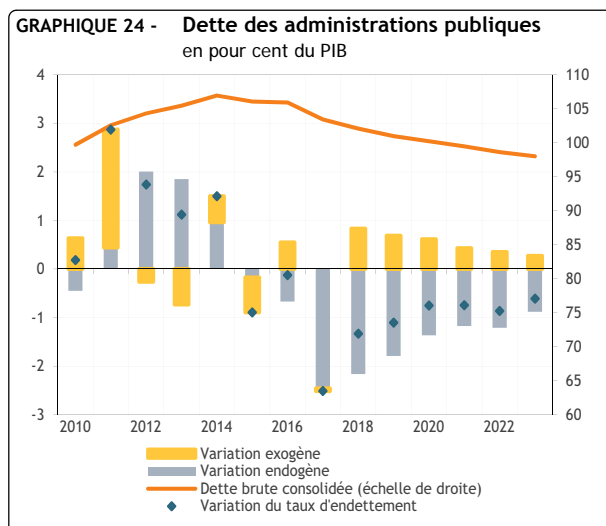
Le solde structurel de l'ensemble des administrations publiques, calculé selon la méthode de la CE mais avec les données de la projection, s'améliore notablement en 2017. Cette amélioration provient d'une baisse encore importante des charges d'intérêts et de l'évolution des recettes. Les dépenses primaires structurelles apparaissent ne pas y contribuer : leur tassement nominal en pour cent du PIB s'annule une fois déduites la composante cyclique et les one-offs en dépenses. La hausse des recettes structurelles en 2017 provient notamment des impôts régionaux mais, surtout, de l'ISoc : par hypothèse – par ailleurs incertaine –, une partie seulement¹ de la hausse inattendue des VA de 2017 a été comptée en one-offs. En 2018, le recul du solde structurel s'explique tant par les recettes, vu l'impact d'un volet additionnel du « tax shift », que par les dépenses dont la progression provient de deux facteurs majeurs : la hausse des investissements des pouvoirs locaux en année électorale et la remontée substantielle de la contribution au budget européen après une année 2017 exceptionnellement basse. À partir de 2019, une fois l'essentiel des mesures du « tax shift » entrées en vigueur, le déficit structurel se stabilise à environ 1,7 % du PIB.

TABLEAU 18 - Orientation de la politique budgétaire (méthode de la CE)
en pour cent du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations	
									2018	2019-2023
Solde primaire	0,4	1,5	1,3	0,7	0,3	0,2	0,3	0,2	-0,2	-1,0
Composante cyclique	-0,6	-0,3	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,0	-0,1	0,2	0,1
Mesures ponctuelles et glissements (one-offs)	-0,1	0,3	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	-0,6
Composante structurelle	1,0	1,5	0,9	0,5	0,3	0,2	0,3	0,3	-0,7	-0,6
Recettes	50,5	51,0	50,8	50,3	50,4	50,5	50,7	51,0	-0,3	0,2
Dépenses	49,5	49,5	49,9	49,8	50,2	50,3	50,4	50,7	0,4	0,8
Charges d'intérêts	2,9	2,5	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	-0,2	-0,2
Solde structurel	-1,9	-0,9	-1,4	-1,6	-1,7	-1,8	-1,7	-1,8	-0,4	-0,4

1. Pour un montant repris du rapport de mars 2018 du Comité de monitoring fédéral.

c. Endettement public



La décrue de la dette publique, entamée en 2015, s'est poursuivie en 2017 et se prolonge dans les hypothèses de la projection jusqu'en 2023. Elle passerait sous la barre des 100 % du PIB en 2021. Cette baisse est essentiellement de nature endogène en 2017 suite à la nette résorption du déficit public. La variation endogène demeure fortement négative en 2018 mais se réduit par la suite sous l'impulsion d'une croissance économique nominale plus faible, de la remontée des taux d'intérêt et d'un solde primaire moins favorable. Les facteurs exogènes, c'est-à-dire les facteurs influençant l'endettement public sans affecter le solde de financement, ont également contribué à la baisse du taux d'endettement en 2017, grâce à la vente par le gouvernement fédéral

d'une partie de sa participation dans BNP Paribas. À partir de 2018, ces facteurs exogènes freinent la diminution du taux d'endettement, en particulier certains éléments liés à la gestion de la dette du pouvoir fédéral et les prêts de la Communauté flamande dans le cadre de la politique du logement social.

4.2. Pouvoir fédéral

4.2.1. Facteurs pris en compte

La projection des recettes fiscales tient compte des mesures fiscales décidées ou annoncées avec suffisamment de précision, ainsi que d'autres facteurs exogènes.

- En matière d'IPP, il s'agit du contrecoup positif en 2018 de l'accélération des enrôlements de 2017, de l'effet positif de la réduction en 2018 du facteur d'autonomie régionale, et de l'incidence du « tax shift » dont des volets additionnels entrent en vigueur en 2018 et 2019. Rappelons que, quand une mesure de réduction de l'IPP est mise en œuvre via les précomptes professionnels, la totalité de son coût budgétaire pèse sur le pouvoir fédéral la première année, les communes et Régions n'en prenant leur part via les additionnels que les années suivantes en fonction du rythme des enrôlements (par exemple, en 2017 et 2018 s'agissant des mesures de réduction du précompte professionnel de 2016). La projection tient compte également des mesures décidées en 2017 en matière de conditionnalité des avantages fiscaux à une durée de séjour minimale, de frais professionnels forfaitaires des indépendants et de déductibilité des frais de garde d'enfants des travailleurs isolés à bas revenu. Les impôts sur le revenu des ménages intègrent également le produit escompté à partir de 2018 des mesures décidées en 2017 en ce qui concerne la taxe de transparence, la taxe sur les comptes-titres et le précompte mobilier sur les fonds obligataires.
- L'hypothèse de neutralité budgétaire à moyen terme de la réforme de l'ISoc est maintenue. Toutefois, le triplement de la majoration pour insuffisance de versements anticipés (VA) en 2018 après qu'elle fut déjà doublée en 2017 conduit à un fort relèvement des VA dont on escompte un contrecoup en rôles : la croissance de l'ISoc en 2017 et 2018, en ce qu'elle excède celle de la base imposable et l'effet des mesures, est donc supposée correspondre à des recettes non récurrentes. L'impôt sur le revenu des sociétés intègre également le produit attendu des modifications décidées en 2017 concernant le régime de taxation des véhicules d'investissements immobiliers et de l'assujettissement des entreprises portuaires à l'ISoc décidé lors du contrôle du budget 2018.
- En ce qui concerne les impôts sur les produits, la projection tient compte de l'indexation des accises ainsi que des cliquets en matière de carburants routiers jusqu'en 2018, des hausses successives des accises sur le tabac jusqu'en 2019, de la hausse des accises sur les boissons sucrées et édulcorées en 2018 et des autres mesures décidées en juillet 2017 notamment en matière de TVA et de TOB.
- La projection des impôts en capital intègre le produit supposé en 2018 de la régularisation fiscale, et une hypothèse de tassement de ce produit à moyen terme reprise du rapport du Comité de monitoring de juillet 2017. La taxation anticipée sur l'épargne pension débutée en 2015 s'opère pour la dernière fois en 2019.
- La projection est compatible avec une hypothèse de stabilité des efforts de lutte contre la fraude fiscale à leur niveau des dernières années observées.

En matière de recettes non fiscales (ventes de biens et services, revenus de la propriété et transferts reçus des autres secteurs), la projection se base pour 2018 sur le budget ajusté. Pour le moyen terme, elle se base sur les projections budgétaires pluriannuelles lorsqu'elles sont disponibles ou, dans le cas contraire, sur une hypothèse de stabilité en termes nominaux ou en pourcentage du PIB. Aux agrégats budgétaires s'ajoutent des corrections en vue d'une conformité avec les concepts du SEC2010. Les éléments suivants sont à souligner à cet égard.

- Les transferts reçus des entreprises comprennent la recette annuelle imputée en SEC en relation avec la reprise par l'État fédéral des obligations de pensions de certaines entreprises publiques en 2003-2004. La recette correspond aux dépenses annuelles de pensions en question, jusqu'à épuisement du montant du capital versé initialement par les entreprises publiques concernées. Cet épuisement intervient en 2020, d'où l'extinction de la recette en 2021.

- Les transferts en capital reçus des entreprises comprennent d'importants remboursements d'impôt en 2016 et 2017, suite à la décision des autorités européennes de considérer comme aides d'état illégales les avantages fiscaux octroyés à certaines entreprises (dossier des « excess profit rulings »).

En ce qui concerne les dépenses de personnel de l'administration et de la Défense, la projection tient principalement compte de l'évolution de l'emploi et d'une dérive salariale.

Les autres dépenses primaires du pouvoir fédéral intègrent en 2018 les mesures du budget ajusté. À moyen terme, et à l'exception des prestations d'assistance sociale, leur évolution est essentiellement basée sur les projections pluriannuelles par allocation de base fournies dans les documents parlementaires associés au budget initial¹. La projection des prestations d'assistance sociale est estimée de façon endogène, en fonction de l'évolution du nombre de bénéficiaires et du montant des prestations.

En particulier, la projection tient compte :

- des investissements en renouvellement de l'équipement de la Défense, qui regroupent les engagements du passé (avions A400M essentiellement), les investissements urgents et les investissements planifiés dans le cadre de la vision stratégique. Conformément au SEC, ces dépenses sont comptabilisées au moment de la livraison du matériel² ;
- des aides à l'investissement octroyées à la SNCB et à Infrabel en vue de l'achèvement des travaux du RER et d'autres travaux d'extension de capacité ferroviaire (via le Fonds RER et le budget général des dépenses) ;
- des mesures de revalorisation des allocations d'assistance sociale mentionnées dans les notifications des conseils des Ministres des 30 mars et 25 mai 2018 et qui concernent en particulier le revenu d'intégration (catégorie chef de famille), l'allocation de remplacement de revenu (catégorie chef de famille) et la garantie de revenu pour les personnes âgées (isolés et cohabitants) ;
- des montants provisionnels inscrits au budget général des dépenses. Ceux pour lesquels aucun détail n'est disponible quant à leur affectation sont attribués par hypothèse aux dépenses de consommation intermédiaire, d'investissements et de rémunérations.

À court terme comme à moyen terme, la projection suppose une sous-utilisation des crédits budgétaires cohérente avec l'objectif de sous-utilisation que le gouvernement s'est fixé pour 2018.

Les charges d'intérêts évoluent en fonction des taux d'intérêt et du stock de la dette, les variations nominales de ce dernier résultant du déficit budgétaire et des opérations hors besoins nets de financement.

4.2.2. Compte du pouvoir fédéral

a. Vue d'ensemble

Le déficit du pouvoir fédéral s'est fortement réduit en 2017 sous l'effet conjoint de l'augmentation des recettes, de la baisse des dépenses primaires et de la baisse des charges d'intérêts. En matière de recettes, l'accroissement exceptionnel des VA des sociétés fut le facteur marquant. Les dépenses primaires ont poursuivi leur tendance à la baisse en partie sous l'effet des mesures d'économie mises en place au début de la législature. Plusieurs facteurs ont accentué cette tendance à la baisse, tels que le niveau exceptionnellement bas de la contribution au budget de l'Union européenne, le contrecoup de dépenses one-off de 2016 et le repli des dépenses liées à la crise de l'asile. Enfin, la baisse des taux du marché a conduit à une nouvelle réduction des charges d'intérêts.

1. En ce qui concerne les organismes à consolider (OIP et SACA) qui sont intégrés au regroupement économique du pouvoir fédéral, leur projection se base également sur les données budgétaires pluriannuelles lorsque celles-ci sont disponibles, ou, lorsque ce n'est pas le cas, sur des estimations propres basées sur l'évolution des dotations prévues au budget.

2. Les dépenses sont estimées sur base des informations disponibles au début juin quant aux futures livraisons de matériel militaire.

En 2018, le déficit recule encore mais dans une moindre mesure et surtout grâce à des facteurs temporaires : la correction (via une ponction sur les transferts aux Régions) du trop-perçu durant la période 2015-2017 en raison de la surestimation du facteur d'autonomie régionale à l'IPP, et une nouvelle poussée de la part de l'ISoc payée par voie de VA. Cette dernière, combinée à un recul des rôles négatifs à l'IPP, compense l'impact de la mise en œuvre d'un nouveau volet du « tax shift » à l'IPP. Par ailleurs, la baisse des charges d'intérêts ralentit.

Le solde se détériore nettement en 2019 en contrecoup des facteurs temporaires favorables de 2018 et en raison de la mise en œuvre du dernier volet du « tax shift » à l'IPP. Après 2019, le déficit augmente encore légèrement pour atteindre 2,2 % du PIB en 2023. Cette évolution résulte principalement de la hausse des transferts à la sécurité sociale.

TABLEAU 19 - Compte du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations	
									2018	2019-2023
Recettes	24,9	25,5	25,8	25,0	25,0	25,0	25,1	25,2	0,3	-0,6
Fiscales et parafiscales	22,4	23,0	23,3	22,6	22,5	22,6	22,7	22,8	0,3	-0,5
Précompte professionnel	10,7	10,7	10,4	10,1	10,2	10,3	10,4	10,4	-0,3	0,0
Rôles IPP	-3,4	-3,3	-2,9	-2,8	-2,7	-2,7	-2,8	-2,8	0,3	0,2
Précompte mobilier libératoire	1,0	0,9	0,8	0,7	0,8	0,9	1,1	1,3	-0,1	0,5
Impôts sociétés	3,5	4,1	4,3	3,9	3,7	3,6	3,5	3,4	0,1	-0,9
TVA et accises	8,9	8,9	9,0	9,0	8,9	8,9	8,8	8,8	0,1	-0,2
Autres	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	0,1	-0,1
Non fiscales	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	0,0	-0,1
Transferts des administrations publiques	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0
Dépenses	27,5	26,8	26,3	26,6	26,8	27,0	27,0	27,4	-0,5	1,1
Dépenses primaires finales	7,6	7,0	7,2	7,1	7,3	7,3	7,2	7,3	0,2	0,1
Frais de fonctionnement et investissement	3,2	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,0	3,1	-0,0	0,0
Transferts non sociaux	3,1	2,6	2,8	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	0,2	0,1
Prestations sociales	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	17,4	17,6	17,2	17,6	17,7	17,9	18,0	18,2	-0,4	1,0
A la sécurité sociale	6,8	7,1	6,9	7,1	7,2	7,4	7,5	7,7	-0,1	0,7
Aux communautés et régions	10,0	9,9	9,6	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	-0,3	0,3
Aux pouvoirs locaux	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	-0,1
Charges d'intérêt	2,5	2,2	2,0	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	-0,2	-0,1
Solde primaire	-0,1	0,9	1,5	0,3	-0,0	-0,2	-0,2	-0,3	0,6	-1,7
Solde de financement	-2,6	-1,3	-0,5	-1,6	-1,8	-2,0	-2,0	-2,2	0,8	-1,7

b. Recettes

En 2017, la forte progression des recettes fiscales est principalement imputable aux versements anticipés des sociétés déjà évoqués plus haut et, dans une moindre mesure, à la contraction des rôles IPP négatifs. Cette contraction des rôles IPP malgré l'accélération du rythme des enrôlements résulte de deux facteurs : d'une part, les rôles de 2016 représentaient, eux aussi, davantage qu'une année pleine ; d'autre part, les rôles de 2017 enregistrent l'effet retardé sur les additionnels communaux et régionaux des mesures de réduction de l'IPP mises en œuvre dans le précompte professionnel de 2016. Le précompte mobilier libératoire s'est sensiblement tassé, malgré le relèvement du taux d'imposition de 27 à 30 %. En l'absence de volet additionnel du « tax shift » à l'IPP en 2017, le précompte professionnel est resté constant en pour cent du PIB. Il en va de même des autres recettes fiscales considérées globalement.

En 2018, les recettes fiscales totales augmentent à nouveau plus vite que le PIB. Tout comme en 2017, la conjonction d'un renforcement de l'incitant financier à procéder à des VA et d'un contexte favorable à la liqui-

dité des sociétés a conduit à une nouvelle et très vive augmentation des VA de la 1^{ère} échéance de 2018. Le comportement en matière de VA des trois échéances restantes est difficilement prévisible, mais il semble acquis que la croissance de l'ISoc en 2018 excèdera largement celle de sa base imposable ainsi que celle du PIB. Les rôles IPP négatifs se contractent sensiblement en 2018, sous l'effet notamment du contrecoup de l'accélération des enrôlements de 2017 et du passage au régime définitif de la LSF qui implique une révision à la baisse de l'assiette des additionnels des régions. Le précompte professionnel reste soutenu par la dynamique des revenus salariaux dans le secteur des entreprises ; son recul en pour cent du PIB est entièrement imputable à l'entrée en vigueur d'un nouveau volet du « tax shift ». La projection table sur un tassement supplémentaire du précompte mobilier vu l'inertie du taux d'intérêt moyen sur le stock d'actifs financiers des ménages. La TVA et les accises augmentent plus vite que le PIB étant donné les mesures en la matière, la dynamique de la consommation des ménages et la hausse du prix de l'énergie.

Le précompte professionnel recule encore en 2019 suite à la mise en œuvre de la dernière tranche du « tax shift » à l'IPP, puis augmente ensuite de façon ininterrompue à l'horizon de la projection. Les facteurs favorisant cette hausse sont la croissance de l'emploi du secteur des entreprises et la progressivité des barèmes dans un contexte de croissance réelle des revenus. À noter que la part des pensions de retraite dans l'assiette de l'IPP, moins taxées qu'en moyenne, s'accroît tendanciellement. Les rôles IPP négatifs se contractent sensiblement jusqu'en 2021, année à partir de laquelle les communes et Régions supportent leur pleine contribution au « tax shift » via leurs additionnels. La hausse de la part des salaires dans la valeur ajoutée du secteur des entreprises, lente mais continue à moyen terme, contribue au tassement de l'ISoc, dont le facteur principal est, toutefois, le retour du taux implicite à des valeurs normales compte tenu du pic inattendu en 2017 et 2018. La projection de l'ISoc est entourée d'incertitudes, tant en ce qui concerne les glissements temporels liés aux mouvements dans la proportion de l'impôt liquidé par voie de VA ou de rôles, qu'en ce qui concerne les effets de la réforme de l'ISoc. En ce qui concerne le précompte mobilier, la projection table sur une hausse vigoureuse à partir de 2020, donc avec un certain retard par rapport au mouvement de hausse des taux ; là aussi, la projection comporte un risque compte tenu des incertitudes quant aux choix futurs d'investissements financiers des ménages. Le tassement des impôts indirects à moyen terme traduit l'érosion des accises en l'absence de nouvelles mesures après 2019 et vu la dynamique faible ou négative de la consommation en volume de produits soumis à accises (principalement les carburants, tabac et alcools).

Les recettes non fiscales diminuent légèrement en pourcentage du PIB à moyen terme, essentiellement en raison de l'extinction en 2021 de la recette imputée en SEC en relation avec la reprise par l'État fédéral des obligations de pensions de certaines entreprises publiques en 2003-2004.

c. Dépenses primaires finales

Les dépenses primaires finales représentent environ un quart des dépenses totales du pouvoir fédéral. En 2017, elles se réduisent de façon significative. Tout d'abord, on note une importante réduction de la contribution RNB à l'Union européenne (transferts au reste du monde), en contrecoup du niveau exceptionnellement élevé de cette contribution en 2016 à la suite de l'entrée en vigueur rétroactive de la décision Ressources propres de 2014, mais aussi en raison du niveau particulièrement bas en 2017 des crédits de paiements du budget européen, lesquels dépendent du rythme d'exécution des projets financés par les fonds européens. Par ailleurs, les subsides à l'emploi se réduisent à nouveau en 2017 sous l'effet de la suppression au cours de l'année 2016 de la subvention salariale générale du secteur marchand, convertie en baisse de cotisations sociales. Les frais de fonctionnement poursuivent leur tendance à la baisse sous l'effet du programme pluriannuel d'économies mis en place en début de législature. En particulier, les rémunérations diminuent à la suite d'un recul de l'emploi. Enfin, d'autres facteurs ont accentué la réduction des dépenses en 2017, tels que le repli progressif des dépenses liées à la crise de l'asile et le contrecoup de dépenses non récurrentes de 2016 (remboursement d'impôts suite à des décisions de justice et autres).

En 2018, l'ensemble des dépenses primaires finales augmente quelque peu sous l'effet d'un relèvement sensible des transferts au titre de contribution RNB à l'Union européenne ainsi que des subsides à l'emploi. L'aug-

mentation des subsides à l'emploi reflète la mesure d'élargissement progressif sur la période 2018-2020 des dispenses de versement du précompte professionnel pour le secteur de la construction.

À moyen terme, les dépenses primaires finales du pouvoir fédéral maintiennent quasiment leur ratio de 2018, tout comme leurs sous-rubriques telles que présentées au tableau 19. Cette stabilité peut toutefois résulter de mouvements opposés.

- D'une part, les investissements augmentent progressivement sous l'effet d'importantes livraisons de matériel militaire résultant des engagements du passé (avions A400M essentiellement) mais également, à partir de 2020, en raison du programme d'investissement de la Défense relevant de la vision stratégique.
- D'autre part, les rémunérations et achats de biens et services se tassent, vu notamment le recul de l'emploi suite aux mesures décidées par le gouvernement. Au sein de l'administration, l'emploi recule sur 2018-2019 (-3 300 unités) puis est supposé constant en équivalent temps plein à partir de 2020 en l'absence de nouvelles mesures. À la Défense, l'emploi continue de reculer sur la période 2018-2023 (-4 200 unités) à la suite du « Plan stratégique pour la Défense ».
- Les subsides à l'emploi augmentent à moyen terme (+0,1 % PIB entre 2018 et 2023) en raison de l'élargissement des dispenses de précompte professionnel (cf. ci-dessus). Au sein des transferts non sociaux, cet accroissement est toutefois compensé par un tassement de la plupart des autres catégories de transferts, en particulier des aides à l'investissement et autres subventions aux entreprises. Ces dernières reflètent la tendance baissière des dotations courantes octroyées au groupe SNCB et le phasing out du financement des travaux du RER et des autres extensions d'infrastructure à l'horizon 2023.

d. Transferts aux administrations publiques

Les transferts aux autres niveaux de pouvoir représentent la plus grosse partie des dépenses du pouvoir fédéral. Ils se réduisent ponctuellement en 2018 sous l'effet d'une ponction opérée sur les dotations de la LSF aux Régions pour compenser les montants perçus en trop sur la période 2015-2017 à la suite de la surestimation du facteur d'autonomie régionale et de certaines dotations.

Les transferts du pouvoir fédéral à la sécurité sociale augmentent en pourcentage du PIB à moyen terme malgré l'hypothèse posée ici de fixité des dotations d'équilibre. Ceci résulte des octrois additionnels jusqu'en 2020 de montants compensatoires des mesures de réduction des cotisations sociales du « tax shift » et d'un accroissement du financement alternatif des soins de santé ainsi que du financement alternatif basé sur le précompte mobilier (les recettes du précompte mobilier étant en croissance à moyen terme).

Les transferts aux pouvoirs locaux, constitués pour l'essentiel des dotations aux CPAS pour financer le revenu d'intégration et des dotations aux zones de police, évoluent un peu moins rapidement que le PIB compte tenu des paramètres d'indexation de ces transferts. Les transferts aux communautés et régions augmentent en 2019 en contrecoup de la baisse ponctuelle en 2018, pour se stabiliser ensuite en pourcentage du PIB.

e. Charges d'intérêts

Le recul des charges d'intérêts en pourcentage du PIB est encore sensible en début de période et constitue un facteur déterminant de l'amélioration du solde de financement du pouvoir fédéral. Toutefois, il s'éteint progressivement et les charges d'intérêts augmentent même en fin de période.

Le taux d'intérêt implicite de la dette se tasse encore en 2017 et 2018 et poursuit encore sa décline jusqu'à 2020 malgré la remontée des taux du marché. Compte tenu du rythme d'amortissement de l'encours de la dette, la remontée des taux ne se répercute en une hausse du taux implicite qu'en fin de période (à partir de 2022). En 2017, la baisse des charges d'intérêts résulte également de la diminution des intérêts moratoires dus par le fédéral dont le niveau était particulièrement élevé en 2016.

Les charges d'intérêts sont également influencées, mais dans une moindre mesure, par l'évolution du taux d'endettement du pouvoir fédéral, en baisse à partir de 2017.

4.3. Sécurité sociale

4.3.1. Facteurs pris en compte

Les présentes Perspectives tiennent compte de la plupart des mesures prises par le gouvernement fédéral au cours des derniers mois, telles qu'indiquées dans les différentes notifications budgétaires qui ont fait suite à l'élaboration du budget (juillet et septembre 2017) et au contrôle budgétaire (mars 2018). Dans le régime maladie-invalidité, sont prises en compte la mesure visant à encourager la reprise du travail des malades de longue durée et l'augmentation du rendement de la mesure relative à la réintégration. En ce qui concerne les soins de santé, il a été tenu compte de la révision des dépenses de conventions internationales et de l'adaptation de l'objectif budgétaire. Dans le régime du chômage, la projection intègre les effets de la révision de la définition de l'emploi convenable, du contrôle poussé du statut familial et de la récupération des allocations indues. En matière de pensions des régimes des salariés et des indépendants, la projection intègre la hausse de la pension minimum, la suppression de l'unité de carrière et la modification de la valorisation de certaines périodes assimilées pour le calcul de la pension. Sont également prises en compte, l'augmentation des allocations d'assistance sociale, la cotisation spéciale de sécurité sociale pour les pensions complémentaires, la cotisation d'activation, de même que l'effet des mesures suivantes : l'extension des flexijobs, la simplification de la participation des travailleurs aux bénéfices de leur entreprise, la cotisation de responsabilisation accompagnée d'un contrôle accru des bénéficiaires d'une allocation de garantie de revenus, l'abandon volontaire d'emploi et l'interdiction de combiner la sous-traitance et le chômage temporaire.

Certaines mesures et corrections n'ont cependant pas été retenues en raison soit d'un manque d'informations sur les modalités pratiques, soit d'incertitudes sur le rendement attendu. C'est le cas de la sous-utilisation non ventilée dans les IPSS, des mesures liées à la fraude sociale, des mesures de responsabilisation en matière d'incapacité de travail, des mesures portant sur l'encouragement à travailler plus longtemps et sur la création d'un cadre spécifique pour l'e-commerce.

Par ailleurs, les présentes Perspectives intègrent les dispositions de la loi du 18 avril 2017 portant réforme du financement de la sécurité sociale. Les montants des différents financements retenus dans ces Perspectives correspondent aux données du contrôle budgétaire de mars 2018. En ce qui concerne la projection de la subvention classique du pouvoir fédéral, il n'a pas été tenu compte en projection d'un coefficient de vieillissement (qui sera à déterminer par arrêté royal). De plus, la dotation d'équilibre (tant pour le régime des salariés que pour celui des indépendants) pour les années 2019-2023 est maintenue constante en termes réels (au niveau défini lors du contrôle budgétaire de mars 2018). En effet, son évolution est a priori indéterminée puisqu'elle dépend désormais d'une appréciation de critères de responsabilisation. Or, il n'appartient pas au BFP de préjuger du respect de ces critères dans le cadre de la projection.

Rappelons aussi que, depuis 2016, le Service des Pensions du Secteur Public est consolidé avec le secteur des administrations de sécurité sociale et qu'à l'inverse, le régime de l'assurance 'soins de santé' flamande ne fait plus partie du périmètre de la sécurité sociale.

4.3.2. Compte de la sécurité sociale

a. Évolution à court terme

Après un surplus en 2017, la sécurité sociale est à l'équilibre en 2018. L'évolution des dépenses entre 2017 et 2018 est essentiellement dictée par celle des prestations sociales (3,0 % de croissance nominale) ; celle-ci reflète l'indexation en cours d'année (1,5 %) et la croissance réelle des prestations relevant des différents secteurs (1,5 %). La hausse des prestations en assurance maladie-invalidité est toujours très importante (5,2 % en termes réels) mais tend à ralentir alors que celle des pensions reste relativement modérée (2,6 % en termes réels), de même que celle des soins de santé (1,6 % en termes réels), principalement en raison des mesures d'économie décidées par le gouvernement. Les prestations de chômage diminuent très nettement (-7,6 % en termes

réels), de même que les prestations des autres secteurs¹ (-2,8 %). Au total, la croissance des prestations sociales reste inférieure à celle du PIB nominal en 2018 (3,2 %).

L'objectif budgétaire pour les soins de santé 2017 a été fixé à 24 675 millions d'euros et les dernières estimations (en termes budgétaires) de l'INAMI disponibles au moment de finaliser la projection font état d'un montant de 24 486 millions d'euros, soit 189 millions de moins que l'objectif. Le montant des dépenses de prestations de soins de santé 2017 en termes SEC est pour sa part égal à 24 365 millions d'euros². L'objectif budgétaire 2018 a été fixé à 25 525 millions d'euros selon la norme de croissance réelle de 1,5 % et les estimations d'indexation retenues³. Les dépenses de prestations de soins de santé 2018 (en termes budgétaires) sont estimées à 25 335 millions d'euros, soit 190 millions de moins que l'objectif budgétaire révisé. Le montant des prestations de soins de santé en termes SEC est égal à 25 220 millions d'euros.

Les recettes exprimées en pour cent du PIB se tassent, passant de 21,6 % en 2017 à 21,5 % en 2018. Les cotisations sont stables à 13,5 % du PIB tandis que les transferts des administrations publiques diminuent (de 7,1 à 7,0 %). Les transferts des recettes fiscales sont revus à la hausse, passant de 3,1 à 3,3 % du PIB, essentiellement en raison de la croissance du financement alternatif complémentaire des soins de santé. Au niveau des dotations d'équilibre, le régime des travailleurs indépendants affiche un léger surplus sans qu'il faille recourir à une dotation d'équilibre. À l'inverse, le régime des travailleurs salariés nécessite une dotation fixée à 2 109 millions d'euros afin d'assurer son équilibre (soit une baisse de 1 107 millions par rapport au montant 2017) et le régime des soins de santé nécessite un financement alternatif complémentaire de 4 379 millions d'euros, soit une hausse de 322 millions par rapport au montant 2017⁴.

b. Évolution à moyen terme

Après avoir été en équilibre en 2018, la sécurité sociale voit se développer en projection un surplus qui ne cesse de croître pour atteindre 0,5 % du PIB en fin de période. Ce résultat est imputable en grande partie à la dynamique de croissance des recettes qui passent de 21,5 % du PIB en 2018 à 22,7 % en 2023 (soit une hausse de 1,2 % du PIB) et notamment des cotisations sociales (+ 0,4 % du PIB) et du financement alternatif (+0,8 % du PIB).

1. Prestations d'accidents du travail, maladies professionnelles, sécurité d'existence, soins de santé en espèces.

2. Rappelons que la différence entre les prestations de soins de santé en termes budgétaires et celles en termes SEC sont le retrait dans ces dernières de la part du budget hôpital relevant des conventions internationales et l'ajout des dépenses de soins de santé de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins (CSPM) et du Fonds des accidents médicaux.

3. À l'objectif budgétaire initial 2018 a été ajouté un montant de 66 millions d'euros pour tenir compte de l'adaptation de l'article 81 relatif aux médicaments et la masse d'index a été adaptée en fonction des nouveaux paramètres du budget économique de février 2018.

4. Rappelons que, dans le cadre de la simplification du financement alternatif, les financements alternatifs pour le secteur des soins de santé versés directement à l'INAMI (loi hôpitaux et accises tabac) ont été abrogés, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter les besoins de l'INAMI pour les soins de santé (augmentation du financement alternatif § 1quater).

TABLEAU 20 - Compte de la sécurité sociale
en pour cent du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2019- 2023
Recettes	21,4	21,6	21,5	21,6	21,8	22,1	22,3	22,7	1,2
Fiscales propres et parafiscales	14,4	14,3	14,3	14,3	14,4	14,5	14,6	14,7	0,5
Cotisations	13,6	13,5	13,5	13,6	13,6	13,8	13,9	14,0	0,4
Recettes fiscales propres	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0
Recettes non fiscales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
Transferts des administrations publiques	6,9	7,1	7,0	7,1	7,2	7,4	7,5	7,7	0,7
Financement alternatif	2,3	3,1	3,3	3,4	3,6	3,8	3,9	4,1	0,8
Autres transferts	4,5	4,0	3,7	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	-0,1
Cotisations imputées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses	21,6	21,5	21,5	21,4	21,6	21,7	21,9	22,2	0,7
Dépenses primaires	21,5	21,5	21,5	21,4	21,6	21,7	21,9	22,1	0,7
Frais de fonctionnement	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1
Transferts non sociaux, dont :	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0
subventions	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
Prestations sociales	18,1	18,0	18,0	18,0	18,1	18,3	18,4	18,6	0,6
Transferts aux administrations publiques	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	0,1
Charges d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
Solde primaire	-0,1	0,1	-0,0	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5
Solde de financement	-0,1	0,1	-0,0	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5

Recettes

Les cotisations sociales augmentent de 0,4 % du PIB entre 2018 et 2023 (passant de 13,5 % en 2018 à 14,0 % en 2023), soit un taux de croissance annuelle moyen de 3,7 % (alors que la croissance annuelle moyenne du PIB sur la même période est de 3,0 %). Cette forte croissance s'explique essentiellement par l'évolution favorable du marché du travail et notamment par la hausse importante en milieu de période de la masse salariale du secteur privé. Cette hausse fait plus que compenser les effets sur les cotisations des mesures prises en faveur de la compétitivité (cf. chapitre 3) ¹.

TABLEAU 21 - Détail des cotisations sociales effectives
en pour cent du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2019- 2023
Cotisations sociales effectives	13,6	13,5	13,5	13,6	13,6	13,8	13,9	14,0	0,4
1. Cotisations patronales, dont :	8,3	8,2	8,2	8,2	8,2	8,4	8,5	8,5	0,4
cotisations pensions publiques	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1
autres cotisations secteur public	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	0,0
2. Cotisations personnelles	5,3	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	0,1
a. Cotisations salariés, dont :	3,7	3,7	3,7	3,8	3,8	3,8	3,8	3,9	0,1
secteur public (autres que pensions publiques)	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0
b. Cotisations personnelles pensions publiques	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	-0,0
c. Cotisations OSSOM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
d. Cotisations indépendants	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	-0,1
e. Cotisations pensionnés (autres que SdPSP)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0
f. Cotisations autres allocataires sociaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

1. Notons que les aides accordées en 2020 au secteur de la construction ne sont pas des réductions de cotisations sociales mais des dispenses de versement du précompte professionnel qui n'ont pas d'effet sur l'évolution des recettes de la sécurité sociale.

Les recettes issues du financement alternatif augmentent également sur cette période de manière significative. L'essentiel de la croissance provient des recettes du précompte mobilier, portées par une évolution favorable des taux d'intérêt. L'augmentation du financement alternatif s'explique aussi par l'octroi de montants compensatoires des mesures de réduction des cotisations sociales programmées jusqu'en 2020. La partie du financement alternatif destinée au financement complémentaire des soins de santé connaît également une hausse importante en raison de la suspension de la liaison des financements des gestions globales à l'évolution des cotisations sociales. Rappelons en effet que le gouvernement fédéral a décidé, afin d'annuler les effets du « tax shift » sur le financement de l'INAMI, de bloquer le mécanisme d'ajustement du financement versé par les gestions globales (§ 1bis)¹ de 2017 jusqu'à 2021 inclus. La croissance de ce financement est en conséquence inférieur à la norme de croissance, ce qui exerce une forte pression à la hausse du financement complémentaire (via le financement alternatif).

TABLEAU 22 - Détail des transferts des administrations publiques à la sécurité sociale
en pour cent du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2019- 2023
Transferts des administrations publiques	6,9	7,1	7,0	7,1	7,2	7,4	7,5	7,7	0,7
1. Transferts de recettes fiscales	2,3	3,1	3,3	3,4	3,6	3,8	3,9	4,1	0,8
Recettes TVA, dont :	1,5	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	0,3
financement des soins de santé	0,0	0,9	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	0,2
Recettes précompte mobilier et autres	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	1,0	1,1	1,3	0,5
2. Autres transferts des autres niveaux de pouvoir	4,5	4,0	3,7	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	-0,1
Au régime salarié, dont :	1,6	1,3	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,1
dotation d'équilibre	0,0	0,7	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	-0,0
Au régime indépendant, dont :	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0
dotation d'équilibre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Au secteur des pensions publiques	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	0,0
Aux autres secteurs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0

Depuis la fusion du Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP) et de l'Office National des Pensions (ONP) pour former le Service fédéral des Pensions (SFP), le financement des pensions publiques se fait principalement via un transfert du pouvoir fédéral à la sécurité sociale. Ce financement concerne, en premier lieu, les prestations suivantes qui sont désormais dans le périmètre de la sécurité sociale : le « Fonds des veuves et orphelins » (qui comprend les pensions de survie des agents statutaires des administrations et parastataux fédéraux, des Communautés et des Régions, de l'enseignement, des militaires et de certaines entreprises publiques), les pensions de retraite du personnel statutaire de certaines entreprises publiques (Bpost, ex-Belgacom et autres) et les pensions de retraite et de survie (personnel statutaire) de HR Rail. En second lieu, il concerne les prestations qui restent en dehors du périmètre de la sécurité sociale : les pensions de retraite des militaires et des agents statutaires des administrations (du pouvoir fédéral, des Communautés et des Régions) et de l'enseignement (des Communautés et des pouvoirs locaux). Pour ces dernières, les moyens ne font que transiter par la sécurité sociale et apparaissent également en dépenses au titre de transferts de la sécurité sociale aux autres niveaux de pouvoir.

D'autre part, le transfert des communautés et régions se réduit fortement en 2019 et devient nul en 2020 du fait de la reprise de la gestion des allocations familiales par la Communauté flamande, la Région wallonne et la Communauté germanophone en 2019 et par la Commission communautaire commune en 2020². Rappelons également qu'en projection, la dotation d'équilibre est maintenue constante en termes réels. Elle ne s'adapte donc pas à la dynamique particulière des recettes et des dépenses.

1. À savoir le fait que le financement de l'INAMI par les gestions globales s'aligne sur l'évolution des cotisations sociales observée entre les deux années précédentes. Durant la période 2017-2021, le financement n'est plus qu'indexé sur l'indice-santé.
2. Cela provoque également une diminution équivalente des frais de fonctionnement à charge de la sécurité sociale.

Dépenses

À moyen terme, les dépenses de la sécurité sociale croissent plus rapidement que le PIB, passant de 21,5 % du PIB en 2018 à 22,2 % en 2023, soit une hausse de 0,7 % du PIB. Cette hausse est essentiellement imputable aux prestations sociales et, parmi celles-ci, aux dépenses de pension (+0,6 % du PIB entre 2018 et 2023), de soins de santé (+0,3 % du PIB entre 2018 et 2023) et d'invalidité (+0,2 % du PIB entre 2018 et 2023). Les dépenses de chômage connaissent pour leur part une diminution notable (-0,4 % du PIB entre 2018 et 2023) en raison de l'évolution favorable du marché du travail.

TABLEAU 23 - Détail des prestations sociales
en pour cent du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2019-2023
Prestations totales	18,1	18,0	18,0	18,0	18,1	18,3	18,4	18,6	0,6
1. Prestations en espèces	12,1	12,0	12,0	11,9	12,0	12,1	12,2	12,3	0,3
Pensions, dont :	8,1	8,2	8,3	8,3	8,4	8,6	8,7	8,9	0,6
pensions publiques	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	-0,0
Indemnités maladie-invalidité	1,9	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	0,2
Chômage	1,9	1,7	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1	-0,4
Autres prestations en espèces	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
2. Prestations en nature	6,0	6,0	6,0	6,0	6,1	6,1	6,2	6,3	0,3

Malgré les mesures adoptées ces dernières années par le gouvernement, les dépenses de pension s'accroissent de 0,6 % du PIB entre 2018 et 2023, une croissance soutenue qui est en grande partie la conséquence du vieillissement de la population et des départs à la retraite des cohortes issues du baby-boom. Sur la période, la croissance annuelle moyenne nominale atteint 4,4 % dont 1,7 % est dû à l'indexation des prestations sociales, 1,7 % à l'évolution du nombre de pensionnés, 0,5 % à l'effet des enveloppes encore à attribuer (2019-2023) et 0,5 % à la dynamique propre de la pension moyenne. Les récentes restrictions en matière de départ anticipé, si elles ne peuvent empêcher les dépenses de pension d'augmenter plus rapidement que le PIB, parviennent cependant à en freiner la croissance. En effet, le relèvement de l'âge d'accès à la pension anticipée de 62 ans en 2016 à 63 ans à partir de 2018 et le durcissement de la condition de carrière de 40 ans en 2016 à 42 ans en 2019 entraînent une baisse du nombre de pensionnés par rapport à un scénario sans mesure. Les personnes ne remplissant pas les conditions d'âge et de carrière doivent différer leur départ à la retraite jusqu'au moment où elles remplissent ces conditions ou, si nécessaire, jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge légal de la pension (65 ans). Après 2019, dernière année de transition de cette réforme, la croissance du nombre de pensionnés reprend un rythme de croisière un peu plus soutenu.

Les pensions du secteur public qui sont incluses dans les prestations sociales de la sécurité sociale¹ restent stables en pourcentage du PIB sur l'ensemble de la période, notamment du fait de la baisse du nombre de pensionnés du « Fonds des veuves et orphelins » ainsi que des entreprises publiques à partir de 2021.

La croissance réelle soutenue des dépenses en matière de maladie-invalidité est principalement due aux dépenses d'invalidité. Le taux de croissance élevé des dépenses d'indemnités d'invalidité (5,1 % de croissance moyenne annuelle nominale) s'explique principalement par l'évolution du nombre de bénéficiaires², en forte hausse depuis plusieurs années. Cette augmentation s'explique aussi bien par des facteurs démographiques que par l'évolution du marché du travail. Les denses cohortes issues du baby-boom atteignent des âges où le risque d'invalidité s'accroît tandis que les restrictions en matière de départ anticipé à la retraite, encore accen-

1. Il s'agit ici des prestations relatives aux pensions du secteur public qui sont dans le périmètre du compte des administrations de sécurité sociale. Celles-ci comprennent le "Fonds des veuves et orphelins", les pensions de retraite du personnel statutaire de certaines entreprises publiques (Bpost, ex-Belgacom et autres) et du pool des parastataux ainsi que les pensions de retraite et de survie (personnel statutaire) du "Fonds de pension solidarisé des pouvoirs locaux", de HR Rail et de la police fédérale.
2. La projection du nombre d'invalides des présentes Perspectives a été réalisée par le BFP sur base d'une projection indicative de l'INAMI. Plus de détails sur la méthodologie sont fournis dans la publication suivante du BFP : « The methodology developed by the Federal Planning Bureau to produce long-term scenarios », February 2012, Working Paper 5-12.

tuées par la décision récente de relever l'âge d'accès à la pension anticipée, conduisent à un séjour prolongé en invalidité. L'évolution du marché du travail contribue également à l'augmentation du nombre d'invalides : un nombre croissant de femmes y sont plus actives, et ce jusqu'à des âges de plus en plus avancés. Enfin, certains types d'invalidité, notamment ceux liés au stress, sont en forte augmentation. La population indemnisable qui est susceptible d'entrer en incapacité de travail s'accroît donc sensiblement, surtout dans les catégories d'âge les plus élevées.

TABLEAU 24 - Taux de croissance nominal des prestations sociales
en pour cent

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
Prestations totales	2,8	3,0	3,1	3,9	3,9	4,0	3,8	3,7
1. Prestations en espèces	2,5	3,0	2,8	3,9	3,8	3,8	3,6	3,6
Pensions, dont :	4,7	4,1	3,5	4,8	4,5	4,6	4,7	4,4
pensions publiques	5,1	3,1	2,1	3,3	2,6	3,2	3,1	2,9
Indemnités maladie-invalidité	4,1	6,8	5,8	6,2	5,4	4,4	3,4	5,1
Chômage	-7,3	-6,2	-5,1	-4,4	-3,2	-3,0	-4,0	-3,9
Autres prestations en espèces	-5,5	-1,3	4,0	3,1	3,3	3,4	3,3	3,4
2. Prestations en nature	3,4	3,1	3,8	3,8	4,1	4,2	4,1	4,0
Indexation des prestations sociales	2,0	1,5	1,3	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7

Les dépenses de chômage, chômage avec complément d'entreprise, interruption de carrière et crédit-temps enregistrent un taux de croissance nominal moyen (négatif) de -3,9 % par an, soit une réduction de 0,4 % du PIB entre 2018 et 2023. Cette baisse très importante résulte des diverses mesures prises en la matière et du contexte macroéconomique. La croissance riche en emploi, aidée par certaines mesures, réduit en effet le taux de chômage : celui-ci passe de 9,5 % en 2018 à 7,2 % en 2023.

Soulignons que les mesures en matière d'adaptation au bien-être des prestations sociales pour les années 2017 et 2018 ont été prises en considération dans la projection. À partir de 2019, les enveloppes bien-être sont calculées selon les paramètres prévus dans le pacte des générations (pour rappel, suite à la 6^e réforme de l'État, les allocations familiales ont été écartées de la base de calcul de l'enveloppe bien-être).

La projection des dépenses de soins de santé pour les années 2019-2023 se fonde sur des modèles économétriques actualisés pour les soins aigus et les soins de longue durée. Le tableau 25 illustre les perspectives des dépenses de soins de santé conformément au modèle actuel.

TABLEAU 25 - Taux de croissance des dépenses de soins de santé
en pour cent

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
Dépenses de soins aigus, dont :	3,7	3,7	4,0	4,3	4,1	3,9
en volume	2,1	2,2	2,3	2,5	2,4	2,3
indice spécifique	1,6	1,5	1,6	1,7	1,6	1,6
Dépenses de soins de longue durée, dont :	3,7	3,5	3,5	3,8	4,5	3,8
en volume	2,0	1,9	1,8	2,0	3,0	2,2
indice spécifique	1,7	1,5	1,7	1,8	1,5	1,6
Dépenses de soins de santé	3,7	3,7	3,9	4,3	4,1	3,9
Dépenses de soins de santé déflatées par l'indice santé	2,3	2,1	2,3	2,5	2,4	2,3
p.m. croissance de l'indice santé	1,4	1,6	1,6	1,7	1,7	1,6
p.m. croissance réelle du PIB	1,7	1,5	1,4	1,3	1,2	1,4

La croissance annuelle des dépenses de soins aigus atteindrait en moyenne 2,3 % en volume. Cette progression reflète la contribution des déterminants structurels : le PIB réel par tête (0,5 %), la baisse du taux de chômage (-0,3 %), la part des personnes âgées dans la population totale (0,9 %), les progrès de la technologie mé-

dicale (0,7 %) et l'accroissement de la population (0,5 %). D'un point de vue historique, la croissance attendue reste faible, essentiellement en raison des perspectives économiques relativement moroses, d'une contribution modérée du vieillissement et de l'effet des économies structurelles dans les soins de santé.

La croissance réelle des dépenses de soins de longue durée est estimée en moyenne à 2,2 % par an sur la période 2019-2023. Cette croissance reflète principalement la hausse du nombre de bénéficiaires de soins (1,3 % par an) en raison du vieillissement de la population. Mais elle est également due à l'évolution du coût réel des soins par bénéficiaire qui se reflète dans l'effet du PIB réel (0,4 %). La croissance de la population a un effet de volume de 0,5 %.

Les dépenses globales de soins de santé, déflatées par l'indice santé qui est également utilisé pour déterminer l'objectif budgétaire, augmentent de 2,3 % en 2019 et de 2,3 % en moyenne sur la période 2019-2023.

Les transferts aux autres administrations publiques comprennent principalement les pensions de retraite des militaires et des agents statutaires des administrations (du pouvoir fédéral, des Communautés et des Régions) et de l'enseignement (des Communautés et des pouvoirs locaux). Ces pensions augmentent de 0,1 % du PIB en projection en raison de la croissance du nombre de pensionnés de retraite de l'administration et de l'enseignement. Cette croissance devient plus soutenue après 2019 (voir tableau 20).

Au niveau des soldes budgétaires par régime (dont on trouvera les tableaux dans les annexes), les facteurs expliquant la formation du surplus en SEC se retrouvent concentrés dans la gestion globale salariée qui atteint en 2023 un boni de 0,7 % du PIB¹. La gestion globale indépendante demeure en équilibre sur toute la période de projection de même que le régime des pensions publiques. Le régime des soins de santé connaît par contre un déficit qui atteint en fin de période 0,2 % du PIB en raison d'un taux de croissance des prestations qui demeure, en projection, supérieur à la norme de croissance.

1. Rappelons que la dotation d'équilibre est maintenue constante en termes réels et ne s'adapte dès lors pas à la dynamique des recettes et des dépenses.

4.4. Communautés et régions

4.4.1. Ensemble des communautés et régions

ENCADRÉ 4 - Facteurs pris en compte communs à plusieurs entités fédérées

- L'évolution des dépenses à moyen terme (à partir de 2019) est basée sur une hypothèse de politique constante et tient compte des projections pluriannuelles lorsqu'elles sont disponibles et suffisamment détaillées.
- LSF : la surestimation du facteur d'autonomie fiscale et des dépenses fiscales régionalisées durant la période transitoire conduit à une réduction ponctuelle des transferts de 1,6 milliard en 2018 (0,35 % du PIB).
- Régularisation fiscale : pour 2018, le montant repris est celui des budgets 2018 initiaux ; pour les années suivantes, il évolue comme les recettes de régularisation fiscale du pouvoir fédéral pour les Régions wallonne et bruxelloise ; pour la Région flamande, les chiffres proviennent de sa projection pluriannuelle 2018-2023.
- Dépenses de personnel : hors mesures, l'emploi évolue en fonction de la population scolaire dans l'enseignement et est constant en équivalent temps plein dans l'administration ; une dérive salariale (distincte pour l'enseignement et l'administration) et les accords sectoriels signés actuellement sont pris en compte.
- Contribution de responsabilisation pension : jusqu'en 2020, la contribution de responsabilisation payée pour les pensions du personnel statutaire vient en déduction des dotations de la LSF ; à partir de 2021, elle accroît les cotisations sociales versées à la sécurité sociale et réduit les cotisations imputées du même montant (hypothèse technique).
- Gestion des allocations familiales : la reprise de la gestion des allocations familiales par la Communauté flamande, la Région wallonne et la Communauté germanophone en 2019 et par la Commission communautaire commune en 2020 implique une hausse des frais de fonctionnement de ces entités compensée par une réduction des transferts à la sécurité sociale.
- Infrastructures hospitalières : à partir de 2018, la projection retient l'hypothèse, hormis pour la Communauté flamande, que les dépenses correspondent au montant de la dotation de la LSF ; pour la Communauté flamande, elle se base sur les chiffres du budget ajusté 2018 et de l'estimation pluriannuelle.

Les finances des communautés et régions, qui avaient enregistré un léger surplus budgétaire en 2016, se sont légèrement améliorées en 2017. Ceci est principalement dû à la progression des droits d'enregistrement en Flandre et en Wallonie, à un effet d'année pleine de la redevance kilométrique et au recul des investissements en Flandre. Malgré l'accélération du rythme des enrôlements de l'IPP régional en 2017, les recettes d'IPP sont stables en pour cent du PIB en raison des répercussions des mesures de réduction de l'IPP fédéral sur l'IPP régional et du fait que la recette 2016 était déjà elle-même supérieure à une recette d'année pleine.

La dégradation des finances régionales en 2018 a deux causes. Premièrement, la recette d'IPP de 2018 est supposée être une recette d'année pleine et subit donc le contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements de 2017. Elle pâtit aussi de la réduction du taux de l'additionnel à l'IPP suite au passage au régime définitif de la LSF. Deuxièmement, les transferts de LSF diminuent ponctuellement en 2018 à la suite de la correction pour la surestimation de certaines dotations et du facteur d'autonomie régionale durant la période 2015-2017.

À moyen terme, les finances des communautés et régions sont essentiellement influencées par les dépenses d'investissement qui augmentent en pour cent du PIB de 2018 à 2020 en raison des investissements prévus dans les bâtiments scolaires, dans la sécurité et la mobilité à Bruxelles et du projet Oosterweel. En l'absence de nouveaux projets subséquents, les investissements se tassent en pour cent du PIB en fin de projection, tout comme, à politique inchangée, la plupart des catégories de dépenses à l'exception notable des dépenses de santé. Les recettes d'IPP régional pâtissent jusqu'en 2021 des répercussions des mesures de réduction de l'IPP fédéral. Au final, le solde de financement des communautés et régions oscille autour de -0,15 % du PIB à moyen terme.

TABLEAU 26 - Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations	
									2018	2019-2023
Recettes	19,5	19,6	19,0	19,2	19,1	19,1	19,1	19,2	-0,6	0,2
Fiscales et parafiscales	4,8	4,9	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5	4,6	-0,2	-0,1
Non fiscales	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	-0,0	-0,1
Transferts des administrations publiques	11,4	11,3	11,0	11,3	11,3	11,3	11,4	11,4	-0,3	0,4
Cotisations imputées	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	0,0	-0,0
Dépenses	19,4	19,5	19,4	19,3	19,3	19,3	19,3	19,4	-0,0	-0,1
Dépenses primaires finales	16,6	16,6	16,6	16,6	16,7	16,6	16,6	16,7	-0,0	0,0
Frais de fonctionnement et investissement	9,0	9,0	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,0	0,0	-0,0
Transferts non sociaux	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	-0,1	-0,1
Prestations sociales	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2	5,2	0,0	0,2
Transferts aux administrations publiques	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	0,0	-0,1
Charges d'intérêts	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,0	-0,0
Solde primaire	0,4	0,4	-0,2	0,1	-0,0	0,1	0,1	0,1	-0,6	0,2
Solde de financement	0,0	0,1	-0,4	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,5	0,3

4.4.2. Communauté flamande

a. Facteurs pris en compte

La projection est principalement basée sur le budget initial pour 2018 mais intègre aussi les principales adaptations¹ et nouvelles initiatives introduites dans l'ajustement budgétaire 2018 et le budget pluriannuel 2018-2023 de la Communauté flamande.

S'agissant des recettes fiscales, la projection tient compte de l'accélération sensible du rythme des enrôlements à l'IPP en 2017 et des mesures concernant les impôts régionaux comme :

- l'annulation par la Cour constitutionnelle de l'ancienne redevance sur l'énergie (sa suppression entraîne une perte de recettes à hauteur de 350 millions) et l'introduction de la nouvelle redevance sur l'énergie à partir de 2018 (qui rapporte 80 millions en 2018 et 114 millions en vitesse de croisière)² ;
- la hausse des recettes du précompte immobilier de l'ordre de 100 millions (et une baisse équivalente des additionnels provinciaux) à partir de 2018 dans le cadre de la réforme des provinces flamandes ; ces nouvelles recettes financent le transfert de compétences de matières personnalisables ;
- la réforme des droits de succession, qui entraîne une moindre recette de 98 millions en 2019 et de 118 millions en vitesse de croisière ainsi que la réforme budgétairement neutre des droits d'enregistrement et plus spécifiquement du droit de vente.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, la projection prend en compte les économies de personnel réalisées dans l'administration jusqu'en 2019, l'accord sectoriel du 23 mars 2018 pour l'enseignement et de nouvelles initiatives ponctuelles dans, entre autres, les domaines de l'enseignement et de la formation, conformément à l'ajustement budgétaire.

S'agissant des dépenses d'investissement, la projection intègre les projets suivants :

- les dépenses pour la construction de la liaison Oosterweel, d'après les estimations de l'administration flamande et de la Cour des comptes (76,4 millions en 2018 et 600 millions en moyenne en vitesse de croisière) ;

1. Il s'agit d'adaptations consécutives à l'actualisation du calendrier des paiements des autorités flamandes.

2. Des nouvelles initiatives en dépenses ont été prises en compte pour un même montant (par exemple les achats de certificats verts et les subventions aux parcs éoliens).

- les investissements pour la construction d'écoles dans le cadre de « Scholen van Morgen » (55 millions environ en 2018) et l'intensification de ce programme (respectivement 48 millions et 41 millions d'investissements supplémentaires en 2020 et 2021 par rapport à 2018) ;
- les investissements dans les infrastructures routières et fluviales ainsi que dans les transports publics.

La projection des transferts non sociaux tient spécifiquement compte des impulsions suivantes :

- au niveau des subsides à l'emploi, la réforme de la politique des groupes-cibles lancée au troisième trimestre de 2016 qui privilégie davantage les réductions de cotisations patronales pour les travailleurs âgés et les jeunes travailleurs (peu qualifiés) au détriment des allocations d'activation et autres réductions de cotisations patronales (moyennant dispositions transitoires jusqu'à la fin 2018) ;
- la nouvelle prime à la rénovation (augmentation de 30 millions en 2018) ;
- les transferts aux Pays-Bas dans le cadre de l'aménagement d'une écluse à Terneuzen (environ 80 millions en 2018, puis des montants très variables conformément à l'estimation pluriannuelle) ;
- les nouvelles initiatives mentionnées dans l'ajustement budgétaire 2018 comme les subventions pour promouvoir la sécurité des habitations en matière d'incendie et la restauration du patrimoine immobilier.

En ce qui concerne les prestations sociales, la projection tient compte de l'augmentation, à partir de 2019, du budget des allocations familiales à concurrence du montant qui découle de la non-application du dépassement de l'indice-pivot en 2015 et 2017. De plus, la projection intègre également l'augmentation du budget destinée au soutien de base pour les personnes ayant un handicap dans le domaine de la protection sociale flamande.

S'agissant des transferts aux administrations publiques, la projection prend en compte les éléments ponctuels suivants :

- la reprise d'une partie de la dette des communes flamandes en 2018 (96,7 millions) dans le cadre du décret du 24 juin 2016 relatif à la fusion volontaire de communes ;
- le transfert aux pouvoirs locaux pour l'aménagement d'un réseau d'égouts (20 millions) ;
- les nouvelles initiatives ponctuelles de l'ajustement budgétaire 2018 telles que le financement des politiques communales de gestion de l'amiante.

b. Compte de la Communauté flamande

Pratiquement à l'équilibre en 2016, le compte de la Communauté flamande enregistre en 2017 un surplus de 0,2 % du PIB (ou 1 milliard d'euros), sous l'effet principalement de la hausse des recettes d'IPP consécutive à l'accélération du rythme des enrôlements. L'effet d'année pleine de la redevance kilométrique et le recul des investissements dans le projet « Scholen van Morgen » (à hauteur de 400 millions environ) contribuent aussi à ce résultat positif.

En 2018, le surplus disparaît et se mue en un déficit de 0,2 % du PIB. La détérioration du solde est principalement due à la correction ponctuelle pour le trop-perçu (1 005 millions) durant la phase transitoire de la LSF et au recul des recettes de l'IPP en contre coup de l'accélération du rythme des enrôlements en 2017 et à la révision du facteur d'autonomie (inférieur au facteur provisoire). La suppression de l'ancienne redevance sur l'énergie, en partie compensée par une nouvelle redevance, pèse sur les recettes fiscales mais n'a pas d'incidence sur le solde car les dépenses spécifiques afférentes à ces recettes affectées baissent d'autant. Il en va de même de la hausse des recettes du précompte immobilier suite à la réforme des provinces (cfr. ci-dessus). Grâce aux recettes de la régularisation fiscale et à la baisse des charges d'intérêts, l'augmentation des investissements (Oosterweel, transports publics) et la reprise ponctuelle de la dette des communes flamandes n'aggrave pas le déficit.

TABLEAU 27 - Compte de la Communauté flamande
en milliards d'euros sauf mention contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations	
									2018	2019-2023
Recettes	45,7	48,7	48,2	50,4	51,8	53,3	55,1	56,8	-0,5	8,6
Fiscales et parafiscales	12,1	13,6	12,9	13,0	13,2	13,5	14,0	14,5	-0,7	1,6
Non fiscales	3,2	3,7	3,7	3,8	3,8	3,9	4,0	4,0	0,1	0,3
Transferts des administrations publiques	26,9	27,9	27,9	29,8	30,8	31,9	33,0	34,0	0,0	6,1
Cotisations imputées	3,4	3,6	3,7	3,8	4,0	3,9	4,1	4,2	0,1	0,6
Dépenses	45,8	47,6	49,1	50,4	52,3	53,7	55,4	57,2	1,4	8,1
Dépenses primaires finales	39,8	41,4	42,6	43,9	45,6	46,8	48,3	49,8	1,1	7,2
Frais de fonctionnement et investissement	20,9	21,6	22,3	23,0	24,1	24,8	25,3	26,0	0,7	3,7
Transferts non sociaux	5,4	5,9	5,9	6,0	6,2	6,2	6,4	6,5	-0,1	0,6
Prestations sociales	13,4	13,9	14,4	14,9	15,3	15,9	16,5	17,2	0,5	2,8
Transferts aux administrations publiques	5,5	5,7	6,0	6,0	6,2	6,4	6,6	6,9	0,3	0,9
Charges d'intérêts	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	-0,0	0,1
Solde primaire	0,4	1,6	-0,3	0,5	-0,0	0,1	0,2	0,2	-2,0	0,5
Solde de financement	-0,1	1,1	-0,8	0,1	-0,5	-0,4	-0,3	-0,4	-1,9	0,5
Solde de financement (en pour cent du PIB)	-0,0	0,2	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,4	0,1

En 2019, les finances flamandes renouent ponctuellement avec l'équilibre compte tenu du contrecoup de la correction ponctuelle des transferts de la LSF en 2018, qui fait plus que compenser la baisse des droits de succession consécutives à leur réforme et la légère augmentation des dépenses (principalement des investissements et des dépenses sociales).

À moyen terme, les principaux facteurs contribuant à l'évolution des dépenses sont les prestations sociales (principalement les dépenses de soins de santé) et les dépenses de personnel (suite à l'accord sectoriel). Les investissements ont également un impact non négligeable puisque les dépenses de construction de la liaison de l'Oosterweel atteignent leur vitesse de croisière et que de nouveaux investissements sont prévus (en 2020 et 2021) pour la construction d'écoles. En outre, la hausse (de quelque 70 millions par an) de la contribution de responsabilisation pension, la croissance limitée des recettes d'IPP jusqu'en 2021 suite au « tax shift » fédéral et la légère progression des charges d'intérêts pèsent sur les finances flamandes, de sorte que le compte de l'entité affiche encore un déficit de 0,1 % du PIB en fin de période de projection.

4.4.3. Région de Bruxelles-Capitale

a. Facteurs pris en compte

La projection est basée sur le budget initial pour 2018. L'ajustement budgétaire n'est attendu qu'à l'automne 2018.

Au niveau des recettes fiscales, la projection tient compte de la relative stabilité du rythme des enrôlements en 2017 ainsi que du deuxième volet de la réforme fiscale qui comprend les mesures suivantes :

- le relèvement de l'abattement existant en matière de droits d'enregistrement pour l'achat d'une habitation à titre de résidence principale à partir de 2017 ;
- l'attribution d'une prime forfaitaire (prime BeHome) de 120 euros par habitation située en Région bruxelloise et dans laquelle le propriétaire a établi sa résidence principale à partir de 2017 ;
- l'augmentation de la taxe sur les établissements bancaires et financiers et sur les distributeurs automatiques de billets à partir de 2017 ;
- l'harmonisation des droits de succession et de donation à partir de 2017 ;
- la suppression du bonus-logement pour les contrats conclus après le 31 décembre 2016 (impact à partir de 2018) ;
- la diminution de 0,5 % de l'IPP suite à la réduction des additionnels régionaux (impact à partir de 2018).

La projection des frais de fonctionnement et des investissements tient compte des éléments suivants :

- les revalorisations salariales prévues dans le cadre de l'accord sectoriel de novembre 2015 dont les modalités ont été approuvées en septembre 2017 ;
- la création de Bruxelles Fiscalité (en charge de la perception du précompte immobilier et de la taxe sur les établissements d'hébergement touristique, et du paiement de primes) qui entraîne une hausse des frais de personnel (50 agents issus du SPF Finances) et des frais de fonctionnement et d'investissement (30 millions) ;
- les dépenses pour les grands projets d'investissement incluent, sur la période 2018-2023, la rénovation des tunnels (31 millions par an), les investissements dans la sécurité des tunnels routiers et des viaducs (41 millions par an), la transformation et l'extension du métro et du pré-métro (150 millions par an) et les autres investissements en sécurité (53 millions par an, notamment pour la construction d'un centre de crise) ;
- l'achat de terrains dans le cadre du projet Mediapark (10 millions) et la vente des bâtiments d'Actiris et du CCN (75 millions) en 2018.

S'agissant des transferts non sociaux, la projection tient compte de la réforme de la politique axée sur les groupes-cibles, entrée en vigueur au quatrième trimestre de 2017, et qui privilégie davantage les allocations d'activation afin de promouvoir l'emploi des chômeurs de longue durée, des chômeurs âgés et des jeunes, et ce au détriment des autres réductions pour les groupes-cibles (avec régime transitoire jusqu'à la fin 2018). Elle tient également compte de la prime BeHome (44 millions d'euros en 2017 et 24 millions à partir de 2018).

En ce qui concerne les transferts aux autres niveaux de pouvoir, des transferts supplémentaires aux pouvoirs locaux accordés pour la politique en matière de logement social et la revitalisation de quartiers ont été pris en compte (130 millions en 2018).

En ce qui concerne les prestations sociales, il convient de noter que les dépenses régionales en matière d'allocations familiales et de soins de santé pour les habitants de la région bruxelloise sont prises en charge par la Commission Communautaire Commune (Cocom) et ne figurent pas dans le compte de la Région de Bruxelles-Capitale. La projection tient compte de ces dépenses et des mesures décidées, dont la réforme des allocations familiales.

b. Compte de la Région de Bruxelles-Capitale

En léger surplus en 2016, le solde de financement de la Région de Bruxelles-Capitale se détériore en 2017. Les recettes baissent, principalement sous l'effet de l'évolution moins favorable de l'IPP (en 2016, les recettes d'IPP représentaient plus d'une année pleine suite à une accélération du rythme des enrôlements). Cette détérioration s'explique également par une diminution des transferts du pouvoir fédéral en raison d'un solde de décompte négatif de la LSF et en contrecoup du double versement de la dotation fédérale pour la sécurité en 2016, et par la prise en compte du deuxième volet de la réforme fiscale.

En 2018, le solde de financement tombe à -0,1 % du PIB principalement en raison d'une correction ponctuelle (149 millions) pour le trop-perçu durant la phase transitoire de la LSF. Grâce aux recettes de la régularisation fiscale (50 millions) et à la suppression du bonus logement, les recettes totales continuent d'augmenter en 2018 même si elles pâtissent de la réduction de l'IPP suite à la réduction des centimes additionnels régionaux et de la révision du facteur d'autonomie. La détérioration du solde est accentuée par les dépenses d'investissement dans les grands projets d'infrastructure¹.

Le déficit se réduit légèrement en 2019, principalement en raison d'une correction ponctuelle en 2018 des transferts en application de la LSF et de dépenses primaires qui n'évoluent pas plus rapidement que les recet-

1. Il convient de noter que certains de ces projets ont débuté avant 2018.

tes. Partant de l'hypothèse de politique constante et d'une évolution un peu plus dynamique de l'IPP, le solde s'améliore progressivement chaque année, mais un léger déficit subsiste en fin de période.

TABLEAU 28 - Compte de la Région de Bruxelles-Capitale
en milliards d'euros sauf mention contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations	
									2018	2019-2023
Recettes	4,7	4,6	4,7	4,9	5,0	5,1	5,3	5,4	0,0	0,7
Fiscales et parafiscales	2,3	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6	2,7	0,1	0,3
Non fiscales	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	0,1
Transferts des administrations publiques	1,8	1,7	1,6	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0	-0,1	0,3
Cotisations imputées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses	4,6	4,8	4,9	5,1	5,2	5,3	5,4	5,5	0,2	0,6
Dépenses primaires finales	3,3	3,5	3,6	3,7	3,8	3,9	3,9	4,0	0,2	0,4
Frais de fonctionnement et investissement	2,2	2,3	2,5	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	0,2	0,3
Transferts non sociaux	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-0,0	0,0
Prestations sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	0,0	0,2
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	0,0
Solde primaire	0,2	-0,0	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	0,0	-0,1	0,2
Solde de financement	0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,1
Solde de financement (en pour cent du PIB)	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0

4.4.4. Région wallonne

a. Facteurs pris en compte

La projection des finances de la Région wallonne intègre le budget 2018 initial et les mesures du contrôle budgétaire. Elle intègre certains éléments (éventuellement mis à jour) de la projection pluriannuelle fournie dans l'exposé général du budget et dans le rapport de la Cour des comptes, en particulier en ce qui concerne les dépenses de certaines unités d'administration publique (UAP) comme le Centre régional d'aide aux communes (CRAC) et la Société wallonne des aéroports (SOWAER).

La projection des recettes fiscales intègre la légère décélération du rythme des enrôlements à l'IPP en 2017, les différentes mesures fiscales prises dans le cadre du budget 2018 initial en matière de redevance télévision (-115 millions en régime de croisière), de droits d'enregistrement et de droits de succession et de donation, ainsi que la comptabilisation en SEC du chèque habitat en transferts en capital aux ménages. La projection des recettes non fiscales tient compte d'une hausse de 30 millions (supposée permanente) des revenus de la propriété dès 2018.

La projection des dépenses primaires tient compte des éléments suivants :

- les dépenses de personnel intègrent les mesures de réduction de personnel prises dans l'administration jusqu'en 2019 et les revalorisations salariales prévues dans le cadre de l'accord sectoriel de septembre 2016 ;
- l'hypothèse retenue à moyen terme pour les dépenses d'investissement est celle d'une stabilité en termes réels, tenant compte des facteurs non récurrents de 2018. Les informations disponibles actuellement ne permettent pas d'intégrer le plan d'investissement wallon ;
- les transferts non sociaux intègrent les réformes dans le domaine des subsides à l'emploi, à partir du troisième trimestre 2017, qui mettent davantage l'accent sur les allocations d'activation pour les demandeurs d'emploi de longue durée et les jeunes (peu et moyennement qualifiés) au détriment des autres réductions pour les groupes-cibles (moyennant dispositions transitoires jusqu'à la mi-2020). La réforme des points APE (aide à la promotion de l'emploi) n'a pas été prise en compte.

- Au niveau des prestations sociales, la réforme des allocations familiales en 2020 est prise en compte, mais pas la création d'une assurance autonomie en raison des incertitudes entourant ses modalités.

b. Compte de la Région wallonne

En léger surplus en 2016, les finances wallonnes se dégradent en 2017 et 2018. La dégradation observée en 2017 est en grande partie attribuable au recul de l'IPP de plus de 400 millions par rapport à 2016. Cette baisse est due à la variation du rythme des enrôlements : la recette de 2017 est légèrement inférieure à une recette d'année pleine alors que celle de 2016 était supérieure à une recette d'année pleine. La dégradation des finances wallonnes est aussi due à la dynamique de certaines catégories de dépenses et à l'évolution défavorable des transferts de la LSF suite au contrecoup du solde du décompte positif en 2016, au solde du décompte négatif en 2017 et à la réduction de la dotation "dépenses fiscales". En revanche, les finances wallonnes ont bénéficié du recul des charges d'intérêts, de la progression sensible des droits d'enregistrement et d'un effet d'année pleine de la redevance kilométrique.

TABLEAU 29 - Compte de la Région wallonne
en milliards d'euros sauf mention contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations	
									2018	2019-2023
Recettes	13,7	13,4	13,4	14,1	14,5	14,9	15,3	15,8	-0,0	2,4
Fiscales et parafiscales	5,7	5,4	5,6	5,7	5,8	6,0	6,3	6,6	0,2	1,0
Non fiscales	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	0,1	0,1
Transferts des administrations publiques	6,7	6,8	6,5	7,1	7,3	7,5	7,6	7,7	-0,3	1,2
Cotisations imputées	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Dépenses	13,5	13,7	14,1	14,4	14,8	15,0	15,6	16,1	0,4	2,0
Dépenses primaires finales	10,2	10,4	10,8	11,1	11,5	11,8	12,2	12,5	0,4	1,7
Frais de fonctionnement et investissement	3,1	3,2	3,4	3,5	3,5	3,6	3,7	3,7	0,1	0,4
Transferts non sociaux	2,9	2,9	3,1	3,2	3,3	3,4	3,6	3,7	0,1	0,6
Prestations sociales	4,2	4,3	4,4	4,5	4,6	4,8	4,9	5,1	0,1	0,7
Transferts aux administrations publiques	2,8	2,8	2,9	2,8	2,9	2,8	3,0	3,1	0,0	0,2
Charges d'intérêts	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	0,0
Solde primaire	0,7	0,2	-0,3	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	-0,4	0,4
Solde de financement	0,2	-0,3	-0,7	-0,2	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	-0,4	0,4
Solde de financement (en pour cent du PIB)	0,0	-0,1	-0,2	-0,0	-0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,1

En 2018, les finances wallonnes pâtissent de la correction ponctuelle pour le trop-perçu durant la période transitoire de la LSF (environ 460 millions), de la réduction du facteur d'autonomie régionale et de la suppression de la redevance télévision. Elles bénéficient, par contre, des recettes attendues de la régularisation fiscale (70 millions), de la hausse des revenus de la propriété attendue dans le budget, de la baisse des charges d'intérêts, des mesures du budget des dépenses et d'un effet-prix favorable (croissance plus rapide des facteurs d'indexation des dotations de la LSF et de la Sainte Émilie que de ceux des dépenses).

En 2019, les finances wallonnes s'améliorent d'un montant équivalent à la correction des transferts de la LSF de 2018. En effet, même si elles bénéficient de la baisse des charges d'intérêts et de l'évolution de certaines dépenses des UAP, elles subissent les effets des mesures fédérales de baisse de l'IPP, l'effet d'année pleine du passage au régime de croisière du facteur d'autonomie régionale et la baisse attendue des recettes de régularisation fiscale. À partir de 2020, le solde de financement est influencé par la variabilité attendue des dépenses du CRAC (en hausse en 2020 et 2022, en baisse en 2021). La remontée progressive des charges d'intérêts, le dynamisme des dépenses de santé et, dans une moindre mesure, l'impact budgétaire de la réforme des allocations familiales en 2020 conduisent à une légère détérioration des finances wallonnes. Cette détérioration est atténuée, à partir de 2022, par la croissance de l'IPP régional qui n'est plus grevée par le « tax shift » fédéral.

4.4.5. Communauté française

a. Facteurs pris en compte

La projection des finances de la Communauté française intègre le budget 2018 initial et est compatible avec les mesures du contrôle budgétaire. Elle tient compte en particulier des facteurs suivants.

- Enseignement : la projection tient compte des mesures décidées en 2017 dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, lesquelles influencent l'évolution de l'emploi (rémunérations) et de la consommation intermédiaire. Elle tient compte aussi d'une croissance annuelle moyenne de la population scolaire de 0,2 % sur la période 2018-2023. L'impact sur le nombre d'enseignants du passage de 3 à 4 années d'études pour la formation initiale des enseignants des niveaux maternel, primaire et secondaire inférieur, et a fortiori la revalorisation subséquente possible des barèmes correspondants à partir de 2023, n'ont pas été pris en compte.
- Dépenses de personnel hors enseignement : la projection tient compte des mesures de réduction de personnel dans l'administration jusqu'en 2019.
- Dépenses d'investissement : la projection intègre pour 2018 les dépenses d'investissement telles que prévues au budget 2018 initial. À moyen terme, la projection suppose, sur base des informations disponibles, une accélération des dépenses d'investissement en 2019 (+23 millions) et en 2020 (+21 millions) sous l'effet d'un rattrapage des investissements dans les fonds des bâtiments scolaires. Ces dépenses sont supposées ralentir au cours des années 2021 et 2022.

b. Compte de la Communauté française

Le déficit de la Communauté française s'est sensiblement creusé en 2017 sous l'effet d'une hausse des dépenses plus rapide que des recettes. La hausse des dépenses est surtout localisée dans les frais de fonctionnement (achats de biens et services et rémunérations), qui augmentent notamment sous l'effet des mesures liées au Pacte pour un enseignement d'excellence, ainsi que dans les soins de santé. L'évolution des recettes est freinée par la baisse des ventes de biens et services et par le contrecoup du solde de décompte de la LSF particulièrement favorable en 2016.

TABLEAU 30 - Compte de la Communauté française
en milliards d'euros sauf mention contraire

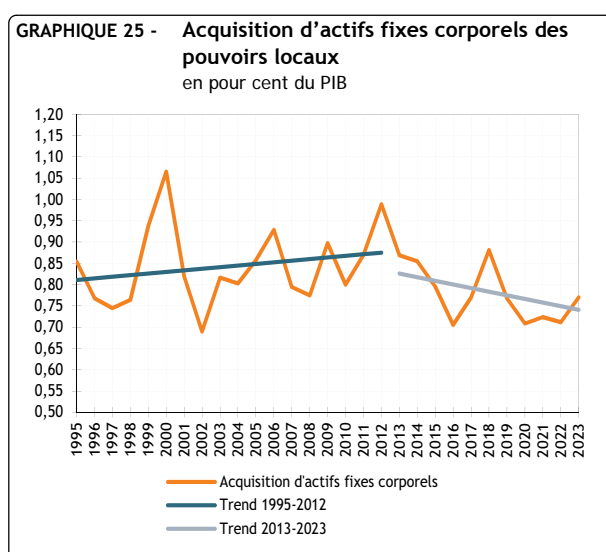
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations	
									2018	2019-2023
Recettes	18,1	18,7	19,2	19,8	20,3	20,9	21,6	22,2	0,6	3,0
Fiscales et parafiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non fiscales	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,0	0,1
Transferts des administrations publiques	15,4	15,9	16,3	16,8	17,2	17,8	18,4	18,9	0,4	2,6
Cotisations imputées	2,0	2,1	2,2	2,3	2,4	2,3	2,4	2,5	0,1	0,3
Dépenses	18,1	18,9	19,4	19,9	20,5	21,0	21,7	22,3	0,5	2,9
Dépenses primaires finales	11,9	12,4	12,8	13,3	13,7	14,1	14,6	15,1	0,4	2,2
Frais de fonctionnement et investissement	8,9	9,3	9,6	9,9	10,2	10,5	10,8	11,2	0,3	1,5
Transferts non sociaux	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	0,1
Prestations sociales	2,3	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	3,0	3,2	0,1	0,6
Transferts aux administrations publiques	6,1	6,3	6,4	6,5	6,7	6,8	7,0	7,1	0,1	0,7
Charges d'intérêts	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	0,0
Solde primaire	0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Solde de financement	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,1
Solde de financement (en pour cent du PIB)	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0

En 2018, le déficit de la communauté française se résorbe grâce à une évolution plus modérée des dépenses que des recettes. Ceci découle d'effets prix favorables, à savoir que l'indexation des dotations reçues dans le cadre de la LSF est supérieure à l'indexation des rémunérations qui constituent les principales dépenses.

Après une relative stabilité en 2019 et 2020, le déficit de la Communauté française se résorbe à partir de 2021 sous l'effet du ralentissement des investissements dans les bâtiments scolaires et de l'arrivée à terme du programme de refinancement de l'enseignement supérieur, et ce malgré une hausse sensible de la contribution de responsabilisation pension.

4.5. Pouvoirs locaux

Après avoir atteint un déficit historiquement grand de -0,5 % du PIB en 2012, le compte de l'ensemble des pouvoirs locaux s'est redressé rapidement pour afficher un léger surplus de 2015 à 2017. Ce surplus devrait se maintenir d'ici 2023, avec une exception pour 2018 qui serait, au mieux, à l'équilibre.



Le déficit important de 2012 est apparu suite essentiellement à la progression des dépenses de rémunération, mais aussi avec la hausse des investissements caractéristique à l'approche des échéances électorales locales. Le retour à l'équilibre budgétaire, et même à des excédents en 2015-2017, a aussi été essentiellement le fait d'une forte maîtrise des dépenses, qui n'augmentent en nominal que de 1,1 % de 2012 à 2017. La maîtrise de l'évolution des dépenses est large (achats de biens et services, investissements, transferts aux ménages), mais ce sont à nouveau essentiellement les investissements qui permettent le mouvement des déficits vers des surplus grâce au mouvement de repli cyclique des investissements après des élections locales de 2012.

La dynamique de repli des investissements depuis 2012 est particulièrement marquée, laissant supposer qu'elle est le fait pour une part du cycle électoral traditionnel, mais vraisemblablement aussi d'un infléchissement brutal de la croissance tendancielle historique liée à une intervention renforcée des pouvoirs de tutelle, dans un contexte de resserrement des contraintes budgétaires.

TABLEAU 31 - Compte des pouvoirs locaux en pour cent du PIB

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations	
									2018	2019-2023
Recettes	7,3	7,2	7,2	7,1	7,1	7,1	7,2	7,2	-0,0	0,0
Fiscales et parafiscales	2,3	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	-0,1	-0,1
Non fiscales	1,3	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	0,0	0,2
Transferts des administrations publiques	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3	3,4	3,4	0,0	-0,1
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	0,0
Dépenses	7,1	7,1	7,2	7,1	7,0	7,1	7,1	7,2	0,1	-0,1
Dépenses primaires finales	6,9	7,0	7,1	7,0	6,9	7,0	7,0	7,1	0,1	-0,0
Frais de fonctionnement et investissement	5,9	5,8	6,0	5,8	5,8	5,8	5,8	5,9	0,1	-0,0
dont : investissement	0,6	0,7	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,1	-0,1
Transferts non sociaux	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	0,0
Prestations sociales	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	-0,0
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Solde de financement	0,2	0,1	-0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	-0,1	0,1

Sur la période 2018-2023, les fluctuations du solde de financement découlent principalement des investissements qui sont liés au cycle électoral. En dehors du cycle des dépenses d'investissement, la période 2018-2023 est caractérisée par une stabilisation de la croissance des recettes et des dépenses. S'agissant plus particulièrement des recettes, il est à noter que la relative stabilisation en projection intervient suite à une poussée des recettes fiscales en 2016 et 2017 liée à l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP, puis à un tassement de ces recettes lié, en 2018, au contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements en 2017 et aux répercussions des mesures du « tax shift » du pouvoir fédéral à l'horizon de 2021. La projection tient aussi compte du

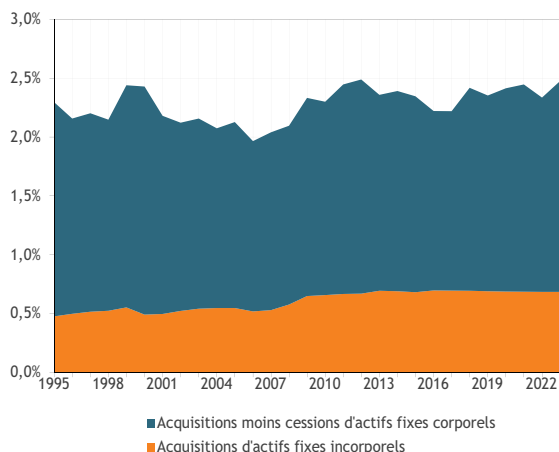
glissement de recettes de la fiscalité immobilière organisé à partir de 2018 en Flandre, des provinces vers la Région, dans le cadre de la réforme des provinces. Cette dernière s'accompagne d'une baisse équivalente de dépenses (principalement des frais de fonctionnement). Enfin, la projection tient aussi compte de la reprise partielle de dette des communes flamandes par la Communauté flamande.

ENCADRÉ 5 - Investissements publics

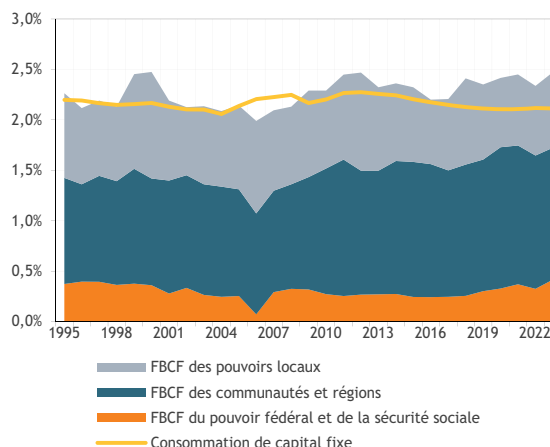
La formation brute de capital fixe des administrations publiques belges oscille autour de 2,3 % du PIB depuis 1995 et devrait rester proche de ce niveau à l'horizon 2023. L'investissement public (en % du PIB) est ainsi deux fois moins élevé que durant les années 1970. Il est également plus faible que les niveaux observés dans l'Union européenne. L'évolution des investissements a toutefois été peu affectée par les mesures d'assainissement qui ont suivi la crise économique et financière.

Les investissements publics peuvent être répartis en fonction de la nature des actifs fixes accumulés : corporels ou incorporels. Les acquisitions nettes d'actifs incorporels concernent essentiellement les dépenses de R&D (principalement des universités, consolidées avec les Communautés) et représentent entre 20 et 30 % des investissements totaux. Ils ont très légèrement progressé depuis 2010, tandis que les acquisitions nettes d'actifs corporels ont été relativement stables (cf. graphique 5a).

GRAPHIQUE 5a - Acquisitions moins cessions d'actifs fixes corporels et incorporels en pour cent du PIB



GRAPHIQUE 5b - Formations brute de capital fixe des administrations publiques en pour cent du PIB



Évolution par niveau de pouvoir

Les investissements publics sont essentiellement localisés dans l'Entité II, puisqu'environ la moitié de ceux-ci est réalisée par les communautés et régions et un tiers par les pouvoirs locaux. Depuis 2010, les investissements corporels des communautés et régions ont augmenté, en particulier dans les bâtiments scolaires tandis que les investissements des pouvoirs locaux se sont réduits, probablement en raison des mesures prises par leur pouvoir de tutelle, les investissements de 2016 étant les plus faibles sur la période en pour cent du PIB.

En projection, les investissements en actifs corporels sont tout d'abord en légère hausse en 2018 et puis restent relativement stables malgré des évolutions marquées dans les différents sous-secteurs. Les investissements des pouvoirs locaux sont en hausse en 2018 mais en baisse en 2019 et 2020 en raison du cycle électoral traditionnel. Ils repartent à la hausse en fin de période à l'approche des élections communales de 2024. Les investissements des communautés et régions connaissent une hausse dès 2018 suite aux investissements bruxellois dans le domaine de la sécurité et de la mobilité et aux investissements dans les bâtiments scolaires. Cette hausse s'accroît en 2020 avec l'entrée en régime de croisière des dépenses relatives à la liaison Oosterweel. Ensuite, à partir de 2021, sur base des décisions connues lors de la clôture des Perspectives, les investissements des communautés et régions se tassent. Enfin, les investissements du pouvoir fédéral augmentent progressivement à partir de 2019 suite aux investissements en renouvellement de l'équipement prévus par la Défense.

La relative stabilité des investissements publics en pourcentage du PIB depuis 1995 s'accompagne d'une légère modification de sa composition à l'horizon 2023, à savoir une part relativement plus importante des communautés et régions et relativement moins importante des pouvoirs locaux.

Investissements bruts versus investissements nets

Les investissements nets, c'est-à-dire la différence entre la formation brute de capital fixe et la consommation de capital fixe (amortissement), étaient plus ou moins nuls avant la crise économique et financière. Depuis 2010, ils sont légèrement positifs et s'accroissent quelque peu en projection ce qui permettrait au stock de capital du secteur public de s'accroître légèrement, même si cette hausse ne devrait pas être suffisante pour permettre une augmentation du ratio au PIB. Notons que la consommation de capital fixe est une des composantes de la consommation publique et contribue dès lors, par convention comptable, au PIB.

Prise en compte des initiatives en matière d'investissements

La contribution des pouvoirs publics à la formation brute de capital fixe nationale ne se limite pas aux investissements publics. Les investissements nationaux sont également soutenus par les aides à l'investissement, les partenariats publics privés et certains instruments fiscaux. Tenant compte de ces différents canaux, plusieurs initiatives ont été prises récemment par les autorités européennes (plan d'investissement pour l'Europe) et nationales (Pacte national pour les investissements stratégiques) pour stimuler les investissements publics et privés.

La projection de moyen terme en matière de finances publiques tient compte des mesures qui sont prises par les autorités nationales, de manière cohérente aux principes du SEC2010 et pour autant que ces mesures fassent l'objet d'une décision et soient suffisamment modalisées.

5. Annexes

TABLEAU 1 -	Hypothèses d'environnement international et intérieur	89
TABLEAU 2 -	Hypothèses relatives à la masse salariale du secteur des administrations publiques.....	89
TABLEAU 3 -	Hypothèses relatives aux prestations de sécurité sociale.....	90
TABLEAU 4 -	Hypothèses relatives aux cotisations de sécurité sociale et aux subventions salariales pour les branches d'activité marchande.....	91
TABLEAU 5 -	Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales.....	92
TABLEAU 6 -	Affectation du produit intérieur en volume	93
TABLEAU 7 -	Contributions à la croissance du produit intérieur en volume.....	93
TABLEAU 8 -	Affectation du produit intérieur à prix courants	93
TABLEAU 9 -	Affectation du produit intérieur à prix courants	94
TABLEAU 10 -	Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses	94
TABLEAU 11 -	Contributions à la croissance du déflateur de la demande finale	94
TABLEAU 12 -	Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants....	95
TABLEAU 13 -	Distribution du revenu national	95
TABLEAU 14 -	Distribution du revenu national	96
TABLEAU 15 -	Facteurs de production et coûts de production	96
TABLEAU 16 -	Population active, emploi et chômage	97
TABLEAU 17 -	Balance d'investissement et d'épargne.....	97
TABLEAU 18 -	Balance d'investissement et d'épargne.....	98
TABLEAU 19 -	Synthèse des opérations des grands secteurs	99
TABLEAU 20 -	Compte des ménages	100
TABLEAU 21 -	Revenu disponible des ménages.....	101
TABLEAU 22 -	Revenu disponible des ménages en volume	101
TABLEAU 23 -	Compte des ISBL au service des ménages	102
TABLEAU 24 -	Compte des entreprises	102
TABLEAU 25 -	Compte du reste du monde	103
TABLEAU 26 -	Compte des administrations publiques.....	104
TABLEAU 27 -	Compte des administrations publiques.....	105
TABLEAU 28 -	Compte du pouvoir fédéral	106
TABLEAU 29 -	Compte des communautés et régions	107
TABLEAU 30 -	Compte des administrations locales	108
TABLEAU 31 -	Compte des administrations de sécurité sociale	109
TABLEAU 32 -	Détail des prestations à charge de la sécurité sociale.....	110
TABLEAU 33 -	Gestion globale salariés	111
TABLEAU 34 -	Gestion globale indépendants	111
TABLEAU 35 -	INAMI - soins de santé.....	112
TABLEAU 36 -	Valeurs ajoutées brutes en volume	113
TABLEAU 37 -	Valeurs ajoutées brutes à prix courants	113
TABLEAU 38 -	Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants.....	114
TABLEAU 39 -	Investissements en volume.....	114
TABLEAU 40 -	Taux d'investissement	115
TABLEAU 41 -	Emploi et population active	116
TABLEAU 42 -	Emploi et population active	117
TABLEAU 43 -	Situation sur le marché du travail - détail.....	118
TABLEAU 44 -	Productivité horaire des branches d'activité marchande	119
TABLEAU 45 -	Coût nominal du facteur travail par tête des branches d'activité marchande	119
TABLEAU 46 -	Coût réel du facteur travail par tête des branches d'activité marchande	119
TABLEAU 47 -	Consommation privée par catégorie en volume	120
TABLEAU 48 -	Structure de la consommation privée à prix courants.....	120
TABLEAU 49 -	Évolution du prix des différentes catégories de consommation privée	121
TABLEAU 50 -	Bilan énergétique, tous produits.....	121
TABLEAU 51 -	Émissions de gaz à effet de serre par secteur	122

5.1. Principales hypothèses de la projection

TABLEAU 1 - Hypothèses d'environnement international et intérieur

	2017 [^] 2012	2023 [^] 2018	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Marchés potentiels d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)	3.1	4.0	5.1	5.0	4.3	4.1	3.7	3.6	3.6
2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	1.2	1.0	1.0	-2.0	0.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Importations de biens non énergétiques	1.8	0.9	0.3	-3.4	0.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Importations de produits énergétiques	-5.5	8.0	21.5	30.2	-1.5	4.8	4.8	4.8	4.8
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	121.5	121.7	113.0	120.3	121.9	121.9	121.9	121.9	121.9
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
États-Unis	0.5	2.7	1.3	2.3	2.9	2.9	2.8	2.8	2.7
Zone euro	0.1	0.9	-0.3	-0.3	-0.2	0.5	1.1	1.7	2.4
Belgique	-0.2	0.6	-0.7	-0.6	-0.4	0.2	0.9	1.5	2.1
Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
États-Unis	2.2	3.2	2.3	3.0	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2
Zone euro	1.7	2.2	1.0	1.1	1.4	1.9	2.5	3.0	3.5
Belgique	1.5	1.9	0.7	0.8	1.1	1.6	2.2	2.7	3.2
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	19.4	13.4	26.4	13.7	21.2	21.8	15.3	8.9	-0.7
6. Taux d'activité (en pour cent)	72.9	73.8	73.3	73.3	73.6	73.8	74.0	74.1	74.1
7. Durée moyenne du travail (salariés et indépendants - taux de croissance)									
Branches d'activité marchande	-0.1	-0.0	0.1	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Industrie	0.2	0.1	0.4	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0
Services marchands	-0.3	-0.0	0.1	0.0	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 2 - Hypothèses relatives à la masse salariale du secteur des administrations publiques

(taux de croissance)

	2023 [^] 2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Emploi public	0.2	0.1	-0.0	0.2	0.3	0.3	0.4
1. Pouvoir fédéral	-1.1	-2.0	-2.3	-0.8	-0.6	-0.3	-0.2
2. Communautés et régions	0.7	0.9	1.1	0.7	0.6	0.6	0.6
3. Pouvoirs locaux	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
4. Sécurité sociale	-1.8	-0.9	-8.9	-1.1	0.1	0.1	0.1
2. Programmation sociale et dérive salariale							
1. Pouvoir fédéral (y.c. Défense)	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
2. Communautés et régions	0.4	0.3	0.3	0.6	0.5	0.2	0.2
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
3b. Pouvoirs locaux - autres	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
4. Sécurité sociale	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 3 - Hypothèses relatives aux prestations de sécurité sociale

	2023 [^] 2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>I. Taux de croissance en volume</i>							
1. Pensions	2.6	2.6	2.2	2.9	2.7	2.7	2.8
a. Salariés	3.0	2.9	2.5	3.3	3.1	3.1	3.2
b. Indépendants	2.7	2.3	2.4	2.5	2.8	2.9	3.0
c. Secteur public (*)	1.2	1.6	0.8	1.4	0.7	1.3	1.3
d. Affiliés à l'OSSOM	0.7	-0.4	0.0	0.8	0.9	1.2	1.4
2. Indemnités AMI	3.6	5.2	4.5	4.3	3.5	2.6	1.6
a. Salariés	3.5	4.9	4.5	4.3	3.5	2.5	1.5
- Incapacité primaire	1.7	1.8	1.3	1.8	1.9	1.7	1.6
- Invalidité	4.2	6.2	5.5	5.0	4.1	2.9	1.6
- Repos de maternité	2.2	1.6	3.5	4.8	1.3	1.1	0.8
b. Indépendants	4.7	10.7	4.4	4.3	3.7	3.1	2.0
3. Accidents de travail du FAT	4.2	1.1	9.1	3.7	3.7	3.7	3.7
4. Maladies professionnelles	-2.6	-0.1	-3.2	-3.2	-3.1	-3.1	-3.0
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>							
Soins de santé	2.1	1.5	2.0	2.1	2.3	2.5	2.3
a. Salariés, indépendants, fonctionnaires	2.1	1.7	2.0	2.1	2.3	2.5	2.3
b. Affiliés à l'OSSOM	-0.3	-6.7	0.9	0.9	1.1	1.1	0.9
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>							
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	7.0	19.9	10.1	5.3	3.0	2.0	1.6
2. Chômeurs à temps partiel volontaires	24.0	24.7	24.2	23.9	23.7	23.7	23.6
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	32.3	34.9	32.0	31.8	31.7	31.6	31.6
4. Chômeurs dispensés de pointage pour formation, études et pour les aidants proches	39.6	40.1	39.7	39.5	39.5	39.5	39.5
5. Programmes d'activation : ALE et PEP	0.4	0.7	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2
6. Emploi avec subvention salariale	222.7	202.7	213.5	225.3	228.9	231.5	233.9
a. Programmes de transition professionnelle	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
b. Activation (non compris 'titres-services')	40.8	28.3	35.6	43.8	45.2	45.7	46.1
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	33.7	23.0	29.3	36.4	37.5	38.0	38.4
- Plan Activa sans allocation ONEM	7.0	5.3	6.3	7.5	7.6	7.7	7.8
c. Maribel social (y compris via précompte professionnel)	29.0	27.3	28.4	29.6	29.6	29.5	29.5
d. Emploi 'titres-services'	137.1	131.4	133.8	136.1	138.4	140.6	142.6
- Plan Activa	12.4	11.9	12.1	12.3	12.5	12.7	12.9
- Emplois ordinaires	124.7	119.5	121.7	123.8	125.9	127.9	129.7
e. Places de stages subventionnées préactivées	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
f. Contractuels subventionnés hôpitaux	2.4	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
7. Interruptions de carrière	241.4	256.5	251.8	243.4	236.7	231.6	228.7
8. Prépensions	51.7	74.8	64.2	53.1	44.8	38.9	34.6
a. Chercheurs d'emploi	12.6	9.0	11.5	13.7	14.6	14.3	12.5
b. Non-chercheurs d'emploi	39.1	65.8	52.7	39.4	30.2	24.6	22.0

([^]) Moyennes de période

(*) Il s'agit ici des prestations relatives aux pensions du secteur public qui sont dans le périmètre du compte des administrations de sécurité sociale. Celles-ci comprennent le "Fonds des veuves et orphelins", les pensions de retraite du personnel statutaire de certaines entreprises publiques (Bpost, ex-Belgacom et autres) et du pool des parastataux ainsi que les pensions de retraite et de survie (personnel statutaire) du "Fonds de pension solidarisé des pouvoirs locaux", de HR Rail et de la police fédérale.

TABLEAU 4 - Hypothèses relatives aux cotisations de sécurité sociale et aux subventions salariales pour les branches d'activité marchande

(millions d'euros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2017
1. Réductions de cotisations patronales (ex ante)	7981	8675	8930	9109	9321	9530	9712	1731
- Réductions générales	6736	7416	7700	7863	8058	8250	8421	1685
<i>p.m. dont via taux facial (a)</i>	1939	6268	6468	6678	6907	7137	7361	5422
<i>p.m. dont non prises en compte pour calcul marge salariale maximale (b)</i>	1659	2504	2851	3486	3665	3843	4023	2364
- Subventions salariales groupes cibles fédérales	378	392	422	458	460	462	464	86
- Subventions salariales groupes cibles régionalisées (c)	866	867	808	789	803	818	827	-40
<i>p.m. Non compris : Contractuels subventionnés ONSS, artistes, parents d'accueil, domestiques</i>	292	292	295	297	301	304	308	16
2. Subventions salariales autres que réductions groupes cibles (ex post)	6352	6730	7157	7922	8170	8409	8643	2291
2a. via la sécurité sociale	1287	1376	1457	1550	1590	1630	1672	385
- Maribel social	1073	1154	1228	1314	1345	1376	1409	337
- Maribel social - financement alternatif	103	108	113	119	125	132	139	36
- Activation d'allocations de chômage	-0	-0	-0	0	-0	0	0	0
- Chèques-services	0	0	0	-0	0	-0	-0	-0
- Contractuels subventionnés hôpitaux	112	114	115	117	120	122	124	12
2b. via la fiscalité fédérale	2622	2858	3098	3652	3768	3877	3981	1359
- Travail de nuit et travail en équipe (d)	1431	1580	1734	2202	2273	2338	2401	970
- Heures supplémentaires	155	161	166	171	176	181	186	31
- Recherche et développement (entreprises) (e)	675	740	806	873	899	925	949	274
- Subvention générale	194	200	207	213	220	226	232	38
- Subventions pour des branches spécifiques (f)	167	177	186	192	200	207	214	46
2c. via les Régions	2443	2497	2602	2719	2813	2902	2990	547
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	24	8	0	0	0	0	0	-24
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	15	10	3	0	0	0	0	-15
- Entreprises de travail adapté	447	463	477	490	501	511	520	73
- Activation d'allocations de chômage	211	198	238	284	300	313	326	115
- Chèques-services	1746	1817	1883	1946	2012	2078	2144	397
3. Non-transfert de cotisations personnelles (g)	6	7	7	7	7	7	8	2
<i>p.m. Transféré aux Régions</i>	6	7	7	7	7	7	8	2
Total en faveur des employeurs (1+2+3)	14339	15412	16094	17039	17498	17946	18363	4024
<i>p.m. Transféré aux Régions</i>	2830	2889	2936	3025	3123	3216	3304	474
4. Réductions de cotisations personnelles	1119	1048	981	915	831	770	724	-395

(a) Réductions des taux faciaux en 2016 et 2018 dans le cadre du tax shift.

(b) Réductions générales qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de la marge maximale pour les hausses de salaires bruts selon la loi de 2017.

(c) Non compris: Contractuels subventionnés ONSS, artistes, parents d'accueil, domestiques.

(d) Y compris les subventions spécifiques en faveur du secteur de la construction.

(e) 'Partenariats avec les universités' et 'jeunes entreprises innovantes'.

(f) Marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.

(g) Marine marchande, dragage.

TABLEAU 5 - Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023-2017
A. Salaires bruts								
Taux moyen de cotisations patronales (entreprises)	33.07	32.46	32.22	31.99	31.85	31.76	31.71	-1.36
- Taux de cotisations légales après réductions générales	23.29	22.91	22.90	22.93	23.02	23.12	23.22	-0.08
<i>p.m. Taux de réduction générale de cotisations (ex ante)</i>	5.45	5.77	5.77	5.68	5.62	5.56	5.50	0.05
- Taux de cotisations fictives	3.29	3.11	2.91	2.69	2.51	2.37	2.26	-1.03
- Taux de cotisations extra légales	2.97	2.94	2.93	2.91	2.88	2.85	2.83	-0.14
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.51	3.49	3.47	3.45	3.43	3.41	3.40	-0.11
Taux moyen de subventions salariales (entreprises)	6.15	6.22	6.28	6.63	6.59	6.54	6.50	0.34
- Via sécurité sociale (réductions ciblées de cotisations - niveau fédéral)	0.31	0.30	0.32	0.33	0.32	0.31	0.30	-0.00
- Via sécurité sociale (autres)	1.04	1.07	1.09	1.12	1.11	1.10	1.09	0.05
- Via précompte professionnel	2.12	2.22	2.32	2.64	2.63	2.61	2.60	0.48
- Via Régions et Communautés (réforme de l'État - réductions de cotisations)	0.70	0.67	0.61	0.57	0.56	0.55	0.54	-0.16
- Via Régions et Communautés (réforme de l'État - autres subventions salariales)	1.58	1.57	1.59	1.61	1.61	1.61	1.61	0.03
- Via Régions et Communautés (avant réforme de l'État)	0.39	0.37	0.36	0.35	0.35	0.34	0.34	-0.05
- Via non-transfert de cotisations personnelles	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.00
Taux de parafiscalité nette par catégorie d'emploi (entreprises)(*)								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	19.91	18.10	17.99	17.92	18.12	18.34	18.54	-1.37
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	27.36	27.83	27.74	27.28	27.36	27.43	27.50	0.14
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	16.05	14.15	14.12	14.01	14.19	14.38	14.55	-1.51
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	25.72	24.42	24.34	23.95	23.98	24.02	24.11	-1.61
Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière (*)	31.40	30.72	30.67	30.58	30.57	30.57	30.58	-0.82
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	28.14	25.63	25.53	25.59	25.71	25.84	25.96	-2.18
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	32.31	32.88	32.95	32.95	33.01	33.07	33.10	0.78
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	25.33	22.14	22.09	22.07	22.12	22.18	22.26	-3.08
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	31.46	29.35	29.29	29.15	29.10	29.06	29.05	-2.40
Taux de cotisations patronales dans les services marchands (*)	29.05	28.65	28.62	28.61	28.66	28.71	28.78	-0.27
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	25.66	24.11	23.97	24.08	24.24	24.40	24.55	-1.11
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	30.48	31.21	31.27	31.26	31.33	31.39	31.45	0.96
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	24.07	21.88	21.81	21.79	21.84	21.90	21.97	-2.10
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	30.56	29.42	29.43	29.32	29.30	29.29	29.30	-1.25
Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière	6.65	6.69	6.65	6.63	6.61	6.59	6.55	-0.10
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	9.06	9.03	8.82	8.67	8.58	8.49	8.41	-0.65
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	5.60	5.72	5.70	5.68	5.66	5.65	5.64	0.05
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	11.28	10.81	10.52	10.33	10.19	10.07	9.97	-1.32
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	7.36	7.25	7.18	7.16	7.13	7.10	7.00	-0.36
Taux de subventions salariales dans les services marchands	4.79	4.78	4.82	4.89	4.86	4.82	4.78	-0.01
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	6.15	6.28	6.23	6.25	6.20	6.15	6.10	-0.05
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	3.78	3.82	3.90	4.00	3.99	3.98	3.97	0.19
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	8.00	7.58	7.55	7.59	7.46	7.35	7.26	-0.75
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	4.83	4.64	4.67	4.71	4.64	4.58	4.49	-0.33
B. Coût du travail avant baisse des charges								
Taux de parafiscalité nette	19.43	18.99	18.80	18.42	18.38	18.37	18.38	-1.06
dont								
(+) Taux avant réductions de cotisations	27.81	27.66	27.53	27.36	27.26	27.18	27.12	-0.69
- Taux légal avant réductions de cotisations	20.86	20.85	20.88	20.88	20.93	20.98	21.02	0.16
- Taux fictif	2.38	2.25	2.11	1.96	1.83	1.73	1.65	-0.73
- Taux extra légal	2.14	2.13	2.12	2.11	2.09	2.07	2.06	-0.08
- Taux deuxième pilier	2.53	2.52	2.52	2.51	2.50	2.49	2.48	-0.06
(-) Taux de réductions générales de cotisations patronales	3.94	4.17	4.18	4.13	4.09	4.05	4.01	0.08
(-) Taux de subventions salariales (y compris réductions de cotisations patronales ciblées et non-transfert de cotisations personnelles)	4.44	4.50	4.55	4.82	4.79	4.76	4.74	0.29

(*) Cotisations patronales hors cotisations fictives, diminuées des réductions de cotisations générales et ciblées et des subventions salariales.

5.2. Résultats macroéconomiques

TABLEAU 6 - Affectation du produit intérieur en volume

(taux de croissance)

	2017// 2011	2023// 2017	2017/ 2016	2018/ 2017	2019/ 2018	2020/ 2019	2021/ 2020	2022/ 2021	2023/ 2022
1. Dépenses de consommation finale privée	1.0	1.5	1.3	1.6	1.7	1.6	1.5	1.3	1.1
2. Dépenses de consommation finale publique	0.8	1.1	1.3	1.0	0.8	0.9	1.2	1.2	1.2
3. Formation brute de capital fixe	1.9	2.6	0.7	3.3	2.4	2.9	2.5	1.6	2.5
a. Investissements des entreprises	2.5	2.9	0.7	3.2	3.2	3.2	2.8	2.5	2.3
b. Investissements publics	0.1	3.6	1.5	10.6	-0.6	4.5	3.1	-3.0	7.6
c. Investissements en logements	0.9	1.0	0.3	0.5	1.1	1.3	1.1	1.0	0.8
4. Total des dépenses intérieures	1.1	1.6	1.3	1.6	1.7	1.7	1.6	1.4	1.5
5. Exportations de biens et services	3.7	3.7	4.9	4.4	4.0	3.7	3.5	3.3	3.3
6. Total des dépenses finales	2.3	2.6	2.9	2.9	2.8	2.7	2.5	2.3	2.4
7. Importations de biens et services	3.7	3.8	4.4	4.4	4.2	3.9	3.7	3.4	3.6
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.1	1.5	1.7	1.6	1.6	1.6	1.4	1.3	1.2

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 7 - Contributions à la croissance du produit intérieur en volume

(contributions en point de pourcentage)

	2017 [^] 2012	2023 [^] 2018	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Dépenses de consommation finale privée	0.5	0.8	0.7	0.8	0.9	0.8	0.8	0.7	0.6
2. Dépenses de consommation finale publique	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
3. Formation brute de capital fixe	0.4	0.6	0.2	0.8	0.6	0.7	0.6	0.4	0.6
a. Investissements des entreprises	0.4	0.5	0.1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
b. Investissements publics	0.0	0.1	0.0	0.2	-0.0	0.1	0.1	-0.1	0.2
c. Investissements en logements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
4. Variations de stocks	-0.0	-0.0	0.1	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Total des dépenses intérieures	1.1	1.6	1.2	1.6	1.7	1.7	1.6	1.4	1.5
6. Exportations de biens et services	3.0	3.4	4.1	3.8	3.5	3.3	3.2	3.1	3.2
7. Total des dépenses finales	4.1	4.9	5.3	5.3	5.2	5.0	4.8	4.5	4.7
8. Importations de biens et services	-3.0	-3.5	-3.6	-3.7	-3.6	-3.5	-3.4	-3.2	-3.5
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.1	1.5	1.7	1.6	1.6	1.6	1.4	1.3	1.2

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 8 - Affectation du produit intérieur à prix courants

(millions d'euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Dépenses de consommation finale privée	216574	224053	232024	239999	247765	255553	263327	270781
2. Dépenses de consommation finale publique	99714	102422	105281	108010	111189	114810	118704	122635
3. Formation brute de capital fixe	99154	101766	106703	110645	115284	119655	123256	128030
a. Investissements des entreprises	67971	69795	73068	76322	79765	83057	86324	89517
b. Investissements publics	9390	9698	10905	10954	11588	12100	11891	12956
c. Investissements en logements	21793	22273	22731	23369	23932	24498	25041	25556
4. Total des dépenses intérieures	417436	434164	449112	463713	479645	495789	511524	528146
5. Exportations de biens et services	350559	371850	396598	417836	440194	463015	487051	512528
6. Total des dépenses finales	767996	806014	845710	881548	919839	958804	998575	1040674
7. Importations de biens et services	344934	368796	394717	415920	439692	464255	489355	517181
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	423048	437205	450980	465614	480133	494534	509206	523478
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	2693	281	384	562	1325	2159	3048	3969
10. Revenu national brut	425741	437486	451364	466177	481458	496693	512253	527447

TABLEAU 9 - Affectation du produit intérieur à prix courants

(pourcentages du PIB)

	2017 [^] 2012	2023 [^] 2018	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Dépenses de consommation finale privée	51.5	51.6	51.2	51.4	51.5	51.6	51.7	51.7	51.7
2. Dépenses de consommation finale publique	24.0	23.3	23.4	23.3	23.2	23.2	23.2	23.3	23.4
3. Formation brute de capital fixe	23.0	24.0	23.3	23.7	23.8	24.0	24.2	24.2	24.5
a. Investissements des entreprises	15.5	16.7	16.0	16.2	16.4	16.6	16.8	17.0	17.1
b. Investissements publics	2.3	2.4	2.2	2.4	2.4	2.4	2.4	2.3	2.5
c. Investissements en logements	5.1	5.0	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9	4.9
4. Total des dépenses intérieures	99.0	100.1	99.3	99.6	99.6	99.9	100.3	100.5	100.9
5. Exportations de biens et services	82.6	92.8	85.1	87.9	89.7	91.7	93.6	95.6	97.9
6. Total des dépenses finales	181.6	192.9	184.4	187.5	189.3	191.6	193.9	196.1	198.8
7. Importations de biens et services	81.6	92.9	84.4	87.5	89.3	91.6	93.9	96.1	98.8
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	0.9	0.4	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.6	0.8
10. Revenu national brut	100.9	100.4	100.1	100.1	100.1	100.3	100.4	100.6	100.8

(^) Moyennes de période

TABLEAU 10 - Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses

(taux de croissance)

	2017// 2011	2023// 2017	2017/ 2016	2018/ 2017	2019/ 2018	2020/ 2019	2021/ 2020	2022/ 2021	2023/ 2022
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	1.3	1.7	2.1	1.9	1.7	1.6	1.7	1.7	1.7
1. Énergie exclue	1.4	1.6	1.5	1.5	1.8	1.6	1.6	1.7	1.7
. Alimentation, boissons et tabac	2.3	1.8	1.8	2.4	2.1	1.6	1.5	1.5	1.5
. Autres biens	0.9	1.4	1.3	1.2	1.4	1.3	1.4	1.6	1.6
. Services	1.3	1.7	1.5	1.4	1.9	1.7	1.7	1.8	1.8
. Loyers	1.4	1.4	1.3	1.1	1.5	1.5	1.5	1.5	1.4
2. Énergie	-0.6	2.9	10.0	7.7	0.4	2.4	2.5	2.5	2.1
. Chauffage, électricité	-0.0	2.7	9.5	5.8	0.2	2.7	2.8	2.8	2.2
. Transports	-1.8	3.2	11.1	11.8	0.9	1.8	1.8	1.8	1.8
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	1.2	1.6	1.5	1.3	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7
c. Indice national des prix à la consommation	1.5	1.7	2.1	2.0	1.7	1.6	1.7	1.7	1.7
d. Indice santé	1.5	1.7	1.8	1.6	1.7	1.6	1.7	1.7	1.7
2. Dépenses de consommation finale publique	1.4	2.0	1.4	1.7	1.8	2.0	2.1	2.1	2.1
3. Formation brute de capital fixe	1.0	1.3	1.9	1.5	1.3	1.2	1.3	1.3	1.3
a. Investissements des entreprises	1.0	1.3	2.0	1.4	1.2	1.2	1.3	1.4	1.3
b. Investissements publics	0.6	1.3	1.8	1.6	1.1	1.3	1.3	1.3	1.3
c. Investissements en logements	1.2	1.4	1.9	1.5	1.7	1.1	1.2	1.2	1.2
4. Demande intérieure totale	1.3	1.7	2.7	1.8	1.5	1.7	1.7	1.8	1.7
5. Exportations de biens et services	-0.5	1.7	1.1	2.1	1.3	1.6	1.7	1.8	1.8
6. Demande finale	0.4	1.7	2.0	2.0	1.4	1.6	1.7	1.8	1.8
7. Importations de biens et services	-0.6	1.9	2.4	2.6	1.2	1.8	1.8	1.9	2.0
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.3	1.6	1.6	1.5	1.6	1.5	1.5	1.6	1.6

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 11 - Contributions à la croissance du déflateur de la demande finale

(contributions en point de pourcentage)

	2017 [^] 2012	2023 [^] 2018	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	0.7	0.8	0.9	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
a. Coûts du travail	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5
b. Taxes indirectes nettes	0.1	0.1	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.3	0.3	0.4	0.2	0.4	0.3	0.2	0.3	0.2
2. Prix à l'importation	-0.3	0.9	1.1	1.2	0.5	0.8	0.9	0.9	1.0
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	0.4	1.7	2.0	2.0	1.4	1.6	1.7	1.8	1.8

(^) Moyennes de période

TABLEAU 12 - Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants

(millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	423048	437205	450980	465614	480133	494534	509206	523478
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	2693	281	384	562	1325	2159	3048	3969
2. Revenu national brut	425741	437486	451364	466177	481458	496693	512253	527447
Consommation de capital fixe	81089	83155	86427	89658	92948	96456	100157	104062
3. Revenu national net	344652	354331	364936	376519	388510	400237	412096	423385
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-7910	-6266	-6978	-7124	-7385	-7480	-7575	-7671
4. Revenu national net disponible	336742	348065	357958	369395	381124	392758	404521	415715
Consommation finale nationale	316288	326476	337306	348009	358954	370363	382031	393416
5. Épargne nationale nette	20468	21603	20666	21400	22184	22409	22505	22314
Formation brute de capital fixe	99154	101766	106703	110645	115284	119655	123256	128030
Variation des stocks	1995	5922	5103	5058	5407	5771	6237	6700
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	469	492	417	346	349	501	384	415
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	877	-2438	-4296	-4299	-5210	-6060	-6447	-7940

TABLEAU 13 - Distribution du revenu national

(millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Particuliers								
1. Revenu primaire brut	291598	301472	310963	320951	331406	342248	353301	364160
. Salaires et traitements	215226	222166	229428	236831	244521	252610	260890	269059
. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	50114	51661	53157	54838	56441	57993	59567	61064
. Revenus nets de la propriété	26258	27646	28378	29282	30444	31646	32843	34037
2. Transferts courants nets	-50574	-52071	-52280	-52695	-54820	-57334	-60184	-63271
. Prestations moins cotisations sociales	582	661	772	444	556	812	987	1157
. Impôts courants	-53116	-54759	-55089	-55308	-57805	-60755	-63969	-67417
. Autres transferts	1960	2027	2037	2169	2429	2610	2798	2988
3. Revenu disponible brut	241024	249401	258683	268255	276586	284915	293116	300888
Sociétés								
1. Revenu primaire brut	91620	90818	92273	95201	98838	101785	105204	108673
. Excédent brut d'exploitation	111807	116371	119501	123697	127935	131177	134562	137681
. Revenus nets de la propriété	-20187	-25553	-27227	-28496	-29097	-29392	-29358	-29009
2. Transferts courants nets	-13975	-17140	-18334	-17170	-16780	-16433	-16589	-16593
3. Revenu disponible brut	77645	73678	73940	78031	82058	85352	88615	92080
Administrations publiques								
1. Revenu primaire brut	42523	45196	48127	50025	51214	52660	53749	54614
. Excédent brut d'exploitation	9339	9474	9645	9873	10126	10441	10796	11092
. Impôts indirects nets de subventions	41540	42618	44374	45553	46334	47608	48762	50017
. Revenus nets de la propriété	-8355	-6896	-5892	-5400	-5246	-5389	-5809	-6495
2. Transferts courants nets	56639	62944	63635	62741	64214	66286	69197	72192
3. Revenu disponible brut	99162	108141	111762	112766	115428	118946	122946	126807
Reste du monde								
1. Revenu disponible brut	7910	6266	6978	7124	7385	7480	7575	7671
Revenu national brut	425741	437486	451364	466177	481458	496693	512253	527447

TABLEAU 14 - Distribution du revenu national

(pourcentages du RNB)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Particuliers								
1. Revenu primaire brut	68.5	68.9	68.9	68.8	68.8	68.9	69.0	69.0
. Salaires et traitements	50.6	50.8	50.8	50.8	50.8	50.9	50.9	51.0
. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	11.8	11.8	11.8	11.8	11.7	11.7	11.6	11.6
. Revenus nets de la propriété	6.2	6.3	6.3	6.3	6.3	6.4	6.4	6.5
2. Transferts courants nets	-11.9	-11.9	-11.6	-11.3	-11.4	-11.5	-11.7	-12.0
. Prestations moins cotisations sociales	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
. Impôts courants	-12.5	-12.5	-12.2	-11.9	-12.0	-12.2	-12.5	-12.8
. Autres transferts	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6
3. Revenu disponible brut	56.6	57.0	57.3	57.5	57.4	57.4	57.2	57.0
Sociétés								
1. Revenu primaire brut	21.5	20.8	20.4	20.4	20.5	20.5	20.5	20.6
. Excédent brut d'exploitation	26.3	26.6	26.5	26.5	26.6	26.4	26.3	26.1
. Revenus nets de la propriété	-4.7	-5.8	-6.0	-6.1	-6.0	-5.9	-5.7	-5.5
2. Transferts courants nets	-3.3	-3.9	-4.1	-3.7	-3.5	-3.3	-3.2	-3.1
3. Revenu disponible brut	18.2	16.8	16.4	16.7	17.0	17.2	17.3	17.5
Administrations publiques								
1. Revenu primaire brut	10.0	10.3	10.7	10.7	10.6	10.6	10.5	10.4
. Excédent brut d'exploitation	2.2	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
. Impôts indirects nets de subventions	9.8	9.7	9.8	9.8	9.6	9.6	9.5	9.5
. Revenus nets de la propriété	-2.0	-1.6	-1.3	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.2
2. Transferts courants nets	13.3	14.4	14.1	13.5	13.3	13.3	13.5	13.7
3. Revenu disponible brut	23.3	24.7	24.8	24.2	24.0	23.9	24.0	24.0
Reste du monde								
1. Revenu disponible brut	1.9	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Revenu national brut	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 15 - Facteurs de production et coûts de production

(taux de croissance)	2017 [^] 2012	2023 [^] 2018	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Production des branches d'activité marchande	1.1	2.4	3.9	2.7	2.6	2.6	2.5	2.2	2.0
2. Productivité par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.2	0.6	0.2	0.3	0.5	0.6	0.7	0.7	0.6
b. Industries manufacturières	2.9	2.0	-0.1	1.3	2.0	2.3	2.2	2.2	2.1
c. Services marchands	-0.3	0.4	0.5	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Branches d'activité marchande	1.6	2.6	2.2	2.5	2.6	2.5	2.8	2.8	2.6
b. Industries manufacturières	2.3	2.7	2.5	2.6	2.7	2.6	2.9	2.8	2.7
c. Services marchands	1.4	2.7	2.3	2.6	2.7	2.6	2.9	2.9	2.7
4. Salaire brut réel par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.3	0.9	0.1	0.6	0.9	0.9	1.1	1.1	0.9
b. Industries manufacturières	1.1	1.0	0.4	0.6	1.0	0.9	1.2	1.1	1.0
c. Services marchands	0.1	1.0	0.2	0.6	1.0	0.9	1.2	1.1	1.0
5. Productivité horaire									
a. Branches d'activité marchande	0.4	0.6	0.1	0.3	0.5	0.6	0.7	0.8	0.7
b. Industries manufacturières	2.6	1.9	-0.4	1.2	1.9	2.2	2.2	2.2	2.1
c. Services marchands	-0.0	0.4	0.5	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5
6. Coût du facteur travail horaire nominal									
a. Branches d'activité marchande	1.3	2.4	1.9	1.9	2.3	2.0	2.7	2.8	2.7
b. Industries manufacturières	1.8	2.4	2.1	1.8	2.5	2.3	2.7	2.7	2.6
c. Services marchands	1.2	2.5	1.9	2.1	2.4	2.3	2.8	2.9	2.7
7. Coût du facteur travail horaire réel									
a. Branches d'activité marchande	-0.0	1.0	0.2	0.8	0.5	0.8	1.4	1.3	1.2
b. Industries manufacturières	0.5	1.0	0.4	0.7	0.6	1.1	1.3	1.2	1.1
c. Services marchands	-0.1	1.1	0.2	1.0	0.6	1.1	1.5	1.4	1.2
8. Coût du facteur travail unitaire réel dans les branches d'activité marchande	-0.3	0.4	0.2	0.6	-0.0	0.2	0.6	0.5	0.5
9. Taux d'intérêt à long terme	1.5	1.9	0.7	0.8	1.1	1.6	2.2	2.7	3.2
10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)	33.4	34.8	35.0	34.9	34.9	35.0	34.8	34.7	34.5
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	18.4	19.0	19.4	19.3	19.3	19.2	19.0	18.8	18.6
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et l'énergie	0.1	0.1	0.4	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	-0.0

(*) Pour le secteur marchand non compris l'agriculture, excédent d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 16 - Population active, emploi et chômage

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Population totale								
. Niveau en milliers	11295.0	11352.6	11410.5	11466.9	11526.5	11585.5	11640.1	11691.2
. Variation en milliers	56.5	57.6	57.9	56.4	59.6	59.1	54.6	51.1
2. Population d'âge actif								
. Niveau en milliers	7300.1	7313.8	7324.6	7331.6	7337.9	7342.7	7344.4	7343.3
. Variation en milliers	16.3	13.8	10.7	7.1	6.3	4.8	1.7	-1.1
3. Population active, définition BFP								
. Niveau en milliers	5331.6	5358.1	5371.8	5393.0	5414.7	5430.0	5438.9	5438.2
. Variation en milliers	26.2	26.4	13.7	21.2	21.8	15.3	8.9	-0.7
4. Taux d'activité	73.0	73.3	73.3	73.6	73.8	74.0	74.1	74.1
5. Emploi intérieur								
Total								
. Niveau en milliers	4658.0	4723.3	4783.1	4829.6	4875.3	4910.4	4941.7	4972.0
. Variation en milliers	57.7	65.3	59.8	46.6	45.7	35.1	31.2	30.3
Salariés								
. Niveau en milliers	3023.4	3073.8	3122.1	3159.4	3193.9	3218.2	3238.6	3258.1
. Variation en milliers	41.2	50.4	48.3	37.3	34.5	24.2	20.4	19.5
Indépendants								
. Niveau en milliers	778.2	789.3	799.7	809.3	818.4	826.9	834.9	842.6
. Variation en milliers	13.2	11.2	10.4	9.6	9.0	8.5	8.1	7.7
Administrations publiques								
. Niveau en milliers	856.4	860.1	861.3	860.9	863.0	865.4	868.1	871.3
. Variation en milliers	3.3	3.8	1.1	-0.4	2.1	2.4	2.7	3.2
6. Taux d'emploi	64.9	65.6	66.4	66.9	67.5	67.9	68.3	68.8
7. Chômage (administratif)								
. Définition BFP								
. Niveau en milliers	596.3	557.4	511.4	486.0	462.0	442.2	419.9	388.8
. Variation en milliers	-31.5	-38.9	-46.1	-25.4	-23.9	-19.8	-22.3	-31.0
. Taux de chômage	11.2	10.4	9.5	9.0	8.5	8.1	7.7	7.2
. Demandeurs d'emploi								
. Niveau en milliers	553.5	526.4	491.5	475.9	456.7	439.3	417.8	387.3
. Variation en milliers	-25.2	-27.1	-34.9	-15.6	-19.2	-17.5	-21.4	-30.6
8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	1.3	1.5	1.3	1.0	0.9	0.7	0.6	0.6

TABLEAU 17 - Balance d'investissement et d'épargne

(millions d'euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Ressources	102027	105252	107512	111406	115483	119368	123048	126792
a. Épargne brute	101543	104744	107079	111043	115118	118850	122646	126359
1. Sociétés	74844	70824	71020	75103	79121	82421	85711	89221
2. Ménages	26632	27641	29059	30711	31307	31854	32261	32529
3. Administrations publiques	-552	5717	6480	4756	4238	4135	4241	4172
4. ISBL	620	562	520	473	451	439	434	438
b. Transferts nets en capital	483	508	433	363	366	519	402	433
2. Emplois	101149	107688	111807	115704	120691	125426	129493	134730
a. Formation brute de capital	101149	107688	111807	115704	120691	125426	129493	134730
1. Sociétés	67329	73058	75453	78584	82305	85892	89558	93151
2. Ménages	23988	24516	25020	25723	26343	26966	27563	28130
3. Administrations publiques	9341	9611	10821	10870	11504	12016	11806	12872
4. ISBL	492	502	513	527	540	553	565	576
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	878	-2436	-4294	-4297	-5208	-6058	-6445	-7937

TABLEAU 18 - Balance d'investissement et d'épargne

(pourcentages du PIB)

	2017 [^] 2012	2023 [^] 2018	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Ressources	23.8	24.1	24.1	23.8	23.9	24.1	24.1	24.2	24.2
a. Épargne brute	23.7	24.0	24.0	23.7	23.8	24.0	24.0	24.1	24.1
1. Sociétés	16.4	16.5	16.2	15.7	16.1	16.5	16.7	16.8	17.0
2. Ménages	6.9	6.4	6.3	6.4	6.6	6.5	6.4	6.3	6.2
3. Administrations publiques	0.2	1.0	1.3	1.4	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Transferts nets en capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
2. Emplois	23.5	25.2	24.6	24.8	24.8	25.1	25.4	25.4	25.7
a. Formation brute de capital	23.5	25.2	24.6	24.8	24.8	25.1	25.4	25.4	25.7
1. Sociétés	15.3	17.3	16.7	16.7	16.9	17.1	17.4	17.6	17.8
2. Ménages	5.7	5.5	5.6	5.5	5.5	5.5	5.5	5.4	5.4
3. Administrations publiques	2.4	2.4	2.2	2.4	2.3	2.4	2.4	2.3	2.5
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	0.3	-1.2	-0.6	-1.0	-0.9	-1.1	-1.2	-1.3	-1.5

(^) Moyennes de période

5.3. Comptes sectoriels

TABLEAU 19 - Synthèse des opérations des grands secteurs

(pourcentages du PIB)

	2017 [^] 2012	2023 [^] 2018	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Particuliers (*)									
a. Revenu disponible	57.9	57.5	57.0	57.4	57.6	57.6	57.6	57.6	57.5
b. Variation des réserves mathématiques de retraite	0.7	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5
c. Consommation	51.5	51.6	51.2	51.4	51.5	51.6	51.7	51.7	51.7
d. Épargne brute	7.0	6.5	6.5	6.6	6.7	6.6	6.5	6.4	6.3
e. Transferts en capital	-0.5	-0.5	-0.5	-0.6	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
f. Formation brute de capital	5.8	5.6	5.7	5.7	5.6	5.6	5.6	5.5	5.5
g. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	0.8	0.5	0.2	0.3	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4
2. Sociétés									
a. Revenu disponible	17.1	17.1	16.9	16.4	16.8	17.1	17.3	17.4	17.6
b. Variation des réserves mathématiques de retraite	0.7	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5
c. Épargne brute	16.4	16.5	16.2	15.7	16.1	16.5	16.7	16.8	17.0
d. Transferts en capital	1.2	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6
e. Formation brute de capital	15.3	17.3	16.7	16.7	16.9	17.1	17.4	17.6	17.8
f. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	2.3	-0.1	0.2	-0.3	-0.1	0.0	-0.0	-0.1	-0.1
3. Administrations publiques									
a. Revenu disponible	24.2	24.2	24.7	24.8	24.2	24.0	24.1	24.1	24.2
b. Consommation	24.0	23.3	23.4	23.3	23.2	23.2	23.2	23.3	23.4
c. Épargne brute	0.2	1.0	1.3	1.4	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8
d. Transferts en capital	-0.6	-0.1	-0.1	-0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.2	-0.1
e. Formation brute de capital	2.4	2.4	2.2	2.4	2.3	2.4	2.4	2.3	2.5
f. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-2.7	-1.5	-1.0	-1.0	-1.4	-1.7	-1.7	-1.7	-1.8
4. Ensemble des secteurs intérieurs									
a. Épargne nationale brute	23.7	24.0	24.0	23.7	23.8	24.0	24.0	24.1	24.1
b. Formation brute de capital	23.5	25.2	24.6	24.8	24.8	25.1	25.4	25.4	25.7
c. Transferts en capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
d. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	0.3	-1.2	-0.6	-1.0	-0.9	-1.1	-1.2	-1.3	-1.5

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

(^) Moyennes de période

TABLEAU 20 - Compte des ménages

(millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
I. Opérations courantes								
a. Ressources	355753	367805	379173	391036	404222	417760	431725	445515
1. Excédent net d'exploitation	6963	7285	7459	7712	8028	8298	8569	8798
2. Revenu mixte	24214	24978	25689	26466	27202	27915	28639	29328
3. Rémunération des salariés	215226	222166	229428	236831	244521	252610	260890	269059
. Salaires et traitements bruts	158153	163412	169232	174844	180632	186634	192616	198471
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	43210	44343	45530	47084	48729	50839	52793	54736
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	13863	14411	14667	14902	15159	15137	15481	15852
4. Revenus nets de la propriété	26079	27478	28207	29098	30227	31389	32545	33696
. Intérêts	395	508	507	541	690	868	1028	1172
. Revenus distribués des sociétés	15349	15917	16460	16978	17574	18103	18571	19031
. Autres	10335	11053	11240	11579	11963	12418	12946	13493
5. Prestations sociales	83765	86381	88903	91395	94531	97755	101225	104732
6. Autres transferts courants nets	-3296	-3339	-3434	-3393	-3225	-3138	-3048	-2956
7. Autres (*)	2802	2855	2920	2928	2937	2931	2905	2860
b. Emplois	347599	359075	369593	380413	393510	407027	421121	435177
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	53073	54715	55043	55261	57756	60705	63918	67364
2. Cotisations sociales, dont :	83184	85720	88131	90951	93975	96943	100238	103574
. Cotisations sociales effectives	69321	71310	73464	76049	78816	81806	84758	87722
. Cotisations sociales imputées	13863	14411	14667	14902	15159	15137	15481	15852
3. Dépenses de consommation finale	211342	218640	226419	234201	241779	249379	256965	264239
c. Épargne nette	8155	8730	9580	10623	10712	10734	10605	10338
II. Opérations en capital								
a. Ressources	457	465	628	653	722	791	861	930
1. Transfert en capital à recevoir	457	465	628	653	722	791	861	930
b. Emplois	8229	8524	8841	8737	8754	8925	9062	9202
1. Formation brute de capital fixe	23988	24516	25020	25723	26343	26966	27563	28130
2. Consommation de capital fixe (-)	18477	18911	19479	20088	20595	21120	21656	22191
3. Impôts en capital	3346	3620	3999	3810	3715	3788	3862	3969
4. Variation des stocks	0	0	0	0	0	0	0	0
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-14	-16	-16	-17	-17	-17	-17	-17
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-667	-746	-746	-746	-746	-746	-746	-746
7. Autres transferts en capital à payer	54	61	64	54	55	56	57	58
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	383	671	1367	2539	2680	2600	2403	2066
p.m. Revenu disponible net	216695	224514	233078	241896	249554	257181	264665	271718

(*) dont ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 21 - Revenu disponible des ménages

(millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	22789	23462	24125	24901	25645	26362	27089	27778
2. Revenu mixte brut	26866	27713	28502	29364	30180	30972	31775	32539
3. Salaires et traitements	215226	222166	229428	236831	244521	252610	260890	269059
. Secteur privé	156537	162066	167967	174144	180158	186422	192711	198833
. Entreprises	151217	156575	162293	168275	174101	180175	186272	192207
. Ménages	2138	2197	2260	2329	2395	2458	2523	2584
. ISBL	3182	3294	3414	3540	3662	3789	3917	4041
. Administrations publiques	52608	53890	55118	56185	57708	59352	61155	63022
. Travailleurs frontaliers	6081	6209	6343	6501	6655	6836	7024	7204
4. Revenus nets de la propriété	26079	27478	28207	29098	30227	31389	32545	33696
. Intérêts	395	508	507	541	690	868	1028	1172
. Dividendes et assimilés	15349	15917	16460	16978	17574	18103	18571	19031
. Autres	10335	11053	11240	11579	11963	12418	12946	13493
Total (1 à 4)	290959	300819	310263	320194	330573	341333	352299	363071
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	56321	57983	59427	61215	63115	65199	67494	69804
2. Cotisations sociales des salariés	19721	20418	21268	22128	23049	23788	24630	25479
3. Cotisations sociales des indépendants	4071	4152	4176	4244	4330	4349	4377	4419
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1326	1385	1438	1497	1570	1643	1721	1803
5. Impôts des non-résidents	1744	1782	1822	1868	1912	1964	2018	2070
Total (1 à 5)	83184	85720	88131	90951	93975	96943	100238	103574
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	53073	54715	55043	55261	57756	60705	63918	67364
Total (1 à 6)	136257	140435	143174	146212	151731	157648	164156	170938
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	83765	86381	88903	91395	94531	97755	101225	104732
2. Autres transferts nets	-3296	-3339	-3434	-3393	-3225	-3138	-3048	-2956
Total (1+2)	80470	83042	85469	88002	91306	94617	98177	101775
IV. Revenu disponible	235172	243426	252558	261983	270149	278302	286320	293909

TABLEAU 22 - Revenu disponible des ménages en volume

(taux de croissance)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	-0.1	0.8	0.9	1.5	1.3	1.1	1.0	0.8
2. Revenu mixte brut	-1.0	1.0	0.9	1.3	1.1	1.0	0.9	0.7
3. Salaires et traitements	-0.2	1.1	1.3	1.5	1.6	1.6	1.5	1.4
. Secteur privé	-0.7	1.4	1.7	2.0	1.8	1.8	1.6	1.5
. Entreprises	-0.8	1.4	1.7	2.0	1.8	1.8	1.6	1.5
. Ménages	0.9	0.6	0.9	1.4	1.1	1.0	0.9	0.7
. ISBL	0.0	1.4	1.7	2.0	1.8	1.8	1.6	1.5
. Administrations publiques	1.3	0.3	0.3	0.3	1.0	1.2	1.3	1.3
. Travailleurs frontaliers	0.8	-0.0	0.2	0.8	0.7	1.1	1.0	0.9
4. Revenus nets de la propriété	-4.4	3.2	0.7	1.5	2.2	2.2	1.9	1.8
. Intérêts	-41.2	25.9	-2.1	4.9	25.6	23.7	16.4	12.2
. Dividendes et assimilés	-2.0	1.6	1.5	1.4	1.8	1.3	0.9	0.8
. Autres	-5.6	4.8	-0.2	1.3	1.6	2.1	2.5	2.5
Total (1 à 4)	-0.7	1.3	1.2	1.5	1.6	1.6	1.5	1.4
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	-3.4	0.8	0.5	1.3	1.4	1.6	1.8	1.7
2. Cotisations sociales des salariés	-0.3	1.4	2.2	2.3	2.5	1.5	1.8	1.7
3. Cotisations sociales des indépendants	0.9	-0.1	-1.3	-0.0	0.4	-1.2	-1.1	-0.7
4. Impôts sur les revenus de remplacement	5.7	2.3	1.8	2.4	3.2	3.0	3.0	3.1
5. Impôts des non-résidents	3.8	0.1	0.3	0.8	0.7	1.0	1.0	0.9
Total (1 à 5)	-2.2	0.9	0.9	1.5	1.7	1.5	1.7	1.6
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-2.3	1.0	-1.3	-1.3	2.8	3.4	3.5	3.6
Total (1 à 6)	-2.2	0.9	0.0	0.4	2.1	2.2	2.4	2.4
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	0.8	1.0	1.0	1.1	1.8	1.7	1.8	1.8
2. Autres transferts nets	-1.8	-0.8	0.9	-2.8	-6.5	-4.3	-4.5	-4.6
Total (1+2)	0.9	1.1	1.0	1.3	2.1	1.9	2.0	2.0
IV. Revenu disponible	0.8	1.4	1.8	2.0	1.4	1.3	1.1	1.0

TABLEAU 23 - Compte des ISBL au service des ménages

(millions d'euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
I. Opérations courantes								
a. Ressources	5520	5623	5728	5831	5952	6083	6221	6361
1. Excédent net d'exploitation	0	-0	0	0	0	0	-0	-0
2. Cotisations sociales	108	112	110	108	104	102	100	99
3. Revenus nets de la propriété	179	167	170	184	217	257	298	341
. Intérêts	85	68	70	81	111	148	186	225
. Autres	71	76	77	80	82	85	89	93
4. Autres transferts courants nets	5256	5367	5471	5562	5654	5747	5846	5945
b. Emplois	5384	5569	5762	5954	6139	6326	6514	6694
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	43	45	46	47	49	50	52	53
2. Prestations sociales	108	112	110	108	104	102	100	99
3. Dépenses de consommation finale	5232	5413	5606	5798	5986	6174	6362	6542
c. Épargne nette	160	76	-11	-100	-164	-220	-269	-310
II. Opérations en capital								
a. Ressources	130	168	160	164	165	167	168	170
1. Transferts en capital à recevoir	130	168	160	164	165	167	168	170
b. Emplois	32	17	-18	-46	-76	-106	-138	-171
1. Formation brute de capital fixe	492	502	513	527	540	553	565	576
2. Consommation de capital fixe (-)	460	486	530	573	616	659	703	747
3. Variations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	0
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	258	228	167	110	77	53	38	31

TABLEAU 24 - Compte des entreprises

(compte consolidé, millions d'euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
I. Opérations courantes								
a. Ressources	50863	49284	48551	49384	50720	51707	52630	53364
1. Excédent net d'exploitation	58945	62055	62704	64548	66300	66918	67537	67627
2. Cotisations sociales	13932	14369	14667	14940	15143	15381	15660	15963
. Cotisations effectives à charge des employeurs	8006	8239	8516	8787	9042	9292	9541	9785
. Cotisations à charge des salariés	2365	2446	2542	2662	2773	2889	3015	3146
. Cotisations sociales imputées	3561	3684	3609	3491	3328	3200	3105	3032
3. Revenus nets de la propriété	-20187	-25553	-27227	-28496	-29097	-29392	-29358	-29009
. Intérêts	12389	15682	16710	17488	17857	18038	18017	17803
. Dividendes et autres revenus	-32575	-41235	-43937	-45985	-46954	-47431	-47376	-46812
4. Autres transferts courants nets	-1828	-1587	-1593	-1607	-1626	-1200	-1209	-1217
b. Emplois	28880	32777	34327	33430	33234	33544	33944	34197
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	14946	18408	19660	18490	18090	18163	18284	18234
2. Prestations sociales	11133	11514	11747	12013	12207	12451	12756	13104
3. Autres (*)	2801	2854	2920	2927	2937	2931	2904	2859
c. Épargne nette	21983	16507	14224	15954	17486	18163	18686	19166
II. Opérations en capital								
a. Ressources	3728	3638	3411	3426	3596	3673	3676	3654
1. Transferts en capital à recevoir	3728	3638	3411	3426	3596	3673	3676	3654
b. Emplois	14943	19240	18983	19732	20955	21932	22832	23401
1. Formation brute de capital fixe	65285	67050	70266	73442	76814	80037	83237	86367
2. Consommation de capital fixe (-)	52861	54317	56796	59149	61635	64259	67025	70055
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	-194	19	57	36	24	37	36	41
4. Variation des stocks	2044	6009	5187	5142	5491	5855	6321	6785
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0
6. Autres transferts en capital à payer	670	479	270	261	262	262	263	264
III. Capacité nette(+) ou besoin net(-) de financement	10768	905	-1348	-352	127	-96	-470	-581

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 25 - Compte du reste du monde

(millions d'euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
I. Opérations courantes								
a. Ressources	362272	386960	413789	435272	458854	483029	507699	535050
1. Importations de biens et services	344934	368796	394717	415920	439692	464255	489355	517181
2. Rémunération des salariés	3002	2947	3041	3128	3210	3304	3400	3491
3. Impôts sur la production et les importations	1854	1874	1967	2074	2182	2291	2402	2518
4. Revenus nets de la propriété	2284	4804	4742	4615	3899	3136	2324	1467
5. Autres transferts courants nets	6492	4779	5462	5573	5799	5849	5898	5948
6. Cotisations sociales	2579	2600	2664	2734	2801	2879	2960	3037
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	1126	1161	1195	1229	1271	1314	1361	1408
b. Emplois	362680	384030	409076	430627	453295	476468	500868	526695
1. Exportations de biens et services	350559	371850	396598	417836	440194	463015	487051	512528
2. Rémunération des salariés	9083	9156	9384	9629	9865	10141	10423	10695
3. Subventions (d'exploitation et à l'importation)	750	750	750	750	750	750	750	750
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	547	525	541	559	576	593	610	627
5. Cotisations sociales	906	889	918	944	969	997	1026	1053
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	834	860	885	910	941	973	1007	1042
c. Solde des opérations courantes	-408	2930	4713	4645	5559	6561	6832	8355
1. Opérations sur biens et services	-5625	-3055	-1881	-1916	-502	1241	2304	4653
2. Rémunération nette des salariés	-6081	-6209	-6343	-6501	-6655	-6836	-7024	-7204
3. Revenus nets de la propriété	2284	4804	4742	4615	3899	3136	2324	1467
4. Impôts nets de subventions	165	196	260	335	413	492	571	657
5. Autres transferts courants nets	8849	7194	7935	8112	8404	8529	8656	8782
II. Opérations en capital	-469	-492	-417	-346	-349	-501	-384	-415
1. Transferts nets en capital	352	83	158	229	226	74	191	160
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	-821	-575	-575	-575	-575	-575	-575	-575
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-877	2438	4296	4299	5210	6060	6447	7940

5.4. Finances publiques

TABLEAU 26 - Compte des administrations publiques

(millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Recettes	214569	224642	231641	235230	242292	249867	258361	267031
A. Fiscales et parafiscales	185202	194186	199969	202581	208589	215919	223391	231061
1. Fiscales	127295	134642	138680	139141	142791	147547	152493	157624
a. Impôts directs	68660	73739	75341	74409	76525	79566	82920	86336
- Ménages	52682	54312	54627	54831	57313	60248	63447	66879
- Sociétés	14946	18408	19660	18490	18090	18163	18284	18234
- Autres	1033	1020	1053	1088	1122	1155	1189	1223
b. Impôts indirects	55288	57283	59340	60922	62552	64194	65711	67319
c. Impôts en capital	3346	3620	3999	3810	3715	3788	3862	3969
2. Cotisations sociales effectives	57906	59544	61289	63439	65797	68371	70898	73437
B. Autres recettes des autres secteurs	19306	19970	20858	21468	22086	22212	22782	23326
1. Revenus de la propriété	3785	3899	4227	4334	4373	4353	4301	4202
2. Transferts courants reçus	2516	2718	2943	2997	3055	2669	2719	2769
3. Transferts en capital reçus	630	437	234	216	218	220	223	225
4. Ventes courantes de biens et services produits	12375	12917	13453	13921	14441	14970	15538	16129
C. Subsidés reçus	526	531	526	535	543	552	562	571
D. Cotisations sociales imputées	9536	9955	10288	10646	11073	11183	11626	12072
2. Dépenses	225101	228886	236124	241828	250386	258484	266779	276488
A. Dépenses primaires	212962	218090	226004	232093	240767	248742	256668	265791
a. Courantes	199005	204072	210808	216713	224502	231981	239924	247968
1. Rémunérations des salariés	52608	53890	55118	56185	57708	59352	61155	63022
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	16875	17697	18508	19093	19620	20261	20869	21491
3. Subventions	13748	14664	14966	15369	16218	16585	16949	17301
4. Prestations sociales	106632	109882	113365	116933	121299	125855	130742	135663
- En espèces	72788	75025	77326	79566	82525	85521	88702	91875
- En nature fournies par des producteurs marchands	33845	34856	36039	37367	38773	40334	42041	43789
5. Transferts aux ménages et ISBL	3438	3434	3550	3655	3839	3957	4082	4209
6. Transferts aux entreprises	229	234	235	236	238	239	240	242
7. Contributions RNB et TVA à l'UE	4086	2988	3746	3935	4240	4368	4497	4625
8. Autres transferts au reste du monde	1389	1283	1320	1307	1341	1365	1390	1414
b. En capital	13957	14018	15196	15380	16265	16761	16744	17823
1. Formation brute de capital fixe	9390	9698	10905	10954	11588	12100	11891	12956
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-7	69	34	54	66	54	54	49
3. Transferts aux ménages et ISBL	448	493	648	676	747	818	889	960
4. Transferts aux entreprises	3615	3449	3261	3257	3436	3508	3514	3490
5. Transferts au reste du monde	512	309	348	439	428	281	396	368
B. Charges d'intérêts	12139	10795	10120	9735	9619	9742	10111	10697
3. Solde de financement	-10532	-4243	-4482	-6598	-8094	-8617	-8418	-9457
Épargne brute	-552	5717	6480	4756	4238	4135	4241	4172
4. Solde primaire	1607	6552	5637	3137	1525	1125	1693	1240
p.m. Consommation finale	99714	102422	105281	108010	111189	114810	118704	122635

TABLEAU 27 - Compte des administrations publiques

(pour cent du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Recettes	50.7	51.4	51.4	50.5	50.5	50.5	50.7	51.0
A. Fiscales et parafiscales	43.8	44.4	44.3	43.5	43.4	43.7	43.9	44.1
1. Fiscales	30.1	30.8	30.8	29.9	29.7	29.8	29.9	30.1
a. Impôts directs	16.2	16.9	16.7	16.0	15.9	16.1	16.3	16.5
- Ménages	12.5	12.4	12.1	11.8	11.9	12.2	12.5	12.8
- Sociétés	3.5	4.2	4.4	4.0	3.8	3.7	3.6	3.5
- Autres	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
b. Impôts indirects	13.1	13.1	13.2	13.1	13.0	13.0	12.9	12.9
c. Impôts en capital	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Cotisations sociales effectives	13.7	13.6	13.6	13.6	13.7	13.8	13.9	14.0
B. Autres recettes des autres secteurs	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.5	4.5	4.5
1. Revenus de la propriété	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8
2. Transferts courants reçus	0.6	0.6	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
3. Transferts en capital reçus	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventes courantes de biens et services produits	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.1	3.1
C. Subsidés reçus	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
D. Cotisations sociales imputées	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
2. Dépenses	53.2	52.4	52.4	51.9	52.1	52.3	52.4	52.8
A. Dépenses primaires	50.3	49.9	50.1	49.8	50.1	50.3	50.4	50.8
a. Courantes	47.0	46.7	46.7	46.5	46.8	46.9	47.1	47.4
1. Rémunérations des salariés	12.4	12.3	12.2	12.1	12.0	12.0	12.0	12.0
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	4.0	4.0	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
3. Subventions	3.2	3.4	3.3	3.3	3.4	3.4	3.3	3.3
4. Prestations sociales	25.2	25.1	25.1	25.1	25.3	25.4	25.7	25.9
- En espèces	17.2	17.2	17.1	17.1	17.2	17.3	17.4	17.6
- En nature fournies par des producteurs marchands	8.0	8.0	8.0	8.0	8.1	8.2	8.3	8.4
5. Transferts aux ménages et ISBL	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
6. Transferts aux entreprises	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Contributions RNB et TVA à l'UE	1.0	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. En capital	3.3	3.2	3.4	3.3	3.4	3.4	3.3	3.4
1. Formation brute de capital fixe	2.2	2.2	2.4	2.4	2.4	2.4	2.3	2.5
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
4. Transferts aux entreprises	0.9	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
B. Charges d'intérêts	2.9	2.5	2.2	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
3. Solde de financement	-2.5	-1.0	-1.0	-1.4	-1.7	-1.7	-1.7	-1.8
Épargne brute	-0.1	1.3	1.4	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8
4. Solde primaire	0.4	1.5	1.3	0.7	0.3	0.2	0.3	0.2
p.m. Consommation finale	23.6	23.4	23.3	23.2	23.2	23.2	23.3	23.4

TABLEAU 28 - Compte du pouvoir fédéral

(millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Recettes	105171	111452	116254	116443	119853	123516	127572	131773
A. Fiscales et parafiscales	94730	100738	105078	105038	108016	111795	115492	119332
1. Fiscales	94660	100671	105012	104971	107949	111726	115422	119261
a. Impôts directs	52370	57085	59494	58358	60243	62732	65287	67875
- Ménages	36704	37947	39084	39095	41358	43754	46166	48784
- Sociétés	14633	18118	19357	18175	17764	17823	17931	17868
- Autres	1033	1020	1053	1088	1122	1155	1189	1223
b. Impôts indirects	41875	43097	44937	46154	47407	48687	49821	51063
c. Impôts en capital	415	489	581	459	299	307	315	323
2. Cotisations sociales effectives	71	67	66	66	68	69	70	71
B. Autres recettes des autres secteurs	5416	5473	5704	5807	5959	5654	5785	5916
1. Revenus de la propriété	1699	1827	2009	2040	2078	2115	2151	2184
2. Transferts courants reçus	1048	1082	1271	1293	1318	899	914	929
3. Transferts en capital reçus	445	278	61	51	52	53	53	54
4. Ventes courantes de biens et services produits	2224	2285	2363	2423	2510	2587	2667	2749
C. Cotisations sociales imputées	2413	2496	2580	2691	2829	2924	3039	3157
D. Transferts des administrations publiques	2612	2746	2892	2908	3049	3143	3256	3368
1. des administrations de sécurité sociale	2601	2734	2867	2896	3037	3131	3244	3356
2. des communautés et régions	10	8	11	11	11	11	12	12
3. des administrations locales	1	3	14	0	0	0	0	0
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	116256	117132	118603	123730	128535	133365	137691	143225
A. Dépenses primaires	105684	107593	109681	115131	119943	124527	128367	133176
a. Finales courantes	28587	27535	29331	30067	31532	32363	33173	33992
1. Rémunérations des salariés	9316	9445	9524	9611	9846	10064	10324	10595
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	3149	3111	3263	3350	3371	3494	3554	3613
3. Subventions	4639	4467	4868	5050	5606	5753	5897	6036
4. Prestations sociales	5389	5663	5982	6174	6423	6610	6799	6996
- En espèces	4955	5249	5545	5738	5971	6141	6311	6489
- En nature fournies par des producteurs marchands	434	414	437	436	452	469	488	507
5. Transferts aux ménages et ISBL	728	688	748	763	831	839	846	850
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Contribution RNB et TVA à l'UE	4086	2988	3746	3935	4240	4368	4497	4625
8. Autres transferts au reste du monde	1280	1172	1200	1184	1215	1235	1256	1278
b. Finales en capital	3368	3109	2998	3184	3477	3782	3581	4056
1. Formation brute de capital fixe	963	1008	1081	1335	1502	1748	1575	2107
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	37	-2	18	2	14	2	2	2
3. Transferts aux ménages et ISBL	113	35	53	51	51	51	51	51
4. Transferts aux entreprises	1769	1792	1589	1535	1645	1712	1679	1617
5. Transferts au reste du monde	486	276	257	261	266	270	275	279
c. Transferts aux administrations publiques	73728	76949	77353	81881	84935	88382	91613	95128
1. Transferts de recettes fiscales	39557	44015	44644	48299	50435	53167	55401	57979
2. Autres transferts courants	34070	32866	32607	33504	34422	35137	36134	37071
3. Transferts en capital	101	69	102	77	78	78	78	78
B. Charges d'intérêts	10572	9539	8922	8599	8591	8838	9324	10049
3. Solde de financement	-11085	-5680	-2349	-7287	-8681	-9850	-10119	-11452
Épargne brute	-8476	-3269	109	-4536	-5477	-6349	-6828	-7695
4. Solde primaire	-513	3860	6573	1312	-90	-1012	-795	-1403
p.m. Consommation finale	11835	11857	12026	12150	12384	12732	13088	13415

TABLEAU 29 - Compte des communautés et régions

(millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Recettes	82299	85524	85647	89360	91710	94402	97470	100493
A. Fiscales et parafiscales	20215	21325	20920	21094	21498	22136	22981	23862
1. Fiscales	19991	21098	20692	20865	21267	21905	22748	23628
a. Impôts directs - ménages	11052	11414	10644	10704	10833	11211	11776	12363
b. Impôts indirects	6007	6552	6630	6810	7019	7213	7425	7619
c. Impôts en capital	2932	3131	3418	3351	3416	3481	3547	3646
2. Cotisations sociales effectives	225	227	228	229	230	232	233	234
B. Autres recettes des autres secteurs	8170	8688	8938	9094	9268	9444	9634	9823
1. Revenus de la propriété	1091	1076	1101	1119	1136	1154	1173	1192
2. Transferts courants reçus	967	1037	1059	1075	1091	1107	1124	1141
3. Transferts en capital reçus	136	117	130	123	125	127	129	131
4. Ventes courantes de biens et services produits	5976	6459	6647	6778	6917	7056	7207	7359
C. Subsidés reçus	259	264	269	274	278	283	287	292
D. Cotisations sociales imputées	5633	5901	6113	6319	6555	6505	6748	6990
E. Transferts des administrations publiques	48022	49345	49407	52579	54110	56034	57820	59526
1. Transferts de recettes fiscales	29478	30180	29641	32201	33104	34334	35367	36378
2. Autres transferts	18544	19164	19766	20378	21006	21700	22453	23147
a. du pouvoir fédéral	12703	13043	13427	13828	14215	14628	15014	15337
b. des administrations de sécurité sociale	5555	5806	6017	6224	6460	6735	7096	7463
c. des administrations locales	286	315	321	326	331	337	342	348
dont, en capital	88	62	72	68	68	68	68	68
2. Dépenses	82186	85055	87544	89786	92846	95206	98226	101315
A. Dépenses primaires	80749	83761	86357	88668	91759	94098	97053	100031
a. Finales courantes	62557	65363	67053	68939	70945	73069	75385	77782
1. Rémunérations des salariés	24359	25421	26145	26913	27729	28601	29521	30475
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	7916	8515	8929	9180	9381	9571	9770	9969
3. Subventions	7017	7537	7315	7409	7557	7717	7876	8028
4. Prestations sociales	21489	22167	22898	23649	24443	25311	26312	27368
- En espèces	13782	14245	14626	15067	15530	16038	16637	17244
- En nature fournies par des producteurs marchands	7707	7922	8272	8581	8912	9273	9675	10124
5. Transferts aux ménages et ISBL	1557	1499	1539	1562	1607	1640	1674	1708
6. Transferts aux entreprises	136	138	138	138	138	138	138	138
7. Transferts au reste du monde	84	86	87	89	90	92	93	95
b. Finales en capital	7598	7352	7878	8275	9039	9051	9190	9388
1. Formation brute de capital fixe	5631	5517	5888	6082	6721	6808	6727	6853
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	83	101	45	82	82	82	82	77
3. Transferts aux ménages et ISBL	207	290	427	458	528	599	670	741
4. Transferts aux entreprises	1650	1412	1426	1476	1546	1551	1590	1629
5. Transferts au reste du monde	26	33	91	177	162	11	121	88
c. Transferts aux administrations publiques	10594	11046	11425	11455	11775	11978	12477	12861
1. Transferts courants	9846	10255	10539	10670	10965	11304	11661	12031
2. Transferts en capital	747	791	886	785	809	675	816	830
B. Charges d'intérêts	1438	1294	1187	1117	1087	1108	1174	1284
3. Solde de financement	113	469	-1898	-426	-1136	-805	-756	-822
Épargne brute	5302	5301	3246	5092	5103	5245	5506	5550
4. Solde primaire	1550	1762	-710	692	-50	303	417	462
p.m. Consommation finale	39329	40844	42236	43538	44865	46316	47857	49457

TABLEAU 30 - Compte des administrations locales

(millions d'euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Recettes	30729	31651	32455	33274	34147	35101	36477	37768
A. Fiscales et parafiscales	9533	9676	9599	9797	9935	10140	10405	10678
1. Fiscales	9514	9657	9580	9778	9916	10120	10385	10658
a. Impôts directs - ménages	3727	3749	3639	3710	3734	3825	3974	4128
b. Impôts indirects	5787	5908	5942	6068	6182	6295	6410	6530
2. Cotisations sociales effectives	19	18	19	19	19	20	20	20
B. Autres recettes des autres secteurs	5105	5172	5489	5801	6129	6476	6849	7241
1. Revenus de la propriété	950	937	982	1013	1045	1076	1108	1139
2. Transferts courants reçus	334	430	440	449	459	469	480	491
3. Transferts en capital reçus	15	10	9	9	8	8	7	7
4. Ventes courantes de biens et services produits	3806	3796	4059	4329	4616	4923	5254	5604
C. Subsidés reçus	267	267	257	261	266	270	275	279
D. Cotisations sociales imputées	1490	1558	1596	1637	1688	1754	1839	1925
E. Transferts des administrations publiques	14334	14979	15514	15778	16129	16461	17110	17644
1. Transferts de recettes fiscales	202	152	155	157	160	162	165	168
2. Autres transferts	14133	14826	15360	15621	15970	16299	16945	17476
a. du pouvoir fédéral	2483	2674	2799	2823	2781	2845	2912	2977
b. des communautés et régions	10387	10847	11220	11420	11763	11967	12466	12849
c. des administrations de sécurité sociale	1262	1306	1340	1378	1426	1487	1567	1649
dont, en capital	769	802	921	799	824	689	831	845
2. Dépenses	29858	31257	32651	33034	33752	34919	36074	37628
A. Dépenses primaires	29424	31004	32424	32824	33556	34733	35888	37442
a. Finales courantes	26292	27277	27918	28725	29627	30620	31725	32866
1. Rémunérations des salariés	17325	17414	17819	18215	18678	19197	19782	20385
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	4823	5068	5272	5534	5808	6097	6405	6726
3. Subventions	238	660	673	685	696	707	720	732
4. Prestations sociales	3159	3316	3354	3432	3522	3627	3751	3876
- En espèces	2877	3070	3120	3199	3290	3397	3525	3653
- En nature fournies par des producteurs marchands	283	246	234	233	231	229	226	223
5. Transferts aux ménages et ISBL	652	723	703	761	824	891	965	1045
6. Transferts aux entreprises	94	95	97	98	99	101	102	103
b. Finales en capital	2844	3409	4171	3772	3598	3776	3821	4227
1. Formation brute de capital fixe	2732	3109	3871	3472	3298	3476	3520	3927
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-128	-30	-30	-30	-30	-30	-30	-30
3. Transferts aux ménages et ISBL	44	85	85	85	85	85	85	85
4. Transferts aux entreprises	196	245	245	245	245	245	245	245
c. Transferts aux administrations publiques	288	318	335	326	332	337	342	348
1. Transferts courants	280	313	330	321	326	332	337	343
2. Transferts en capital	8	5	5	5	5	5	5	5
B. Charges d'intérêts	434	253	226	210	196	186	186	187
3. Solde de financement	871	394	-196	240	395	182	403	140
Épargne brute	2938	2997	3050	3209	3166	3267	3391	3520
4. Solde primaire	1305	647	30	450	591	368	589	326
p.m. Consommation finale	20846	21154	21573	22058	22582	23148	23782	24427

TABLEAU 31 - Compte des administrations de sécurité sociale

(millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Recettes	90737	94501	96875	100541	104837	109324	113791	118661
A. Fiscales et parafiscales	60723	62447	64372	66652	69140	71848	74513	77189
1. Fiscales	3131	3216	3395	3527	3659	3797	3938	4077
a. Impôts directs	1512	1491	1564	1638	1715	1797	1883	1970
- Ménages	1199	1201	1261	1323	1388	1458	1531	1605
- Sociétés	313	290	303	315	326	340	353	366
b. Impôts indirects	1620	1725	1831	1889	1945	1999	2054	2106
2. Cotisations sociales effectives	57592	59231	60977	63125	65480	68051	70575	73112
B. Autres recettes des autres secteurs	953	964	978	994	1021	1063	1123	1204
1. Revenus de la propriété	384	386	387	390	404	433	478	545
2. Transferts courants reçus	167	168	173	180	187	194	201	208
3. Transferts en capital reçus	33	33	33	33	33	33	33	33
4. Ventes courantes de biens et services produits	369	377	384	391	397	403	410	417
C. Cotisations sociales imputées	0	0	0	0	0	0	0	0
D. Transferts des administrations publiques	29060	31090	31525	32895	34676	36413	38155	40268
1. Transferts de recettes fiscales	9878	13682	14848	15941	17171	18671	19868	21432
2. Autres transferts	19182	17408	16677	16954	17504	17742	18287	18836
a. Du pouvoir fédéral	18986	17217	16483	16931	17504	17742	18287	18836
b. Des communautés et régions	197	191	194	24	0	0	0	0
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	91167	93927	96916	99666	103508	107469	111737	115985
A. Dépenses primaires	91133	93891	96879	99630	103472	107433	111701	115949
a. Finales courantes	81569	83898	86506	88982	92399	95929	99641	103327
1. Rémunérations des salariés	1607	1610	1631	1447	1454	1490	1528	1567
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	987	1003	1044	1029	1060	1099	1140	1183
3. Subventions	1855	2000	2108	2225	2360	2408	2456	2506
4. Prestations sociales	76595	78736	81130	83678	86911	90308	93880	97423
- En espèces	51174	52462	54035	55562	57734	59945	62228	64488
- En nature fournies par des producteurs marchands	25422	26274	27096	28116	29178	30363	31652	32935
5. Transferts aux ménages et ISBL	500	525	560	569	578	587	597	606
6. Transferts au reste du monde	25	25	33	34	36	38	40	42
b. Finales en capital	147	148	149	150	150	151	152	153
1. Formation brute de capital fixe	63	64	65	66	67	68	69	69
2. Transferts aux ménages	84	84	84	84	84	84	84	84
3. Transferts aux entreprises	-0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administrations publiques	9417	9846	10224	10498	10923	11353	11907	12469
1. Transferts courants	9417	9846	10224	10498	10923	11353	11907	12469
2. Transferts en capital	-0	0	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêts	34	36	36	36	36	36	36	36
3. Solde de financement	-430	574	-41	875	1328	1855	2054	2676
Épargne brute	-317	688	75	991	1446	1973	2173	2796
4. Solde primaire	-397	610	-4	911	1365	1891	2090	2713
p.m. Consommation finale	27704	28568	29447	30264	31358	32613	33976	35336

TABLEAU 32 - Détail des prestations à charge de la sécurité sociale

(millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A. Prestations en espèces	51174	52462	54035	55562	57734	59945	62228	64488
1. Pensions	34256	35863	37341	38658	40504	42346	44305	46382
- Salariés	24071	25188	26316	27338	28770	30220	31724	33327
- Indépendants	3501	3664	3804	3948	4122	4317	4523	4744
- Secteur public	6356	6683	6890	7037	7268	7456	7694	7935
- Affiliés à l'OSSOM	328	327	331	335	344	353	364	376
2. Indemnités de maladie et invalidité	7911	8232	8791	9304	9884	10414	10877	11249
- Salariés	7468	7767	8269	8751	9297	9794	10226	10573
- Invalidité	5148	5429	5853	6257	6691	7095	7434	7693
- Incapacité de travail	1692	1715	1773	1820	1887	1957	2027	2096
- Maternité	629	623	643	674	719	742	764	784
- Indépendants	442	465	523	553	587	620	651	676
- Invalidité	324	343	374	399	426	453	478	497
- Incapacité de travail	90	86	101	104	108	113	117	121
- Maternité	21	30	32	34	36	37	38	39
- Assurance faillite	7	6	16	16	17	17	18	18
3. Chômage	7853	7277	6827	6481	6193	5994	5816	5586
- Allocations de chômage	5759	5359	5032	4821	4684	4592	4482	4289
- dont chômeurs temporaires	460	377	384	384	377	373	366	350
- Interruption de carrière	690	651	644	651	650	655	667	686
- Chômage avec complément d'entreprise (partie ONEM)	1403	1268	1151	1010	860	746	667	611
4. Accidents du travail	219	224	229	254	268	283	299	316
5. Maladies professionnelles	262	225	228	224	221	218	215	212
6. Soins de santé en espèces (conventions internationales)	414	418	387	401	417	434	452	470
7. Fonds de fermeture d'entreprises	240	206	213	221	229	237	246	254
8. Régime OSSOM (hors pensions)	3	2	2	2	3	3	3	3
9. Congé éducation payé	15	15	16	16	16	16	17	17
B. Prestations en nature	25422	26274	27096	28116	29178	30363	31652	32935
1. Soins de santé (dans l'objectif budgétaire, régime général)	23563	24365	25210	26162	27152	28258	29457	30652
2. Coût de la journée d'hospitalisation	1825	1878	1856	1924	1994	2073	2161	2248
3. Soins de santé (régime OSSOM)	23	20	19	20	20	21	22	22
4. Autres prestations en nature	11	10	11	11	11	12	12	13
Prestations totales	76595	78736	81130	83678	86911	90308	93880	97423
dont enveloppe bien-être théorique	0	0	0	316	640	980	1335	1705
p.m. Indexation des prestations sociales (en %)	1,2	2,0	1,5	1,3	1,8	1,8	1,8	1,8

TABLEAU 33 - Gestion globale salariés

(millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Cotisations	48555	50104	51943	53959	56263	58480	60691
2. Subventions des pouvoirs publics	6648	5509	5612	5704	5799	5900	5999
ONSS - gestion globale	1959	1959	1991	2024	2058	2093	2129
Dotation d'équilibre	3217	2110	2145	2181	2217	2255	2293
Entités fédérées	1472	1440	1475	1500	1524	1551	1577
3. Financement alternatif	11524	12436	13352	14382	15638	16641	17951
4. Recettes affectées	1515	1561	1635	1713	1797	1884	1972
5. Transferts externes	421	438	450	460	472	484	492
6. Produits des placements	208	194	196	203	217	240	273
7. Recettes diverses	208	187	190	193	196	200	203
Total des recettes	69078	70428	73378	76615	80382	83828	87582
1. Prestations	40767	41953	43123	44824	46585	48356	50092
INAMI - Indemnités maladie-invalidité	7767	8269	8751	9297	9794	10226	10573
SFP - Pensions	25235	26365	27389	28823	30276	31782	33389
FEDRIS - Accidents du travail	220	226	242	256	270	285	301
FEDRIS - Maladies professionnelles	236	236	231	228	225	222	220
ONEM - Allocations de chômage	7300	6848	6501	6212	6012	5834	5603
Interruption de carrière	651	644	651	650	655	667	686
Chômage	5381	5053	4840	4702	4610	4499	4306
Chômage avec complément d'entreprise	1268	1151	1010	860	746	667	611
Allocations mineurs et marins	9	9	9	8	7	7	7
2. Frais de gestion et de paiement	1058	1100	1002	1017	1050	1085	1121
3. Transferts externes	26963	27399	28293	29139	30012	31000	31994
Au pouvoir fédéral	2474	2305	2298	2379	2434	2481	2526
À l'INAMI - soins de santé	23050	23713	24519	25260	26053	26968	27891
Aux entités fédérées	1439	1440	1475	1500	1524	1551	1577
4. Intérêts sur emprunts	-6	-2	-2	-2	-2	-2	-2
5. Dépenses diverses	154	134	136	138	141	143	146
Total des dépenses	68936	70643	72552	75116	77785	80583	83350
Solde	142	-214	826	1498	2597	3245	4232

TABLEAU 34 - Gestion globale indépendants

(millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Cotisations	4380	4406	4478	4568	4589	4618	4662
2. Subventions des pouvoirs publics	370	369	375	381	388	394	401
INASTI - gestion globale	370	369	375	381	388	394	401
Dotation d'équilibre	0	0	0	0	0	0	0
3. Financement alternatif	2126	2305	2475	2666	2898	3084	3327
4. Recettes affectées	20	20	21	22	23	23	24
5. Transferts externes	0	0	0	0	0	0	0
6. Produits des placements	26	33	33	34	37	41	47
7. Recettes diverses	2	2	2	2	2	2	2
Total des recettes	6925	7136	7384	7674	7937	8163	8463
1. Prestations	4137	4344	4519	4727	4955	5193	5439
INAMI - Indemnités maladie-invalidité	465	523	553	587	620	651	676
SFP - Pensions	3664	3804	3948	4122	4317	4523	4744
Assurance faillite	6	16	16	17	17	17	17
Soins palliatifs	2	2	2	2	2	2	2
2. Frais de gestion	91	94	86	87	90	93	96
3. Transferts externes	2449	2514	2603	2680	2762	2777	2800
Hors gestion globale	0	0	0	0	0	0	0
INAMI - Soins de santé	2449	2514	2603	2680	2762	2777	2800
4. Intérêts sur emprunts	0	0	0	0	0	0	0
5. Dépenses diverses	8	8	8	8	8	9	9
Total des dépenses	6685	6960	7216	7502	7815	8071	8343
Solde	240	175	168	172	122	92	120

TABLEAU 35 - INAMI - soins de santé

(millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A. Recettes propres	3049	3172	3271	3382	3492	3606	3723
1. Cotisations	1221	1270	1315	1379	1442	1508	1579
2. Financement alternatif	0	0	0	0	0	0	0
3. Recettes affectées	1136	1175	1216	1255	1293	1332	1368
4. Transferts externes	2	3	3	3	3	3	3
5. Produits des placements	2	2	2	2	2	2	2
6. Recettes diverses	688	722	734	743	752	761	769
B. Transferts de l'ONSS-gestion globale	23050	23654	24519	25260	26053	26968	27891
montant 1	19363	19673	20003	20331	20669	21551	22401
montant 2	3688	3981	4517	4929	5384	5417	5490
montant 3	0	0	0	0	0	0	0
C. Transferts de l'INASTI-gestion globale	2306	2366	2453	2527	2606	2619	2639
montant 1	1937	1968	2001	2034	2068	2077	2090
montant 2	369	398	452	493	538	542	549
montant 3	0	0	0	0	0	0	0
D. Transferts pour carrières mixtes et FBI	143	207	151	153	156	159	161
Total des recettes	28549	29399	30394	31322	32306	33352	34413
1. Prestations	24675	25525	26342	27176	28042	28957	29888
2. Frais de gestion	954	941	857	870	898	928	959
3. Transferts externes	1893	1897	1967	2038	2119	2209	2298
4. Transferts au fonds pour l'avenir	4	4	4	4	4	4	4
5. Dépenses diverses	1045	1033	1182	1353	1609	1910	2190
dont corrections budgétaires	-189	-182	-43	119	365	655	925
Total des dépenses	28571	29400	30351	31441	32671	34008	35339
Solde	-23	-1	42	-120	-365	-656	-926

5.5. Résultats par branche d'activité

TABLEAU 36 - Valeurs ajoutées brutes en volume

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2011//1995	2017//2011	2023//2017
1. Agriculture	3.8	0.3	4.4	1.5	-3.4	0.6
2. Énergie	-4.7	5.2	0.2	2.7	0.0	0.8
3. Industries manufacturières	3.6	3.5	0.0	1.8	1.5	1.4
a. Biens intermédiaires	6.1	4.1	1.5	2.0	3.2	1.3
b. Biens d'équipement	3.9	0.9	-2.3	1.0	-1.3	1.8
c. Biens de consommation	-0.1	4.5	-0.1	2.0	0.4	1.5
4. Construction	-6.4	5.9	0.4	2.7	0.6	1.9
5. Services marchands	1.5	3.5	2.2	2.2	1.0	1.6
a. Transports et communication	1.3	3.2	1.3	2.2	0.9	1.4
. Transports terrestres	-0.7	4.2	1.6	0.1	-0.5	0.9
. Transports par eau et aériens	4.0	0.9	2.5	4.9	8.8	2.8
. Services auxiliaires des transports et communication	2.3	2.7	1.0	3.0	1.1	1.5
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	0.5	0.8	0.1	1.3
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	5.1	2.8	-0.5	1.5
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	1.0	5.2	1.3	1.9	1.1	1.6
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	2.7	5.1	3.0	2.8	1.7	1.9
6. Services non marchands	0.8	-0.8	1.2	1.0	1.4	0.9
Total	1.0	3.0	1.5	2.0	1.0	1.5

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 37 - Valeurs ajoutées brutes à prix courants

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2011//1995	2017//2011	2023//2017
1. Agriculture	6.7	3.7	-2.5	-0.7	1.5	2.3
2. Énergie	5.8	-1.1	1.7	3.0	1.7	4.5
3. Industries manufacturières	6.6	5.9	1.9	1.4	1.9	2.9
a. Biens intermédiaires	7.9	5.2	2.6	1.8	2.6	2.8
b. Biens d'équipement	5.4	7.2	0.4	0.5	0.2	2.6
c. Biens de consommation	5.8	6.0	1.9	1.3	1.9	3.4
4. Construction	-0.6	6.8	2.9	4.2	1.1	2.4
5. Services marchands	8.5	7.7	5.5	4.3	2.6	3.0
a. Transports et communication	6.5	9.3	5.1	3.3	0.6	2.3
. Transports terrestres	4.1	8.6	4.3	2.0	1.4	1.7
. Transports par eau et aériens	9.0	0.4	8.7	-1.1	8.3	0.8
. Services auxiliaires des transports et communication	7.8	10.7	5.3	4.2	-0.1	2.6
b. Commerce et horeca	6.5	8.4	3.3	4.0	1.9	2.3
c. Crédit et assurances	10.6	3.5	6.8	3.8	1.7	2.3
d. Soins de santé et action sociale (y.c. titres-services)	8.5	6.7	5.8	4.8	3.1	4.2
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	10.1	8.3	6.8	4.8	3.5	3.3
6. Services non marchands	6.1	1.6	5.2	4.0	2.6	3.1
Total	6.8	5.8	4.3	3.7	2.4	3.0

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 38 - Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants

(pourcentages du total)

	1980	1985	1990	1995	2002	2009	2016	2023
1. Agriculture	2.3	2.2	2.0	1.4	1.1	0.7	0.7	0.7
2. Énergie	5.9	5.6	4.0	3.5	3.2	3.0	3.0	3.3
3. Industries manufacturières	22.8	22.6	22.7	20.2	18.4	14.2	13.8	13.6
a. Biens intermédiaires	9.9	10.4	10.1	9.4	9.0	7.0	7.1	7.0
b. Biens d'équipement	5.8	5.5	5.8	4.8	4.1	2.7	2.6	2.5
c. Biens de consommation	7.0	6.7	6.7	6.0	5.3	4.6	4.1	4.1
4. Construction	7.7	5.4	5.6	5.3	4.9	5.7	5.3	5.1
5. Services marchands	44.5	47.9	52.4	55.6	58.3	61.6	62.2	62.3
a. Transports et communication	6.6	6.5	7.6	7.9	7.6	7.9	6.7	6.4
. Transports terrestres	2.7	2.4	2.7	2.7	2.7	2.2	2.0	1.8
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.1	0.3	0.3	0.3
. Services auxiliaires des transports et communication	3.4	3.6	4.5	4.7	4.8	5.5	4.4	4.3
b. Commerce et horeca	12.8	12.6	14.2	13.6	14.1	14.4	14.1	13.4
c. Crédit et assurances	5.1	6.1	5.4	6.1	5.9	5.7	6.2	5.8
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	5.0	5.4	5.6	6.0	6.4	7.3	7.5	8.1
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	15.0	17.4	19.5	22.0	24.2	26.2	27.7	28.5
6. Services non marchands	17.0	16.4	13.3	14.0	14.1	14.8	14.9	15.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 39 - Investissements en volume

(taux de croissance)

	2011//1995	2017//2011	2023//2017
1. Agriculture	5.4	-1.7	1.0
2. Énergie	2.3	1.0	3.0
3. Industries manufacturières	0.5	-0.2	2.4
a. Biens intermédiaires	1.8	-1.4	2.2
b. Biens d'équipement	-1.3	0.1	2.5
c. Biens de consommation	-0.6	2.2	2.6
4. Construction	4.8	1.5	3.1
5. Services marchands	3.7	3.5	3.1
a. Transports et communication	1.7	1.9	4.1
. Transports terrestres	-1.8	1.2	2.4
. Transports par eau et aériens	-19.1	72.4	3.7
. Services auxiliaires des transports et communication	4.3	0.5	4.7
b. Commerce et horeca	3.2	0.3	2.1
c. Crédit et assurances	2.6	0.2	2.3
d. Santé et action sociale	2.2	4.6	2.9
e. Autres services marchands (logements exclus)	6.0	5.9	3.1
6. Logements	0.1	0.9	1.0
7. Services non marchands	2.9	0.2	3.6
Total	2.3	1.9	2.6

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 40 - Taux d'investissement

(investissements en pour cent de la valeur ajoutée)

	2011^1996	2017^2012	2023^2018
1. Agriculture	24.0	41.5	40.2
2. Énergie	31.4	41.3	37.4
3. Industries manufacturières	23.7	24.9	23.7
a. Biens intermédiaires	26.1	29.0	24.7
b. Biens d'équipement	22.3	21.7	23.5
c. Biens de consommation	20.7	19.9	22.0
4. Construction	16.1	18.0	21.0
5. Services marchands	18.5	19.3	21.7
a. Transports et communication	34.1	33.8	40.6
. Transports terrestres	35.0	28.0	32.4
. Transports par eau et aériens	52.9	37.6	62.6
. Services auxiliaires des transports et communication	32.1	36.0	42.6
b. Commerce et horeca	15.5	14.9	16.0
c. Crédit et assurances	18.5	13.3	14.7
d. Santé et action sociale	14.1	15.4	15.9
e. Autres services marchands (logements exclus)	16.5	20.3	23.1
Total branches d'activité marchande	20.0	21.1	22.7
6. Services non marchands	12.9	13.4	13.9
Total (logements exclus)	19.0	19.9	21.4

(^) Moyennes de période

TABLEAU 41 - Emploi et population active

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	1980	1985	1990	1995	2002	2009	2016	2023
1. Salariés	3167.6	3000.8	3189.4	3169.6	3468.2	3723.9	3879.8	4129.4
a. Agriculture	11.7	11.8	13.1	14.7	16.9	19.4	22.7	27.0
b. Énergie	78.8	71.6	49.4	42.5	44.1	52.8	54.4	55.5
c. Industries manufacturières	867.8	756.5	735.9	644.3	608.5	533.2	472.4	457.7
. Biens intermédiaires	335.7	280.9	273.0	243.0	238.8	218.7	195.9	183.7
. Biens d'équipement	207.6	180.9	178.1	154.8	147.9	112.0	92.8	86.5
. Biens de consommation	324.5	294.7	284.8	246.5	221.8	202.5	183.7	187.5
d. Construction	247.3	162.2	187.4	187.5	191.0	211.9	200.7	219.7
e. Transports et communication	278.0	263.0	259.9	256.1	273.2	280.9	261.4	270.1
. Transports terrestres	121.7	113.4	113.5	108.3	124.7	111.8	111.8	112.6
. Transports par eau et aériens	18.6	17.8	15.7	16.3	8.2	7.5	7.6	8.3
. Services auxiliaires des transports et communication	137.7	131.8	130.6	131.5	140.4	161.6	142.1	149.3
f. Commerce et horeca	437.9	426.1	483.3	492.9	551.7	598.6	616.7	647.3
g. Crédit et assurances	114.4	121.3	129.5	126.7	130.7	123.4	116.0	112.7
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	180.6	207.1	252.8	282.9	358.5	443.2	525.2	617.1
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	207.1	236.5	330.2	382.1	512.7	629.6	761.7	856.5
j. Services non marchands	744.0	744.8	748.0	739.9	780.9	830.9	848.6	865.8
j.1. Administration publique et enseignement	676.0	681.2	692.1	682.8	716.9	782.6	812.2	825.5
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.0	48.3	36.4	40.3
2. Indépendants	604.8	631.5	671.8	698.2	689.0	721.5	778.2	842.6
a. Agriculture	100.9	94.9	85.7	74.6	59.7	48.2	37.1	32.4
b. Énergie	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.5	0.6
c. Industries manufacturières	40.5	37.8	35.6	32.5	28.1	25.0	24.7	25.7
. Biens intermédiaires	7.3	6.8	6.6	6.2	5.6	5.4	5.5	6.2
. Biens d'équipement	1.2	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.3
. Biens de consommation	32.0	29.7	27.7	25.0	21.4	18.5	18.0	18.2
d. Construction	44.2	44.2	47.9	52.6	52.2	55.9	67.8	76.6
e. Transports et communication	16.8	14.8	13.1	12.6	11.8	11.8	10.5	11.0
. Transports terrestres	7.5	6.8	6.6	6.5	5.5	4.2	3.7	3.9
. Transports par eau et aériens	6.8	5.4	3.8	3.3	2.3	1.9	1.5	1.3
. Services auxiliaires des transports et communication	2.5	2.6	2.6	2.9	4.0	5.8	5.3	5.8
f. Commerce et horeca	231.8	235.7	236.9	216.8	171.4	133.4	117.8	112.5
g. Crédit et assurances	16.0	18.2	18.3	15.3	11.5	8.9	7.2	5.7
h. Santé et action sociale	28.8	38.6	50.7	60.8	68.0	70.7	80.0	91.6
i. Autres services marchands	124.8	146.4	182.4	231.4	284.3	363.8	425.3	477.8
j. Services non marchands (enseignement)	0.4	0.6	0.8	1.2	1.8	3.5	7.3	8.7
3. Emploi intérieur (1+2)	3772.4	3632.4	3861.2	3867.9	4157.3	4445.4	4658.0	4972.0
a. Agriculture	112.6	106.6	98.8	89.3	76.6	67.5	59.8	59.4
b. Énergie	79.3	72.0	49.8	42.9	44.4	53.1	55.0	56.1
c. Industries manufacturières	908.3	794.2	771.4	676.8	636.6	558.2	497.1	483.3
. Biens intermédiaires	343.0	287.7	279.6	249.2	244.3	224.1	201.4	189.9
. Biens d'équipement	208.8	182.2	179.4	156.1	149.1	113.1	94.0	87.7
. Biens de consommation	356.5	324.4	312.4	271.6	243.1	221.0	201.7	205.7
d. Construction	291.6	206.4	235.3	240.1	243.2	267.8	268.6	296.4
e. Transports et communication	294.8	277.8	273.0	268.7	285.0	292.7	272.0	281.1
. Transports terrestres	129.2	120.2	120.2	114.8	130.3	116.0	115.5	116.5
. Transports par eau et aériens	25.4	23.2	19.5	19.6	10.4	9.4	9.1	9.6
. Services auxiliaires des transports et communication	140.2	134.4	133.3	134.4	144.3	167.3	147.4	155.1
f. Commerce et horeca	669.8	661.8	720.2	709.8	723.1	732.0	734.5	759.8
g. Crédit et assurances	130.4	139.5	147.8	142.0	142.2	132.4	123.2	118.5
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	209.4	245.7	303.5	343.8	426.5	513.9	605.2	708.7
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	331.9	382.9	512.6	613.5	797.0	993.4	1186.9	1334.3
j. Services non marchands	744.5	745.4	748.8	741.0	782.7	834.4	855.8	874.5
j.1. Administration publique et enseignement	676.4	681.8	692.9	684.0	718.7	786.1	819.4	834.2
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.0	48.3	36.4	40.3
4. Travailleurs frontaliers (solde)	59.4	56.4	62.7	62.5	66.8	78.5	77.4	77.4
5. Chômage complet, définition BFP	359.4	572.4	455.1	649.1	643.8	645.7	596.3	388.8
6. Population active, définition BFP	4191.3	4261.2	4379.0	4579.5	4867.9	5169.6	5331.6	5438.2

TABLEAU 42 - Emploi et population active

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	1985-1980	1990-1985	1995-1990	2011-1995	2017-2011	2023-2017
1. Salariés	-166.8	188.5	-19.7	630.8	133.5	195.4
a. Agriculture	0.1	1.3	1.6	5.7	1.7	4.8
b. Énergie	-7.2	-22.2	-6.9	12.6	-0.3	0.7
c. Industries manufacturières	-111.4	-20.6	-91.5	-127.6	-41.8	-17.3
. Biens intermédiaires	-54.8	-7.9	-30.0	-29.8	-15.2	-14.3
. Biens d'équipement	-26.7	-2.8	-23.3	-46.6	-16.6	-5.0
. Biens de consommation	-29.8	-10.0	-38.2	-51.1	-10.0	2.1
d. Construction	-85.1	25.2	0.1	27.7	-13.0	17.6
e. Transports et communication	-15.0	-3.1	-3.8	19.0	-10.7	5.8
. Transports terrestres	-8.3	0.1	-5.2	1.0	1.9	1.4
. Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-8.8	0.4	0.4
. Services auxiliaires des transports et communication	-5.9	-1.2	0.9	26.8	-13.1	4.0
f. Commerce et horeca	-11.9	57.2	9.7	113.1	17.3	23.9
g. Crédit et assurances	6.9	8.2	-2.8	-5.4	-6.2	-2.4
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	26.4	45.7	30.1	194.1	60.0	80.0
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	29.4	93.7	51.9	295.3	110.1	69.0
j. Services non marchands	0.7	3.2	-8.1	96.1	16.5	13.3
j.1. Administration publique et enseignement	5.3	10.9	-9.3	112.3	21.0	9.4
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	-16.2	-4.5	3.9
2. Indépendants	26.7	40.3	26.4	36.6	54.5	53.3
a. Agriculture	-6.1	-9.1	-11.1	-33.4	-4.5	-4.2
b. Énergie	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1	0.2	0.0
c. Industries manufacturières	-2.7	-2.2	-3.1	-7.9	0.3	0.7
. Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.4	-0.5	-0.1	0.6
. Biens d'équipement	0.1	0.0	-0.1	-0.1	0.1	0.0
. Biens de consommation	-2.3	-2.0	-2.6	-7.3	0.4	0.1
d. Construction	-0.0	3.7	4.6	6.8	10.4	6.9
e. Transports et communication	-2.1	-1.7	-0.4	-0.6	-1.5	0.6
. Transports terrestres	-0.7	-0.1	-0.2	-2.6	-0.1	0.1
. Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-1.5	-0.3	-0.1
. Services auxiliaires des transports et communication	0.1	0.1	0.2	3.5	-1.2	0.6
f. Commerce et horeca	3.9	1.2	-20.1	-87.1	-13.0	-4.3
g. Crédit et assurances	2.2	0.1	-3.0	-6.8	-1.6	-1.2
h. Santé et action sociale	9.8	12.1	10.2	11.6	9.5	9.7
i. Autres services marchands	21.6	36.0	49.0	151.0	51.5	43.9
j. Services non marchands (enseignement)	0.1	0.3	0.3	3.2	3.1	1.2
3. Emploi intérieur (1+2)	-140.1	228.8	6.7	667.4	188.0	248.7
a. Agriculture	-5.9	-7.8	-9.5	-27.7	-2.8	0.6
b. Énergie	-7.2	-22.2	-6.9	12.5	-0.1	0.7
c. Industries manufacturières	-114.1	-22.8	-94.6	-135.5	-41.4	-16.6
. Biens intermédiaires	-55.3	-8.1	-30.3	-30.3	-15.3	-13.8
. Biens d'équipement	-26.6	-2.8	-23.4	-46.8	-16.6	-5.0
. Biens de consommation	-32.1	-12.0	-40.9	-58.4	-9.6	2.2
d. Construction	-85.1	28.9	4.7	34.5	-2.6	24.5
e. Transports et communication	-17.0	-4.8	-4.3	18.4	-12.3	6.3
. Transports terrestres	-9.0	-0.0	-5.4	-1.7	1.9	1.5
. Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.0	-10.3	0.1	0.2
. Services auxiliaires des transports et communication	-5.8	-1.1	1.1	30.4	-14.3	4.6
f. Commerce et horeca	-8.0	58.3	-10.4	26.1	4.3	19.6
g. Crédit et assurances	9.1	8.3	-5.8	-12.1	-7.7	-3.6
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	36.3	57.8	40.3	205.7	69.5	89.7
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	51.0	129.7	100.9	446.2	161.6	112.9
j. Services non marchands	0.9	3.5	-7.8	99.4	19.5	14.5
j.1. Administration publique et enseignement	5.4	11.1	-8.9	115.5	24.1	10.6
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	-16.2	-4.5	3.9
4. Travailleurs frontaliers (solde)	-3.0	6.3	-0.1	16.4	-1.6	-0.0
5. Chômage complet BFP	213.0	-117.3	194.0	-21.4	-70.3	-168.6
6. Population active BFP	69.9	117.8	200.5	662.4	116.1	80.1

TABLEAU 43 - Situation sur le marché du travail - détail

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
I. Population totale (II+III)	11352.6	11410.5	11466.9	11526.5	11585.5	11640.1	11691.2
I.bis Population d'âge actif	7313.8	7324.6	7331.6	7337.9	7342.7	7344.4	7343.3
II. Population inactives (concept BFP)	5994.5	6038.7	6073.9	6111.7	6155.5	6201.2	6253.0
<i>dont : avec allocation ONEM (1) :</i>	136.8	124.5	111.4	98.5	89.7	84.3	81.9
- Dispenses pour raisons sociales et familiales / pour aidant proche	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1
- Dispenses pour suivre des études	21.8	21.8	21.8	21.8	21.8	21.8	21.8
- Interruptions de carrière et crédits-temps complets (2)	19.6	18.7	19.1	19.6	19.9	20.2	20.4
** Interruptions de carrière ordinaires (2)	3.4	2.1	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2
** Congés thématiques	12.6	12.5	12.6	12.8	12.9	13.0	13.1
** Crédits-temps	3.6	4.0	4.3	4.6	4.8	5.0	5.1
- Chômage avec complément d'entreprise (non demandeurs d'emploi)	76.9	65.8	52.6	39.4	30.2	24.6	22.0
- Chômeurs complets en formation professionnelle	17.7	17.5	17.0	16.8	16.7	16.6	16.6
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5358.1	5371.8	5393.0	5414.7	5430.0	5438.9	5438.2
IV. Emploi intérieur	4723.3	4783.1	4829.6	4875.3	4910.4	4941.7	4972.0
<i>dont : avec allocation ONEM (1) :</i>	356.6	335.7	332.2	327.7	319.8	312.8	308.1
- Temps partiel avec AGR (3) + invol. avec allocations	37.8	34.9	32.0	31.8	31.7	31.6	31.6
- Activation	66.0	62.7	67.2	72.0	71.1	69.6	68.0
** Agences locales pour l'emploi	0.8	0.7	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2
** Plan 'activa' (4)	47.4	44.9	51.4	58.7	60.1	60.7	61.3
** Réintégration de chômeurs âgés	14.6	13.9	11.9	9.5	7.4	5.3	3.2
** Programme de transition professionnelle	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
** Première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Interruptions de carrière et crédits-temps partiels (2)	252.4	237.8	232.7	223.8	216.8	211.4	208.3
** Interruptions de carrière ordinaires (2)	68.8	58.3	56.2	54.2	51.4	47.9	45.2
** Congés thématiques	69.3	72.5	74.5	75.6	76.1	76.4	76.5
** Crédits-temps (5)	114.3	107.1	102.0	94.0	89.2	87.0	86.6
- Prépensions à temps partiel	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Chômeurs complets en atelier protégé	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
V. Travailleurs frontaliers (solde)	77.4	77.4	77.4	77.4	77.4	77.4	77.4
VI. Chômage (concept BFP)	557.4	511.4	486.0	462.0	442.2	419.9	388.8
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (6)	526.4	491.5	475.9	456.7	439.3	417.8	387.3
<i>dont : chômage avec complément d'entreprise</i>	7.1	9.0	11.5	13.7	14.6	14.3	12.5
(b) CCI âgés non demandeurs d'emploi (1)	31.1	19.9	10.1	5.3	3.0	2.0	1.6
p.m. Chômeurs indemnisés après un travail à temps partiel volontaire (1)	26.0	24.7	24.2	23.9	23.7	23.7	23.6
p.m. Chômage temporaire (1)(7) (unités budgétaires)	20.8	20.8	20.2	19.3	18.5	17.6	16.4
p.m. CCI-DE (1)(8) - variations annuelles	-21.6	-24.9	-14.7	-15.2	-13.7	-16.1	-22.0
p.m. Chômage avec complément d'entreprise / prépension à temps plein (total)	84.1	74.8	64.1	53.1	44.8	38.9	34.6
p.m. Revenu d'intégration sociale (ou équivalent)	151.6	148.6	147.9	147.4	147.0	146.6	146.0

(1) Définitions Statinfo (concept paiement)

(2) À l'exclusion du zorgkrediet flamand

(3) Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits qui bénéficient ou non d'une allocation de garantie de revenu (AGR)

(4) Y compris SINE, bonus de démarrage et bonus de stage

(5) Y compris crédits-temps de crise

(6) À l'exclusion des emplois ALE

(7) Y compris la suspension de crise employés

(8) Y compris les dispensés ALE

TABLEAU 44 - Productivité horaire des branches d'activité marchande

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2011//1995	2017//2011	2023//2017
1. Agriculture	5.6	2.1	7.2	3.1	-3.6	1.1
2. Énergie	-2.0	13.2	3.0	1.2	0.4	0.6
3. Industries manufacturières	6.9	4.1	3.4	3.4	2.6	1.9
a. Biens intermédiaires	10.1	4.6	4.9	3.1	4.4	2.4
b. Biens d'équipement	6.7	1.3	1.0	3.5	1.5	2.7
c. Biens de consommation	2.6	5.3	3.1	3.7	0.7	1.2
4. Construction	1.9	1.0	1.8	1.7	0.5	0.4
5. Services marchands	1.3	1.3	1.1	0.5	-0.0	0.4
a. Transports et communication	3.0	3.5	1.6	1.9	1.6	1.0
. Transports terrestres	1.2	3.8	2.3	0.7	-0.8	0.6
. Transports par eau et aériens	6.1	5.7	3.5	10.3	9.7	2.6
. Services auxiliaires des transports et communication	3.9	3.0	0.7	1.6	2.4	0.9
b. Commerce et horeca	-0.0	-0.0	1.2	1.1	0.1	0.8
c. Crédit et assurances	3.5	2.0	6.1	3.6	0.7	2.0
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-1.7	1.7	-1.1	-0.7	-0.6	-0.6
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	0.3	-0.4	-0.9	-0.8	-0.2	0.3
Total	2.7	2.4	1.9	1.3	0.4	0.6

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 45 - Coût nominal du facteur travail par tête des branches d'activité marchande

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2011//1995	2017//2011	2023//2017
1. Agriculture	6.8	3.9	2.9	2.7	3.0	2.7
2. Énergie	5.3	4.8	5.6	1.6	0.9	2.6
3. Industries manufacturières	8.1	5.9	5.1	2.4	1.9	2.5
a. Biens intermédiaires	10.1	5.3	5.3	2.5	1.9	2.5
b. Biens d'équipement	7.2	6.8	4.0	2.0	1.6	2.6
c. Biens de consommation	6.6	5.9	5.6	2.6	2.3	2.6
4. Construction	7.0	3.0	3.6	2.5	1.9	1.6
5. Services marchands	6.1	3.6	4.4	2.1	1.2	2.6
a. Transports et communication	6.2	5.2	7.0	2.7	1.5	2.5
. Transports terrestres	4.4	4.7	6.5	2.0	1.5	2.6
. Transports par eau et aériens	8.9	-1.0	10.0	3.1	1.2	2.8
. Services auxiliaires des transports et communication	7.7	6.9	6.9	3.1	1.5	2.5
b. Commerce et horeca	5.9	4.9	3.5	2.5	1.6	2.6
c. Crédit et assurances	7.0	4.3	3.5	2.3	1.1	2.7
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	4.5	1.6	4.3	1.8	1.3	2.7
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	6.0	1.5	5.2	2.2	1.1	2.7
Total	6.8	4.1	4.4	2.1	1.3	2.4

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 46 - Coût réel du facteur travail par tête des branches d'activité marchande

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2011//1995	2017//2011	2023//2017
1. Agriculture	0.8	1.1	0.4	1.3	1.7	1.3
2. Énergie	-0.5	2.0	2.9	0.2	-0.4	1.2
3. Industries manufacturières	2.1	3.1	2.4	1.0	0.6	1.1
a. Biens intermédiaires	4.0	2.5	2.7	1.1	0.5	1.1
b. Biens d'équipement	1.3	3.9	1.4	0.6	0.3	1.2
c. Biens de consommation	0.7	3.0	2.9	1.1	1.0	1.2
4. Construction	1.0	0.2	1.0	1.1	0.6	0.2
5. Services marchands	0.2	0.8	1.8	0.7	-0.2	1.1
a. Transports et communication	0.3	2.4	4.3	1.2	0.1	1.1
. Transports terrestres	-1.4	1.9	3.9	0.6	0.2	1.2
. Transports par eau et aériens	2.8	-3.7	7.3	1.7	-0.1	1.4
. Services auxiliaires des transports et communication	1.7	4.0	4.3	1.7	0.2	1.0
b. Commerce et horeca	0.0	2.1	1.0	1.1	0.3	1.2
c. Crédit et assurances	1.0	1.5	0.9	0.9	-0.2	1.3
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-1.3	-1.1	1.7	0.4	-0.1	1.3
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	0.1	-1.2	2.5	0.7	-0.2	1.3
Total	0.9	1.3	1.8	0.7	-0.1	1.0

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 47 - Consommation privée par catégorie en volume

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2011//1995	2017//2011	2023//2017
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	1.0	0.8	0.4	0.2	0.9	0.5
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	-0.1	1.6	0.6
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	1.5	0.2	1.1
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-1.1	-0.2	2.0	-1.9	1.0
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	-0.6	-0.9	-1.0
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.8	0.6	0.5	0.7
3. Loyer	3.1	2.3	1.3	1.2	1.3	1.4
4. Chauffage	-2.5	-2.9	2.6	2.1	2.7	1.0
5. Électricité	3.5	3.5	3.3	0.6	-0.1	0.8
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.4	2.2	1.0	1.6
7. Meubles, équipement ménager,...	0.6	2.1	0.9	1.8	0.7	1.3
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	-3.5	3.0	0.0	2.2
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.8	3.5	2.4	-1.0	-0.4	-1.2
a. Essence	-2.8	-0.3	1.5	-4.5	1.0	3.9
b. Diesel	7.3	9.8	6.7	2.7	-1.7	-4.0
10. Achats de services de transports	-1.2	0.0	0.9	3.2	-2.1	1.2
a. Transport de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	3.0	-1.2	1.0
b. Transport de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	2.7	-1.9	0.7
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	3.4	-3.4	1.9
11. Communications	3.1	5.1	3.7	6.6	2.2	2.3
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	-0.3	2.5	2.1	2.0
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.0	2.4	-0.4	2.1
14. Restaurants, cafés et hôtels	2.3	4.1	3.0	1.0	1.6	1.9
15. Autres biens et services	3.1	5.4	3.1	1.9	0.5	1.9
16. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	1.7	4.3	2.3
Consommation totale des ménages	1.3	2.8	1.6	1.5	1.0	1.5

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 48 - Structure de la consommation privée à prix courants

(pourcentages de la consommation totale)

	1980	1985	1990	1995	2002	2009	2016	2023
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	22.6	22.3	20.1	17.3	16.2	16.0	16.3	15.0
a. Produits alimentaires	17.5	17.5	15.5	13.0	11.6	11.4	11.5	10.7
b. Boissons non alcoolisées	0.9	0.9	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.0
c. Boissons alcoolisées	2.3	2.0	1.7	1.5	1.5	1.6	1.5	1.4
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	2.0	1.9	2.1	1.8
2. Habillement et chaussures	7.5	6.6	7.0	6.0	4.7	4.4	4.1	3.8
3. Loyer	12.9	14.2	14.8	15.7	15.5	15.5	15.4	15.0
4. Chauffage	3.2	3.4	1.6	1.4	2.2	2.7	2.4	2.9
5. Électricité	2.0	2.4	2.2	2.2	2.1	1.9	2.3	2.3
6. Services domestiques	0.9	0.7	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8
7. Meubles, équipement ménager,...	6.5	6.0	5.9	5.5	5.0	5.1	5.1	4.9
8. Achats de véhicules	3.0	3.0	3.9	2.9	3.2	3.1	3.0	3.2
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.4	3.4	2.7	2.8	2.8	2.7	2.3	2.3
a. Essence	2.8	2.4	1.7	1.6	1.3	0.9	0.7	0.9
b. Diesel	0.4	0.7	0.7	0.9	1.2	1.5	1.4	1.2
10. Achats de services de transports	1.7	1.5	1.2	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0
a. Transport de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.6	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3
b. Transport de voyageurs par route	0.5	0.5	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
c. Autres services de transport	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3
11. Communications	1.2	1.3	1.4	1.5	2.5	2.4	2.1	2.2
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.9	4.2	4.0	4.9	5.2	5.7	5.9	6.2
13. Loisirs, enseignement, culture	7.2	7.4	8.3	9.2	8.9	9.2	8.3	8.4
14. Restaurants, cafés, hôtels	4.0	4.1	4.6	5.1	5.4	5.3	6.0	6.6
15. Autres biens et services	16.1	16.3	18.0	19.2	19.5	19.2	18.9	19.0
16. Consommation des ménages à l'étranger	3.7	3.3	3.8	4.5	5.0	5.0	6.1	6.6
Consommation totale des ménages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 49 - Évolution du prix des différentes catégories de consommation privée

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2011//1995	2017//2011	2023//2017
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	2.4	2.3	1.8
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	2.3	1.6	1.6
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	1.1	2.0	1.9
c. Boissons alcoolisées	6.0	3.0	0.4	1.6	3.7	2.1
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	4.3	5.3	2.4
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.8	0.4	1.5
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	1.9	1.4	1.4
4. Chauffage	12.0	-7.7	-0.7	6.7	-4.1	4.1
5. Électricité	7.7	-0.4	1.4	2.2	5.9	1.1
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	2.2	2.9	1.5
7. Meubles, équipement ménager,...	5.3	2.3	1.7	1.3	1.0	1.4
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	1.1	1.5	1.2
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.4	-2.9	2.2	5.2	-1.8	3.2
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	4.5	-1.9	1.8
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	5.5	-1.1	3.9
10. Achats de services de transports	5.9	0.9	-0.2	0.6	2.6	1.8
a. Transport de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	1.9	1.6	1.8
b. Transport de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	0.7	3.3	1.8
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-0.3	3.0	1.8
11. Communications	5.4	1.2	1.9	-0.5	-0.8	2.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	2.0	0.5	2.0
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	0.8	1.3	1.4
14. Restaurants, cafés, hôtels	5.8	3.2	2.9	2.8	2.7	2.7
15. Autres biens et services	4.8	1.4	2.1	1.6	1.2	1.4
16. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	2.5	1.5	1.7
Consommation totale des ménages	6.3	2.0	2.2	1.9	1.3	1.7

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 50 - Bilan énergétique, tous produits

(millions de tep)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2011//1995	2017//2011	2023//2017
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-0.2	-1.9	1.9	-1.9	-3.3
Importations	-5.1	5.1	1.9	1.0	0.6	0.9
Exportations totales	-5.4	7.2	-1.2	2.6	0.9	1.1
Soutes	-0.6	11.9	-0.9	3.5	0.5	3.3
Consommation intérieure brute	-1.1	2.2	2.1	0.4	0.1	-0.5
Entrées en transformation	-5.1	5.5	-0.7	0.5	-0.8	-1.0
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.6	1.8	0.3	-2.1	-2.5
Centrales nucléaires	22.8	4.8	-0.6	1.0	-3.1	-8.0
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-3.7	-7.7	0.1
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-2.7	-1.3	0.1
Raffineries	-9.3	7.6	-0.3	0.7	0.6	0.9
Chauffage urbain	-	-	4.3	0.2	4.8	3.0
Sorties de transformation	-6.7	5.6	-0.8	0.5	-0.1	0.2
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.6	2.9	2.0	0.0	-0.2
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	1.0	-3.1	-8.0
Cokeries	-0.2	-2.0	-7.3	-3.6	-8.5	0.1
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-2.7	-1.3	0.1
Raffineries	-9.3	7.7	-0.3	0.7	0.6	0.9
Échanges et transferts	-	-	2.7	0.1	-10.7	0.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	1.3	-1.2	0.2	-2.1	-0.6
Pertes sur les réseaux	2.1	4.3	0.5	1.8	-4.3	0.2
Disponible pour la consommation finale	-1.5	1.5	3.1	0.4	1.0	0.5
Consommation finale non énergétique	1.0	2.5	13.5	1.1	3.0	1.3
Consommation finale énergétique	-1.8	1.9	1.8	0.1	0.7	0.3
Industrie	-3.4	3.0	-0.2	-0.1	0.7	0.2
Transports	0.9	5.1	1.9	1.1	0.2	-0.3
Foyers domestiques	-1.1	-0.6	2.7	-0.9	0.6	1.0
Commerce, services, agriculture	-2.5	-1.3	5.5	0.4	1.4	0.3

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 51 - Émissions de gaz à effet de serre par secteur

 (millions de tonnes d'équivalent CO₂)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Énergie	85.9	87.6	84.8	84.2	83.5	83.3	83.3	84.5
1A. Combustion de carburants	85.2	87.0	84.1	83.6	82.9	82.7	82.6	83.8
1A1. Secteurs d'énergie	21.1	22.9	21.1	20.1	19.5	19.3	19.1	20.7
1A2. Industrie	17.7	17.5	16.9	17.0	16.8	16.6	16.5	16.1
1A3. Transport	26.3	25.9	25.4	25.3	25.3	25.4	25.5	25.5
1A4. Autres secteurs	24.9	25.4	25.5	25.9	26.1	26.2	26.2	26.3
1A5. Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Écart statistique	-4.9	-4.9	-4.9	-4.9	-4.9	-4.9	-4.9	-4.9
1B. Émissions fugitives	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Processus industriels	20.5	19.9	19.5	19.2	19.0	18.8	18.5	18.2
3. Agriculture	9.9	9.8	9.8	9.7	9.7	9.6	9.5	9.5
4. Déchets	1.5	1.4	1.4	1.3	1.3	1.2	1.2	1.1
Total	117.7	118.8	115.4	114.5	113.5	112.9	112.5	113.3
Soutes internationales	26.1	26.9	27.8	28.7	29.4	30.2	30.9	31.7

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de "budget économique". Le BFP publie au printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec Statbel (auparavant la Direction générale Statistique), des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en

collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

Bureau fédéral du Plan
organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles
tél. : +32-2-5077311
fax : +32-2-5077373
e-mail : contact@plan.be
<http://www.plan.be>

Impression : Fedopress